

R A P P O R T
F I N A N C I E R

05

**Le présent rapport financier constitue le deuxième tome
du document de référence 2005 de France Télécom.
Il constitue les chapitres 5.2 “Investissements”,
9 “Examen de la situation financière et du résultat”,
10 “Trésorerie et Capitaux”
et 20 “Informations financières concernant le patrimoine,
la situation financière et les résultats”.**

SOMMAIRE

NOTA

i

I – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1. VUE D'ENSEMBLE	1
1.1 Généralités	1
1.1.1 Évolution du Groupe	1
1.1.2 Nouveaux secteurs d'activité	2
1.1.3 Passage aux normes IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>)	3
1.1.4 Principaux résultats de l'exercice 2005	3
1.1.5 Principales évolutions réglementaires et tarifaires	5
1.2 Activité et rentabilité du Groupe	8
1.2.1 Principales données opérationnelles	8
1.2.2 Principales données du résultat net et de l'endettement financier net	15
1.3 Le plan "Ambition FT 2005"	16
1.3.1 Rappel des principes	16
1.3.2 Bilan du programme d'amélioration des performances opérationnelles "TOP"	17
1.4 Perspectives d'avenir	24
1.4.1 Le programme "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications)	24
1.4.2 Tendances pour l'année 2006	26
2. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE	27
2.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle du Groupe	27
2.1.1 Chiffre d'affaires	28
2.1.2 Charges opérationnelles	29
2.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe	33
2.2.1 Participation des salariés	33
2.2.2 Rémunération en actions	34
2.2.3 Dotation aux amortissements	34
2.2.4 Perte de valeur des écarts d'acquisition	35
2.2.5 Perte de valeur des immobilisations	35
2.2.6 Résultat de cession d'actifs	36
2.2.7 Coût des restructurations	38
2.2.8 Résultat des entités mises en équivalence	38
2.2.9 Résultat d'exploitation	38
2.3 Du résultat d'exploitation au résultat net du Groupe	38
2.3.1 Résultat financier	39
2.3.2 Impôt sur les sociétés	40
2.3.3 Résultat net	41
2.4 Dépenses d'investissement du Groupe	42
2.4.1 Dépenses d'investissement	42
2.4.2 Engagements d'investissement	45
2.4.3 Projets d'investissement	45
3. ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET DES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	46
3.1 Services de Communication Personnels (SCP)	48
3.1.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle et les investissements corporels et incorporels des Services de Communication Personnels (SCP)	49
3.1.1.1 <i>Services de Communication Personnels France (SCP France)</i>	50
3.1.1.2 <i>Services de Communication Personnels Royaume-Uni (SCP Royaume-Uni)</i>	52
3.1.1.3 <i>Services de Communication Personnels Espagne (SCP Espagne)</i>	54
3.1.1.4 <i>Services de Communication Personnels Pologne (SCP Pologne)</i>	56
3.1.1.5 <i>Services de Communication Personnels Reste du monde (SCP Reste du monde)</i>	58
3.1.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation des Services de Communication Personnels (SCP)	60

SOMMAIRE

3.2 Services de Communication Résidentiels (SCR)	61
3.2.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle et les investissements corporels et incorporels des Services de Communication Résidentiels (SCR)	61
3.2.1.1 Services de Communication Résidentiels France (SCR France)	62
3.2.1.2 Services de Communication Résidentiels Pologne (SCR Pologne)	69
3.2.1.3 Services de Communication Résidentiels Reste du monde (SCR Reste du monde)	71
3.2.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation des Services de Communication Résidentiels (SCR)	74
3.3 Services de Communication Entreprises (SCE)	75
3.3.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle des Services de Communication Entreprises (SCE)	75
3.3.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation et les investissements corporels et incorporels des Services de Communication Entreprises (SCE)	79
3.4 Annuaires	80
3.4.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle des Annuaires	80
3.4.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation et les investissements corporels et incorporels des Annuaires	83
4. TRESORERIE, CAPITAUX ET ENDETTEMENT FINANCIER	84
4.1 Situation et flux de trésorerie	84
4.1.1 Flux net de trésorerie généré par l'activité	85
4.1.2 Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	85
4.1.3 Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement	86
4.1.4 Disponibilités et quasi-disponibilités	88
4.2 Capitaux propres	88
4.3 Endettement financier et ressources de financement	89
4.3.1 Évolution de l'endettement financier net	89
4.3.2 Endettement financier net	90
4.3.3 Emprunts obligataires, emprunts bancaires et instruments dérivés	92
4.3.4 Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	92
4.3.5 Exposition aux risques de marché et instruments financiers	92
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	94
5.1 Obligations contractuelles et engagements hors bilan	94
5.2 Événements postérieurs à la clôture	94
5.3 Informations sociales et environnementales	94
5.3.1 Informations sociales	94
5.3.2 Informations environnementales	104
5.4 Inflation	108
5.5 Glossaire	108
II – DOCUMENTS CONSOLIDES	111
1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	111
2. COMPTES CONSOLIDES	113
2.1 Compte de résultat consolidé	113
2.2 Bilan consolidé	114
2.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	115
2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	116
2.5 Annexe des comptes consolidés	118
<i>Note 1 – Description de l'activité et base de préparation des comptes</i>	118
<i>Note 2 – Principes comptables et changements d'estimation</i>	119
<i>Note 3 – Informations sectorielles retraitées</i>	138
<i>Note 4 – Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre</i>	144
<i>Note 5 – Chiffre d'affaires</i>	152

SOMMAIRE

<i>Note 6 – Charges et produits d'exploitation</i>	152
<i>Note 7 – Perte de valeur</i>	153
<i>Note 8 – Résultat de cessions d'actifs</i>	156
<i>Note 9 – Coût des restructurations</i>	157
<i>Note 10 – Résultat financier</i>	157
<i>Note 11 – Impôt sur les sociétés</i>	158
<i>Note 12 – Ecart d'acquisition</i>	161
<i>Note 13 – Autres immobilisations incorporelles nettes</i>	162
<i>Note 14 – Immobilisations corporelles nettes</i>	163
<i>Note 15 – Titres mis en équivalence</i>	164
<i>Note 16 – Actifs disponibles à la vente</i>	165
<i>Note 17 – Autres actifs financiers et dérivés</i>	166
<i>Note 18 – Créances clients nettes, charges constatées d'avance et autres actifs courants</i>	167
<i>Note 19 – Endettement financier net</i>	167
<i>Note 20 – Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	170
<i>Note 21 – Emprunts obligataires</i>	171
<i>Note 22 – Emprunts bancaires</i>	175
<i>Note 23 – Instruments dérivés</i>	177
<i>Note 24 – Exposition aux risques de marché et instruments financiers</i>	179
<i>Note 25 – Juste valeur des actifs et passifs financiers</i>	184
<i>Note 26 – Avantages du personnel</i>	184
<i>Note 27 – Rémunérations en actions et assimilés</i>	187
<i>Note 28 – Provisions</i>	193
<i>Note 29 – Autres passifs et produits constatés d'avance</i>	197
<i>Note 30 – Capitaux propres</i>	198
<i>Note 31 – Informations complémentaires sur les flux de trésorerie</i>	202
<i>Note 32 – Engagements hors bilan et obligations contractuelles</i>	202
<i>Note 33 – Litiges</i>	212
<i>Note 34 – Transactions avec les parties liées</i>	220
<i>Note 35 – Événements postérieurs à la clôture</i>	221
<i>Note 36 – Périmètre de consolidation</i>	222
<i>Note 37 – Note de transition IFRS 2004</i>	228
III – INFORMATIONS COMPTABLES COMPLEMENTAIRES LIEES A LA COTATION SUR LE NEW-YORK STOCK EXCHANGE	247

NOTA :

- Définition

Dans le cadre du présent document de référence, sauf indication contraire, les termes la “Société” et “France Télécom S.A.” se réfèrent à France Télécom S.A. et les termes “France Télécom”, le “Groupe” et “groupe France Télécom” à France Télécom S.A. et à ses filiales consolidées.

- PagesJaunes Groupe

Les actions de la société PagesJaunes S.A. ont été introduites en bourse et admises au Premier marché d'Euronext Paris en juillet 2004. En décembre 2004, la maison mère de ce groupe a pris le nom de PagesJaunes Groupe. Au 31 décembre 2005, France Télécom détenait 54% du capital de PagesJaunes Groupe. Cette société va publier un document de référence qui sera enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Pour plus d'informations sur ses activités, le lecteur pourra se reporter à ce document de référence.

- Informations prospectives

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs de France Télécom, notamment à la section 6.1 “Stratégie”, au chapitre 12 “Information sur les tendances” et à la section 1.4 “Perspectives d'avenir” du Rapport financier (I “Analyse de la situation financière et des résultats”). Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que “penser”, “s'attendre à”, “devrait”, “estimer”, “croire” ou “pourrait”. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les objectifs énoncés et les réalisations effectives. Les risques les plus importants sont exposés au chapitre 4 « Facteurs de Risque ».

- Informations sur les marchés de France Télécom

Le présent document de référence contient en outre des informations relatives aux marchés dans lesquels le groupe France Télécom est présent. Ces informations proviennent pour la plupart d'études réalisées par des sources extérieures souvent complétées et affinées par les connaissances de France Télécom de ses marchés. Compte tenu des changements très rapides qui marquent l'industrie des télécommunications, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités de France Télécom pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent document de référence et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées.

- Glossaire :

Le glossaire des principaux termes techniques figure à la fin du premier tome du document de référence, avant les annexes.

Le glossaire des termes financiers constitue la section 5.5 “Glossaire” du Rapport financier (I “Analyse de la situation financière et des résultats”).

I. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

1. Vue d'ensemble

1.1 GENERALITES

1.1.1 EVOLUTION DU GROUPE

Le groupe France Télécom, avec notamment ses principales filiales Orange, Amena (l'opérateur mobile espagnol acquis en novembre 2005), TP Group (l'opérateur polonais de télécommunications TP S.A. et ses filiales), Equant et PagesJaunes Groupe, offre à ses clients particuliers, entreprises et aux autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée. France Télécom assure aujourd'hui des services auprès de 145 millions de clients dans le monde.

Ces dernières années, la demande du marché européen des télécommunications a rapidement augmenté en raison de la conjugaison de différents facteurs : la mondialisation des échanges, l'intégration croissante des marchés européens, la croissance rapide de la téléphonie mobile, l'avènement et la croissance de l'Internet, et le développement des échanges de données.

Dans ce cadre et dans un contexte d'intensification de la concurrence, France Télécom a poursuivi, durant la période 1999 - 2002, une stratégie de développement de nouveaux services et a accéléré son développement international par croissance externe, dans l'objectif d'atteindre très rapidement une taille critique au niveau européen dans les marchés en forte croissance, et plus particulièrement ceux des mobiles et de l'Internet. Ces investissements stratégiques n'ont pu pour l'essentiel être financés en actions, ce qui a entraîné une augmentation importante de la dette du Groupe.

Le lancement du plan "Ambition FT 2005" fin 2002, la réussite des volets de ce plan portant sur le renforcement des fonds propres et le refinancement de la dette du Groupe, et le succès du programme d'amélioration opérationnelle "TOP" (voir paragraphe 1.3.2 "Bilan du programme d'amélioration des performances opérationnelles TOP"), ont permis de desserrer l'étau financier et d'engager le désendettement du Groupe de façon très significative. Ceci permet aujourd'hui au Groupe de se consacrer pleinement au développement de sa stratégie d'opérateur global intégré en anticipant les changements de l'industrie des télécommunications.

Le marché des télécommunications est en effet en plein renouvellement. Les clients disposent désormais d'une grande variété d'outils de communication, qui ont considérablement développé les usages, mais l'offre qui leur est proposée reste fragmentée. En effet, le monde des télécommunications reste organisé en réseaux et services séparés (fixe, mobile, Internet). La mission d'un opérateur global comme France Télécom est de mettre les préoccupations du client au centre de ses services, pour lui offrir un univers de communication intégré, indépendant du terminal ou du réseau qu'il emprunte. La vision de France Télécom, opérateur intégré, est fondée sur la convergence des réseaux fixes, mobiles et Internet.

France Télécom possède un portefeuille complet d'activités (fixe, mobile, Internet), tournées vers tous les segments de clientèle (grand public, petites et moyennes entreprises, multinationales) et d'usages (personnels, domestiques, professionnels) dans la plupart des contextes (domicile, bureau, déplacement, mobilité). Ces actifs lui donnent les meilleurs atouts pour répondre aux attentes des clients et développer une offre intégrée de services de communication.

Cette stratégie d'opérateur intégré s'est notamment concrétisée depuis la fin de l'année 2003 par :

- l'acquisition des participations des actionnaires minoritaires d'Orange S.A., de Wanadoo S.A., d'Equant, d'Orange Roumanie et d'Orange Slovaquie, et l'intégration de Wanadoo S.A. au sein de France Télécom S.A. ;
- le lancement du programme "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications), le programme 2006 - 2008 du Groupe, présenté le 29 juin 2005. Le programme "NExT" est un programme de transformation sur trois ans qui permettra aux clients du Groupe d'accéder à un univers de services enrichis et simplifiés et au Groupe de poursuivre sa transformation

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

d'opérateur intégré soutenu par un modèle renouvelé de croissance profitable. Le programme "NExT" vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe (voir paragraphe 1.4.1. "Le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)");

La mise en œuvre du programme "NExT", engagée au second semestre 2005 s'est traduite, notamment, par :

- un renforcement de la base de clients haut débit, avec d'une part, plus d'un million de clients aux offres haut débit mobile en France, avec les technologies EDGE et UMTS, avec six mois d'avance sur le planning prévisionnel à fin décembre 2005, et d'autre part, le rang de premier opérateur en Europe en nombre de lignes ADSL ;
 - le lancement d'offres convergentes et l'enrichissement des offres existantes pour le grand public et les entreprises ;
 - et la mise en place des principaux leviers de la transformation : création d'une fonction marketing stratégique transverse et lancement du programme de formation et de développement des compétences des collaborateurs du Groupe : "ACT" (Anticipation et Compétences pour la Transformation) ;
- l'adaptation de l'organisation du Groupe en cohérence avec la stratégie d'opérateur intégré ;
- l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena, pour 6,4 milliards d'euros en numéraire. Cette opération permet au groupe France Télécom de renforcer sa stratégie d'opérateur intégré en Europe, et d'être désormais en position de lancer des offres convergentes s'appuyant sur le haut débit fixe et mobile dans un marché européen clé supplémentaire. Cette acquisition donne également au Groupe un profil équilibré d'actifs en Europe : dorénavant, il n'y a pas de nécessité d'acquisition majeure complémentaire en Europe pour déployer le programme "NExT". France Télécom a l'intention de procéder en 2006 à une fusion d'Auna, de Retevision Movil S.A. et de France Télécom España (qui regroupe, sous la marque Wanadoo, les activités fixe et Internet du Groupe en Espagne). Amena est consolidé par intégration globale à partir de la date d'acquisition de la société, le 8 novembre 2005 (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- et le lancement de nouvelles offres à un rythme soutenu.

Par ailleurs, l'actionnariat de France Télécom a connu une nouvelle évolution importante en 2005. Après avoir cédé, le 7 septembre 2004, 10,9 % du capital social de France Télécom S.A. détenu directement ou indirectement, l'État a procédé, le 9 juin 2005, à la cession de 6,2 % de sa participation directe et indirecte dans France Télécom S.A. Cette cession a été réalisée par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en France et d'investisseurs institutionnels hors de France et a été suivie, conformément aux dispositions légales relatives aux privatisations, d'une offre réservée au personnel. Le règlement-livraison des actions ainsi proposées par l'État aux salariés est intervenu le 7 novembre 2005. Il a enfin été procédé à une augmentation de capital afin de financer en partie l'acquisition de près de 80 % d'Amena et dont le règlement livraison est intervenu le 26 septembre 2005. A la suite de l'ensemble de ces opérations, l'État détient au 31 décembre 2005, directement et indirectement, au travers de l'ERAP, établissement public industriel et commercial de l'État, 32,45 % du capital de France Télécom S.A. contre 42,24 % au 31 décembre 2004 (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

1.1.2 NOUVEAUX SECTEURS D'ACTIVITE

France Télécom a décidé d'adapter son organisation afin de mieux répondre aux besoins nouveaux de ses clients et d'intégrer pleinement les évolutions technologiques pour le développement et la commercialisation de son offre de services de communication.

France Télécom a ainsi défini, à compter du 1^{er} janvier 2005, les quatre secteurs d'activité suivants :

- le secteur d'activité "**Services de Communication Personnels**" (désigné ci-après SCP) regroupe les activités de services mobiles de télécommunications en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comprend l'intégralité des filiales

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Orange et Amena, ainsi que les activités de téléphonie mobile de TP Group (avec sa filiale PTK Centertel) et des autres sociétés du Groupe à l'international ;

- le secteur d'activité "**Services de Communication Résidentiels**" (désigné ci-après SCR) rassemble les activités de services fixes de télécommunications (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) et les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du groupe France Télécom. Il correspond aux activités précédemment incluses dans le secteur "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" (hors services aux entreprises en France) et dans la filiale Wanadoo, ainsi que les activités de téléphonie fixe et Internet de TP Group et des autres sociétés du Groupe à l'international ;
- le secteur d'activité "**Services de Communication Entreprises**" (désigné ci-après SCE) regroupe les services de communication aux entreprises en France et les services mondiaux aux entreprises. Il regroupe les services aux entreprises en France précédemment inclus dans le secteur "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" ainsi que les services mondiaux (activités de la filiale Equant) ;
- le secteur d'activité "**Annuaire**" correspond aux activités de PagesJaunes Groupe, précédemment incluses dans la filiale Wanadoo.

Les secteurs d'activité précités s'appuient sur leurs ressources propres et peuvent partager certaines ressources, notamment en matière de réseaux et de systèmes d'information, de recherche et développement, de réseaux de distribution et d'autres expertises communes. L'utilisation de ces ressources partagées est prise en compte dans les résultats des secteurs d'activité sur la base, soit de relations contractuelles existantes entre entités juridiques, soit de références externes, soit d'une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en chiffre d'affaires interne du secteur d'activité prestataire et l'utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges incluses dans la marge brute opérationnelle (désignée ci-après MBO, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") du secteur d'activité utilisateur.

Le résultat du secteur d'activité correspond au résultat d'exploitation, à l'exception du résultat de cession d'actifs et des entités mises en équivalence non directement rattachés aux secteurs d'activité.

Les données relatives aux secteurs d'activité qui sont présentées dans les paragraphes suivants s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-secteurs d'activité. Par ailleurs, les variations ci-après, sont calculés sur la base des données en milliers d'euros, bien qu'affichées en millions d'euros.

1.1.3 PASSAGE AUX NORMES IFRS (*INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS*)

Le groupe France Télécom présente à partir de 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*). En conséquence, les commentaires du présent Rapport de gestion sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établis selon les mêmes normes (voir notes 1 et 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

1.1.4 PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EXERCICE 2005

■ **Croissance du chiffre d'affaires de 6,2 % en données historiques et de 2,5 % en données à base comparable par rapport à 2004, à 49 milliards d'euros**

○ **Des succès significatifs en 2005 dans un marché en profonde évolution**

L'accélération des mutations technologiques, la pression concurrentielle et l'environnement réglementaire conduisent à un chiffre d'affaires du Groupe en hausse de 2,5 % en données à base comparable (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable") par rapport à 2004, pour s'établir à 49 milliards d'euros en 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

○ Forte augmentation du nombre de clients haut débit fixe et mobile du Groupe

Dans ce contexte, France Télécom enregistre d'excellentes performances commerciales en 2005 et construit, dans le cadre du programme "NExT" (voir paragraphe 1.4.1. "Le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)"), des bases solides pour poursuivre son développement, avec notamment :

- une augmentation de 34,5 % de la base de clients mobiles en données historiques, avec 84,3 millions de clients au 31 décembre 2005 contre 62,7 millions de clients au 31 décembre 2004 ;
- le dynamisme du haut débit mobile, avec plus de 1,5 million de clients pour le Groupe au 31 décembre 2005 contre 24 000 au 31 décembre 2004 ;
- le succès de l'Internet haut débit, avec 1,8 million de Livebox commercialisées par le Groupe au 31 décembre 2005 contre 253 000 au 31 décembre 2004 ;
- et la part prise par France Télécom dans l'accélération du marché de la "Voix sur IP" avec 830 000 clients en France au 31 décembre 2005.

○ Lancement des premières offres convergentes et premiers succès concrets du programme "NExT"

Au 31 décembre 2005, le programme "NExT" se traduit par :

- le déploiement de MaLigne TV, avec 200 000 clients en France au 31 décembre 2005, soit près de trois fois plus de clients par rapport au 31 décembre 2004 (69 000 clients) ;
- le lancement d'offres convergentes (Family Talk, Business Talk, Mobile & Connected) ;
- le développement d'offres de contenus innovants et de la "Vidéo à la demande" (VoD, 4,5 millions de requêtes en décembre 2005 en France pour Orange, Wanadoo et MaLigne TV), et le partenariat avec Warner Music.

■ Forte performance opérationnelle et quasi-doublement du résultat net en 2005 par rapport à 2004

Les principaux résultats de l'exercice 2005 sont :

- une marge brute opérationnelle (désignée ci-après MBO, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") de 18,4 milliards d'euros en 2005, en progression de 2,8 % en données historiques (0,8 % en données à base comparable) par rapport à 2004. Hors amende de -256 millions d'euros du Conseil de la Concurrence à Orange France et hors impact de l'intégration de l'opérateur mobile espagnol Amena sur deux mois en 2005, soit 109 millions d'euros, la MBO s'élève à 18,6 milliards d'euros en 2005, en ligne avec l'objectif initial ;
- un ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires hors charges commerciales (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) de 50,8 % en 2005 (51,4 % hors amende de -256 millions d'euros du Conseil de la concurrence à Orange France), contre 50,5 % en données à base comparable (51,2 % en données historiques) en 2004 ;
- un ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires de 37,6 % en 2005 (38,1 % hors amende de -256 millions d'euros du Conseil de la concurrence à Orange France), contre 38,2 % en données à base comparable (38,8 % en données historiques) en 2004, reflétant notamment un investissement commercial important pour la conquête et la fidélisation des clients ;
- un résultat d'exploitation de 11,3 milliards d'euros en 2005, en hausse de 21,2 % en données historiques par rapport à 2004 ;
- un ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par location financement (désignés ci-après investissements corporels et incorporels hors licences ou CAPEX, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 3 de l'annexe aux comptes consolidés) rapportés au chiffre d'affaires de 12,3 % en 2005, contre 11,3 % en données à base comparable (11,1 % en données historiques) en 2004 ;
- un quasi-doublement du résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A. à 5,7 milliards d'euros en 2005, contre 3,0 milliards d'euros en 2004 ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- la génération d'un cash-flow organique (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") de 7,5 milliards d'euros. France Télécom utilise le cash-flow organique comme indicateur de performance opérationnelle pour mesurer le cash-flow généré par l'exploitation, hors investissements financiers (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") et hors produits de cession de titres de participation et de filiales (nets de la trésorerie cédée) ;
- un ratio d'endettement financier net (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") rapporté à la MBO de 2,48 (sur la base d'une MBO retraitée intégrant la MBO de l'opérateur mobile espagnol Amena sur 12 mois en 2005), soit un niveau inférieur à 2,50 conformément à l'objectif que s'est fixé le Groupe dans le cadre du programme "TOP", et un endettement financier net de 47,846 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

1.1.5 PRINCIPALES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ET TARIFAIRES

L'environnement dans lequel le groupe France Télécom a une activité commerciale, qu'il s'agisse du territoire national ou des autres pays de l'Union européenne, reste fortement marqué par la mise en œuvre d'une réglementation sectorielle. En particulier, les tarifs applicables par France Télécom concernant un certain nombre de ses services sont fixés ou affectés par les décisions des Autorités de Régulation Nationales (ARN). La présente section présente un certain nombre de décisions prises au cours de l'exercice 2005 par ces autorités ou par France Télécom en application des obligations réglementaires qui lui incombent, qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur ses résultats. Outre les principales évolutions réglementaires et tarifaires contenues dans la présente section du Rapport de Gestion, la réglementation est décrite au paragraphe 6.6 "Réglementation" du Document de Référence.

1.1.5.1 Principales évolutions réglementaires

Dans l'Union européenne, les législations nationales prises en application des directives européennes prévoient que les ARN établissent une liste de marchés pertinents, pour lesquels elles effectuent des analyses de marché. A l'issue de ces analyses, les Autorités de Régulation Nationales peuvent imposer aux opérateurs exerçant une influence significative sur les marchés une série d'obligations sur les services de gros et de détail, y compris dans certains cas un contrôle des tarifs de France Télécom. Les principales évolutions dans ce domaine sont décrites ci-dessous.

■ Marché de la terminaison d'appel mobile en France

Dans ses décisions du 9 décembre 2004, suite à son analyse du marché de la terminaison d'appel mobile, l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART, devenue le 21 mai 2005 Autorité de Régulation des Postes et Communications Électroniques, ARCEP) a désigné en métropole Orange France, SFR et Bouygues Télécom comme puissants sur leur propre réseau mobile et leur a imposé notamment les obligations suivantes à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- sortir du dispositif "*Bill & Keep*", qui consistait pour les opérateurs mobiles à ne pas se facturer entre eux leur terminaison d'appel ;
- publier une offre de référence d'interconnexion et d'accès relative à la terminaison d'appel vocal ;
- répondre à une obligation de séparation comptable et à une obligation relative à la comptabilisation des coûts des prestations d'accès et d'interconnexion relatives à la terminaison d'appel vocal ;
- et respecter un encadrement tarifaire de leur terminaison d'appel vocale de 2005 à 2007 : pour Orange France et SFR, 12,5 centimes d'euros HT en 2005 et 9,5 centimes d'euros HT en 2006, pour Bouygues Télécom, 14,79 centimes d'euros HT en 2005 et 11,24 centimes d'euros HT en 2006, l'encadrement tarifaire pour 2007 devant être défini ultérieurement par l'ARCEP.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Concernant les départements d'outre-mer, l'ARCEP, dans ses décisions de janvier 2005, a désigné comme puissants tous les opérateurs d'outre-mer et a imposé à Orange Caraïbe et SRR des baisses tarifaires de terminaison d'appel de -49 % sur les 3 années 2005 à 2007.

■ **Marché de gros de la terminaison sur les réseaux mobiles au Royaume-Uni**

Dans son analyse sur les tarifs de terminaison des appels fixes vers mobiles, l'*Office of Communications* (OFCOM) a publié ses conclusions finales le 1^{er} juin 2004. L'OFCOM a conclu que tous les opérateurs mobiles au Royaume-Uni ont chacun une position significative sur le marché des appels se terminant sur leurs réseaux respectifs.

En conséquence, l'OFCOM a imposé un contrôle des prix de la terminaison pour les appels "voix" 2G. Il a été demandé à Orange Royaume-Uni et T-Mobile de s'assurer que leur tarif de terminaison ne dépassait pas 6,31 pence par minute dans la période allant du 1^{er} septembre 2004 au 31 mars 2006. Vodafone et O2 ont été contraintes de ne pas dépasser un tarif de terminaison fixé à 5,63 pence par minute. En juin 2005, l'OFCOM a proposé de maintenir le contrôle des prix existant sans changement jusqu'au 31 mars 2007, sur la base d'un modèle *Long Run Incremental Costs* (LRIC, coûts incrémentaux de long terme) révisé.

■ **Marché de gros de la terminaison SMS en France**

L'ARCEP a également publié, en janvier 2006, un projet de décision sur un nouveau marché pertinent, celui de la terminaison SMS. Selon ce projet, chaque opérateur mobile se verrait appliquer une série d'obligations, notamment un contrôle tarifaire. L'ARCEP propose de fixer un premier plafond d'environ 2,5 centimes d'euros par SMS, dès l'entrée en vigueur des décisions relatives à son analyse de marché. Après avoir pris en compte les observations du Conseil de la Concurrence, l'ARCEP doit soumettre le projet à la Commission européenne, qui disposera d'un droit de veto, ce marché n'ayant pas été identifié par ses soins.

■ **Renseignements téléphoniques en France**

Dans un arrêt du 25 juin 2004, le Conseil d'État a jugé que le maintien de la numérotation "12" était de nature à restreindre l'exercice d'une concurrence loyale. Prenant acte de cet arrêt, l'ARCEP a pris trois décisions en date du 27 janvier 2005 dédiant la tranche de numéros 118 XYZ aux services de renseignements sous forme vocale permettant d'obtenir le nom et la localisation d'un utilisateur sur le territoire national, et fixant les modalités de fermeture commerciale de l'accès aux services de renseignements précédemment rendus via les anciens format de numéros (le 12 et le 712 respectivement pour France Télécom et Orange).

Les nouveaux numéros de la tranche 118 XYZ ont fait l'objet d'une attribution le 14 juin 2005 par tirage au sort limitée à 10 ressources pour un même groupe. Les numéros attribués à France Télécom sont le 118 710 (reconnaissance vocale), le 118 711 (service universel de renseignement), le 118 712 (service à valeur ajoutée), le 118 810 (service aux entreprises).

L'ouverture des services sous les nouveaux formats de numérotation 118 XYZ a donc été effective le 2 novembre 2005. Le 12 et le 712 poursuivront leur activité au plus tard jusqu'au 3 avril 2006, date de leur fermeture commerciale. Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a lancé le 3 novembre 2005 son propre numéro de service de renseignement téléphonique, le 118 008, sur l'ensemble du territoire français. Ce lancement permet à PagesJaunes Groupe de compléter son offre de services.

■ **Financement du service universel en France**

En application de l'article L. 35-3 du Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), le financement du service universel reste assuré par le fonds de service universel. Un versement à l'opérateur soumis à des obligations de service universel est dû dès lors que ses coûts nets imputables aux obligations de service universel représentent une "charge excessive". Les coûts nets imputables aux obligations de service universel sont évalués sur la base d'une comptabilité tenue par les opérateurs en charge de ces obligations et audité par un organisme indépendant pour le compte de l'ARCEP.

Ce financement du service universel est fixé par l'ARCEP. Chaque année, une décision précise le coût net des obligations de service universel ainsi que la contribution de chaque opérateur au fonds de service universel. L'ARCEP a ainsi, dans sa décision 05-0917 du 28 octobre 2005, déterminé que le coût net définitif pour 2004 s'élevait à 33,283 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.1.5.2 Principales évolutions tarifaires

Dans le cadre de l'appel à candidature pour le Service Universel lancé par l'État en novembre 2004, France Télécom a présenté une proposition globale le 10 janvier 2005 sur laquelle l'ARCEP a rendu un avis favorable, et à la suite duquel France Télécom a pris une décision en février 2005.

Cette proposition prévoit, sur la période 2005 - 2008 :

- une hausse progressive du tarif de l'abonnement de 23 %, pour le rapprocher de la moyenne européenne et financer le développement du réseau au service de tous, avec une première étape portant le tarif mensuel de 13 euros TTC à 13,99 euros TTC en mars 2005 ;
- une baisse immédiate de -7 % de l'abonnement social ;
- et une baisse d'au moins -26 % des tarifs des communications sur la période 2005 - 2008.

En réponse aux souhaits exprimés par l'ARCEP et le Gouvernement français, France Télécom a pris des engagements complémentaires pour contribuer au développement concurrentiel du secteur avec de nouvelles offres de revente en gros de l'abonnement et des services haut débit, et des mesures visant à l'amélioration de la compétitivité du dégroupage, notamment :

- les frais de mise en service du dégroupage sont passés de 78,7 euros HT à 50 euros HT pour le dégroupage total et à 55 euros HT pour le dégroupage partiel ;
- l'offre de gros sur la revente de l'abonnement a été transmise à l'ARCEP en vue d'une mise en oeuvre effective le 1^{er} avril 2006, et l'offre de gros ADSL permettant au client final d'avoir un service haut débit sans avoir à payer l'abonnement est en cours d'élaboration ;
- conformément à l'engagement pris le 10 janvier 2005, une nouvelle offre de référence sur le dégroupage total a été transmise à l'ARCEP et publiée le 27 juillet 2005, enregistrant une baisse de 1 euro HT du tarif du dégroupage total.

■ Tarifs de l'abonnement et du raccordement au réseau téléphonique en France

Le 3 mars 2005, le prix de l'abonnement principal a augmenté de 7,6 %, passant de 13 euros TTC à 13,99 euros TTC pour les particuliers, tandis que l'abonnement social a baissé de -7,28 %, passant de 7 euros TTC à 6,49 euros TTC. L'abonnement pour les contrats professionnels est resté inchangé à 13,10 euros HT.

A compter du 1^{er} octobre 2005, les conditions générales de vente de l'abonnement téléphonique ont également été modifiées. La durée minimale d'engagement pour l'ouverture d'une ligne téléphonique a été réduite de moitié, passant de 12 mois à 6 mois. Par ailleurs, plus de souplesse a été introduite pour permettre à un client souhaitant souscrire à une offre de dégroupage total de résilier son abonnement sans pénalité pendant la période minimale.

Les frais de mise en services de la ligne téléphonique ont été relevés de 46,12 euros TTC à 55 euros TTC le 3 mars 2005, en même temps que le tarif de l'abonnement principal.

■ Grille tarifaire de référence (tarif général) en France

○ Tarifs des communications fixes locales et nationales

Le 3 mars 2005, France Télécom a procédé à une refonte de la grille tarifaire des communications locales et nationales, qui s'est traduite par une baisse des tarifs par minute des communications :

- le tarif par minute de la communication locale est passée de 1,8 à 1,4 centimes d'euros TTC en heures creuses (soit une baisse de -22,2 %), et de 3,3 à 2,8 centimes d'euros TTC en heures pleines (soit une baisse de -15,2 %) ;
- et le tarif par minute de la communication nationale est passée de 6,1 à 5,3 centimes d'euros TTC en heures creuses (soit une baisse de -13,1 %), et de 9,1 à 7,8 centimes d'euros TTC en heures pleines (soit une baisse de -14,3 %).

Deux nouvelles mesures ont accompagné ces baisses afin de simplifier les tarifs :

- la suppression du crédit-temps, remplacé par un coût de mise en relation de 7,8 centimes d'euros TTC pour une communication locale et de 10,5 centimes d'euros TTC pour une communication nationale ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- et la suppression des zones de voisinage, qui sont alignées sur les tarifs par minute des communications locales, soit une réduction de -45,9 % en heures pleines et de -40 % en heures creuses.

Pour l'abonnement comme pour les communications, des ajustements tarifaires sont également intervenus le 3 mars 2005 dans les Départements d'Outre-Mer (DOM).

o Tarifs des communications fixes vers mobiles

Le 17 janvier 2005, comme les années précédentes, les tarifs téléphoniques des appels fixes vers mobiles appliqués par France Télécom ont continué de baisser. Depuis la France métropolitaine, les tarifs par minute des appels fixes vers mobiles métropolitains sont ainsi passés :

- vers Orange et SFR, de 21 à 15,2 centimes d'euros TTC en heure pleine (soit une baisse de -27,6 %), et de 10 à 7,9 centimes d'euros TTC en heure creuse (soit une baisse de -21 %) ;

- et vers Bouygues Télécom, de 25 à 19,9 centimes d'euros TTC en heure pleine (soit une baisse de -20,4 %), et de 13 à 9,9 centimes d'euros TTC en heure creuse (soit une baisse de -23,8 %).

Par ailleurs, le crédit-temps a été remplacé par un coût de mise en relation de 17,9 centimes d'euros TTC, quel que soit l'opérateur mobile et la plage horaire. Les tarifs ont baissé pour les clients résidentiels, pour les clients professionnels et pour les entreprises. Les tarifs des communications vers les mobiles des Départements d'Outre-Mer (DOM) ont également baissé en mai 2005.

A compter du 2 janvier 2006, France Télécom baisse à nouveau les tarifs téléphoniques des appels fixes vers mobiles français (DOM compris) pour tous les clients. Depuis la France métropolitaine, les tarifs par minute des appels fixes vers mobiles métropolitains passent ainsi :

- vers Orange et SFR, de 15,2 à 10,9 centimes d'euros TTC en heure pleine (soit une baisse de -28,2 %), et de 7,9 à 6 centimes d'euros TTC en heure creuse (soit une baisse de -24,1 %) ;

- et vers Bouygues Télécom, de 19,9 à 14,6 centimes d'euros TTC en heure pleine (soit une baisse de -26,6 %), et de 9,9 à 7,9 centimes d'euros TTC en heure creuse (soit une baisse de -20,2 %).

Le coût de mise en relation reste stable à 17,9 centimes d'euros TTC. La baisse des tarifs concerne également les communications fixes vers mobiles métropole-DOM, DOM-métropole, intra-DOM et inter-DOM. Les clients professionnels et entreprises de France Télécom bénéficient de ces baisses à compter du 3 janvier 2006.

Les tarifs des communications téléphoniques fixes vers mobiles devraient également baisser en 2007. Cette nouvelle baisse sera décidée par l'ARCEP qui en fixera le montant en 2006.

1.2 ACTIVITE ET RENTABILITE DU GROUPE

1.2.1 PRINCIPALES DONNEES OPERATIONNELLES

Le chiffre d'affaires, la marge brute opérationnelle (désignée ci-après MBO, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire"), le résultat d'exploitation, les investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par location financement (désignés ci-après investissements corporels et incorporels hors licences ou CAPEX, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") et l'indicateur de la marge brute opérationnelle moins les investissements corporels et incorporels hors licences (désigné ci-après indicateur de MBO - CAPEX, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004.

Le chiffre d'affaires, la MBO, le résultat d'exploitation, l'indicateur de MBO - CAPEX, ainsi que la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") constituent les indicateurs de gestion du Groupe qui permettent de suivre sa performance opérationnelle et celle de ses divisions et sur lesquels est basée l'évaluation des directeurs exécutifs du Groupe et des cadres dirigeants de ces divisions. L'indicateur de MBO - CAPEX est calculé, afin de mieux appréhender les efforts des divisions opérationnelles, sur

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

la base d'investissements corporels et incorporels excluant les investissements non récurrents (licences GSM et UMTS) et hors investissements financés par location financement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du groupe France Télécom (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	49 038	47 841	46 158	2,5 %	6,2 %
MBO ⁽²⁾	18 416	18 264	17 923	0,8 %	2,8 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>37,6 %</i>	<i>38,2 %</i>	<i>38,8 %</i>		
Résultat d'exploitation	11 284	–	9 312	–	21,2 %
<i>Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires</i>	<i>23,0 %</i>	<i>–</i>	<i>20,2 %</i>		
CAPEX ⁽²⁾	6 045	5 384	5 134	12,3 %	17,7 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>12,3 %</i>	<i>11,3 %</i>	<i>11,1 %</i>		
Licences UMTS / GSM	97	7	7	ns	ns
MBO - CAPEX ⁽²⁾	12 371	12 880	12 789	(4,0)%	(3,3)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) ⁽²⁾	196 452	204 191	203 780	(3,8)%	(3,6)%

(1) Voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable". Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

(2) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

1.2.1.1 Données historiques

■ Chiffre d'affaires

En données historiques, le chiffre d'affaires consolidé de France Télécom s'établit à 49 038 millions d'euros en 2005 et connaît une augmentation de 6,2% comparé à 2004. L'évolution du chiffre d'affaires en données historiques reflète la forte croissance des Services de Communication Personnels, dont le chiffre d'affaires progresse dans tous les sous-secteurs d'activité, sauf au Royaume-Uni où il est stable, et, dans une moindre mesure, la progression des Services de Communication Résidentiels et des Annuaire. La croissance des activités de téléphonie mobile intègre l'effet de la sortie du dispositif "Bill & Keep" au 1^{er} janvier 2005 (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable"), qui représente 846 millions d'euros dans l'augmentation du chiffre d'affaires entre 2004 et 2005. Par ailleurs, les variations de change ont un impact positif de 476 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe, essentiellement liées à l'évolution du zloty polonais entre les deux périodes. Enfin, les variations de périmètre impactent favorablement l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe entre 2004 et 2005 et s'élèvent à 376 millions d'euros, compte tenu notamment de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) et de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1^{er} juillet 2005, en partie compensées par les cessions d'Orange Danemark le 11 octobre 2004 et de France Télécom Câble (FTC) le 31 mars 2005. En sens inverse, le chiffre d'affaires du groupe France Télécom est affecté en 2005 par la baisse du chiffre d'affaires des Services de Communication Entreprises, imputable principalement à la téléphonie fixe Entreprises en France, marquée par le repli tendanciel du trafic et la baisse des prix des communications.

■ Marge brute opérationnelle

En données historiques, la MBO s'élève à 18 416 millions d'euros en 2005, en progression de 2,8% par rapport à 2004. Avec le passage aux normes IFRS, la MBO inclut à présent des produits et charges non récurrents : en 2005, la MBO intègre ainsi une amende de -256 millions d'euros du

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Conseil de la Concurrence infligée à Orange France, ainsi qu'une reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban (voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés). L'augmentation de la MBO entre 2004 et 2005 est le fait de la progression des services mobiles dans le Reste du monde, en Pologne et en Espagne (du fait de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena), mais aussi des activités fixes en France, ainsi que dans une moindre mesure, des Annuaire. Entre 2004 et 2005, la progression de la MBO du Groupe bénéficie à la fois, i) de l'impact positif des variations de change, qui s'élèvent à 229 millions d'euros, compte tenu principalement de l'évolution favorable du zloty polonais, et ii) de l'effet positif des variations de périmètre et autres variations, soit un impact global de 112 millions d'euros entre les deux périodes. Ces effets positifs sont partiellement compensés en 2005 par la diminution de la MBO des Services de Communication Entreprises en France, résultant principalement de la baisse des ventes de ce secteur d'activité.

Hors amende de -256 millions d'euros du Conseil de la Concurrence à Orange France et hors impact de l'intégration de l'opérateur mobile espagnol Amena sur deux mois en 2005, soit 109 millions d'euros, la MBO s'élève à 18 563 millions d'euros en 2005, soit un montant supérieur à 18 500 millions d'euros conformément à l'objectif que s'était fixé le Groupe pour 2005.

En phase de transition, marquée par le renforcement de la transformation du Groupe, un ralentissement temporaire de la croissance et le durcissement du contexte concurrentiel, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires baisse de -1,2 point en données historiques, passant de 38,8 % en 2004 à 37,6 % en 2005.

■ Résultat d'exploitation

En données historiques, le résultat d'exploitation enregistre entre 2004 et 2005 une croissance de 21,2 % pour s'établir à 11 284 millions d'euros en 2005, amplifiant la performance opérationnelle de la MBO, du fait principalement :

- de la baisse significative de la dotation aux amortissements, soit un impact favorable de 956 millions d'euros entre 2004 et 2005. Cette diminution s'explique surtout, (i) par la fin de l'amortissement d'un nombre conséquent d'immobilisations corporelles du sous-secteur d'activité SCR France, (ii) par la diminution significative des investissements corporels et incorporels hors licences enregistrée avant 2004 pour l'ensemble du Groupe, (iii) par la fin de l'amortissement de plusieurs bases d'abonnés du Groupe (Orange Royaume-Uni, TP S.A., Equant, OCH), (iv) par l'allongement des durées de vie de certaines catégories d'actifs immobilisés (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable" et note 2 de l'annexe aux comptes consolidés), et (v) par l'impact de la perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles d'Equant comptabilisée en 2004 ;
- de l'importance du résultat de cession d'actifs enregistré en 2005, soit 1 475 millions d'euros, contre 922 millions d'euros en 2004 (voir notes 4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2005, le résultat de cession d'actifs est composé, (i) d'un résultat de cession de titres de participation de 1 476 millions d'euros, concernant PagesJaunes Groupe pour 386 millions d'euros, Tower Participations SAS, société détenant TDF, pour 377 millions d'euros, MobilCom AG pour 265 millions d'euros, la livraison de titres STMicroelectronics en remboursement d'obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics pour 162 millions d'euros, les participations minoritaires dans Optimus, Novis et Clix, cédées à leur société mère Sonaecom en échange de 23,7 % du capital de cette société, pour 113 millions d'euros, l'externalisation de la plus-value sur la cession d'Eutelsat en 2003 pour 74 millions d'euros, Intelsat pour 51 millions d'euros, les activités du câble pour 18 millions d'euros et d'autres cessions de titres pour 30 millions d'euros, (ii) d'un résultat de cession d'immobilisations corporels et incorporels pour 43 millions d'euros, et (iii) d'autres éléments divers pour -44 millions d'euros.

En 2004, le résultat de cession d'actifs résultait quant à lui, (i) d'un résultat de cession de titres de participation de 667 millions d'euros, comprenant STMicroelectronics pour 249 millions d'euros, PagesJaunes Groupe pour 199 millions d'euros, Radianz pour 73 millions d'euros, la troisième et dernière tranche des titres Pramindo Ikat pour 57 millions d'euros, Orange Danemark pour 38 millions d'euros, et d'autres cessions de titres pour 51 millions d'euros, (ii) d'un résultat de dilution positif de 51 millions d'euros, (iii) d'un résultat de cession d'immobilisations corporels et

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

incorporels pour 46 millions d'euros, et (iv) d'autres éléments divers pour un montant global de 158 millions d'euros, essentiellement liés à la liquidation de sociétés, dont 61 millions d'euros au titre de Telinvest ;

- de la diminution de la perte de valeur des écarts d'acquisition, qui s'élève à -11 millions d'euros en 2005, contre -534 millions d'euros en 2004 (voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). En 2004, une perte de valeur concernant l'écart d'acquisition d'Equant avait été constatée pour -534 millions d'euros. En effet, la diminution du chiffre d'affaires réalisé ainsi que les aléas liés à la persistance d'un environnement économique et concurrentiel difficile, tel que mis en évidence au cours du premier semestre 2004, avaient conduit à revoir les perspectives de la société ;
- et de la diminution de la charge de rémunération en actions, qui s'élève à -178 millions d'euros en 2005 contre -399 millions d'euros en 2004 (voir note 27 de l'annexe aux comptes consolidés). En 2005, la charge de rémunération en actions comprend, (i) une offre de l'État réservée aux salariés pour -120 millions d'euros (en 2004, la charge de rémunération en actions comprenait deux offres réservées aux salariés pour -263 millions d'euros, dont une offre de l'État de -247 millions d'euros), et (ii) des charges relatives, d'une part, à la valorisation d'options d'achat et de souscription d'actions, et d'autre part, à la valorisation d'attributions d'actions gratuites portant sur des actions France Télécom ou des filiales accordées aux salariés du Groupe, pour -58 millions d'euros (contre -136 millions d'euros en 2004).

Ces éléments compensent totalement les impacts défavorables liés notamment :

- à l'augmentation de la perte de valeur des immobilisations, qui s'élève à -568 millions d'euros en 2005 contre -179 millions d'euros en 2004 (voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). En 2005, la perte de valeur des immobilisations comprend principalement une dépréciation de -345 millions d'euros au titre de la marque Amena et une dépréciation de -191 millions d'euros relative à la marque Equant suite à la décision de leur remplacement par la marque Orange dans le cadre de la mise en œuvre du programme "NExT" (voir paragraphe 1.4.1. "Le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)"). En 2004, une dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles d'Equant avait été comptabilisée pour -184 millions d'euros suite à la dégradation, au second semestre 2004, des perspectives à court et moyen terme d'Equant par rapport au premier semestre 2004 ;
- à l'augmentation du coût des restructurations, qui s'élève à -454 millions d'euros en 2005 contre -181 millions d'euros en 2004 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés). En 2005, le coût des restructurations comprend, (i) une charge de -182 millions d'euros relative au plan de congés de fin de carrière ainsi que des cotisations au Comité d'entreprise au titre du plan de congés de fin de carrière pour -83 millions d'euros, (ii) des plans de restructuration pour -137 millions d'euros (contre -156 millions d'euros en 2004), dont -60 millions d'euros relatifs à Equant et -15 millions d'euros au titre de Côte d'Ivoire Télécom, et (iii) des coûts de mobilité vers la sphère publique pour -52 millions d'euros (contre -25 millions d'euros en 2004) ;
- et à l'augmentation de la participation des salariés, qui s'élève à -382 millions d'euros en 2005 contre -280 millions d'euros en 2004, cette augmentation provenant principalement de France Télécom S.A.

La hausse de 1 972 millions d'euros du résultat d'exploitation entre 2004 et 2005 reflète ainsi l'amélioration de la MBO conjuguée, principalement, à l'effet combiné de la baisse de la dotation aux amortissements, de la hausse du résultat de cession d'actifs et de la diminution de la perte de valeur des écarts d'acquisition entre les deux périodes, et est en partie compensée par l'augmentation de la perte de valeur des immobilisations et du coût des restructurations. In fine, le ratio de résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires progresse de 2,8 points, et s'établit à 23,0 % en 2005 contre 20,2 % en 2004.

■ Indicateur de MBO – CAPEX

En données historiques, la progression de 17,7 % des investissements corporels et incorporels hors licences (soit une augmentation de 911 millions d'euros) combinée à la croissance de 2,8 % de la MBO (soit une augmentation de 493 millions d'euros) conduit à une baisse de l'indicateur de MBO – CAPEX de -3,3 % entre 2004 et 2005, pour s'établir à 12 371 millions d'euros en 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.1.2 Données à base comparable

Pour permettre aux investisseurs de suivre l'évolution annuelle des activités du Groupe, des données à base comparable sont présentées. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de l'exercice écoulé et à retraiter l'exercice précédent dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. France Télécom fournit le détail des impacts, sur ses indicateurs clés opérationnels, des variations de méthode, de périmètre et de change, permettant ainsi d'isoler l'effet activité intrinsèque. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de l'exercice 2004, les méthodes et le périmètre de l'exercice 2005 ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de l'exercice 2005. Les données à base comparable n'ont pas pour objectif de se substituer aux données historiques de l'exercice écoulé ou des périodes précédentes.

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, le passage des données historiques aux données à base comparable, pour les principaux agrégats opérationnels du groupe France Télécom.

(en millions d'euros)	Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)					
	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques						
au 31 décembre 2004	46 158	17 923	(7 990)	5 134	12 789	203 780
Amena	496	116	(65)	119	(3)	368
Intégration globale des filiales sénégalaises ⁽¹⁾	115	72	(18)	36	36	448
Filiales internationales de SCP Reste du monde et SCR Reste du monde	31	14	(3)	4	10	168
Filiales d'Annuaire	23	6	(1)	-	6	231
Autres	23	7	(3)	32	(25)	501
Total Entrées de périmètre	688	215	(90)	191	24	1 716
Orange Danemark	(194)	(28)	57	(12)	(16)	(543)
France Télécom Câble (FTC)	(101)	(26)	18	(18)	(8)	(493)
Autres	(17)	1	1	(4)	5	(269)
Total Sorties de périmètre	(312)	(53)	76	(34)	(19)	(1 305)
Total Variations de périmètre	376	162	(14)	157	5	411
Bill & Keep ⁽²⁾	846	(43)	-	-	(43)	-
Allongement des durées de vie de certaines immobilisations ⁽³⁾	-	-	290	-	-	-
Autres	(15)	(7)	-	4	(11)	-
Total Autres variations	831	(50)	290	4	(54)	-
Variations de change⁽⁴⁾	476	229	(135)	89	140	-
Données à base comparable						
au 31 décembre 2004	47 841	18 264	(7 849)	5 384	12 880	204 191

(1) Impact de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1^{er} juillet 2005, prenant effet le 1^{er} juillet 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe ci-dessous).

(2) Impact de la sortie du dispositif "Bill & Keep" le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe ci-dessous).

(3) Impact de la revue des durées de vie des immobilisations, effectuée dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 suivant les normes IFRS (voir paragraphe ci-dessous).

(4) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Variations de périmètre et autres variations

○ Variations de périmètre

Les principales variations de périmètre incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable sont constituées :

- d'une part, d'**entrées de périmètre** avec :

- l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), prenant effet le 1^{er} novembre 2004 dans les données à base comparable ;

- l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1^{er} juillet 2005, prenant effet le 1^{er} juillet 2004 dans les données à base comparable. Suite à l'amendement du pacte d'actionnaire avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel est consolidée selon la méthode de l'intégration globale, à compter du 1^{er} juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans la société Sonatel était consolidée selon la méthode proportionnelle (voir notes 4 et 36 de l'annexe aux comptes consolidés). L'intégration en consolidation globale concerne les sociétés Sonatel (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde), Sonatel Mobiles et Ikatel (sous-secteur d'activité SCP Reste du monde) ;

- l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable des filiales internationales Wanadoo Jordan, Telecom Vanuatu Ltd (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) et Getesa (sous-secteur d'activité SCP Reste du monde) le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable, et des filiales internationales Côte d'Ivoire Multimédia, Sonatel Multimédia et Teleservices Ltd (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) le 1^{er} novembre 2005, prenant effet le 1^{er} novembre 2004 dans les données à base comparable. Les entrées dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable résultent de l'application des normes IFRS ;

- et l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable de plusieurs filiales au sein du secteur d'activité Annuaires, avec les entrées d'Eurodirectory, Kompass Belgique, Editus Luxembourg et Edicom le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable, ainsi que l'acquisition d'e-sama le 1^{er} février 2005, prenant effet le 1^{er} février 2004 dans les données à base comparable. Les entrées dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable résultent de l'application des normes IFRS ;

- et d'une part, des **sorties de périmètre** avec :

- la cession d'Orange Danemark le 11 octobre 2004, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable ;

- et la cession de France Télécom Câble (FTC) le 31 mars 2005, prenant effet le 1^{er} avril 2004 dans les données à base comparable.

○ Autres variations

Les principales autres variations incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable sont les suivantes :

- la sortie du dispositif "*Bill & Keep*" le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable. En 2004, comme les années précédentes, la facturation entre opérateurs mobiles en France s'effectuait selon le dispositif "*Bill & Keep*". Le dispositif "*Bill & Keep*" (littéralement "facturé et gardé") correspond à l'acte par lequel l'opérateur mobile facture l'appelant de l'intégralité de l'appel sortant en direction d'un autre abonné mobile (l'appelé), sans reverser de quote-part au titre de la rémunération de l'accès à la partie terminale du réseau mobile de l'opérateur tiers. La sortie du dispositif "*Bill & Keep*" a eu lieu le 1^{er} janvier 2005. Cette sortie du dispositif "*Bill & Keep*" se traduit en 2005 par une augmentation du chiffre d'affaires et par la constatation d'achats et de reversements aux opérateurs d'un montant légèrement supérieur à celui du chiffre d'affaires ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- et la revue des durées de vie des immobilisations. Dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 suivant les normes IFRS, une revue des durées de vie des immobilisations a été menée pour l'ensemble du Groupe. Les principaux impacts, en 2005, de cette revue menée dans les sociétés du Groupe sont un allongement des durées de vie de certaines catégories d'actifs immobilisés et une diminution de la dotation aux amortissements (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

■ Variations de change

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, les variations de change incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable pour le groupe France Télécom.

(en millions d'euros)		Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)				
		Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX
Zloty polonais	PLN	508	234	(140)	87	147
Livre sterling	GBP	(50)	(14)	12	(5)	(9)
Livre égyptienne	EGP	31	15	(4)	4	11
Dollar US	USD	(2)	-	-	-	-
Autres devises		(11)	(6)	(3)	3	(9)
Variations de change⁽¹⁾		476	229	(135)	89	140

(1) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

■ Chiffre d'affaires

Sur une base comparable, la croissance du chiffre d'affaires s'établit à 2,5 % entre 2004 et 2005 et s'explique essentiellement par la croissance des Services de Communication Personnels, dont le chiffre d'affaires progresse dans tous les sous-secteurs d'activité, et dans une moindre mesure, par la progression des Annuaire. En sens inverse, le chiffre d'affaires du Groupe est affecté en 2005, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires des Services de Communication Entreprises, imputable principalement à la téléphonie fixe aux entreprises en France marquée par le repli tendanciel du trafic et la baisse des prix des communications, et d'autre part, par la baisse des Services de Communication Résidentiels, liée au repli des services fixes classiques en Pologne et en France et à l'effet de substitution de la téléphonie fixe par la téléphonie mobile en Pologne.

■ Marge brute opérationnelle

Sur une base comparable, la croissance de la MBO est de 0,8 % entre 2004 et 2005, soulignant le maintien de la rentabilité opérationnelle du Groupe en 2005. Cette croissance est le fait de la progression de la MBO des activités mobiles dans le Reste du monde et en Pologne, l'évolution de la MBO des services mobiles en France entre les deux périodes étant affectée par une amende du Conseil de la Concurrence à l'encontre des trois opérateurs mobiles en France, dont -256 millions d'euros pour Orange France (voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés). La croissance de la MBO du Groupe reflète également la progression de la MBO des services fixes en France, ainsi que, dans une moindre mesure, des Annuaire. La MBO des Services de Communication Résidentiels intègre notamment l'impact positif d'une reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban (voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés), et enregistre le fruit de la politique de maîtrise des charges opérationnelles du Groupe. La croissance de ces activités est toutefois en partie compensée par la diminution de la MBO, d'une part, des Services de Communication Résidentiels en Pologne, liée au repli des services fixes classiques et à l'effet de substitution de la téléphonie fixe par la téléphonie mobile, et d'autre part, des Services de Communication Entreprises en France, résultant principalement de la baisse des ventes de ce secteur d'activité en 2005.

Sur une base comparable, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires baisse de -0,6 point, passant de 38,2 % en 2004 à 37,6 % en 2005. En phase de transition, marquée par le renforcement de la transformation du Groupe et le durcissement du contexte concurrentiel, France Télécom a réalisé en 2005 un investissement commercial important pour la conquête et la fidélisation des clients. Hors charges commerciales (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

progresse ainsi de 0,3 point, à 50,8% en 2005 contre 50,5% en 2004 (voir paragraphe 1.3.2.1 "Bilan du programme TOP sur la période 2004 - 2005 en normes IFRS").

■ Indicateur de MBO – CAPEX

Sur une base comparable, la progression de 12,3% des investissements corporels et incorporels hors licences (soit une augmentation de 661 millions d'euros) combinée à la croissance de 0,8% de la MBO (soit une augmentation de 152 millions d'euros) conduit à une baisse de l'indicateur de MBO - CAPEX de -4,0% entre 2004 et 2005, pour s'établir à 12 371 millions d'euros en 2005.

1.2.2 PRINCIPALES DONNEES DU RESULTAT NET ET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

1.2.2.1 Évolution du résultat net

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données du résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	2004 historique
Résultat d'exploitation	11 284	9 312
Résultat financier	(3 356)	(3 625)
Impôt sur les sociétés	(1 568)	(2 477)
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 360	3 210
Intérêts minoritaires	(651)	(193)
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.	5 709	3 017

Le résultat financier s'élève à -3 356 millions d'euros en 2005, en amélioration de 269 millions d'euros par rapport à 2004 (-3 625 millions d'euros). Cette amélioration est le fait de la diminution des charges financières nettes, soit un gain de 576 millions d'euros entre 2004 et 2005, en partie compensée par la dégradation du résultat de change (-291 millions d'euros) et par l'augmentation de l'effet d'actualisation (-16 millions d'euros) entre les deux périodes. La diminution des charges financières nettes s'explique principalement par l'effet combiné, d'une part, de la baisse de l'encours moyen de l'endettement financier net (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire"), qui atteint 8,2 milliards d'euros entre les deux périodes, et d'autre part, de la baisse du coût moyen pondéré de l'endettement financier net, qui passe de 6,79% en 2004 à 6,46% en 2005 (voir paragraphe 1.2.2.2 "Évolution de l'endettement financier net").

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés qui représente une charge de -1 568 millions d'euros en 2005, contre une charge de -2 477 millions d'euros un an auparavant, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 6 360 millions d'euros en 2005 contre 3 210 millions d'euros en 2004.

L'augmentation des intérêts minoritaires entre 2004 (-193 millions d'euros) et 2005 (-651 millions d'euros) reflète notamment l'acquisition des intérêts minoritaires d'Equant, la cession de 44,9% du capital de PagesJaunes Groupe en 2004 et en 2005 ainsi que l'amélioration des résultats de certaines sociétés du groupe France Télécom et l'optimisation de son portefeuille d'actifs.

Par la combinaison de tous ces facteurs, le résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A. passe de 3 017 millions d'euros en 2004 à 5 709 millions d'euros en 2005.

1.2.2.2 Évolution de l'endettement financier net

L'endettement financier net de France Télécom (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") s'élève à 47,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 49,8 milliards d'euros au 31 décembre 2004 et 56,7 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2004 (voir paragraphe 4.3.2 "Endettement financier net" et notes 19 et 37 de l'annexe aux comptes consolidés).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le désendettement financier net s'élève ainsi à 2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2004, sous l'effet :

- du cash-flow organique (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") généré en 2005, à hauteur de 7,5 milliards d'euros (voir paragraphe 4.1 "Situation et flux de trésorerie"). France Télécom utilise le cash-flow organique comme indicateur de performance opérationnelle pour mesurer le cash-flow généré par l'exploitation, hors investissements financiers (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") et hors produits de cession de titres de participation et de filiales (nets de la trésorerie cédée) ;
- des produits de cession de participation et de filiales pour 1,6 milliard d'euros ;
- et de la déconsolidation de la créance d'impôt relative à l'exercice 2001, suite à la restructuration du contrat de cession de cette créance d'impôt intervenue en juin 2005, pour 1,3 milliard d'euros ;

et en sens inverse :

- de l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) pour -6,0 milliards d'euros nets de la trésorerie acquise, dont -3,1 milliards d'euros financés par endettement (2,9 milliards d'euros ayant été financés par l'augmentation de capital réalisée en septembre 2005) ;
- de la consolidation de la dette d'Amena représentant -2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005 ;
- des acquisitions de titres de participation et de filiales (nettes de la trésorerie acquise), hors Amena, pour -1,6 milliard d'euros ;
- et du règlement des dividendes versés par France Télécom S.A. pour -1,2 milliard d'euros ;

ainsi que d'autres éléments divers pour 0,3 milliard d'euros.

Le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres s'élève à 1,68 au 31 décembre 2005, contre 2,82 au 31 décembre 2004.

Le ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO est de 2,48 au 31 décembre 2005 (sur la base d'une MBO retraitée intégrant la MBO de l'opérateur mobile espagnol Amena sur douze mois en 2005), soit un niveau inférieur à 2,50 conformément à l'objectif que s'est fixé le Groupe dans le cadre du programme "TOP". Ce ratio était de 2,78 au 31 décembre 2004.

1.3 LE PLAN "AMBITION FT 2005"

1.3.1 RAPPEL DES PRINCIPES

Le 4 décembre 2002, France Télécom a lancé le plan "Ambition FT 2005", dont le second volet porte sur le renforcement de la structure financière du Groupe avec le plan "15+15+15" :

- plus de 15 milliards d'euros de flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (désigné ci-après cash-flow disponible, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire"), générés grâce au programme d'amélioration opérationnelle "TOP" (*Total Operational Performance*), et destinés à être affectés à la réduction de l'endettement financier. Rien qu'entre 2003 et 2004, le programme "TOP" a permis de dégager plus de 15 milliards d'euros de cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie en **normes françaises**, permettant à France Télécom d'atteindre son objectif en avance (voir paragraphe 1.3.2.3 "Programme TOP : objectifs atteints") ;
- 15 milliards d'euros de renforcement des fonds propres. Une augmentation de capital de 14,9 milliards d'euros a été réalisée au cours du premier semestre 2003, l'État actionnaire participant à hauteur de sa participation, soit environ 9 milliards d'euros ;
- 15 milliards d'euros de refinancement de la dette du Groupe. Depuis le 5 décembre 2002, France Télécom a procédé, notamment, à :
 - l'émission de 14,3 milliards d'euros d'emprunts obligataires, pour une maturité initiale moyenne d'environ 11,9 années ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- l'émission de 1,15 milliard d'euros d'OCEANE (Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes), pour une maturité initiale moyenne d'environ 4,3 années (voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- l'émission de 5,1 milliards d'euros d'EMTN (*Euro Medium Term Notes*) pour une maturité initiale moyenne d'environ 2 années ;
- et à la restructuration de ses lignes de crédit : après avoir rallongé en 2003, la maturité de la ligne de crédit syndiquée de 5 milliards à 3 ans, France Télécom a totalement restructuré au cours du premier semestre 2004 ses lignes de crédit syndiquées et bilatérales en annulant les lignes existantes au 31 décembre 2003 ou contractées au cours du premier trimestre 2004 et en mettant en place le 22 juin 2004 une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros. Cette ligne de crédit a été annulée le 20 juin 2005 lors de la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros (voir note 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

Ces trois actions ont été menées en parallèle, avec l'objectif de retrouver, à la fin de l'année 2005, un ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO inférieur à 2,5, permettant au Groupe d'atteindre davantage de flexibilité stratégique et financière à cet horizon.

1.3.2 BILAN DU PROGRAMME D'AMELIORATION DES PERFORMANCES OPERATIONNELLES "TOP"

Le programme "TOP" (*Total Operational Performance*), tel que présenté le 4 décembre 2002, porte sur la période 2003 - 2005. Du fait de la présentation des comptes consolidés du groupe France Télécom en normes IFRS en 2005 (voir paragraphe 1.1.3 "Passage aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*)" et note 1 de l'annexe aux comptes consolidés), il n'est pas possible de présenter des données cumulées sur l'ensemble de cette période, les postes n'étant pas directement comparables entre eux. En conséquence, le bilan du programme "TOP" est présenté ci-dessous en deux parties, avec d'une part, le bilan sur la période 2004 - 2005 en **normes IFRS**, et d'autre part, le bilan sur la période 2003 - 2004 en **normes françaises**.

1.3.2.1 Bilan du programme "TOP" sur la période 2004 - 2005 en normes IFRS

Le tableau suivant présente l'évolution, d'une part, des charges opérationnelles (charges opérationnelles comprises dans la détermination de la MBO, désignées ci-après OPEX, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), et d'autre part, des dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par location financement (désignées ci-après investissements corporels et incorporels hors licences ou CAPEX, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 3 de l'annexe aux comptes consolidés), et permet, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, de faire le bilan, en **normes IFRS**, du programme "TOP" pour le groupe France Télécom sur la période 2004 - 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Bilan du programme "TOP" sur la période 2004 - 2005 en normes IFRS

(en millions d'euros)

Exercices clos le 31 décembre

	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique
Chiffre d'affaires	49 038	47 841	46 158
OPEX ⁽¹⁾ hors charges commerciales	(24 111)	(23 667)	(22 511)
Charges commerciales ⁽¹⁾	(6 511)	(5 910)	(5 724)
Total OPEX	(30 622)	(29 577)	(28 235)
MBO	18 416	18 264	17 923
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>37,6 %</i>	<i>38,2 %</i>	<i>38,8 %</i>
<i>MBO hors charges commerciales / Chiffre d'affaires</i>	<i>50,8 %</i>	<i>50,5 %</i>	<i>51,2 %</i>
CAPEX	6 045	5 384	5 134
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>12,3 %</i>	<i>11,3 %</i>	<i>11,1 %</i>
MBO - CAPEX	12 371	12 880	12 789
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ^{(1) et (2)}	783	–	796

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Un montant positif signifie une amélioration du besoin en fonds de roulement d'exploitation (impact positif sur les flux de trésorerie). Un montant négatif signifie une dégradation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (impact négatif sur les flux de trésorerie).

■ Évolution des charges opérationnelles (en normes IFRS)

En données historiques, l'augmentation de 8,4% des charges opérationnelles entre 2004 et 2005 intègre principalement, (i) l'effet de la sortie du dispositif "Bill & Keep" au 1^{er} janvier 2005 (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable"), qui se traduit en 2005 par une augmentation des achats et reversements aux opérateurs de -889 millions d'euros, (ii) l'impact négatif des variations de change, liées principalement à l'évolution du zloty polonais, qui s'élèvent à -247 millions d'euros, et (iii) l'impact négatif des variations de périmètre, qui représentent -214 millions d'euros, résultant essentiellement de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena.

Sur une base comparable, l'augmentation des charges opérationnelles s'élève à 3,5% entre 2004 et 2005.

Lors de la phase de lancement du programme "TOP", la priorité a été accordée aux actions délivrant des résultats rapides (voir paragraphe 1.3.2.2 "Bilan du programme TOP sur la période 2003 - 2004 en normes françaises"). Puis, les chantiers sont entrés dans une phase de déploiement impliquant une refonte des processus, la recherche systématique de la mutualisation des ressources et la mise en œuvre des synergies dans le but d'accroître de manière durable les performances opérationnelles du Groupe. En phase de transition, marquée par le renforcement de la transformation du Groupe et un ralentissement temporaire de la croissance, France Télécom a réalisé en 2005 un investissement commercial important. La hausse des charges commerciales entre 2004 et 2005 traduit les efforts du Groupe, dans un contexte concurrentiel renforcé, pour la fidélisation des bases de clientèle existantes, la conquête de nouveaux clients et l'investissement dans la croissance. Les charges commerciales, qui représentent 21,3% des charges opérationnelles en 2005, portent principalement sur les Services de Communication Personnels qui totalisent 78,8% de ces dépenses, en particulier au Royaume-Uni (29,7%) et en France (22,2%), ainsi que sur les Services de Communication Résidentiels en France.

Grâce à la poursuite du programme d'amélioration opérationnelle (programme "TOP"), la progression des charges opérationnelles hors charges commerciales entre 2004 et 2005 (soit une hausse de 1,9% à base comparable) a été contenue au regard de la croissance du chiffre d'affaires (en augmentation de 2,5% à base comparable). Rapportée au chiffre d'affaires, la part des charges opérationnelles hors charges commerciales diminue ainsi de -0,3 point à base comparable entre les deux périodes, pour s'établir à 49,2%.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Évolution des investissements corporels et incorporels hors licences (en normes IFRS)

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences du Groupe progressent de 17,7 % entre 2004 et 2005 et s'élèvent à 6 045 millions d'euros en 2005. Sur une base comparable, la progression des investissements corporels et incorporels hors licences est de 12,3 % entre les deux périodes.

Conformément à la logique du programme "TOP", et afin d'accélérer la productivité et d'améliorer la sélectivité des investissements, les dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences sont en hausse dans les secteurs d'activité à fort potentiel de croissance, et reflètent le déploiement rapide des services haut débit, à la fois mobile, avec les investissements dans les réseaux mobiles EDGE et UMTS, et fixe, avec les dépenses d'investissement relatives à l'ADSL.

Sur une base comparable, les investissements dans les réseaux mobiles (hors licences) et fixes s'élèvent respectivement à 2 206 millions d'euros et 1 438 millions d'euros en 2005, en hausse respectivement de 5,1 % et 11,8 % par rapport à 2004, sous l'effet principalement :

- de l'augmentation des dépenses liées aux réseaux mobiles de 2^{ème} et de 3^{ème} générations reflétant notamment l'extension du réseau de 2^{ème} génération et les investissements en technologie EGDE au sein des filiales mobiles en forte croissance dans le Reste du monde (essentiellement en Suisse, en Belgique, en Roumanie et en Slovaquie) ainsi que de la poursuite du déploiement rapide du haut débit mobile grâce à la technologie UMTS au sein du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni ;
- et du développement des réseaux large bande, du fait de l'augmentation des usages haut débit et de la croissance du nombre de clients haut débit en France, ainsi qu'en Espagne et au Royaume-Uni, notamment avec la progression des investissements relatifs à l'ADSL.

La forte progression des investissements liés à l'informatique et aux plates-formes de service client reflète le développement de la technologie de la "Voix sur IP" et des services à valeur ajoutée (offres de contenu telles que la musique et la télévision) au sein des activités fixes et mobiles, en France et hors de France.

Sur une base comparable, la progression des autres investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS entre 2005 et 2004 s'explique, principalement, par l'augmentation :

- des dépenses relatives aux terminaux, qui reflète notamment le succès de la Livebox et de l'offre MaLigne TV ;
- et des investissements relatifs au programme de relocalisation et de réaménagement des agences France Télécom.

Par ailleurs, la politique volontariste d'investissement du Groupe, conjuguée à une forte implication des partenaires locaux, contribue au déploiement du réseau haut débit en France sur l'ensemble du territoire et permet d'atteindre à la fin de l'année 2005 une éligibilité des lignes à l'ADSL de 96 % de la population.

Grâce à l'optimisation de ses investissements réalisée dans le cadre du programme "TOP" et aux effets favorables de la politique d'achats, particulièrement sensibles dans les nouvelles technologies, France Télécom bénéficie ainsi d'un effet de levier et accélère ainsi le déploiement de ses réseaux haut débit qu'ils soient fixes ou mobiles : nombre de lignes ADSL mises en service en France en augmentation de 49 % au 31 décembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004, permettant ainsi à France Télécom d'être le premier opérateur en Europe en nombre de lignes ADSL, lancement par Orange de son offre basée sur la technologie EDGE pour les entreprises et pour le grand public en France, accélération des déploiements UMTS et EDGE en France et dans les autres réseaux mobiles européens.

En 2005, les investissements corporels et incorporels hors licences représentent 12,3 % du chiffre d'affaires, contre en 2004, 11,3 % à base comparable et 11,1 % en données historiques.

■ Évolution de l'indicateur de MBO – CAPEX (en normes IFRS)

En données historiques, l'indicateur de MBO – CAPEX enregistre une baisse de -3,3%, soit -418 millions d'euros, entre 2004 et 2005, pour atteindre 12 371 millions d'euros en 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Sur une base comparable, la progression de 12,3 % des investissements corporels et incorporels hors licences (soit une augmentation de 661 millions d'euros) combinée à la croissance de 0,8 % de la MBO (soit une augmentation de 152 millions d'euros) conduit à une baisse de l'indicateur de MBO – CAPEX de -4,0 % entre 2004 et 2005, pour s'établir à 12 371 millions d'euros en 2005.

■ Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (en normes IFRS)

Le tableau des flux de trésorerie consolidé montre un impact positif de la variation du besoin en fonds de roulement global de 997 millions d'euros en 2005, après une amélioration de 569 millions d'euros constatée en 2004.

Sous l'effet notamment du chantier de réduction du besoin en fonds de roulement initié dans cadre du programme "TOP", la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") est positive de 783 millions d'euros en 2005, après une amélioration de 796 millions d'euros constatée en 2004.

1.3.2.2 Bilan du programme "TOP" sur la période 2003 - 2004 en normes françaises

Le tableau suivant présente l'évolution, d'une part, des charges opérationnelles avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (désignées ci-après charges opérationnelles avant amortissements ou OPEX), et d'autre part, des dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par location financement (désignées ci-après investissements corporels et incorporels hors licences ou CAPEX), et permet, pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002, de faire le bilan, en **normes françaises**, du programme "TOP" pour le groupe France Télécom sur la période 2003 - 2004.

Bilan du programme "TOP" sur la période 2003 - 2004 en normes françaises

(en millions d'euros)

	Exercices clos le 31 décembre		
	2004 historique	2003 historique	2002 historique
Chiffre d'affaires	47 157	46 121	46 630
OPEX ⁽¹⁾ hors dépenses commerciales	(22 811)	(23 304)	(25 946)
Dépenses commerciales ⁽²⁾	(6 085)	(5 514)	(5 767)
Total OPEX	(28 896)	(28 818)	(31 713)
REAA⁽³⁾	18 261	17 303	14 917
REAA / Chiffre d'affaires	38,7 %	37,5 %	32,0 %
REAA hors dépenses commerciales / Chiffre d'affaires	51,6 %	49,5 %	44,4 %
CAPEX	5 127	5 086	7 441
CAPEX / Chiffre d'affaires	10,9 %	11,0 %	16,0 %
REAA - CAPEX	13 134	12 217	7 476
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ⁽⁴⁾	736	1 278	992

(1) Charges opérationnelles avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

(2) Consommations externes liées aux achats de terminaux, aux commissions de distribution et aux dépenses de publicité.

(3) Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

(4) Un montant positif signifie une amélioration du besoin en fonds de roulement d'exploitation (impact positif sur les flux de trésorerie). Un montant négatif signifie une dégradation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (impact négatif sur les flux de trésorerie).

Lors de la phase de lancement du programme "TOP", la priorité a été accordée aux actions délivrant des résultats rapides : réduction des frais généraux avec la diminution du recours aux consultants externes et à l'intérim, nouvelle politique de déplacements, réduction des dépenses de communication... Grâce à l'avance sur les résultats prévus constatée dès l'année 2003, France Télécom a dégagé des marges de manœuvre nouvelles qui lui ont permis d'accentuer son effort en matière d'innovation et de lancer un plan d'accélération de la croissance avec le programme "TOP Line".

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Évolution des charges opérationnelles avant amortissements (en normes françaises)

En conjuguant la maîtrise de ses charges opérationnelles avant amortissements à la relance de la croissance du chiffre d'affaires, la part des charges opérationnelles avant amortissements dans le chiffre d'affaires est passée, en données historiques, de 68 % en 2002 à 62,5 % en 2003, puis à 61,3 % en 2004.

Ainsi, par son positionnement sur les secteurs en croissance et par la poursuite de l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle, le Groupe a augmenté son ratio de résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (désigné ci-après résultat d'exploitation avant amortissements ou REAA) rapporté au chiffre d'affaires de 6,7 points entre 2002 et 2004, passant de 32,0 % en 2002 à 37,5 % en 2003, puis à 38,7 % en 2004, en données historiques. Hors dépenses commerciales (consommations externes liées aux achats de terminaux, aux commissions de distribution et aux dépenses de publicité), ce ratio progresse même de 7,2 points, en passant de 44,4 % en 2002 à 51,6 % en 2004 en données historiques.

■ Évolution des investissements corporels et incorporels hors licences (en normes françaises)

Grâce à l'optimisation de ses investissements réalisée dans le cadre du programme "TOP" et aux effets favorables de la politique d'achats, particulièrement sensibles dans les nouvelles technologies, les investissements corporels et incorporels hors licences ont fortement diminué en 2003 et 2004 par rapport à 2002, le Groupe ayant amélioré la sélectivité de ses investissements. Alors que le ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires était de 16,0 % en 2002, le Groupe a maintenu ce ratio aux environs de 11 % en 2003 et 2004 en données historiques. Ainsi, conformément à la logique du programme "TOP", tout en maîtrisant le niveau de ses dépenses globales, France Télécom a pu augmenter les dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences dans les secteurs à fort potentiel de croissance (équipements et infrastructures mobiles de 2^{ème} et 3^{ème} générations, ADSL...).

■ Évolution de l'indicateur de REAA - CAPEX (en normes françaises)

La bonne maîtrise par le Groupe de ses charges opérationnelles avant amortissements et de ses dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences, réalisée dans le cadre du programme "TOP", a permis à l'indicateur du REAA - CAPEX de progresser de 63,4 % entre 2002 et 2003, et de 7,5 % entre 2003 et 2004 en données historiques.

■ Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (en normes françaises)

Le tableau des flux de trésorerie consolidé montre un impact positif de la variation du besoin en fonds de roulement global de 1 242 millions d'euros en 2003 et de 650 millions d'euros en 2004. Sous l'effet notamment du chantier de réduction du besoin en fonds de roulement initié dans cadre du programme "TOP", la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive de 1 278 millions d'euros en 2003 et de 736 millions d'euros en 2004, du fait principalement de la réduction des créances clients. Sur deux ans, le besoin en fonds de roulement d'exploitation a ainsi diminué de 2 078 millions d'euros.

1.3.2.3 Programme "TOP" : objectifs atteints

■ Cash-flow disponible

Lors du lancement du plan "Ambition FT 2005", France Télécom a défini comme étant l'une des trois composantes du renforcement de la structure financière du Groupe, le dégagement de plus de 15 milliards d'euros de flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (désigné ci-après cash-flow disponible, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire"), grâce au programme d'amélioration opérationnelle "TOP".

Le tableau suivant permet, pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003, de faire le bilan de cet indicateur sur la période 2003 – 2005, d'une part en **normes IFRS** sur la période 2004 - 2005, et d'autre part en **normes françaises** sur la période 2003 - 2004.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2005	2004 historique	2003 historique
Cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie ⁽¹⁾ (en normes IFRS)	1 697	5 505	–
Cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie ⁽¹⁾ (en normes françaises)	–	5 653	9 418

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

Au total, sur la période 2003 - 2005, le programme "TOP" a permis de dégager plus de 16,6 milliards d'euros de cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie, permettant à France Télécom de dépasser son objectif initial.

Le tableau suivant permet, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, de faire le bilan, en **normes IFRS**, de cet indicateur pour le groupe France Télécom sur la période 2004 - 2005.

Bilan du Cash-flow disponible généré sur la période 2004 - 2005 en normes IFRS

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	2004 historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 374	12 697
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement ⁽¹⁾	(11 677)	(5 591)
Cash-flow disponible	1 697	7 106
Variation des SICAV de trésorerie ⁽²⁾	–	(1 601)
Cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie	1 697	5 505

(1) En 2004, les opérations d'investissement comprenaient notamment 2 015 millions d'euros au titre du règlement des Certificats de Valeur Garantie (CVG) Equant.

(2) Le placement en SICAV de trésorerie des liquidités est considéré d'un point de vue comptable comme un flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Pour le calcul du cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie, ces SICAV de trésorerie sont néanmoins considérées comme des liquidités et incluses dans le calcul.

Le cash-flow disponible dégagé en 2005 s'élève à 1,7 milliard d'euros en **normes IFRS**. L'atteinte des objectifs du programme "TOP" a permis d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'opérateur intégré du Groupe en 2005, avec des investissements financiers significatifs (7,6 milliards d'euros, dont 6,0 milliards d'euros au titre de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena), mais aussi d'investir dans la croissance avec l'augmentation significative des dépenses d'investissements corporels et incorporels du Groupe dans les secteurs d'activité moteurs de la croissance (voir paragraphe 1.3.2.1 "Bilan du programme TOP sur la période 2004 - 2005 en normes IFRS").

Le tableau suivant permet, pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, de faire le bilan, en **normes françaises**, de cet indicateur pour le groupe France Télécom sur la période 2003 - 2004.

Bilan du Cash-flow disponible généré sur la période 2003 - 2004 en normes françaises

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2004 historique	2003 historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 818	11 322
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement ⁽¹⁾	(5 564)	(3 737)
Cash-flow disponible	7 254	7 585
Variation des SICAV de trésorerie	(1 601)	1 833
Cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie	5 653	9 418

(1) En 2004, les opérations d'investissement comprenaient notamment 2 015 millions d'euros au titre du règlement des Certificats de Valeur Garantie (CVG) Equant.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme “TOP”, plus de 15 milliards d’euros de cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie ont été générés entre 2003 et 2004, en **normes françaises**, permettant ainsi à France Télécom d’atteindre son objectif en avance.

■ Ratio d’endettement financier net rapporté à la MBO

Dans le cadre du second volet du plan “Ambition FT 2005” portant sur le renforcement de la structure financière du Groupe, France Télécom a mené en parallèle les trois actions du plan “15+15+15” (voir paragraphe 1.3.1 “Rappel des principes”) avec l’objectif de retrouver, à la fin de l’année 2005, un ratio d’endettement financier net rapporté à la MBO inférieur à 2,5, permettant au Groupe d’atteindre davantage de flexibilité stratégique et financière à cet horizon.

Le tableau suivant permet, pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2004, 2003 et 2002, de suivre, d’une part, l’évolution du ratio d’endettement financier net rapporté à la MBO sur la période 2004 – 2005 en **normes IFRS**, et d’autre part, l’évolution du ratio d’endettement financier net rapporté au REAA sur la période 2003 – 2004 en **normes françaises**.

(en millions d’euros)	Exercices clos le 31 décembre			
	2005	2004 historique	2003 historique	2002 historique
Endettement financier net / MBO ⁽¹⁾ (en normes IFRS)	2,48	2,78	–	–
Endettement financier net / REAA (en normes françaises)	–	2,41	2,55	4,56

(1) MBO retraitée intégrant la MBO de l’opérateur mobile espagnol Amena sur douze mois en 2005 (voir paragraphe 3.1.1.3 “Services de Communication Personnels Espagne (SCP Espagne)”).

En **normes françaises**, le ratio d’endettement financier net rapporté au REAA, qui était à 4,56 au 31 décembre 2002, a été ramené à 2,55 au 31 décembre 2003, puis à 2,41 au 31 décembre 2004.

Le désendettement financier et l’amélioration de la rentabilité opérationnelle réalisés au cours des trois dernières années permet à France Télécom d’atteindre un ratio d’endettement financier net rapporté à la MBO de 2,48 au 31 décembre 2005 en **normes IFRS** (sur la base d’une MBO retraitée intégrant la MBO de l’opérateur mobile espagnol Amena sur douze mois en 2005), soit un niveau inférieur à 2,50 conformément à l’objectif que s’est fixé le Groupe dans le cadre du programme “TOP”. Ce ratio était de 2,78 au 31 décembre 2004 en **normes IFRS**.

■ Variation du besoin en fonds de roulement d’exploitation

Sous l’effet notamment du chantier de réduction du besoin en fonds de roulement initié dans cadre du programme “TOP”, la variation du besoin en fonds de roulement d’exploitation est positive de 783 millions d’euros en 2005, après une amélioration de 796 millions d’euros constatée en 2004 en **normes IFRS**. En 2003, la variation du besoin en fonds de roulement d’exploitation était positive de 1 278 millions d’euros en **normes françaises** (voir paragraphe 1.3.2.2 “Bilan du programme “TOP” sur la période 2003 - 2004 en normes françaises”).

Au total, sur la période 2003 - 2005, l’amélioration du besoin en fonds de roulement d’exploitation est ainsi de l’ordre de 2,8 milliards d’euros, dépassant l’objectif de 2 milliards d’euros définis dans cadre du programme “TOP”.

■ Synthèse du programme “TOP”

Ainsi, les objectifs du programme “TOP” ont été atteints tout en réalisant des acquisitions majeures dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d’opérateur intégré du Groupe, au premier rang duquel figure l’acquisition de l’opérateur mobile espagnol Amena en novembre 2005 pour 6,4 milliards d’euros (voir paragraphe 2.4.1.3 “Investissements financiers” et note 4 de l’annexe aux comptes consolidés”), mais aussi les acquisitions des participations minoritaires d’Orange S.A., de Wanadoo S.A., et d’Equant.

Le succès du programme “TOP”, en desserrant la contrainte financière, a permis de préparer l’étape suivante : la transformation du Groupe vers l’opérateur intégré, mais aussi d’investir. Cette nouvelle phase qui implique à nouveau un travail en profondeur est d’autant plus nécessaire que l’environnement des télécommunications connaît des mutations technologiques accélérées. Elle

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

doit conduire le groupe France Télécom à se transformer pour devenir l'opérateur de services de télécoms de référence : c'est l'objectif du programme "NExT".

1.4 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le 29 juin 2005, France Télécom a présenté le programme 2006 - 2008 du Groupe. Le programme "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications) est un programme de transformation sur trois ans qui permettra aux clients du Groupe d'accéder à un univers de services enrichis et simplifiés et au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré soutenu par un modèle renouvelé de croissance profitable. Le programme "NExT" vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe.

1.4.1 LE PROGRAMME "NExT" (NOUVELLE EXPERIENCE DES TELECOMMUNICATIONS)

■ NExT : simplicité, innovation, performance

Parmi les innovations annoncées le 29 juin 2005 figurent :

- un portail unique. En 2006, France Télécom déploiera un portail unique offrant à ses clients une interface simplifiée et une expérience client unifiée pour accéder à ses services. Ce portail, adapté à chacun, sera accessible non seulement via l'ordinateur mais aussi sur d'autres types de terminaux. Le portail unique sera une interface simple et pratique à tous les services du groupe France Télécom ;
- un service client unifié. France Télécom prévoit un service client unifié à fin 2006, avec un point de contact unique pour toutes les offres. Un programme de fidélité Groupe sera également mis en place prochainement ;
- et une architecture de marque adaptée et simplifiée. En France, en Pologne et dans chacun des pays dans lesquels le Groupe est opérateur historique, France Télécom mettra en œuvre une approche pragmatique s'appuyant à la fois sur les marques historiques (France Télécom, TP...) et sur Orange. Au cours des 18 prochains mois, Orange devrait devenir la marque commerciale internationale du Groupe pour les offres mobiles, haut débit et multi-services, ainsi que pour toute l'activité des Services de Communication Entreprises. Le nom de l'entreprise est inchangé.

Dans le cadre du programme "NExT", pour permettre le développement rapide des offres intégrées et des services convergents, le Groupe mettra en œuvre :

- une gestion unifiée des réseaux dans chaque pays ;
- une adaptation de ses systèmes d'information pour accroître encore sa réactivité ;
- et un marketing stratégique Groupe s'appuyant sur un nouveau centre d'innovation et un centre commun de développement de produits pour accélérer la mise sur le marché de ses nouveaux services.

■ NExT : de nouveaux services convergents et innovants

France Télécom inaugure un nouveau monde de services dans le domaine de la communication, de l'information et des loisirs, ainsi que de la vie pratique. Le programme "NExT" prévoit ainsi un certain nombre deancements de services très concrets matérialisant la stratégie du Groupe. A titre d'exemple, de nouvelles offres convergentes, concernant aussi bien les particuliers que les entreprises, ont déjà été lancées en 2005 ou le seront en 2006 : nouveaux services de communication (Family Talk, LiveCom, Livephone, Mobile & Connected...), nouveaux services d'information et de loisirs (Transfert photo, LiveMusic...), nouveaux services de vie pratique (LiveZoom, Maintien à domicile, Mobivisit...), nouveaux services pour les entreprises (lancement de la nouvelle génération Business Everywhere Multimedia...).

■ Accélération de la mise en œuvre du programme "NExT" dès 2006

En 2006, France Télécom va accélérer sa transformation autour de 3 axes :

- un pilotage resserré de l'activité, avec :
 - la création d'un Comité de Direction Générale de neuf personnes mobilisées sur la génération du cash-flow organique et la réalisation des vingt objectifs-clés du programme "NExT" ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- et la mise en place d'une gestion intégrée des activités par pays ;
- une transformation accélérée de l'entreprise, avec :
 - la transformation profonde des structures et des modes de fonctionnement du Groupe ;
 - l'adaptation de la structure de coûts ;
 - et la mobilisation des compétences dans les domaines clés pour le Groupe, avec le programme "ACT" (Anticipation et Compétences pour la Transformation) ;
- et une accélération de la mise sur le marché des offres convergentes, avec :
 - une structure intégrée de pilotage des offres : le Marketing Stratégique Groupe ;
 - et un outil puissant de définition et de lancement des offres : un "Technocentre" avec 1 500 personnes dédiées, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006.

■ NExT : des objectifs ambitieux

Le programme "NExT" se décline en vingt objectifs majeurs répartis en six domaines distincts : Chiffre d'affaires et finance, Produits et services, Base d'abonnés, Relation clients, Efficacité et rendement, et Ressources humaines. Parmi ces objectifs, les principaux objectifs opérationnels du programme "NExT" pour 2008 sont les suivants :

○ Chiffre d'affaires et finance

- maintenir la génération de cash-flow organique,
- réaliser plus de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires de vente directe de contenus,
- et réaliser plus de 30% du chiffre d'affaires des Services de Communication Entreprises dans les services de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

○ Produits et services

- mettre en service le portail unique pour les clients du Groupe en Europe,
- réaliser de 5 à 10% du chiffre d'affaires grâce aux offres convergentes,
- disposer de plus de 30% de terminaux signés "Orange" dans la base mondiale de terminaux mobiles du Groupe,
- et accélérer l'innovation en consacrant jusqu'à 2% du chiffre d'affaires en dépenses de recherche et développement (charges de recherche et développement hors amortissements auxquelles s'ajoutent les investissements corporels et incorporels en matière de recherche et développement). Ce ratio est de 1,5% en 2005.

○ Base d'abonnés

- plus de 85 millions de clients mobiles en 2008, auxquelles s'ajoutent les clients d'Amena (10,3 millions au 31 décembre 2005).
- plus de 12 millions de clients pour le haut débit mobile en 2008,
- et plus d'un million de clients "Business Everywhere" en 2008.

○ Relation clients

- mettre en œuvre de la nouvelle politique de marque en 2006.

○ Efficacité et rendement

- réaliser 2 milliards d'euros de gains cumulés sur la période 2006 - 2008 sur les achats et les fonctions supports ;
- et réaliser des économies sur les dépenses du réseau et du système d'information représentant un gain de 2 points du ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

○ Ressources humaines

- mettre en œuvre la mobilisation des compétences du Groupe dans le cadre du programme "ACT" (Anticipation et Compétences pour la Transformation).

En outre, l'objectif de désendettement financier est confirmé avec un ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO inférieur à 2 d'ici fin 2008.

1.4.2 TENDANCES POUR L'ANNEE 2006

L'accélération des mutations technologiques, la pression concurrentielle et l'évolution de l'environnement réglementaire constatés en 2005 se poursuivront en 2006. En France, des ajustements tarifaires significatifs seront réalisés : baisse du prix des communications fixes et fixes vers mobiles, baisse du prix des terminaisons d'appel mobiles et des SMS. Globalement, les évolutions tarifaires auront un impact négatif sur l'évolution du chiffre d'affaires consolidé. En sens inverse, la croissance du chiffre d'affaires sera tirée par les vecteurs de croissance du programme "NEXT" :

- développement et montée en débit de l'ADSL ;
- extension de la base de clientèle et des usages de la Livebox ;
- essor du haut débit mobile et croissance du nombre de clients mobiles, notamment hors de l'Europe occidentale ;
- développement des offres de contenus et lancement d'offres convergentes.

En outre, Amena sera consolidée pendant toute l'année 2006, contre deux mois en 2005. Au total, l'objectif du groupe France Télécom pour 2006 est de réaliser une croissance du chiffre d'affaires supérieure à 7% en données historiques et de l'ordre de 2% en données à base comparable.

Dans ce contexte, le groupe France Télécom accélère sa transformation et investit dans la croissance tout en préservant sa rentabilité.

Afin de mettre en œuvre de manière plus rapide, plus réactive et plus efficace sa stratégie de développement, France Télécom va accélérer sa transformation, en 2006, autour de 3 axes :

- pilotage resserré de l'activité ;
- transformation accélérée des structures, des modes de fonctionnement et de la structure des coûts du Groupe, avec notamment des économies sur les achats et sur les coûts de réseau et la poursuite de la réduction des effectifs, en France, à un rythme du même ordre que celui des années précédentes ;
- renforcement de l'efficacité du marketing et accélération de la mise sur le marché d'offres convergentes.

En 2006, le groupe France Télécom investira dans la croissance en renforçant ses efforts commerciaux sur des marchés très concurrentiels et en réalisant un niveau élevé d'investissements, avec un objectif de ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires en réduction de 1 à 2 points par rapport à celui de 2005, et un objectif de ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences représentant de l'ordre de 13% du chiffre d'affaires.

Au total, le groupe France Télécom a pour ambition d'équilibrer croissance et rentabilité et pour objectif majeur de réaliser en 2006 un cash-flow organique de 7 milliards d'euros.

Par nature, ces objectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les objectifs énoncés et les réalisations effectives. Les risques les plus importants sont exposés au chapitre 4 "Facteurs de risque" du Document de référence.

2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe

2.1 DU CHIFFRE D'AFFAIRES A LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE DU GROUPE

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le passage du chiffre d'affaires à la MBO en détaillant par nature le total des charges opérationnelles incluses dans la MBO pour le groupe France Télécom, avec :

- d'une part, les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges, désignées ci-après OPEX hors charges de personnel (salaires et charges), voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire"), comprenant les achats externes (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") et les autres produits et charges opérationnels (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- et d'autre part, les charges de personnel (salaires et charges, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	49 038	47 841	46 158	2,5 %	6,2 %
OPEX ⁽¹⁾ hors charges de personnel (salaires et charges)	(21 860)	(20 669)	(19 385)	5,8 %	12,8 %
Achats externes ⁽¹⁾	(20 149)	(19 169)	(17 870)	5,1 %	12,8 %
Autres produits et charges opérationnels	(1 711)	(1 500)	(1 515)	14,0 %	12,9 %
Charges de personnel (salaires et charges) ⁽¹⁾	(8 762)	(8 908)	(8 850)	(1,6) %	(1,0) %
Total OPEX	(30 622)	(29 577)	(28 235)	3,5 %	8,4 %
MBO	18 416	18 264	17 923	0,8 %	2,8 %

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, le passage des données historiques aux données à base comparable pour les charges opérationnelles incluses dans la MBO pour le groupe France Télécom (voir également paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable").

(en millions d'euros)	Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)			
	Chiffre d'affaires	OPEX hors charges de personnel (salaires et charges)	Charges de personnel (salaires et charges)	MBO
Données historiques au 31 décembre 2004	46 158	(19 385)	(8 850)	17 923
Variations de périmètre	376	(224)	10	162
Autres variations ⁽¹⁾	831	(881)	–	(50)
Variations de change ⁽²⁾	476	(179)	(68)	229
Données à base comparable au 31 décembre 2004	47 841	(20 669)	(8 908)	18 264

(1) Impact principalement de la sortie du dispositif "Bill & Keep" le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable.

(2) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

2.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de France Télécom pour 2005 s'établit à 49 038 millions d'euros et s'accroît de 6,2% par rapport à l'exercice précédent, en données historiques. L'évolution du chiffre d'affaires entre 2004 et 2005 en données historiques est marquée par l'impact favorable des variations de périmètre et autres variations qui s'établit à 1 207 millions d'euros et concerne principalement :

- l'impact de la sortie du dispositif "Bill & Keep" le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable"), représentant un impact positif de 846 millions d'euros ;
- l'effet positif des entrées de périmètre pour 688 millions d'euros, constitué principalement de l'impact de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena pour 496 millions d'euros, de l'effet de l'intégration en consolidation globale des filiales sénégalaises pour 115 millions d'euros, et de l'impact de l'intégration de plusieurs filiales au sein des sous-secteurs d'activité SCP Reste du monde et SCR Reste du monde et du secteur d'activité Annuaire pour 54 millions d'euros) ;
- compensé, en partie, par l'effet négatif des sorties de périmètre pour -312 millions d'euros, avec essentiellement la cession d'Orange Danemark pour -194 millions d'euros et la cession de France Télécom Câble (FTC) pour -101 millions d'euros.

Par ailleurs, l'effet positif des variations de change représente un impact de 476 millions d'euros en 2004, l'impact positif de 508 millions d'euros lié au zloty polonais et de 31 millions d'euros relatif à la livre égyptienne compensant largement l'effet défavorable de la variation de la livre sterling (-50 millions d'euros).

Sur une base comparable, le chiffre d'affaires pour l'exercice 2005 progresse de 2,5 %. L'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe est tirée par la croissance du secteur d'activité Services de Communication Personnels (en progression de 7,4 %), soutenue par une progression dynamique du nombre de clients. Cette croissance dans les activités mobiles vient plus que compenser une baisse limitée du chiffre d'affaires du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (-1,2%), le repli des services fixes classiques pour le grand public étant limité par la croissance des usages Internet haut débit. L'évolution du chiffre d'affaires du secteur d'activité Services de Communication Entreprises, en recul de -5,4%, reflète la baisse tendancielle des services aux entreprises en France, alors que les activités d'Annuaire progressent de 6,0%.

Le nombre de clients de France Télécom à travers les sociétés contrôlées s'établit à près de 145,2 millions au 31 décembre 2005 (dont 10,3 millions de clients pour l'opérateur mobile espagnol Amena), soit une progression de 16,9 % en données historiques. Le nombre d'abonnés supplémentaires entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 s'élève à plus de 21,0 millions en données historiques et concerne pour l'essentiel, les services mobiles qui totalisent plus de 21,64 millions de clients actifs supplémentaires. L'Internet affiche une légère progression de 0,604 million de clients actifs. La téléphonie fixe enregistre, pour sa part, un léger recul du nombre de clients (diminution de -0,359 million de clients). Par ailleurs, on note une baisse de -0,872 million d'abonnés au câble du fait de la cession de France Télécom Câble (FTC) au premier trimestre 2005. Sur une base comparable, l'augmentation du nombre de clients du Groupe est de 8,9 % entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le chiffre d'affaires du groupe France Télécom par secteur d'activité. Les données relatives aux secteurs d'activité qui sont présentées dans les paragraphes suivants s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-secteurs d'activité. La rubrique "Éliminations" comprend l'élimination des opérations inter-secteurs d'activité et d'autres éléments non significatifs nécessaires à la réconciliation avec les comptes du Groupe. Par ailleurs, les variations ci-après, sont calculées sur la base des données en milliers d'euros, bien qu'affichées en millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires					
SCP France	9 773	9 217	8 365	6,0 %	16,8 %
SCP Royaume-Uni	5 832	5 786	5 833	0,8 %	(0,0) %
SCP Espagne	536	496	–	8,0 %	–
SCP Pologne	1 598	1 402	1 247	13,9 %	28,1 %
SCP Reste du monde	5 991	5 170	5 290	15,9 %	13,3 %
Eliminations	(195)	(159)	(171)	(22,2) %	(13,9) %
Services de Communication					
Personnels (SCP)	23 535	21 913	20 564	7,4 %	14,4 %
Abonnements Communications téléphoniques	4 173	4 007	4 007	4,2 %	4,2 %
Services en ligne et accès Internet	3 106	3 580	3 580	(13,2) %	(13,2) %
Autres services Grand Public	1 534	1 293	1 293	18,6 %	18,6 %
Services Grand Public	864	896	1 006	(3,5) %	(14,1) %
Services aux Opérateurs nationaux	9 677	9 776	9 886	(1,0) %	(2,1) %
Autres services Réseaux et Opérateurs	2 675	2 516	2 516	6,3 %	6,3 %
Réseaux et Opérateurs	2 829	3 075	3 061	(8,0) %	(7,6) %
Autres SCR en France	5 504	5 591	5 577	(1,6) %	(1,3) %
SCR France	2 537	2 547	2 539	(0,4) %	(0,1) %
SCR Pologne	17 718	17 914	18 002	(1,1) %	(1,6) %
SCR Reste du monde	3 141	3 380	3 011	(7,0) %	4,3 %
Eliminations	1 837	1 671	1 584	9,9 %	16,0 %
Eliminations	(162)	(164)	(157)	1,2 %	(3,0) %
Services de Communication					
Résidentiels (SCR)	22 534	22 800	22 440	(1,2) %	0,4 %
Téléphonie fixe Entreprises en France	2 695	2 965	2 965	(9,1) %	(9,1) %
Réseaux d'Entreprises en France	2 680	2 757	2 757	(2,8) %	(2,8) %
Autres services Entreprises en France	565	593	600	(4,7) %	(5,9) %
Services mondiaux Entreprises	2 317	2 345	2 346	(1,2) %	(1,2) %
Eliminations	(471)	(432)	(432)	(9,1) %	(9,0) %
Services de Communication					
Entreprises (SCE)	7 785	8 227	8 235	(5,4) %	(5,5) %
Annuaire	1 061	1 001	978	6,0 %	8,5 %
Eliminations	(5 877)	(6 100)	(6 059)	3,7 %	3,0 %
Total Groupe	49 038	47 841	46 158	2,5 %	6,2 %

2.1.2 CHARGES OPERATIONNELLES

2.1.2.1 Charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges)

Hors charges de personnel (salaires et charges), les charges opérationnelles incluses dans la MBO s'élèvent à -21 860 millions d'euros en 2005, contre -19 385 millions d'euros en 2004 en données historiques et -20 669 millions d'euros en données à base comparable. Les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) sont nettes de la production immobilisée.

En données historiques, elles enregistrent une augmentation de 12,8% du fait notamment de l'impact de la sortie du dispositif "Bill & Keep" à partir 1^{er} janvier 2005 qui a eu pour effet d'augmenter le montant des achats et reversements aux opérateurs en 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Sur une base comparable, elles sont en hausse de 5,8 % et reflètent l'augmentation des achats externes, principalement des charges commerciales (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), ainsi que des autres charges opérationnelles (nettes des autres produits opérationnels).

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, la répartition des charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) par nature pour le groupe France Télécom.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Achats externes⁽¹⁾	(20 149)	(19 169)	(17 870)	5,1 %	12,8 %
Charges commerciales ⁽¹⁾	(6 511)	(5 910)	(5 724)	10,2 %	13,7 %
Achats de terminaux et autres produits vendus	(3 538)	(3 391)	(3 363)	4,3 %	5,2 %
Commissions à la distribution	(1 777)	(1 396)	(1 277)	27,3 %	39,1 %
Publicité, communication, sponsoring et frais de changement de marque	(1 196)	(1 123)	(1 084)	6,5 %	10,4 %
Autres achats externes ⁽¹⁾	(13 638)	(13 259)	(12 146)	2,9 %	12,3 %
Autres produits et charges opérationnels	(1 711)	(1 500)	(1 515)	14,0 %	12,9 %
OPEX⁽¹⁾ hors charges de personnel (salaires et charges)	(21 860)	(20 669)	(19 385)	5,8 %	12,8 %

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.1.2.1.1 Achats externes

Les achats externes s'élèvent à -20 149 millions d'euros en 2005, contre, en 2004, -17 870 millions d'euros en données historiques et -19 169 millions d'euros en données à base comparable.

Sur une base comparable, les achats externes augmentent de 5,1%. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de 10,2% des charges commerciales, qui reflète les efforts du Groupe, dans un contexte concurrentiel renforcé, pour la fidélisation des bases de clientèle existantes, la conquête de nouveaux clients et l'investissement dans la croissance.

Hors charges commerciales, les autres achats externes (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) connaissent une progression limitée à 2,9% en données à base comparable. La hausse des achats et reversements aux opérateurs et des charges informatiques est en grande partie compensée par la baisse des frais généraux, sous l'effet notamment du programme "TOP".

2.1.2.1.2 Autres produits et charges opérationnels

En 2005, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -1 711 millions d'euros, contre, en 2004, -1 515 millions d'euros en données historiques et -1 500 millions d'euros en données à base comparable, soit une hausse de 12,9 % en données historiques et de 14,0 % en données à base comparable.

En données historiques comme en données à base comparable, cette évolution reflète principalement les effets :

- de l'amende du Conseil de la Concurrence aux trois opérateurs mobiles en France, dont -256 millions d'euros pour Orange France (secteur d'activité Services de Communication Personnels, voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- de l'amende du Conseil de la Concurrence dans le domaine du haut débit par ADSL pour -80 millions d'euros (voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- et de la reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban (secteur d'activité Services de Communication Résidentiels, voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.1.2.2 Charges de personnel (salaires et charges)

Les charges de personnel (salaires et charges) inclus dans la MBO sont nettes de la production immobilisée (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés). Elles n'incluent pas la participation des salariés (voir paragraphe 2.2.1 "Participation des salariés") et la rémunération en actions (voir paragraphe 2.2.2 "Rémunération en actions").

Les charges de personnel (salaires et charges) s'élèvent à -8 762 millions d'euros en 2005, contre en 2004, -8 850 millions d'euros en données historiques et -8 908 millions d'euros en données à base comparable.

■ Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") du groupe France Télécom, réparti entre France Télécom S.A., les filiales en France, et les filiales internationales.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période)⁽¹⁾					
France Télécom S.A.	104 661	107 847	107 836	(3,0) %	(2,9) %
Filiales en France	16 313	16 561	17 144	(1,5) %	(4,8) %
Total France	120 974	124 408	124 980	(2,8) %	(3,2) %
Filiales internationales	82 034	84 894	81 505	(3,4) %	0,6 %
Total Groupe	203 008	209 302	206 485	(3,0) %	(1,7) %

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

Le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) du Groupe diminue entre 2005 et 2004 de -3 477 personnes en données historiques (-6 294 personnes en données à base comparable). En données historiques, cette baisse porte sur la France pour -4 006 personnes (-3 434 personnes en données à base comparable), partiellement compensée par une augmentation de 529 personnes à l'international (-2 860 personnes en données à base comparable).

■ Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") du groupe France Télécom, réparti entre France Télécom S.A., les filiales en France, et les filiales internationales.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)⁽¹⁾					
France Télécom S.A.	102 234	106 745	106 875	(4,2) %	(4,3) %
Filiales en France	16 159	16 495	16 894	(2,0) %	(4,4) %
Total France	118 393	123 240	123 769	(3,9) %	(4,3) %
Filiales internationales	78 059	80 951	80 011	(3,6) %	(2,4) %
Total Groupe	196 452	204 191	203 780	(3,8) %	(3,6) %

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

Le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe diminue entre 2005 et 2004 de -7 328 personnes en données historiques, soit une baisse de -3,6 %.

Les variations de périmètre (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable") représentent une augmentation de 411 employés (équivalent temps plein), principalement, du fait de l'acquisition

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

de l'opérateur mobile espagnol Amena (368 employés équivalent temps plein), de l'impact de l'intégration en consolidation globale des filiales sénégalaises (448 employés équivalent temps plein), de l'impact de l'intégration de plusieurs filiales dans le périmètre du secteur d'activité Annuaire (231 employés équivalent temps plein), de plusieurs entités dans le domaine de la Recherche & Développement (186 employés équivalent temps plein) ainsi que de Wirtualna Polska en Pologne (200 employés équivalent temps plein). Ces augmentations sont partiellement compensées notamment par la cession d'Orange Danemark (-543 employés équivalent temps plein) à l'international, et de France Télécom Câble (FTC) en France (-493 employés équivalent temps plein).

Sur une base comparable, la diminution de -7 739 employés (équivalent temps plein) du Groupe, soit une baisse de -3,8%, entre 2005 et 2004 provient essentiellement du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels pour -8 680 employés (équivalent temps plein), dont -5 084 employés en France et -3 140 employés en Pologne, et du secteur d'activité Services de Communication Entreprises pour -215 employés équivalent temps plein, dont -96 employés chez Equant. Ces baisses sont partiellement compensées par l'augmentation du nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) au sein du secteur d'activité Service de Communication Personnels (944 employés équivalent temps plein) et du secteur d'activité Annuaire (213 employés équivalent temps plein).

Le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) de France Télécom S.A. baisse entre 2005 et 2004 de -4,3% en données historiques (soit -4 641 employés équivalent temps plein) et de -4,2% en données à base comparable (soit -4 511 employés équivalent temps plein). Cette baisse s'explique notamment par l'effet des départs induits par le dispositif du plan de congés de fin de carrière. Au total, 34 588 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996 (hors autres dispositifs de départs anticipés préexistants). Entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004, France Télécom S.A. comptabilise -4 382 départs en congés de fin de carrière et -2 798 départs définitifs (hors départs en congé de fin de carrière). Par ailleurs, -739 mobilités vers la sphère publique ont été comptabilisées au cours de l'année 2005.

■ Charges de personnel (salaires et charges)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, la répartition des charges de personnel (salaires et charges) du groupe France Télécom, entre France Télécom S.A., les filiales en France, et les filiales internationales.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Charges de personnel (salaires et charges)⁽¹⁾					
France Télécom S.A.	(5 168)	(5 243)	(5 212)	(1,4)%	(0,8)%
Filiales en France	(996)	(1 026)	(1 083)	(2,9)%	(8,0)%
Total France	(6 164)	(6 269)	(6 296)	(1,7)%	(2,1)%
Filiales internationales	(2 598)	(2 638)	(2 555)	(1,5)%	1,7%
Total Groupe	(8 762)	(8 908)	(8 850)	(1,6)%	(1,0)%

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Entre 2004 et 2005, les charges de personnel (salaires et charges) du Groupe sont en diminution de -1,0% en données historiques (-1,6% en données à base comparable), passant de -8 850 millions d'euros et 19,2% du chiffre d'affaires en 2004 (-8 908 millions d'euros en données à base comparable et 18,6% du chiffre d'affaires) à -8 762 millions d'euros et 17,9% du chiffre d'affaires en 2005.

Cette diminution de -1,6% en données à base comparable se décompose de la façon suivante :

- 3,8% au titre de l'effet volume lié à la baisse de l'effectif moyen ;
- +0,8% au titre de l'effet de structure, traduisant l'écart entre le coût moyen et le coût réel constaté sur les flux d'entrées et de sorties ;
- et +1,4% au titre de l'évolution du coût unitaire moyen.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les charges de personnel (salaires et charges) de France Télécom S.A. sont en recul de -0,8 % en données historiques et de -1,4 % en données à base comparable en 2005. Cette baisse reflète principalement la diminution des effectifs, partiellement compensée par, (i) les augmentations de traitement dues aux mesures générales de la fonction publique et des salaires de base des salariés sous convention collective, (ii) les effets induits par la mise en place d'un régime d'assurance chômage de droit commun pour les personnels non fonctionnaires et la mise en place en 2005 d'une contribution au financement des Comités d'Entreprise, ainsi que (iii) l'impact d'une modification des règles de calcul de la taxe d'apprentissage.

2.1.2.3 Marge brute opérationnelle

En données historiques, la MBO du groupe France Télécom s'élève à 18 416 millions d'euros en 2005, contre 17 923 millions d'euros en 2004, soit une progression de 2,8 %.

Hors amende de -256 millions d'euros du Conseil de la Concurrence à Orange France et hors impact de l'intégration de l'opérateur mobile espagnol Amena sur deux mois en 2005, soit 109 millions d'euros, la MBO s'élève à 18 563 millions d'euros en 2005, soit un montant supérieur à 18 500 millions d'euros conformément à l'objectif que s'était fixé le Groupe pour 2005.

Sur une base comparable, la MBO augmente de 0,8 % passant de 18 264 millions d'euros en 2004 à 18 416 millions d'euros en 2005.

In fine, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires passe de 38,8 % en données historiques et 38,2 % en données à base comparable en 2004, à 37,6 % en 2005.

2.2 DE LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE AU RESULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le passage de la MBO au résultat d'exploitation en détaillant les charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation pour le groupe France Télécom.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	05/04 historique
MBO	18 416	18 264	17 923	0,8 %	2,8 %
Participation des salariés	(382)	–	(280)	–	36,4 %
Rémunération en actions	(178)	–	(399)	–	(55,4) %
Dotation aux amortissements	(7 034)	(7 849)	(7 990)	(10,4) %	(12,0) %
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(11)	–	(534)	–	(97,9) %
Perte de valeur des immobilisations	(568)	–	(179)	–	ns
Résultat de cession d'actifs	1 475	–	922	–	(60,0) %
Coût des restructurations	(454)	–	(181)	–	150,8 %
Résultat des entités mises en équivalence	20	–	30	–	33,3 %
Résultat d'exploitation	11 284	–	9 312	–	21,2 %

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

2.2.1 PARTICIPATION DES SALARIES

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1^{er} janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

La charge calculée au titre de l'exercice 2005, selon les modalités de l'accord en vigueur, s'élève à -382 millions d'euros, contre -280 millions d'euros pour l'exercice 2004, et concerne :

- les Services de Communication Résidentiels pour -253 millions d'euros (-156 millions d'euros en 2004);
- les Services de Communication Personnels pour -75 millions d'euros (-72 millions d'euros en 2004);
- les Annuaires pour -33 millions d'euros (-30 millions d'euros en 2004);
- et les Services de Communication Entreprises pour -21 millions d'euros (-22 millions d'euros en 2004).

2.2.2 REMUNERATION EN ACTIONS

La charge de rémunération en actions comprend les offres réservées aux salariés, la charge relative à la valorisation d'options d'achat et de souscription d'actions, et la charge relative à la valorisation d'attributions d'actions gratuites portant sur des actions France Télécom ou des filiales accordées aux salariés du Groupe.

La charge de rémunération en actions est de -178 millions d'euros en 2005, contre -399 millions d'euros en 2004 (voir note 27 de l'annexe aux comptes consolidés), et concerne :

- les Services de Communication Résidentiels pour -92 millions d'euros (-212 millions d'euros en 2004);
- les Services de Communication Personnels pour -45 millions d'euros (-124 millions d'euros en 2004);
- les Services de Communication Entreprises pour -21 millions d'euros (-38 millions d'euros en 2004);
- et les Annuaires pour -20 millions d'euros (-25 millions d'euros en 2004).

En **2005**, la charge de rémunération en actions du groupe France Télécom, soit -178 millions d'euros, comprend :

- l'offre de l'État réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom, suite à la cession par l'État de 6,2 % du capital social de France Télécom S.A. le 9 juin 2005, soit une charge de -120 millions d'euros (voir note 27 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- et la charge relative à la valorisation des options d'achat et de souscription d'action, pour -58 millions d'euros.

En **2004**, la charge de rémunération en actions, soit -399 millions d'euros, comprenait :

- l'offre de l'État réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom, suite à la cession par l'État de 10,9 % du capital social de France Télécom S.A. le 7 septembre 2004, soit une charge de -247 millions d'euros (voir note 27 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- l'offre de PagesJaunes Groupe réservée aux salariés du groupe France Télécom, suite à l'ouverture du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004, soit une charge de -16 millions d'euros (voir note 27 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- et la charge relative à la valorisation des options d'achat et de souscription d'action, pour -136 millions d'euros.

2.2.3 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'établit en 2005 à -7 034 millions d'euros, alors qu'elle était, en 2004, de -7 990 millions d'euros en données historiques, et -7 849 millions d'euros en données à base comparable. Elle diminue ainsi de -12,0 % en données historiques et de -10,4 % en données à base comparable dans la comparaison des deux périodes.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En données historiques, la diminution de la dotation aux amortissements de 956 millions d'euros entre 2004 et 2005, intègre notamment :

- l'impact favorable de la revue des durées de vie des immobilisations. Dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2005 suivant les normes IFRS, une revue des durées de vie des immobilisations a été menée pour l'ensemble du Groupe. Les principaux impacts, en 2005, de cette revue menée dans les sociétés du Groupe sont un allongement des durées de vie de certaines catégories d'actifs immobilisés et une réduction de la dotation aux amortissements (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). L'impact induit par le passage des données historiques aux données à base comparable de l'année 2004 est positif de 290 millions d'euros ;
- et l'impact négatif, d'une part, des variations de change, relatives essentiellement à l'évolution du zloty polonais, qui s'élèvent à -135 millions d'euros, et d'autre part, des variations de périmètre, soit -14 millions d'euros.

Sur une base comparable, la dotation aux amortissements diminue de 815 millions d'euros entre 2004 et 2005, reflétant :

- la fin de l'amortissement d'un nombre conséquent d'immobilisations corporelles du sous-secteur d'activité SCR France ;
- la diminution significative des investissements corporels et incorporels hors licences enregistrée avant 2004 pour l'ensemble du Groupe ;
- la fin de l'amortissement de plusieurs bases d'abonnés du Groupe (Orange Royaume-uni, TP S.A., Equant, OCH) ;
- et l'impact de la perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles d'Equant comptabilisée en 2004 (voir paragraphe "2.2.5 Perte de valeur des immobilisations" et notes 7, 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.2.4 PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION

La perte de valeur des écarts d'acquisition s'élève à -11 millions d'euros en 2005, contre -534 millions d'euros en 2004 (voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2005**, la perte de valeur des écarts d'acquisition concerne Wirtualna Polska pour -11 millions d'euros. Le 8 septembre 2005, TP Group a acquis 19,5 % de Wirtualna Polska pour 55 millions d'euros en numéraire, portant sa participation de 80,5 % à 100 % (voir notes 4 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés). L'écart d'acquisition lié à cette opération, d'un montant de 22 millions d'euros au 31 décembre 2005, a été déprécié à hauteur de -11 millions d'euros.

En **2004**, une perte de valeur concernant l'écart d'acquisition d'Equant avait été constatée pour -534 millions d'euros. En effet, la diminution du chiffre d'affaires réalisé ainsi que les aléas liés à la persistance d'un environnement économique et concurrentiel difficile, tel que mis en évidence sur le premier semestre 2004, avaient conduit à revoir les perspectives de la société.

2.2.5 PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS

La perte de valeur des immobilisations, nette des reprises de provision, s'élève à -568 millions d'euros en 2005, contre -179 millions d'euros en 2004 (voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2005**, la perte de valeur des immobilisations, soit -568 millions d'euros, comprend principalement une dépréciation de -345 millions d'euros au titre de la marque Amena et une dépréciation de -191 millions d'euros relative à la marque Equant suite à la décision de leur remplacement par la marque Orange dans le cadre de la mise en œuvre du programme "NExT" (voir paragraphe 1.4.1. "Le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)").

En **2004**, une perte de valeur des immobilisations de -179 millions d'euros avait été comptabilisée, comprenant principalement :

- une dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles d'Equant de -184 millions d'euros suite à la dégradation, au second semestre 2004, des perspectives à court et moyen

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

terme d'Equant par rapport au premier semestre 2004 (voir notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- une dépréciation des actifs détenus en Côte d'Ivoire de -37 millions d'euros ;
- une dépréciation des actifs de TP Group de -33 millions d'euros ;
- et une reprise de provision de 95 millions d'euros sur les actifs de France Télécom España.

2.2.6 RESULTAT DE CESSION D'ACTIFS

En 2005, le résultat de cession d'actifs est un gain de 1 475 millions d'euros, contre un gain de 922 millions d'euros en 2004 (voir notes 4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés). En 2005, le résultat de cession d'actifs recouvre essentiellement un résultat de cession de titres de participation, pour 1 476 millions d'euros, qui concerne principalement :

- la cession, le 10 février 2005, dans le cadre d'une offre de placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels, de 8 % du capital de PagesJaunes Groupe, pour 440,5 millions d'euros. A la suite de cette opération, la participation de France Télécom S.A. dans PagesJaunes Groupe s'élève à 54 %. Le résultat de cession avant impôt de cette opération est de 386 millions d'euros ;
- la cession, le 27 janvier 2005, de l'intégralité de la participation détenue dans Tower Participations SAS, société détenant TDF, soit 36,2 % du capital, pour 400 millions d'euros, conformément à l'accord du 8 novembre 2004. Le résultat avant impôt de cette opération s'élève à 377 millions d'euros (voir notes 15 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- la cession, annoncée le 2 mai 2005, de la quasi-totalité de la participation détenue dans MobilCom AG, soit 27,3 % du capital, pour 265 millions d'euros. A l'issue de cette opération, France Télécom détient une participation résiduelle de 1 % dans MobilCom AG. Le résultat avant impôt de cette opération s'élève à 265 millions d'euros (voir notes 15, 16 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- la livraison de titres STMicroelectronics, en remboursement d'obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics. Suite à l'émission par France Télécom le 6 août 2002 d'obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics N.V., France Télécom a procédé à l'amortissement de toutes ces obligations restant en circulation le 6 août 2005 (date de maturité), par livraison, le 11 août 2005, d'actions STMicroelectronics, selon le rapport d'échange de 1,25 action STMicroelectronics par obligation, conformément aux conditions de ces obligations. A l'issue de cette opération, France Télécom ne détient plus d'actions STMicroelectronics. La valorisation de la livraison de titres s'élève à 366 millions d'euros, et le résultat avant impôt de cette opération s'élève à 162 millions d'euros (voir notes 15, 21 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- la cession, le 15 novembre 2005, des participations minoritaires détenues à 20,18 % dans Optimus (3^{ème} opérateur mobile au Portugal), et à 43,33 % dans Novis (téléphonie fixe) et Clix (Internet), à leur société mère Sonaecom, en échange de 23,7 % du capital de Sonaecom. La valorisation de l'échange de titres s'élève à 250 millions d'euros sur la base du cours de bourse à la date de la transaction, et le résultat avant impôt de cette cession est de 113 millions d'euros (voir notes 15, 31 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- l'externalisation de la plus-value sur la cession d'Eutelsat en 2003 pour 74 millions d'euros (voir notes 15 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- la cession, le 28 janvier 2005, de l'intégralité de la participation détenue dans Intelsat, soit 5,4 % du capital, pour 115 millions d'euros. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation définitive de la fusion entre les sociétés Intelsat et Holding Zeus, telle qu'annoncée par Intelsat le 28 janvier 2005. Le résultat net avant impôt de cette cession s'élève à 51 millions d'euros (voir note 16 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- la cession, le 31 mars 2005, faisant suite à l'annonce de l'opération le 22 décembre 2004, de France Télécom Câble (FTC) ainsi que les réseaux câblés que le groupe France Télécom possédait et qui étaient exploités par France Télécom Câble (FTC) ou par NC Numéricâble, filiale du Groupe Canal+, pour 311 millions d'euros (montant net d'un prêt d'actionnaires de 37 millions

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

d'euros accordé par France Télécom à Ypso Holding). Cette opération s'inscrit dans le cadre de la transaction relative à la cession conjointe par France Télécom, le Groupe Canal+ et TDF, de leurs activités de réseaux câblés au consortium Ypso. Par ailleurs, France Télécom détient, de même que le Groupe Canal+, 20 % dans la société Ypso pour un montant non significatif. Le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 18 millions d'euros (voir notes 32 et 35 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- et la cession, interne au groupe France Télécom, de la participation de 34 % détenue dans PTK Centertel. Le 4 novembre 2005, TP S.A. a acquis 34 % de PTK Centertel auprès de FT Mobiles International (FTMI), filiale 100 % de France Télécom, portant ainsi sa participation dans PTK Centertel à 100 %. Le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans PTK Centertel passe quant à lui de 65,3 % au 31 décembre 2004 à 47,5 % au 31 décembre 2005. Cette opération est un reclassement interne de titres consolidés au sein du groupe France Télécom. Elle permet à TP Group de déployer sa stratégie d'opérateur intégré tout en renforçant la structure de son capital et en préservant la flexibilité nécessaire à sa politique future de distribution.

En 2005, le résultat de cession d'actifs inclut également un résultat de cession d'immobilisations corporels et incorporels de 43 millions d'euros ainsi qu'un résultat de dilution positif de 4 millions d'euros.

En **2004**, le résultat de cession d'actifs représentait un gain de 922 millions d'euros, et recouvrait essentiellement un résultat de cession de titres de participation, pour 667 millions d'euros, relatifs à :

- la cession, indirectement, par France Télécom le 3 décembre 2004, de l'intégralité de la participation disponible à cette date dans STMicroelectronics, soit 3,3 % du capital de la société, pour 472 millions d'euros. Le résultat de cession avant impôt s'est élevé à 249 millions d'euros ;
- la mise en bourse en juillet 2004 de 36,9 % du capital de PagesJaunes Groupe pour 1 443 millions d'euros. Le résultat de cession reconnu a été limitée au différentiel entre le pourcentage des titres PagesJaunes mis en bourse et le pourcentage des titres PagesJaunes acquis via l'acquisition des intérêts minoritaires de Wanadoo (29,1 % hors dilution), et est ressorti à 199 millions d'euros nets de frais ;
- la cession par Equant, conformément à l'accord signé le 21 octobre 2004, de sa participation de 49 % dans Radianz, société mise en équivalence, pour 89 millions d'euros, ayant générée un résultat de cession avant impôt de 73 millions d'euros ;
- la cession de la troisième et dernière tranche des titres de participation non consolidés détenus dans Pramindo Ikat (30 % des titres livrés en septembre 2002, 15 % en septembre 2003, et enfin 55 % en mars 2004), ayant dégagée un résultat de cession avant impôt de 57 millions d'euros en 2004 ;
- la cession par Orange, le 11 octobre 2004, de 100 % de ses activités au Danemark exercées à travers Orange A/S, pour 610 millions d'euros. Le résultat de cession avant impôt s'est élevé à 38 millions d'euros ;
- la cession par France Télécom, le 15 juin 2004, de sa participation non consolidée de 27 % dans Suez-Lyonnaise Télécom (Noos) à Suez pour le prix de 1 euro. Cette participation est évaluée à une valeur nulle dans les comptes de France Télécom au 1^{er} janvier 2004 ;
- la cession par Orange, finalisée le 29 septembre 2004, de 39 % des actions de BITCO au prix de 1 baht thaïlandais, ramenant ainsi la participation d'Orange dans le capital de BITCO de 49 % à 10 %;
- et d'autres cessions de titres pour un montant global de 51 millions d'euros.

En 2004, le résultat de cession d'actifs comprenait également un résultat de dilution positif de 51 millions d'euros, un résultat de cession d'immobilisations corporels et incorporels de 46 millions d'euros, et d'autres éléments divers pour un montant global de 158 millions d'euros, essentiellement liés à la liquidation de sociétés, dont notamment une reprise de provision de 61 millions d'euros au titre de Telinvest.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

2.2.7 COUT DES RESTRUCTURATIONS

En **2005**, le coût des restructurations, net des reprises de provision, s'élève à -454 millions d'euros, contre -181 millions d'euros en 2004 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés), et concerne :

- le plan de congés de fin de carrière pour -182 millions d'euros, ainsi que les cotisations au Comité d'entreprise au titre du plan de congés de fin de carrière pour -83 millions d'euros (voir notes 2, 28 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les plans de restructuration pour -137 millions d'euros, dont -60 millions d'euros au titre d'Equant, -15 millions d'euros au titre de Côte d'Ivoire Télécom, -4 millions d'euros pour France Télécom España, -2 millions pour TP Group et -1 million d'euros pour Orange et ses filiales ;
- et les coûts de mobilité vers la sphère publique pour -52 millions d'euros (voir note 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2004**, le coût des restructurations, net des reprises de provision, représentait -181 millions d'euros, et comprenait :

- les plans de restructuration pour -156 millions d'euros, dont notamment -34 millions d'euros pour TP Group, -28 millions d'euros pour Equant, -26 millions pour France Télécom España et -16 millions d'euros pour Orange et ses filiales ;
- et les coûts de mobilité vers la sphère publique pour -25 millions d'euros.

2.2.8 RESULTAT DES ENTITES MISES EN EQUIVALENCE

En 2005, le résultat des entités mises en équivalence est un gain de 20 millions d'euros, dont 44 millions d'euros au titre de BlueBirds (voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés), comparé à un gain de 30 millions d'euros en 2004, constitué principalement de la quote-part de résultat de STMicroelectronics pour 26 millions d'euros.

2.2.9 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation du groupe France Télécom s'élève à 11 284 millions d'euros en 2005, contre 9 312 millions d'euros en 2004, soit une croissance de 21,2 %. Cette hausse de 1 972 millions d'euros reflète l'amélioration de la MBO conjuguée, principalement, à l'effet combiné de la baisse de la dotation aux amortissements, de la hausse du résultat de cession d'actifs et de la diminution de la perte de valeur des écarts d'acquisition entre les deux périodes, et est en partie compensée par l'augmentation de la perte de valeur des immobilisations et du coût des restructurations.

2.3 DU RESULTAT D'EXPLOITATION AU RESULTAT NET DU GROUPE

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le passage du résultat d'exploitation au résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	2004 historique
Résultat d'exploitation	11 284	9 312
Charges financières nettes	(3 045)	(3 621)
Gain (perte) de change	(147)	144
Effet d'actualisation	(164)	(148)
Résultat financier	(3 356)	(3 625)
Impôt sur les sociétés	(1 568)	(2 477)
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 360	3 210
Intérêts minoritaires	(651)	(193)
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.	5 709	3 017

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

2.3.1 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à -3 356 millions d'euros en 2005, en amélioration de 269 millions d'euros par rapport à 2004 (-3 625 millions d'euros). Cette amélioration est le fait de la diminution des charges financières nettes, soit un gain de 576 millions d'euros entre 2004 et 2005, en partie compensée par la dégradation du résultat de change (-291 millions d'euros) et par l'augmentation de l'effet d'actualisation (-16 millions d'euros) entre les deux périodes (voir note 10 de l'annexe aux comptes consolidés).

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives (voir paragraphe 4.3.5 "Exposition aux risques de marché et instruments financiers" et note 24 de l'annexe aux comptes consolidés).

■ Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à -3 045 millions d'euros en 2005 contre -3 621 millions d'euros un an auparavant, soit un gain de 576 millions d'euros constaté entre les deux périodes. L'évolution de l'endettement financier net de France Télécom est décrite au paragraphe 4.3.1 "Évolution de l'endettement financier net".

Ce gain s'explique principalement par l'effet combiné, d'une part, de la baisse de l'encours moyen de l'endettement financier net, qui atteint 8,2 milliards d'euros entre les deux périodes, et d'autre part, de la baisse du coût moyen pondéré de l'endettement financier net, qui passe de 6,79 % en 2004 à 6,46 % en 2005 (pour le détail du calcul du coût moyen pondéré de l'endettement financier net, voir paragraphe 4.3.2.2 "Coût moyen pondéré de l'endettement financier net").

Les principales explications concernant la diminution des charges financières nettes entre 2004 et 2005 sont les suivantes :

- l'encours moyen de l'endettement financier net diminue de 8,2 milliards d'euros en 2005 par rapport à 2004, contribuant pour environ 553 millions d'euros à la diminution des charges financières nettes ;
- l'amélioration de la notation de France Télécom en février et mars 2004, puis en février et juin 2005, a un impact positif via les 11,3 milliards d'euros d'encours (hors prise en compte des Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions) comportant des *step up*, en contribuant pour environ 73 millions d'euros à la diminution des charges financières nettes ;
- la diminution de la variation de la juste valeur des engagements d'achat d'intérêts minoritaires, qui représente une charge financière non monétaire de -19 millions d'euros en 2005, contre une charge financière non monétaire de -69 millions d'euros en 2004, contribuant ainsi pour 50 millions d'euros à la baisse des charges financières nettes entre les deux périodes ;
- la renégociation de la ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros, le 22 juin 2004, a conduit à amortir de façon anticipée les frais de mise en place de cette ligne à hauteur de 35 millions en 2004, frais que l'on ne retrouve pas en 2005 ;
- le différentiel d'amortissement des soultes de *cash-flow hedge* entre 2004 et 2005 contribue à la baisse des charges financières nettes à hauteur de 32 millions d'euros entre les deux périodes (impact non monétaire) ;
- la diminution des taux d'intérêt des nouveaux emprunts émis en 2005, par rapport aux taux d'intérêt des emprunts arrivant à échéance sur la même période, permet d'économiser environ 15 millions d'euros sur les charges financières nettes en 2005.

En sens inverse, les éléments suivants ont un impact négatif sur les charges financières nettes en 2005 :

- la restructuration du contrat de cession de la créance d'impôt relative à l'exercice 2001 a induit la comptabilisation exceptionnelle d'une charge financière non monétaire de -147 millions d'euros correspondant à la fin de l'étalement des intérêts financiers prépayés (voir note 31 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- le rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) pour -50 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Gain (perte) de change

En 2005, le résultat de change est une perte de -147 millions d'euros, contre un gain de 144 millions d'euros en 2004. Ce résultat de change provient de la réévaluation des positions ouvertes emprunteuses en devises.

En **2005**, la perte de change provient de France Télécom S.A., pour -119 millions d'euros, et s'explique principalement par, (i) l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro, générant ainsi une perte de change de -62 millions sur une position ouverte emprunteuse relativement stable, (ii) une perte de -32 millions sur la livre sterling, suite à la décision prise par le Groupe au cours de l'année 2005 de couvrir économiquement les activités au Royaume-Uni, et (iii) une perte de -12 millions d'euros relative à l'appréciation du zloty polonais par rapport à l'euro. Par ailleurs, Orange Roumanie contribue à hauteur de -27 millions à la perte de change du Groupe en 2005.

En **2004**, le gain de change constaté, soit 144 millions d'euros, provenait principalement de l'appréciation du zloty polonais par rapport à l'euro (96 millions d'euros de gain de change pour TP Group), et d'Orange Dominicana (56 millions d'euros de gain de change) suite notamment à la mise en œuvre sur le second semestre 2004 du traitement hyperinflationniste. En ce qui concerne le résultat de change de France Télécom S.A. en 2004, la perte de change comptabilisée sur le zloty polonais étaient compensées par le gain de change réalisé sur le dollar US et la livre sterling.

■ Effet d'actualisation

L'effet d'actualisation s'élève à -164 millions d'euros en 2005, contre -148 millions d'euros un an auparavant (voir notes 26 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.3.2 IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente en 2005 une charge de -1 568 millions d'euros, contre une charge de -2 477 millions d'euros un an auparavant.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, la décomposition de l'impôt sur les sociétés par périmètre d'intégration fiscale et pour les autres filiales, pour le groupe France Télécom.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	2004 historique
Groupe fiscal France Télécom S.A.	(1 245)	(1 808)
Impôts courants	-	(70)
Impôts différés	(1 245)	(1 738)
Groupe fiscal Royaume-Uni	33	(102)
Impôts courants	(2)	(189)
Impôts différés	35	87
Groupe fiscal Amena	131	-
Impôts courants	-	-
Impôts différés	131	-
Groupe fiscal PagesJaunes S.A. ⁽¹⁾	(147)	(148)
Impôts courants	(149)	(150)
Impôts différés	2	2
TP Group ⁽²⁾	(94)	(114)
Impôts courants	(163)	(71)
Impôts différés	69	(43)
Autres filiales	(246)	(305)
Impôts courants ⁽³⁾	(376)	(375)
Impôts différés	130	70
Charge d'impôt	(1 568)	(2 477)
Impôts courants	(690)	(855)
Impôts différés	(878)	(1 622)

(1) Groupe fiscal constitué au 1^{er} janvier 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- (2) TP Group ne bénéficie pas d'un régime d'intégration fiscale.
- (3) Dont en 2005 : Mobistar pour -124 millions d'euros, Orange Roumanie pour -61 millions d'euros, Orange Côte d'Ivoire pour -39 millions d'euros, ECMS pour -27 millions d'euros, Orange Slovaquie pour -32 millions d'euros et Orange Cameroun pour -27 millions d'euros. Dont en 2004 : Mobistar pour -106 millions d'euros, Orange Roumanie pour -63 millions d'euros, ECMS pour -54 millions d'euros, Orange Côte d'Ivoire pour -32 millions d'euros, Orange Slovaquie pour -25 millions d'euros et Orange Cameroun pour -21 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le périmètre de l'intégration fiscale France Télécom S.A. comprend notamment :

- les entités d'Orange en France qui, antérieurement à l'Offre Publique d'Échange, constituaient l'ex-périmètre d'intégration fiscale Orange S.A. En effet, ces entités détenues désormais à plus de 95 % par France Télécom S.A. ont rejoint le périmètre d'intégration fiscale conformément à leur droit d'option ;
- et les entités de l'ex-périmètre d'intégration fiscale Wanadoo S.A. (hors PagesJaunes S.A. et ses filiales françaises) dans la mesure où la date d'effet de la fusion entre France Télécom S.A. et Wanadoo S.A. est rétroactive au 1^{er} janvier 2004.

France Télécom S.A. et une dizaine de ses filiales directes ou indirectes, dont le sous-groupe PagesJaunes, font l'objet depuis janvier 2006 d'un contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale française.

En **2005**, la charge d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale France Télécom S.A. se compose notamment de :

- la consommation de reports déficitaires pour -1 811 millions d'euros, dont -1 012 millions d'euros pour l'ancien périmètre d'intégration fiscale Orange S.A. ;
- et la reconnaissance d'impôts différés actifs sur la période à hauteur de 778 millions d'euros, à raison d'une réappréciation de leur recouvrabilité.

En **2004**, la charge d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale France Télécom S.A. se composait principalement de :

- la consommation de reports déficitaires pour -1 308 millions d'euros, dont -1 056 millions d'euros pour l'ancien périmètre d'intégration fiscale Orange S.A. ;
- la reconnaissance d'impôts différés actifs sur la période à hauteur de 272 millions d'euros ;
- la perte des reports déficitaires de Wanadoo S.A. et de Wanadoo France pour -309 millions d'euros ;
- et les effets du changement du taux d'impôt sur les sociétés en France pour -230 millions d'euros.

2.3.3 RESULTAT NET

Le résultat net de l'ensemble consolidé du groupe France Télécom s'établit à 6 360 millions d'euros en 2005, contre 3 210 millions d'euros en 2004.

L'augmentation des intérêts minoritaires entre 2004 (-193 millions d'euros) et 2005 (-651 millions d'euros) reflète notamment l'acquisition des intérêts minoritaires d'Equant, la cession de 44,9 % du capital de PagesJaunes Groupe en 2004 et en 2005 ainsi que l'amélioration des résultats de certaines sociétés du groupe France Télécom et l'optimisation de son portefeuille d'actifs.

In fine, le résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A. passe de 3 017 millions d'euros en 2004 à 5 709 millions d'euros en 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

2.4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

2.4.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les dépenses d'investissement du groupe France Télécom.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
CAPEX	6 045	5 384	5 134	12,3 %	17,7 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	12,3 %	11,3 %	11,1 %		
Licences GSM / UMTS	97	7	7	ns	ns
Investissements financiers ⁽¹⁾	7 603	–	4 937	–	54,0 %

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

2.4.1.1 Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

Les investissements corporels et incorporels hors licences s'élèvent à 6 045 millions d'euros en 2005, contre 5 134 millions d'euros en 2004 en données historiques, soit une progression de 17,7 %. Cette hausse intègre notamment l'effet positif des variations de change (89 millions d'euros) ainsi que des variations de périmètre et autres variations (161 millions d'euros) sur les investissements corporels et incorporels hors licences. Sur une base comparable, la croissance des investissements corporels et incorporels hors licences est de 12,3 % entre les deux périodes.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les investissements corporels et incorporels hors licences par secteur d'activité pour le groupe France Télécom (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
CAPEX					
Services de Communication Personnels (SCP)	3 130	2 889	2 695	8,3 %	16,2 %
Services de Communication Résidentiels (SCR)	2 537	2 103	2 051	20,6 %	23,7 %
Services de Communication Entreprises (SCE)	370	386	388	(3,9) %	(4,2) %
Annuaire	12	6	8	84,2 %	50,0 %
Eliminations	(4)	–	(8)	–	50,0 %
Total Groupe	6 045	5 384	5 134	12,3 %	17,7 %

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les investissements corporels et incorporels hors licences par nature pour le groupe France Télécom.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
CAPEX					
Réseaux mobiles (hors licences)	2 206	2 099	1 490	5,1 %	48,1 %
Réseaux fixes	1 438	1 286	1 282	11,8 %	12,2 %
Informatique et Plates-formes de service client	1 506	1 363	1 491	10,5 %	1,0 %
Autres	895	636	871	40,7 %	2,8 %
dont Livebox	179	38	–	ns	–
Total Groupe	6 045	5 384	5 134	12,3%	17,7 %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En 2005, les investissements dans les réseaux mobiles (hors licences) et fixes sont en hausse respectivement de 5,1 % et 11,8 % par rapport à 2004, en données à base comparable, sous l'effet principalement :

- de l'augmentation des dépenses liées aux réseaux mobiles de 2^{ème} et de 3^{ème} générations reflétant notamment l'extension du réseau de 2^{ème} génération et les investissements en technologie EGDE au sein des filiales mobiles en forte croissance dans le Reste du monde (notamment en Suisse, en Belgique, en Roumanie et en Slovaquie) ainsi que de la poursuite du déploiement rapide du haut débit mobile grâce à la technologie UMTS au sein du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni ;
- et du développement des réseaux large bande, du fait de l'augmentation des usages haut débit et de la croissance du nombre de clients haut débit en France, ainsi qu'en Espagne et au Royaume-Uni, notamment avec la progression des investissements relatifs à l'ADSL.

La forte progression des investissements liés à l'informatique et aux plates-formes de service client reflète le développement de la technologie de la "Voix sur IP" et des services à valeur ajoutée (offres de contenu telles que la musique et la télévision) au sein des activités fixes et mobiles, en France et hors de France.

La progression des autres investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS, entre 2005 et 2004 en données à base comparable, s'explique principalement par l'augmentation :

- des dépenses relatives aux terminaux, qui reflète notamment le succès de la Livebox et de l'offre MaLigne TV ;
- et des investissements relatifs au programme de relocalisation et de réaménagement des agences France Télécom.

Voir également paragraphe 1.3.2.1 "Bilan du programme TOP sur la période 2004 – 2005 en normes IFRS".

2.4.1.2 Licences GSM et UMTS

En **2005**, les acquisitions de licences mobiles s'élèvent à 97 millions d'euros. Ces dépenses ont concerné principalement l'acquisition de fréquences GSM supplémentaires par ECMS en Égypte pour 64 millions d'euros ainsi que l'acquisition d'une licence UMTS par Orange Roumanie pour 28 millions d'euros.

En **2004**, l'obtention d'une extension de la licence GSM par la filiale d'Orange en République Dominicaine, pour 7 millions d'euros, constituait l'unique acquisition de licence mobile de l'année.

2.4.1.3 Investissements financiers

Les investissements financiers (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") comprennent les acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise, et les investissements dans les sociétés mises en équivalence.

Les principales acquisitions sont décrites dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

En **2005**, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers représentent 7 603 millions d'euros et concernent principalement les opérations suivantes :

- l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena pour 6 038 millions d'euros nets de la trésorerie acquise ;

Aux termes d'un accord signé le 29 juillet 2005 avec les actionnaires de Auna, France Télécom a acquis le 8 novembre 2005, pour 6,4 milliards d'euros en numéraire, 79,4 % des actions Auna, société détenant 97,9 % de Retevision Movil S.A., opérateur mobile dont la dénomination commerciale est "Amena". Cette opération permet au groupe France Télécom de renforcer sa stratégie d'opérateur intégré en Europe, et d'être désormais en position de lancer des offres convergentes s'appuyant sur le haut débit fixe et mobile dans un marché européen clé supplémentaire.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

France Télécom a l'intention de procéder en 2006 à une fusion d'Auna, de Retevision Movil S.A. et de France Télécom España (qui regroupe, sous la marque Wanadoo, les activités fixe et Internet du Groupe en Espagne) ;

- l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Equant pour 590 millions d'euros ;

France Télécom a annoncé le 10 février 2005 avoir signé un accord définitif avec Equant N.V. visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et des passifs d'Equant, sa filiale détenue à 54,1 % spécialisée dans les services mondiaux de communication pour les entreprises multinationales, pour 590 millions d'euros (dont 12 millions de coûts d'acquisition) pour la part non encore détenue. La cession des actifs a été réalisée le 25 mai 2005 pour 578 millions d'euros et la liquidation d'Equant N.V. est intervenue le 31 décembre 2005.

France Télécom estime que cette opération lui donnera la possibilité d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie d'opérateur intégré sur le marché des services aux entreprises et constituera une réponse à long terme aux défis structurels auxquels Equant fait face en tant qu'entité autonome ;

- l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Orange Slovaquie pour 502 millions d'euros. Le 9 novembre 2005, France Télécom a acquis 36,1 % d'Orange Slovaquie pour 502 millions d'euros en numéraire auprès d'un groupe d'actionnaires minoritaires, portant sa participation de 63,9 % à 100,0 % ;

- l'acquisition partielle des intérêts minoritaires d'Orange Roumanie pour 404 millions d'euros. Le 13 avril 2005, France Télécom a acquis 23,5 % d'Orange Roumanie pour 404 millions d'euros en numéraire auprès d'un groupe d'actionnaires minoritaires, portant sa participation de 73,3 % à 96,8 % ;

- l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires de Wirtualna Polska pour 55 millions d'euros. Le 8 septembre 2005, TP Group a acquis 19,5 % de Wirtualna Polska pour 55 millions d'euros en numéraire, portant sa participation de 80,5 % à 100,0 % (voir paragraphe 2.2.4 "Perte de valeur des écarts d'acquisition" et note 33 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Orange Dominicana pour 30 millions d'euros. Le 8 septembre 2005, France Télécom a acquis 14,0 % d'Orange Dominicana pour 30 millions d'euros en numéraire auprès d'un actionnaire minoritaire, portant sa participation de 86,0 % à 100,0 % ;

- et l'acquisition de titres de participation Sonaecom par échange de titres. Le 15 novembre 2005, France Télécom a échangé ses participations minoritaires au Portugal dans Optimus, Novis et Clix contre des actions de leur société mère Sonaecom, au travers d'une augmentation de capital qui lui a été réservée. A l'issue de cette opération, France Télécom détient 23,7 % du capital de cette société (voir paragraphe 2.2.6 "Résultat de cession d'actifs" et note 31 de l'annexe aux comptes consolidés). La restructuration de l'actionnariat de France Télécom au sein du groupe Sonaecom et la mise en œuvre d'un partenariat stratégique entre les deux sociétés vont permettre à Sonaecom de concrétiser davantage sa politique d'opérateur intégré tout en bénéficiant de l'expérience de France Télécom dans ce domaine.

En **2004**, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers représentaient 4 937 millions d'euros et concernaient principalement les opérations suivantes :

- l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires de Wanadoo S.A. pour 2 373 millions d'euros. Cette opération a été réalisée en deux étapes avec, (i) l'acquisition partielle des intérêts minoritaires de Wanadoo S.A. suite à l'Offre Publique Mixte (partie en numéraire) achevée en mai 2004 pour 1 820 millions d'euros (dont 15 millions d'euros de coûts d'acquisition), portant, à l'issue de cette offre comprenant un échange de titres, la participation de France Télécom dans Wanadoo S.A. à 95,9 %, et (ii) l'acquisition du solde des intérêts minoritaires de Wanadoo S.A. pour 553 millions d'euros suite à l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire intervenue le 26 juillet 2004. A l'issue de cette offre, France Télécom S.A. détient 100 % du capital de Wanadoo S.A. Par ailleurs, le 1^{er} septembre 2004, France Télécom S.A. a procédé à une fusion par absorption de Wanadoo S.A. ;

- le règlement des Certificats de Valeur Garantie (CVG) Equant pour 2 015 millions d'euros ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- et l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Orange S.A. pour 469 millions d'euros, correspondant à 1,0 % du capital pour arriver à une détention de 100 %, suite à la finalisation de l'opération de retrait obligatoire, achevant ainsi les opérations commencées en octobre et novembre 2003 avec les Offres Publique d'Échange, puis de Retrait.

2.4.2 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont décrits dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.4.3 PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les programmes d'investissement futurs portent sur des investissements de même nature que ceux réalisés lors des exercices précédents. Pour 2006, le groupe France Télécom s'est fixé un objectif de ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires d'environ 13 %.

■ Haut débit mobile

En matière de couverture mobile, Orange confirme sa forte mobilisation et son soutien à l'État et aux collectivités territoriales dans le cadre du programme "Zones blanches" au profit des territoires non encore desservis en téléphonie mobile. Ce vaste programme est le fruit d'une concertation sans précédent entre acteurs publics et privés pour étendre les services de téléphonie mobile en technologie GSM à 99 % de la population dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire d'ici à la fin de l'année 2007. D'ici à la fin du programme, près de 3 000 communes supplémentaires seront couvertes, soit plus de 2 000 sites ouverts sur l'ensemble de la France en itinérance locale (un seul opérateur installe les antennes et les équipements télécoms et accueille sur son réseau les clients des deux autres opérateurs) ou en mutualisation d'infrastructures (une infrastructure est partagée entre plusieurs opérateurs ; chaque opérateur présent sur le site installe ses propres antennes et équipements télécoms qui desservent ses clients), assurant la garantie d'une accessibilité au service quel que soit l'opérateur choisi.

Par ailleurs, en conjuguant la technologie EDGE à la technologie UMTS, Orange franchit une nouvelle étape dans la stratégie haut débit mobile. Entre 2005 et 2006, Orange aura investi plus de 200 millions d'euros pour assurer l'évolution de la totalité de son réseau GSM vers EDGE. Ces efforts permettent à Orange d'atteindre à la fin de l'année 2005, avec six mois d'avance sur son objectif, un million de clients à ses offres haut débit mobile basées sur les technologies EDGE et UMTS. D'ici à la fin d'année 2006, environ 2,5 millions de clients devraient utiliser les services haut débit mobile d'Orange au travers de ses réseaux complémentaires EDGE, 3G et WiFi.

■ Haut débit Internet

France Télécom devrait consacrer plus de 3 milliards d'euros entre 2005 et 2007 dans le développement et l'optimisation de son réseau dont un milliard d'euros dédié au déploiement des réseaux haut débit en France. Cet effort, conjugué à une forte implication des partenaires locaux, contribue au déploiement du réseau haut débit en France sur l'ensemble du territoire et permet d'atteindre à la fin de l'année 2005 une éligibilité des lignes à l'ADSL de 96 % de la population. Désormais premier opérateur en Europe en nombre de lignes ADSL, France Télécom devrait, en étroite collaboration avec les partenaires locaux, équiper 100 % de ses points de raccordement et rendre éligible à l'ADSL 98 % de ses lignes en France dès la fin de l'année 2006. Parallèlement, France Télécom s'engage à développer des solutions alternatives comme le Pack-Surf WiFi filaire ou satellite pour les zones encore non desservies par l'ADSL.

Avec sa politique volontariste de déploiement des accès haut débit et de développement des usages, et sa large couverture européenne, France Télécom poursuit la mise en œuvre de son modèle d'opérateur intégré dans le cadre du programme "NExT" avec l'ambition de devenir l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe (voir paragraphe 1.4.1. "Le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)").

3. Analyse du résultat d'exploitation et des investissements corporels et incorporels par secteur d'activité

Afin de refléter l'évolution du Groupe et la structure de ses opérations selon ses différents métiers, France Télécom a défini, à compter du 1^{er} janvier 2005, les quatre secteurs d'activité suivants : "Services de Communication Personnels" (SCP), "Services de Communication Résidentiels" (SCR), "Services de Communication Entreprises" (SCE) et "Annuaire".

Les tableaux ci-après présentent la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces secteurs d'activité. Les données publiées pour l'exercice 2005 et pour l'exercice 2004 sont conformes à cette nouvelle segmentation.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2005					
	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Chiffre d'affaires	23 535	22 534	7 785	1 061	(5 877)	49 038
externe	22 576	17 986	7 428	1 048	–	49 038
inter-secteurs d'activité	959	4 548	357	13	(5 877)	–
MBO	8 471	7 538	1 949	463	(5)	18 416
Participation des salariés	(75)	(253)	(21)	(33)	–	(382)
Rémunération en actions	(45)	(92)	(21)	(20)	–	(178)
Dotation aux amortissements	(3 436)	(3 116)	(477)	(10)	5	(7 034)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	–	(11)	–	–	–	(11)
Perte de valeur des immobilisations	(363)	(14)	(191)	–	–	(568)
Résultat de cession d'actifs	–	–	–	–	–	1 475
Coût des restructurations	(1)	(380)	(73)	–	–	(454)
Résultat des entités mises en équivalence	(15)	35	–	–	–	20
Résultat d'exploitation						11 284
alloué par secteur d'activité	4 536	3 707	1 166	400	–	9 809
non allouable	–	–	–	–	1 475	1 475
CAPEX	3 130	2 537	370	12	(4)	6 045
Licences UMTS / GSM	97	–	–	–	–	97
MBO – CAPEX	5 341	5 001	1 579	451	(1)	12 371
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	35 080	139 886	16 809	4 677	–	196 452

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

(en millions d'euros)		Exercice clos le 31 décembre 2004				
Base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Chiffre d'affaires	21 913	22 800	8 227	1 001	(6 100)	47 841
externe	20 841	18 161	7 851	988	–	47 841
inter-secteurs d'activité	1 072	4 639	376	13	(6 100)	–
MBO	8 225	7 602	2 024	413	–	18 264
Participation des salariés	–	–	–	–	–	–
Rémunération en actions	–	–	–	–	–	–
Dotation aux amortissements	(3 394)	(3 789)	(656)	(10)	–	(7 849)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	–	–	–	–	–	–
Perte de valeur des immobilisations	–	–	–	–	–	–
Résultat de cession d'actifs	–	–	–	–	–	–
Coût des restructurations	–	–	–	–	–	–
Résultat des entités mises en équivalence	–	–	–	–	–	–
Résultat d'exploitation	–	–	–	–	–	–
alloué par secteur d'activité	–	–	–	–	–	–
non allouable	–	–	–	–	–	–
CAPEX	2 889	2 103	386	6	–	5 384
Licences UMTS / GSM	7	–	–	–	–	7
MBO – CAPEX	5 336	5 499	1 638	407	–	12 880
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	34 137	148 566	17 024	4 464	–	204 191

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Historique	Exercice clos le 31 décembre 2004					
	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Chiffre d'affaires	20 564	22 440	8 235	978	(6 059)	46 158
externe	19 521	17 814	7 858	965	–	46 158
inter-secteurs d'activité	1 043	4 626	377	13	(6 059)	–
MBO	8 076	7 401	2 039	407		17 923
Participation des salariés	(72)	(156)	(22)	(30)	–	(280)
Rémunération en actions	(124)	(212)	(38)	(25)	–	(399)
Dotation aux amortissements	(3 388)	(3 935)	(657)	(10)	–	(7 990)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	–	–	(534)	–	–	(534)
Perte de valeur des immobilisations	(5)	10	(184)	–	–	(179)
Résultat de cession d'actifs	–	–	–	–	–	922
Coût des restructurations	(15)	(134)	(32)	–	–	(181)
Résultat des entités mises en équivalence	–	17	12	1	–	30
Résultat d'exploitation						9 312
alloué par secteur d'activité	4 472	2 991	584	343	–	8 390
non allouable	–	–	–	–	922	922
CAPEX	2 695	2 051	388	8	(8)	5 134
Licences UMTS / GSM	7	–	–	–	–	7
MBO – CAPEX	5 381	5 350	1 651	399	8	12 789
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	34 197	148 336	17 014	4 233	–	203 780

3.1 SERVICES DE COMMUNICATION PERSONNELS (SCP)

Le secteur d'activité "Services de Communication Personnels" (désigné ci-après SCP) rassemble les activités de services mobiles de télécommunications en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde.

Le secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP) comporte cinq sous-secteurs :

- le sous-secteur d'activité SCP France, qui comprend les filiales Orange en France métropolitaine, Orange Caraïbes et Orange Réunion ;
- le sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni ; avec la filiale Orange au Royaume-Uni ;
- le sous-secteur d'activité SCP Espagne, avec la filiale Amena ;
- le sous-secteur d'activité SCP Pologne, avec la filiale PTK Centertel ;
- et le sous-secteur d'activité SCP Reste du monde, qui comprend les filiales internationales hors Royaume-Uni, Espagne et Pologne ; à savoir la Belgique, les Pays-bas, la Suisse, la Roumanie, la Slovaquie, l'Égypte, la Moldavie, la République Dominicaine, le Cameroun, le Botswana, Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali et la Jordanie. Le sous-secteur d'activité SCP Reste du monde inclut aussi les participations minoritaires d'Orange en Autriche et au Portugal.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.1.1 DU CHIFFRE D'AFFAIRES A LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE ET LES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DES SERVICES DE COMMUNICATION PERSONNELS (SCP)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	23 535	21 913	20 564	7,4 %	14,4 %
MBO	8 471	8 225	8 076	3,0 %	4,9 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>36,0 %</i>	<i>37,5 %</i>	<i>39,3 %</i>		
CAPEX	3 130	2 889	2 695	8,3 %	16,2 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>13,3 %</i>	<i>13,2 %</i>	<i>13,1 %</i>		
Licences UMTS / GSM	97	7	7	ns	ns
MBO – CAPEX	5 341	5 336	5 381	0,1 %	(0,7) %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	35 080	34 137	34 197	2,8 %	2,6 %
Nombre total d'abonnés ⁽¹⁾ (en milliers)	84 315	72 590	62 671	16,2 %	34,5 %

(1) En fin de période et y compris le nombre de clients de l'opérateur mobile espagnol Amena en 2005 et en 2004 en données à base comparable (voir paragraphe 3.1.1.3 "Services de Communication Personnels Espagne (SCP Espagne)").

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, les principaux retraitements liés au passage des données historiques aux données à base comparable du secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP).

(en millions d'euros)	Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)					
	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	20 564	8 076	(3 388)	2 695	5 381	34 197
Variations de périmètre	387	137	(17)	159	(22)	(60)
Autres variations ⁽¹⁾	832	(40)	31	–	(40)	–
Variations de change ⁽²⁾	130	52	(20)	35	17	–
Données à base comparable au 31 décembre 2004	21 913	8 225	(3 394)	2 889	5 336	34 137

(1) Impact principalement de la sortie du dispositif "Bill & Keep" le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable"). Sur la dotation aux amortissements : impact positif de 31 millions d'euros relatif à la revue des durées de vie des immobilisations, effectuée dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 suivant les normes IFRS (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable" et note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

(2) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

Les impacts induits par le passage des données historiques aux données à base comparable concernent principalement :

- la sortie du dispositif "Bill & Keep" le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe 3.1.1.1.2 "Chiffre d'affaires de SCP France") ;
- l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005, prenant effet le 1^{er} novembre 2004 dans les données à base comparable ;
- la cession d'Orange Danemark le 11 octobre 2004, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- les variations de change, principalement sur le zloty polonais, la livre sterling et la livre égyptienne ;
- et l'intégration en consolidation globale des sociétés Sonatel Mobiles et Ikatel le 1^{er} juillet 2005, prenant effet le 1^{er} juillet 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable").

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, les variations de change incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable du secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP).

(en millions d'euros)		Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)				
		Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX
Zloty polonais	PLN	155	58	(22)	28	30
Livre sterling	GBP	(46)	(14)	12	(5)	(9)
Livre égyptienne	EGP	31	15	(4)	4	11
Autres devises		(10)	(7)	(6)	8	(15)
Variations de change⁽¹⁾		130	52	(20)	35	17

(1) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

3.1.1.1 Services de Communication Personnels France (SCP France)

3.1.1.1.1 Données opérationnelles de SCP France

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d'activité SCP France.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	9 773	9 217	8 365	6,0 %	16,8 %
MBO	3 636	3 702	3 682	(1,8) %	(1,2) %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>37,2 %</i>	<i>40,2 %</i>	<i>44,0 %</i>		
CAPEX	968	1 093	1 048	(11,4) %	(7,7) %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>9,9 %</i>	<i>11,9 %</i>	<i>12,5 %</i>		
Licences UMTS / GSM	–	–	–	–	–
MBO – CAPEX	2 669	2 610	2 633	2,3 %	1,3 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	7 043	7 006	7 038	0,5 %	0,1 %
Nombre total d'abonnés ⁽¹⁾ (en milliers)	22 430	21 241	21 241	5,6 %	5,6 %
Nombre de Forfaits ⁽¹⁾ (en milliers)	13 855	12 876	12 876	7,6 %	7,6 %
Nombre d'Offres prépayées ⁽¹⁾ (en milliers)	8 575	8 365	8 365	2,5 %	2,5 %
ARPU ⁽²⁾ (en €)	424	428	387	(0,9) %	9,7 %
AUPU ⁽²⁾ (en minutes)	175	168	168	4,2 %	4,2 %

(1) En fin de période.

(2) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

3.1.1.1.2 Chiffre d'affaires de SCP France

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP France croît de 16,8 % en 2005. Cette croissance reflète notamment l'effet positif induit par la sortie du dispositif "Bill & Keep" au 1^{er} janvier 2005. En effet, jusqu'au 31 décembre 2004, la facturation entre opérateurs mobiles s'effectuait selon le dispositif "Bill & Keep".

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le dispositif “*Bill & Keep*” (littéralement “facturé et gardé”) correspondait à l’acte par lequel l’opérateur mobile facturait l’appelant de l’intégralité de l’appel sortant en direction d’un autre abonné mobile (l’appelé), sans reverser de quote-part au titre de la rémunération de l’accès à la partie terminale du réseau mobile de l’opérateur tiers. La sortie du dispositif “*Bill & Keep*” au 1^{er} janvier 2005, s’est traduite par une augmentation du chiffre d’affaires du sous-secteur d’activité SCP France et par la constatation de charges de reversements d’un montant légèrement supérieur à celui du chiffre d’affaires. Ainsi, pour être comparable avec les données de l’année 2005, les données à base comparable de l’année 2004 prennent en compte l’effet de la sortie du dispositif “*Bill & Keep*”.

En données à base comparable, le chiffre d’affaires augmente de 6,0 % au cours de l’année 2005.

Cette croissance est liée, pour l’essentiel, à la progression de 4,0 % du chiffre d’affaires du réseau (voir définition au paragraphe 5.5 “Glossaire”), générée par la hausse sensible du nombre de clients (soit 5,6%, pour atteindre plus de 22,4 millions de clients au 31 décembre 2005), dont plus d’un million de clients haut débit recrutés au cours de la première année de commercialisation, et par la croissance du chiffre d’affaires des équipements (voir définition au paragraphe 5.5 “Glossaire”).

Cette amélioration est liée notamment aux facteurs suivants :

- la progression du chiffre d’affaires des équipements induite par la diminution de la valeur du point de fidélité relatif au “Programme Changement de Mobile”, représentant un impact positif de 80 millions d’euros ;
- l’effet de la part croissante des forfaits (0,98 million de clients acquis entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005) dont l’ARPU (voir définition au paragraphe 5.5 “Glossaire”) est plus de 3 fois supérieur à celui des offres en prépayé. Les forfaits représentent 61,8 % du nombre total de clients au 31 décembre 2005 contre 60,6 % un an auparavant) ;
- et l’évolution favorable de la consommation moyenne par client, l’AUPU (voir définition au paragraphe 5.5 “Glossaire”), qui progresse de 4,2 %, ainsi que de la part du chiffre d’affaires des services non-voix (voir définition au paragraphe 5.5 “Glossaire”), qui représentent désormais 14,0 % du chiffre d’affaires du réseau contre 12,7 % au 31 décembre 2004 en données à base comparable.

Par ailleurs, la baisse de -16,3 % du prix des appels fixes vers mobiles survenue au 1^{er} janvier 2005, en France, a eu un effet défavorable sur l’évolution de l’ARPU toutes offres confondues.

3.1.1.1.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels hors licences de SCP France

■ Marge brute opérationnelle

Globalement, les charges opérationnelles incluses dans la MBO passent de -4 684 millions d’euros en 2004, en données historiques à -6 136 millions d’euros en 2005, soit une progression de 31,0 %. Cette hausse s’explique principalement par l’effet de la sortie du dispositif “*Bill & Keep*” au 1^{er} janvier 2005, se traduisant par des charges de reversement aux opérateurs plus élevées au cours de l’année 2005 qu’au cours de l’année 2004. En données à base comparable, les charges opérationnelles s’élèvent à -5 515 millions d’euros en 2004 contre -6 136 millions d’euros en 2005, soit une hausse de 11,3 %. Cette évolution s’explique principalement par, (i) la hausse des charges informatiques, (ii) l’amende du Conseil de la Concurrence aux trois opérateurs mobiles en France, dont -256 millions d’euros pour Orange France (voir note 33 de l’annexe aux comptes consolidés), ainsi que (iii) l’augmentation des coûts liés à la croissance de l’activité (principalement les achats et reversements aux opérateurs et les charges de réseau) qui compense les économies réalisées sur les frais généraux.

Les coûts d’acquisition (voir définition au paragraphe 5.5 “Glossaire”) du sous-secteur d’activité SCP France augmentent de 5,8 % entre 2005 et 2004 en données historiques et de 6,6 % en données à base comparable. Les coûts de fidélisation (voir définition au paragraphe 5.5

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

“Glossaire”) diminuent de -23,1 %, en données historiques et de -19,9 % en données à base comparable, du fait de la réduction de la valeur du point de fidélité relatif au “Programme Changement de Mobile” partiellement compensée par l’augmentation des autres dépenses de fidélisation nécessaires au maintien du nombre de clients dans un contexte de concurrence accrue.

En pourcentage du chiffre d’affaires, les coûts d’acquisition et de fidélisation sont passés de 11,6 % en 2004 en données historiques (10,3 % en données à base comparable) à 9,3 % en 2005.

La MBO du sous-secteur d’activité SCP France décroît de -1,2 %, en données historiques, pour passer de 3 682 millions d’euros en 2004 à 3 636 millions d’euros en 2005. En données à base comparable, cette diminution est de -1,8 %. Hors amende de -256 millions d’euros du Conseil de la Concurrence à Orange France, la MBO aurait été de 3 892 millions d’euros en 2005, soit un ratio de MBO rapportée au chiffre d’affaires de 39,8 %, contre en 2004, 44,0 % en données historiques et 40,2 % en données à base comparable.

■ Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

Hors licences GSM et UMTS, les investissements corporels et incorporels du sous-secteur d’activité SCP France enregistrent une diminution de -7,7 % pour atteindre 968 millions d’euros en 2005, contre 1 048 millions d’euros en 2004 en données historiques. En données à base comparable, cette baisse de -11,4 % reflète principalement, la baisse, en 2005, des dépenses d’investissement relatives au déploiement du réseau en technologie UMTS (la majorité des investissements ayant été réalisée en 2004), qui compense la hausse des investissements relatifs à l’intensification du réseau de deuxième génération existant dans les zones jusque là peu ou pas couvertes par Orange en France et en technologie EDGE.

3.1.1.2 Services de Communication Personnels Royaume-Uni (SCP Royaume-Uni)

3.1.1.2.1 Données opérationnelles de SCP Royaume-Uni

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d’activité SCP Royaume-Uni.

(en millions d’euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d’affaires	5 832	5 786	5 833	0,8 %	(0,0) %
MBO	1 651	1 859	1 843	(11,2) %	(10,4) %
<i>MBO / Chiffre d’affaires</i>	<i>28,3 %</i>	<i>32,1 %</i>	<i>31,6 %</i>		
CAPEX	582	579	573	0,5 %	1,5 %
<i>CAPEX / Chiffre d’affaires</i>	<i>10,0 %</i>	<i>10,0 %</i>	<i>9,8 %</i>		
Licences UMTS / GSM	–	–	–	–	–
MBO – CAPEX	1 069	1 280	1 270	(16,5) %	(15,8) %
Nombre moyen d’employés (équivalent temps plein)	11 929	11 941	11 941	(0,1) %	(0,1) %
Nombre total d’abonnés ⁽¹⁾ (en milliers)	14 858	14 221	14 221	4,5 %	4,5 %
Nombre de Forfaits ⁽¹⁾ (en milliers)	4 978	4 707	4 707	5,8 %	5,8 %
Nombre d’Offres prépayées ⁽¹⁾ (en milliers)	9 880	9 514	9 514	3,8 %	3,8 %
ARPU ⁽²⁾ (en £)	263	274	274	(4,0) %	(4,0) %
AUPU ⁽²⁾ (en minutes)	144	144	144	–	–

(1) En fin de période.

(2) Voir définition au paragraphe 5.5 “Glossaire”.

3.1.1.2.2 Chiffre d’affaires de SCP Royaume-Uni

En données historiques, le chiffre d’affaires du sous-secteur d’activité SCP Royaume-Uni est quasiment stable, s’élevant à 5 832 millions d’euros en 2005. Cette évolution est imputable à

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

l'impact négatif lié aux variations de change de la livre sterling qui compense la croissance intrinsèque de l'activité de SCP Royaume-Uni.

Sur une base comparable, la progression du chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni est de 0,8 %. Le chiffre d'affaires hors équipements s'est accru de 0,4 % tandis que le chiffre d'affaires des équipements a progressé de 9,8 %.

Le sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni enregistre une croissance de 4,5 % du nombre total de clients entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 (soit plus de 0,6 million de clients supplémentaires au cours de la période), pour atteindre plus de 14,8 millions de clients actifs au 31 décembre 2005, contre 14,2 millions au 31 décembre 2004, bénéficiant de l'augmentation du nombre de clients sous contrat (soit 0,271 million de clients supplémentaires en comparaison des deux périodes).

Le nombre total de clients a progressé entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Toutefois l'évolution de 0,4 % du chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires des équipements s'explique par :

- l'impact de la réduction du tarif de la terminaison d'appel mobile effectuée le 1^{er} septembre 2004. Le 1^{er} juin 2004, l'*Office of Communications* (OFCOM), l'autorité de réglementation des télécommunications au Royaume-Uni, a publié sa décision qui consiste à demander à Orange Royaume-Uni, T-Mobile, O2 et à Vodafone de baisser leurs tarifs de terminaison d'appel mobile. Ces opérateurs mobiles doivent s'assurer que leur tarifs de terminaison d'appel ne dépassent pas le tarif moyen de 6,31 pence par minute (pour Orange et T-Mobile) et 5,63 pence par minute (pour O2 et Vodafone), et ce, pour la période allant du 1^{er} septembre 2004 au 31 mars 2006. Hors effet de cette baisse tarifaire, la croissance du chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires des équipements aurait été de 4,9 % au lieu de 0,4 % ;
- et le renforcement de l'environnement concurrentiel pesant notamment sur l'évolution de l'ARPU (principalement du fait de la diminution de l'ARPU Voix) des offres prépayées, qui s'établit à 109 livres sterling au 31 décembre 2005, contre 123 livres sterling un an auparavant, sur la même période.

Ces baisses ne sont que partiellement compensées par la progression de 11,6 % du chiffre d'affaires des services non-voix, tirée par l'augmentation de la consommation de messages multimédia (MMS) et des services de données, principalement par les clients sous contrat.

Par ailleurs, l'augmentation du chiffre d'affaires des équipements est liée à la croissance de 11,0 % du nombre de migrations des offres prépayées vers des forfaits ou des offres supérieures et à la progression de 14,6 % du nombre de nouveaux clients, qui compense largement la diminution de -3,3 % du prix de vente moyen d'un terminal mobile. L'effet de cette baisse se reflète dans la hausse des coûts d'acquisition et de fidélisation (voir paragraphe ci-dessous).

3.1.1.2.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels hors licences de SCP Royaume-uni

■ Marge brute opérationnelle

En 2005, la progression des coûts d'acquisition du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni est de 27,9 % en données historiques et de 29,0 % en données à base comparable du fait de la hausse des commissions moyennes à la distribution et du nombre d'actes commerciaux. Le coût d'acquisition moyen par nouveau client augmente, passant de 95,3 livres sterling en 2004 à 107,2 livres sterling en 2005, du fait de l'augmentation de 17,3 % du coût d'acquisition moyen des forfaits qui compense la diminution de ce coût pour les offres prépayées (soit -6,8 %).

Les coûts de fidélisation, relatifs aux dépenses faites pour maintenir le nombre de clients dans un marché concurrentiel, enregistrent une augmentation de 9,7 % en données historiques et de 10,5 % en données à base comparable. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation du nombre de migrations des offres prépayées vers des forfaits ou des offres supérieures. Le coût moyen de fidélisation par client migré a diminué de -0,4 %, s'élevant à 154,4 livres sterling en 2005, et reflète la baisse du coût moyen de fidélisation des offres prépayées partiellement compensée par la hausse de ce coût pour les clients sous contrat.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts d'acquisition et de fidélisation sont en progression, passant de 18,1 % en 2004, en données historiques comme en données à base comparable, à 21,9 % en 2005.

Le taux de résiliation (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") augmente de 1,5 point (25,4 % au 31 décembre 2004 contre 26,9 % au 31 décembre 2005), reflétant la hausse de 1,7 point du taux de résiliation des offres prépayées (30,5 % au 31 décembre 2004 contre 32,2 % au 31 décembre 2005) et la quasi-stabilité du taux de résiliation des forfaits (23,9 % au 31 décembre 2004 contre 23,8 % au 31 décembre 2005).

Globalement, les charges opérationnelles du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni s'élèvent à -4 180 millions d'euros au cours de l'année 2005, contre -3 989 millions d'euros au cours de l'année 2004, soit une progression de 4,8 % en données historiques (6,5 % en données à base comparable).

La MBO du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni diminue de -10,4 % en données historiques. En données à base comparable, celle-ci diminue de -11,2 %, pour atteindre 1 651 millions d'euros en 2005, contre 1 859 millions d'euros en 2004. Sur cette même base comparable, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires s'établit à 28,3 % en 2005 contre 32,1 % en 2004.

■ Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS augmentent de 1,5 % pour atteindre 582 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, ceux-ci augmentent de 0,5 %, reflétant la hausse des dépenses d'investissement liées aux équipements et infrastructures mobiles de 3^{ème} génération (UMTS) qui compense la diminution des investissements hors réseaux mobiles, notamment les dépenses relatives aux achats et équipements informatiques.

3.1.1.3 Services de Communication Personnels Espagne (SCP Espagne)

Suite à l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena en novembre 2005 (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), cette société qui constitue le sous-secteur d'activité SCP Espagne est consolidée par intégration globale sur les deux derniers mois de l'année 2005. Par conséquent, pour les données opérationnelles figurant dans le tableau ci-dessous, les données de l'exercice 2004 à base comparable portent également sur les deux derniers mois de l'année 2004.

A titre indicatif, pour les douze mois de l'année 2005, le chiffre d'affaires de SCP Espagne s'élève à 3 212 millions d'euros, la MBO est de 1 005 millions d'euros et les investissements corporels et incorporels hors licences représentent 552 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.1.1.2.1 Données opérationnelles de SCP Espagne

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d'activité SCP Espagne.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	536	496	–	8,0 %	–
MBO	109	116	–	(6,2) %	–
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>20,2 %</i>	<i>23,3 %</i>			
CAPEX	133	119	–	11,3 %	–
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>24,8 %</i>	<i>24,1 %</i>			
Licences UMTS / GSM	–	–	–	–	–
MBO – CAPEX	(24)	(4)	–	ns	–
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	368	368	–	–	–
Nombre total d'abonnés ⁽¹⁾ (en milliers)	10 301	9 275	–	11,1 %	–
Nombre de Forfaits ⁽¹⁾ (en milliers)	4 997	4 271	–	17,0 %	–
Nombre d'Offres prépayées ⁽¹⁾ (en milliers)	5 304	5 004	–	6,0 %	–
ARPU ⁽²⁾ (en €)	301	–	–	–	–
AUPU ⁽²⁾ (en minutes)	120	106	–	13,2 %	–

(1) En fin de période.

(2) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

3.1.1.3.2 Chiffre d'affaires de SCP Espagne

Sur une base comparable, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Espagne est en progression de 8,0 % au cours des deux derniers mois de l'année 2005 pour atteindre 536 millions d'euros.

Cette croissance est liée essentiellement à la progression de 11,1 % du nombre de clients (soit un nombre total de clients de 10,3 millions au 31 décembre 2005) qui compense largement l'impact défavorable de -14 millions d'euros relatif à la baisse du prix de la terminaison d'appel sur réseaux mobiles.

Cette évolution favorable du chiffre d'affaires s'explique par :

- l'effet de la part croissante du nombre de forfaits (205 milliers de clients acquis au cours des deux derniers mois en 2005), dont l'ARPU est 3 fois supérieur à celui des clients prépayés (481 euros pour les forfaits, contre 131 euros pour les offres prépayées). Par ailleurs, les clients sous contrat représentent 48,5 % du nombre total de clients au 31 décembre 2005, contre 46,0 % un an auparavant ;

- et l'évolution favorable de l'AUPU, qui progresse de 13,2 % (120 minutes en 2005 contre 106 minutes en 2004 en données à base comparable).

3.1.1.3.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels hors licences de SCP Espagne

■ Marge brute opérationnelle

Les coûts d'acquisition et de fidélisation du sous-secteur d'activité SCP Espagne se sont accrus de 29,7 %, en données à base comparable, au cours des deux derniers mois de l'année 2005. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des nouveaux clients au cours de la période.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts d'acquisition et de fidélisation sont passés de 20,7 % du chiffre d'affaires pour les deux derniers mois de l'année 2004, à 24,9 % pour les deux derniers mois de l'année 2005. Le taux de résiliation des clients sous contrat a diminué, s'établissant à 21,5 % pour l'année 2005, comparé à 24,0 % pour l'année 2004. Le taux de résiliation global est en recul également dans la comparaison des deux périodes (23,8 % pour l'année 2005 comparé à 25,8 % pour l'année 2004).

Globalement, les charges opérationnelles incluses dans la MBO augmentent de 12,3 % en données à base comparable, pour passer de -381 millions d'euros en 2004 (deux derniers mois de l'année) à -428 millions d'euros en 2005 (deux derniers mois de l'année).

La MBO du sous-secteur d'activité SCP Espagne baisse de -6,2 % en données à base comparable, s'établissant à 109 millions d'euros en 2005, contre 116 millions d'euros en 2004. Cette évolution intègre notamment l'impact négatif de -10 millions d'euros relatif à la baisse du prix de la terminaison d'appel sur réseaux mobiles.

■ Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS augmentent de 11,3 % pour atteindre 133 millions d'euros au cours des deux derniers mois en 2005. Cette évolution reflète notamment la poursuite du déploiement du réseau de 3^{ème} génération (UMTS) et l'intensification du réseau existant dans les zones jusque là peu ou pas couvertes par Amena en Espagne.

3.1.1.4 Services de Communication Personnels Pologne (SCP Pologne)

3.1.1.4.1 Données opérationnelles de SCP Pologne

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d'activité SCP Pologne.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	1 598	1 402	1 247	13,9 %	28,1 %
MBO	604	522	464	15,8 %	30,2 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>37,8 %</i>	<i>37,2 %</i>	<i>37,2 %</i>		
CAPEX	309	249	222	24,1 %	39,5 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>19,4 %</i>	<i>17,8 %</i>	<i>17,8 %</i>		
Licences UMTS / GSM	-	-	-	-	-
MBO - CAPEX	295	273	242	8,2 %	21,7 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	3 121	2 743	2 743	13,8 %	13,8 %
Nombre total d'abonnés ⁽¹⁾ (en milliers)	9 919	7 440	7 440	33,3 %	33,3 %
Nombre de Forfaits ⁽¹⁾ (en milliers)	4 035	3 234	3 234	24,8 %	24,8 %
Nombre d'Offres prépayées ⁽¹⁾ (en milliers)	5 884	4 207	4 207	39,9 %	39,9 %

(1) En fin de période.

3.1.1.4.2 Chiffre d'affaires de SCP Pologne

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Pologne enregistre une progression de 28,1 % pour atteindre 1 598 millions d'euros au cours de l'année 2005. Cette progression intègre notamment l'impact de 155 millions d'euros lié à l'évolution favorable du taux de change moyen du zloty polonais entre 2004 et 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Sur une base comparable, la croissance de 13,9 % est générée, principalement, par la progression rapide du nombre des clients de PTK Centertel : au 31 décembre 2005, le nombre de clients s'établit à plus de 9,9 millions, soit une augmentation de plus de 33 % par rapport au 31 décembre 2004.

La croissance du marché mobile en Pologne (29,2 millions de clients mobiles au 31 décembre 2005 contre 23,1 millions un an auparavant) est tirée principalement par l'accroissement du nombre d'offres prépayées (au 31 décembre 2005, celles-ci représentent 59,3 % du nombre total de nouveaux clients mobiles contre 56,5 % un an auparavant). Le taux de pénétration du marché est ainsi passé de 60,3 % au 31 décembre 2004 à 76,7 % au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, PTK Centertel continue d'occuper une position de tout premier plan en terme d'acquisition de nouveaux clients (soit 40,3 % au 31 décembre 2005) et d'améliorer sa part de marché toutes offres confondues ainsi que pour chaque type. Ainsi :

- la part de marché globale s'établit à 33,9 % au 31 décembre 2005, soit un gain de 1,7 point en un an ;
- la part de marché des forfaits atteint 35,6 % au 31 décembre 2005, contre 33,7 % au 31 décembre 2004 ;
- et la part de marché des offres prépayées passe de 31,2 % au 31 décembre 2004 à 32,9 % au 31 décembre 2005.

L'effet cumulé du passage sous marque Orange des offres de PTK Centertel, le 15 septembre 2005, et de l'introduction de nouvelles offres et de services mobiles innovants, a permis PTK Centertel de maintenir une position de tout premier plan relative aux clients ayant souscrit un forfait. Ainsi, la part de marché de PTK Centertel sur le nombre de forfaits supplémentaires acquis au cours de la période est de 45,8 % au 31 décembre 2005.

3.1.1.4.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels hors licences de SCP Pologne

■ Marge brute opérationnelle

La MBO du sous-secteur d'activité SCP Pologne enregistre une forte croissance en passant de 464 millions d'euros en 2004 en données historiques et 522 millions d'euros en données à base comparable, à 604 millions d'euros en 2005, soit une croissance de 30,2 % en données historiques et 15,8 % en données à base comparable.

Sur une base comparable, cette progression s'explique par l'effet cumulé de la croissance du chiffre d'affaires qui compense largement l'augmentation de 12,9 % des charges opérationnelles. Cette évolution concerne essentiellement la hausse de 41,6 % des achats et reversements aux opérateurs qu'expliquent, (i) la croissance du trafic d'interconnexion, (ii) la progression des charges liées à l'itinérance (*roaming*), ainsi que (iii) l'augmentation du nombre de SMS.

Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, la MBO est passée de 37,2 %, en données historiques comme en données à base comparable, en 2004 à 37,8 % en 2005.

■ Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

En données historiques, les dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS enregistrent une croissance de 39,5 % pour atteindre 309 millions d'euros en 2005.

Sur la même période, les dépenses d'investissement augmentent de 24,1 % en données à base comparable, reflétant, principalement l'accroissement des dépenses relatives au déploiement des réseaux en technologies EDGE et UMTS ainsi qu'à l'extension de la couverture du réseau de 2^{ème} génération. Ainsi, le ratio des investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires progresse, s'établissant à 19,4 % en 2005 contre 17,8 % en 2004 (en données historiques comme en données à base comparable).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.1.1.5 Services de Communication Personnels Reste du monde (SCP Reste du monde)

3.1.1.5.1 Données opérationnelles de SCP Reste du monde

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	5 991	5 170	5 290	15,9 %	13,3 %
MBO	2 471	2 026	1 980	22,0 %	24,8 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>41,2 %</i>	<i>39,2 %</i>	<i>37,4 %</i>		
CAPEX	1 138	848	815	34,1 %	39,6 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>19,0 %</i>	<i>16,4 %</i>	<i>15,4 %</i>		
Licences UMTS / GSM	97	7	7	ns	ns
MBO - CAPEX	1 333	1 177	1 165	13,2 %	14,4 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	12 044	11 409	11 804	5,6 %	2,0 %
Nombre total d'abonnés ⁽¹⁾ (en milliers)	26 807	20 413	19 768	31,3 %	35,6 %

(1) En fin de période.

3.1.1.5.2 Chiffre d'affaires de SCP Reste du monde

Le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde croît de 13,3 % en données historiques, pour atteindre 5 991 millions d'euros en 2005. Cette évolution intègre notamment l'impact négatif de -132 millions d'euros lié aux variations de périmètre et autres variations partiellement compensé par l'évolution favorable liée aux variations de change, principalement sur la livre égyptienne (soit une augmentation de 21 millions d'euros). Ces variations de périmètre concernent :

- la cession d'Orange Danemark le 11 octobre 2004, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable ;
- l'intégration en consolidation globale des sociétés Sonatel Mobiles et Ikatel le 1^{er} juillet 2005, prenant effet le 1^{er} juillet 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable") ;
- et l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable de la filiale internationale Getesa le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable.

Sur une base comparable, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 15,9 % qui s'explique, d'une part, par l'augmentation globale de 31,3 % du nombre de clients actifs, et d'autre part, par le dynamisme de la croissance de l'activité dans les filiales, notamment en Roumanie, en Belgique, en Égypte, en Slovaquie, en Suisse et aux Pays-Bas.

En **Belgique**, le chiffre d'affaires s'élève à 1 453 millions d'euros au cours de l'année 2005 contre 1 345 millions d'euros au cours de l'année 2004, soit une progression de 8,0 % (en données historiques comme en données à base comparable). L'ARPU atteint 456 euros au 31 décembre 2005. Le nombre de clients de Mobistar est en progression de 2,4 % pour atteindre 2,9 millions de clients au 31 décembre 2005.

En **Suisse**, la croissance du chiffre d'affaires est de 5,0 % en données historiques (5,8 % en données à base comparable) pour atteindre 876 millions d'euros en 2005. L'ARPU est de 696 euros au 31 décembre 2005. Le nombre de clients d'Orange Switzerland est en progression de 9,8 %, soit 1,2 million de clients au 31 décembre 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En **Roumanie**, la croissance du chiffre d'affaires est de 39,1 %, en données historiques (39,2 % en données à base comparable), pour atteindre 870 millions d'euros en 2005. L'ARPU est de 144 euros au 31 décembre 2005. Le nombre de clients d'Orange Romania est en progression de 38,2 %, soit 6,8 millions de clients au 31 décembre 2005.

Aux **Pays-Bas**, la croissance du chiffre d'affaires est de 8,3 %, en données historiques comme en données à base comparable, pour atteindre 635 millions d'euros en 2005. L'ARPU atteint 295 euros au 31 décembre 2005. Le nombre de clients d'Orange Nederland est en progression de 12,5 %, pour atteindre 1,9 million de clients au 31 décembre 2005.

En **Slovaquie**, la croissance du chiffre d'affaires est de 15,7 %, en données historiques (11,5 % en données à base comparable), pour atteindre 556 millions d'euros en 2005. L'ARPU est de 218 euros au 31 décembre 2005. Le nombre de clients d'Orange Slovensko est en progression de 6,7 % pour atteindre 2,5 millions de clients au 31 décembre 2005.

En **Égypte**, la croissance du chiffre d'affaires est de 25,3 % en données historiques (16,9 % en données à base comparable) pour atteindre 539 millions d'euros au cours de l'année 2005. L'ARPU atteint 137 euros au 31 décembre 2005. Le nombre de clients d'ECMS (intégrés à 71,25%) est en progression de 66,7 % pour atteindre 4,8 millions de clients au 31 décembre 2005.

Les **autres filiales** incluent Orange Côte d'Ivoire, Orange Dominicana, Orange Cameroun, Sonatel Mobiles au Sénégal, Mobilecom en Jordanie, Voxtel en Moldavie, Ikatel au Mali, Orange Madagascar, Orange Botswana et Cell Plus à l'Île Maurice. Globalement, celles-ci enregistrent une croissance du chiffre d'affaires de 8,5 % en données historiques et de 28,6 % en données à base comparable pour atteindre 1 063 millions d'euros en 2005. Le nombre de clients pour l'ensemble de ces sociétés est en progression de 68,6 % en données historiques et de 44,9 % en données à base comparable, soit au total plus de 6,6 millions de clients au 31 décembre 2005.

3.1.1.5.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels hors licences de SCP Reste du monde

■ Marge brute opérationnelle

En données historiques, les charges opérationnelles du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde augmentent de 6,7 % en données historiques pour atteindre -3 521 millions d'euros au cours de l'année 2005.

Sur une base comparable, celles-ci augmentent de 12,0 % du fait de la hausse des charges opérationnelles, hors charges de personnel (salaires et charges), principalement en Belgique, en Roumanie et en Suisse, ainsi que dans les filiales en croissance, notamment en République Dominicaine et en Égypte. Les augmentations portent sur les postes suivants :

- les achats et reversements aux opérateurs, en hausse de 14,1 % du fait de la croissance du trafic mobile;
- les charges commerciales en hausse de 12,1 %, liées à la progression du nombre de clients, principalement en Suisse, en République Dominicaine, en Roumanie et dans les filiales africaines;
- et les charges immobilières.

La MBO du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde croît de 24,8 % en données historiques, pour atteindre 2 471 millions d'euros en 2005, contre 1 980 millions d'euros en 2004. Sur une base comparable, celle-ci progresse de 22,0 %. Ainsi, le taux de marge de la MBO sur chiffre d'affaires s'élève à 41,2 % en 2005, contre 37,4 % en 2004 en données historiques et 39,2 % en données à base comparable.

■ Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

Les investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS s'élèvent à 1 138 millions d'euros au cours de l'exercice 2005, contre 815 millions d'euros au cours de l'exercice 2004, soit une augmentation de 39,6 % entre les deux périodes en données historiques (34,1 % en données à

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

base comparable). Ceux-ci ont concerné le déploiement des réseaux en technologies EDGE et UMTS (notamment en Suisse, en Belgique, en Roumanie et en Slovaquie) et l'extension du réseau de 2^{ème} génération.

■ Licences GSM et UMTS

En **2005**, les dépenses liées à l'acquisition de licences mobiles représentent 97 millions d'euros. Celles-ci ont concerné essentiellement l'acquisition de fréquences GSM supplémentaires, par ECMS en Égypte, pour 64 millions d'euros, et l'acquisition d'une licence de 3^{ème} génération (technologie UMTS), par Orange Roumanie, pour 28 millions.

En **2004**, l'obtention d'une extension de la licence GSM par la filiale d'Orange en République Dominicaine, pour 7 millions d'euros en données historiques, constituait l'unique acquisition de licence mobile de l'année.

3.1.2 DE LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE AU RESULTAT D'EXPLOITATION DES SERVICES DE COMMUNICATION PERSONNELS (SCP)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le passage de la MBO au résultat d'exploitation en détaillant le total des charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation du secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	05/04 historique
MBO	8 471	8 225	8 076	3,0 %	4,9 %
Participation des salariés	(75)	–	(72)	–	4,2 %
Rémunération en actions	(45)	–	(124)	–	(63,7) %
Dotation aux amortissements	(3 436)	(3 394)	(3 388)	1,2 %	1,4 %
Perte de valeur des écarts d'acquisition	–	–	–	–	–
Perte de valeur des immobilisations	(363)	–	(5)	–	ns
Résultat de cession d'actifs	–	–	–	–	–
Coût des restructurations	(1)	–	(15)	–	(93,3) %
Résultat des entités mises en équivalence	(15)	–	–	–	–
Résultat d'exploitation	4 536	–	4 472	–	1,4 %

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

3.1.2.1 Dotation aux amortissements de SCP

En données historiques, la dotation aux amortissements enregistre une hausse de 1,4 % pour atteindre -3 436 millions d'euros en 2005.

Sur une base comparable, la dotation aux amortissements passe de -3 394 millions d'euros en 2004 à -3 436 millions d'euros en 2005. Cette évolution reflète la croissance de la dotation aux amortissements, principalement, au sein du sous-secteur d'activité SCP France, liée aux dépenses d'investissement significatives réalisées en 2004 (essentiellement en technologies EDGE et UMTS), et du sous-secteur d'activité SCP Espagne, liée au début de l'amortissement de la base d'abonnés d'Amena en 2005, qui compense la baisse de la dotation aux amortissements au sein du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni, du fait de la fin de l'amortissement de la base d'abonnés d'Orange Royaume-Uni.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.1.2.2 Autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation de SCP

Les autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation sont décrites, pour le Groupe, au paragraphe 2.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe".

3.1.2.3 Résultat d'exploitation de SCP

Le résultat d'exploitation du secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP) s'établit à 4 536 millions d'euros au cours de l'exercice 2005, contre 4 472 millions d'euros au cours de l'exercice 2004, en données historiques. Cette hausse de 64 millions d'euros entre les deux périodes intègre notamment l'effet combiné de la progression de la MBO et de la diminution de la charge de rémunération en actions (-45 millions d'euros en 2005 contre -124 millions d'euros en 2004), qui compense largement l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la perte de valeur des immobilisations (-363 millions d'euros en 2005 contre -5 millions d'euros en 2004).

3.2 SERVICES DE COMMUNICATION RESIDENTIELS (SCR)

Le secteur d'activité "Services de Communication Résidentiels" (désigné ci-après SCR) regroupe les activités de services fixes de télécommunications (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) et les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du groupe France Télécom.

Le secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR) distingue trois sous-secteurs :

- le sous-secteur d'activité SCR France ;
- le sous-secteur d'activité SCR Pologne, avec principalement la filiale TP S.A. ;
- et le sous-secteur d'activité SCR Reste du monde, comprenant les filiales internationales hors Pologne, avec principalement, l'Espagne, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, l'Île Maurice et la Jordanie pour les services fixes, ainsi que Wanadoo Espagne, Wanadoo Royaume-Uni et Wanadoo Pays-Bas pour les activités haut débit ADSL et Internet.

3.2.1 DU CHIFFRE D'AFFAIRES A LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE ET LES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DES SERVICES DE COMMUNICATION RESIDENTIELS (SCR)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	22 534	22 800	22 440	(1,2) %	0,4 %
MBO	7 538	7 602	7 401	(0,8) %	1,9 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	33,5 %	33,3 %	33,0 %		
CAPEX	2 537	2 103	2 051	20,6 %	23,7 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	11,3 %	9,2 %	9,1 %		
MBO – CAPEX	5 001	5 499	5 350	(9,1) %	(6,6) %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	139 886	148 566	148 335	(5,8) %	(5,7) %

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, les principaux retraitements liés au passage des données historiques aux données à base comparable du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

(en millions d'euros) **Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)**

	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortiss.	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	22 440	7 401	(3 935)	2 051	5 350	148 335
Variations de périmètre	(4)	21	4	(2)	23	313
Autres variations ⁽¹⁾	(2)	5	259	(2)	7	(82)
Variations de change ⁽²⁾	366	175	(117)	56	119	–
Données à base comparable au 31 décembre 2004	22 800	7 602	(3 789)	2 103	5 499	148 566

(1) Sur la dotation aux amortissements : impact de la revue des durées de vie des immobilisations, effectuée dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 suivant les normes IFRS (voir paragraphe ci-dessous et note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

(2) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

Les principales variations de périmètre et autres variations incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR) concernent :

- la revue des durées de vie des immobilisations. Dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 suivant les normes IFRS, une revue des durées de vie des immobilisations a été menée pour l'ensemble du Groupe. Les principaux impacts, en 2005, de cette revue menée dans les sociétés du Groupe sont un allongement des durées de vie de certaines catégories d'actifs immobilisés et une diminution de la dotation aux amortissements (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- la cession de France Télécom Câble (FTC) le 31 mars 2005, prenant effet le 1^{er} avril 2004 dans les données à base comparable ;
- l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel le 1^{er} juillet 2005, prenant effet le 1^{er} juillet 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable") ;
- et l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable des filiales internationales Wanadoo Jordan, Telecom Vanuatu Ltd le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable, et des filiales internationales Côte d'Ivoire Multimédia, Sonatel Multimédia et Teleservices Ltd le 1^{er} novembre 2005, prenant effet le 1^{er} novembre 2004 dans les données à base comparable. Les entrées dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable résultent de l'application des normes IFRS.

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, les variations de change incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR).

(en millions d'euros) **Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)**

		Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX
Zloty polonais	PLN	373	177	(118)	59	118
Livre sterling	GBP	(3)	–	–	–	–
Autres devises		(4)	(2)	1	(3)	1
Variations de change⁽¹⁾		366	175	(117)	56	119

(1) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

3.2.1.1 Services de Communication Résidentiels France (SCR France)

3.2.1.1.1 Données opérationnelles de SCR France

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d'activité SCR France.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	17 718	17 914	18 002	(1,1) %	(1,6) %
MBO	5 920	5 748	5 763	3,0 %	2,7 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>33,4 %</i>	<i>32,1 %</i>	<i>32,0 %</i>		
CAPEX	1 805	1 383	1 403	30,5 %	28,7 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>10,2 %</i>	<i>7,7 %</i>	<i>7,8 %</i>		
MBO – CAPEX	4 114	4 365	4 360	(5,7) %	(5,6) %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	101 593	106 677	107 076	(4,8) %	(5,1) %

3.2.1.1.2 Chiffre d'affaires de SCR France

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le chiffres d'affaire par ligne de produit du sous-secteur d'activité SCR France.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Services Grand Public	9 677	9 776	9 886	(1,0) %	(2,1) %
Réseaux et Opérateurs	5 504	5 591	5 577	(1,6) %	(1,3) %
Autres SCR en France	2 537	2 547	2 539	(0,4) %	(0,1) %
Chiffre d'affaires SCR France	17 718	17 914	18 002	(1,1) %	(1,6) %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Chiffre d'affaires des Services Grand Public

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le chiffre d'affaires et les principaux indicateurs d'activité relatifs aux Services Grand Public du sous-secteur d'activité SCR France.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Abonnements	4 173	4 007	4 007	4,2 %	4,2 %
Communications téléphoniques	3 106	3 580	3 580	(13,2) %	(13,2) %
Services en ligne et accès Internet	1 534	1 293	1 293	18,6 %	18,6 %
Sous-total					
Services fixes Grand Public	8 813	8 880	8 880	(0,8) %	(0,8) %
Autres services Grand Public	864	896	1 006	(3,5) %	(14,1) %
Chiffre d'affaires					
Services Grand Public	9 677	9 776	9 886	(1,0) %	(2,1) %
Nombre de lignes téléphoniques Grand Public ⁽¹⁾ (en millions)	26,9	–	27,5	–	(2,0) %
Trafic téléphonique "voix" des abonnés Grand Public ⁽²⁾ (en milliards de minutes)	49,0	–	53,9	–	(9,2) %
Nombre d'offres tarifaires souscrites (forfaits de communications et plans tarifaires ⁽³⁾ (en millions)	11,6	–	10,7	–	8,7 %
Taux de contractualisation ^{(3) et (4)}	46,8 %	–	42,5 %	–	–
Nombre d'abonnés Grand Public aux usages haut débit ADSL ⁽⁵⁾ (en millions)	4,5	–	2,9	–	52,3 %
Nombre d'abonnés aux offres Multiservices (en milliers) :					
Nombre de Livebox louées ⁽⁵⁾	1 559	–	234	–	ns
Nombre d'abonnés aux services de "Voix sur IP" ⁽⁵⁾	830	–	150	–	ns
Nombre d'abonnés aux offres de TV sur ADSL ⁽⁵⁾	200	–	69	–	189,8 %

(1) En fin de période. Ce chiffre comprend les lignes analogiques standards (hors les lignes en dégroupage total) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris accès de base étant comptabilisé comme deux lignes. Le nombre de canaux Numéris du marché grand public s'élève à 1,073 million au 31 décembre 2005, contre 1,099 million au 31 décembre 2004, soit une diminution annuelle de -2,4 %.

(2) Hors trafic "Voix sur IP".

(3) En fin de période, y compris les offres de services de "Voix sur IP".

(4) Le taux de contractualisation est défini comme le rapport entre le nombre d'offres tarifaires souscrites et le nombre de clients actifs.

(5) En fin de période.

Les Services fixes Grand Public comprennent les Abonnements Grand Public, les Communications téléphoniques Grand Public et les Services en ligne et accès Internet. Le chiffre d'affaires des Services fixes Grand Public enregistre en 2005 une diminution de -0,8 % en données historiques comme en données à base comparable par rapport à l'année précédente. L'ARPU (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") des Services fixes Grand Public demeure stable, s'établissant à 27,0 euros en 2005 contre 26,9 euros en 2004. L'effet du développement rapide des services haut débit ADSL et l'impact de la hausse du tarif de l'abonnement téléphonique de base, intervenue le 3

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

mars 2005, font plus que compenser le repli du chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public.

○ Abonnements Grand Public

La hausse de 4,2 % du chiffre d'affaires des Abonnements Grand Public (en données historiques comme en données à base comparable) est due, pour l'essentiel, à l'impact de la hausse de 7,6 % de l'abonnement téléphonique résidentiel intervenue le 3 mars 2005. S'y ajoute la progression régulière du chiffre d'affaires des options tarifaires et des services complémentaires à l'abonnement de base. Ces effets favorables sont partiellement compensés par l'impact de la diminution de -2,0 % du nombre de lignes téléphoniques liée au développement du dégroupage total et dont le chiffre d'affaires est comptabilisé avec les services Réseaux et Opérateurs.

○ Communications téléphoniques Grand Public

Le chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public enregistre en 2005 une diminution de -13,2 % (en données historiques et en données à base comparable). Celle-ci est due :

- à l'impact des baisses du prix des communications vers les mobiles (intervenues en mars 2004 pour Bouygues Télécom et en janvier 2005 pour les communications vers l'ensemble des mobiles Orange, SFR et Bouygues Télécom), ainsi qu'aux baisses tarifaires appliquées sur le tarif général concomitantes à la hausse du tarif de l'abonnement intervenue le 3 mars 2005 ;
- à la baisse du marché global du trafic téléphonique commuté (mesuré à l'interconnexion) qui s'est accentuée au quatrième trimestre 2005 sous l'effet du développement des services de "Voix sur IP" ;
- et aux pertes de parts de marché sur le marché des communications téléphoniques du réseau commuté (RTC). Celles-ci demeurent toutefois inférieures à celles enregistrées l'année précédente, grâce notamment au succès de la nouvelle gamme d'offres tarifaires (la gamme "Atout") lancée le 24 août 2005, qui inclut des offres de forfaits illimités.

Le taux de contractualisation (rapport entre le nombre d'offres tarifaires souscrites et le nombre de clients actifs) s'est amélioré de manière significative, notamment au cours du second semestre 2005, s'établissant à 46,8 % au 31 décembre 2005 contre 42,5 % au 31 décembre 2004. L'amélioration de 4,3 points en un an est générée à la fois par le développement des services de "Voix sur IP" des accès ADSL et par le succès de la gamme "Atout" du réseau commuté (RTC).

○ Services en ligne et accès Internet Grand Public

La progression de 18,6 % du chiffre d'affaires des Services en ligne et accès Internet Grand Public (en données historiques et en données à base comparable) est liée au développement rapide des services haut débit ADSL que compensent partiellement les baisses tarifaires. Le nombre des abonnés Grand Public aux usages haut débit ADSL s'établit à 4,458 millions de clients au 31 décembre 2005 contre 2,927 millions de clients un an plus tôt, soit une augmentation de 52,3 % en un an.

A la croissance du nombre des accès haut débit ADSL, s'ajoutent :

- le nombre de passerelles Livebox louées, qui s'élève à 1,559 million au 31 décembre 2005 contre 0,234 million un an plus tôt ;
- l'offre de "Voix sur IP", vendue sous la forme d'une option, complémentaire de l'abonnement au service Internet haut débit, et qui compte 830 000 clients au 31 décembre 2005 contre 150 000 au 31 décembre 2004 ;
- la Télévision sur ADSL, qui est également en forte progression, avec 199 591 clients au 31 décembre 2005 contre 68 880 un an plus tôt ;
- et les services applicatifs complétant les services de base, en particulier des gammes sécurité anti-virus et anti-spam, qui sont également en progression rapide.

L'impact du développement des usages haut débit ADSL est partiellement compensé par :

- la poursuite de la baisse du nombre de clients Internet bas débit, sous l'effet des migrations vers les offres haut débit ADSL. Le nombre de clients Internet bas débit s'établit à 1,510 million au 31 décembre 2005 contre 2,069 millions un an plus tôt ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- et le repli tendanciel du chiffre d'affaires du kiosque télématique Télétel.

○ Autres services Grand Public

La baisse de -14,1 % du chiffre d'affaires des Autres services Grand Public en données historiques correspond pour une large part à l'impact de la cession de France Télécom Câble (FTC) au 31 mars 2005. En données à base comparable, la baisse du chiffre d'affaires des Autres services Grand Public s'établit à -3,5 %. Elle est liée à la diminution de -24,8 % du trafic de la publiphonie et des services de cartes, et à la baisse tendancielle de l'activité de location de terminaux téléphoniques, le nombre de terminaux loués (hors passerelles Livebox) ayant diminué de -19,1 % en un an. Ces impacts défavorables sont partiellement compensés par la progression significative du chiffre d'affaires des portails et des services de contenu (publicité en ligne des portails Wanadoo). Le chiffre d'affaires des ventes de terminaux demeure globalement stable : la progression des ventes de terminaux DECT, que favorise le développement rapide des services de "Voix sur IP", compense l'impact de l'érosion tendancielle des prix de vente.

■ Chiffre d'affaires des Réseaux et Opérateurs

Les services des Réseaux et Opérateurs regroupent, (i) les Services aux Opérateurs nationaux, qui comprennent l'interconnexion en France avec les autres opérateurs nationaux, la vente en gros d'accès ADSL aux FAI tiers, les services de données aux opérateurs et les prestations liées au dégroupage des lignes téléphoniques, (ii) les Autres Services Réseaux et Opérateurs, qui comprennent les prestations fournies aux opérateurs internationaux (terminaisons d'appel du trafic international entrant et services de transit). S'y ajoutent, les services par satellite, la pose et l'entretien de câbles sous-marins, les services de gestion et d'ingénierie de réseaux.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le chiffre d'affaires et les principaux indicateurs d'activité relatifs aux services Réseaux et Opérateurs du sous-secteur d'activité SCR France.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Services aux Opérateurs nationaux	2 675	2 516	2 516	6,3 %	6,3 %
Autres services Réseaux et Opérateurs	2 829	3 075	3 061	(8,0) %	(7,6) %
Chiffre d'affaires Réseaux et Opérateurs	5 504	5 591	5 577	(1,6) %	(1,3) %
Trafic "voix" de l'interconnexion nationale (en milliards de minutes)	54,8	–	48,6	–	12,8 %
Trafic d'interconnexion Internet (en milliards de minutes)	17,5	–	27,2	–	(35,7) %
Trafic international entrant (en milliards de minutes)	4,1	–	3,9	–	5,1 %
Ventes en gros d'accès ADSL aux FAI tiers ⁽¹⁾ (en milliers)	1 614	–	1 490	–	8,3 %
Nombre de lignes téléphoniques dégroupées ⁽¹⁾ (en milliers)	2 827	–	1 591	–	77,7 %
Nombre de lignes en dégroupage partiel ⁽¹⁾ (en milliers)	2 229	–	1 496	–	49,0 %
Nombre de lignes en dégroupage total ⁽¹⁾ (en milliers)	598	–	95	–	ns

(1) En fin de période.

Le chiffre d'affaires des services Réseaux et Opérateurs est en baisse de -1,3 % en données historiques et de -1,6 % en données à base comparable : la progression de 6,3 % des Services aux

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Opérateurs nationaux (en données historiques et en données à base comparable) est compensée par le repli des Autres services Réseaux et Opérateurs (baisse de -7,6 % en données historiques et de -8 % en données à base comparable).

○ Services aux Opérateurs nationaux

La progression de 6,3 % du chiffre d'affaires des Services aux Opérateurs nationaux est liée pour l'essentiel au développement rapide du marché du haut débit ADSL avec, en particulier, le dégroupage des lignes téléphoniques dont le nombre a presque doublé en un an avec 2,827 millions (dont 597 900 lignes en dégroupage total) contre 1,591 million au 31 décembre 2004 (dont 95 000 lignes en dégroupage total). Parallèlement, le chiffre d'affaires de la vente en gros d'accès ADSL aux FAI tiers enregistre une croissance de 3,8 % liée à la progression du nombre d'accès ADSL vendus en gros aux FAI tiers : celui-ci s'établit à 1,614 million d'accès au 31 décembre 2005, contre 1,490 million au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale demeure stable en 2005 comparé à l'année précédente (-0,3 %) : l'effet du développement du trafic "voix" de l'interconnexion nationale est compensé par l'impact de la baisse significative du trafic de l'interconnexion "Internet bas débit". Enfin, le chiffre d'affaires des services de données aux opérateurs (liaisons louées et services Turbo DSL) enregistre une progression de 5,7 % liée aux ventes intra-groupe et qu'explique notamment le développement des services large bande d'Orange en France (technologies EDGE et UMTS).

○ Autres services Réseaux et Opérateurs

La baisse de -7,6 % en données historiques et de -8,0 % en données à base comparable du chiffre d'affaires des Autres services Réseaux et Opérateurs correspond, pour la plus large part, à la diminution du chiffre d'affaires des prestations fournies aux autres secteurs d'activité (baisse du trafic téléphonique en volume et baisses de prix liées en particulier aux terminaisons d'appels vers les mobiles). Les prestations fournies aux autres secteurs d'activité représentent 69 % du chiffre d'affaires des Autres Services Réseaux et Opérateurs en 2005. Le chiffre d'affaires des contrats de services aux opérateurs de satellites enregistre également un repli lié au désengagement progressif de France Télécom de ses activités spatiales.

L'effet de ces baisses est partiellement compensé par la progression, de 11,2 % en données historiques et de 6,4 % en données à base comparable, du chiffre d'affaires des services aux opérateurs internationaux liée à la forte progression des services de transit (location de circuits et réacheminements d'appels) enregistrée au cours du second semestre 2005, tandis que le chiffre d'affaires des appels internationaux entrants reste marqué par la baisse du prix moyen des redevances.

Enfin, les prestations de pose et d'entretien de câbles sous-marins demeurent stables en 2005 comparées à l'année précédente.

■ Chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France

Le chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France s'élève à 2 537 millions d'euros en 2005 contre 2 547 millions d'euros en 2004, soit un repli de -0,1 % en données historiques et de -0,4 % en données à base comparable.

Pour près des trois-quarts (73,4 % en 2005), le chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France regroupe les produits générés par les prestations fournies aux autres secteurs d'activité, notamment les commissions de distribution, les prestations informatiques dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information du Groupe, et la location de locaux.

Le chiffre d'affaires externe concerne :

- l'activité de commerce en ligne, les ventes et location d'équipements (hors le chiffre d'affaires des équipements portés par le secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP) et la rubrique Services fixes Grand Public), les services au client tels que les Renseignements par opérateur et l'Assistance client à domicile ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- le chiffre d'affaires lié à la valorisation des activités de Recherche & Développement (chiffre d'affaires des licences et des logiciels) ;
- et les prestations de conseil et d'ingénierie des systèmes d'information destinés aux opérateurs de télécommunications.

3.2.1.1.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels de SCR France

■ Marge brute opérationnelle

Les charges opérationnelles du sous-secteur d'activité SCR France s'élèvent en 2005 à -11 798 millions d'euros, contre -12 239 millions d'euros en 2004 en données historiques, et -12 165 millions d'euros en données à base comparable. Celles-ci diminuent de -3,6 % en données historiques et de -3,0 % en données à base comparable.

Sur une base comparable, cette baisse de -367 millions d'euros, s'explique principalement par :

- la baisse des achats externes, du fait principalement de la diminution des achats et reversements aux opérateurs reflétant la diminution du volume des achats et du tarif de la terminaison d'appel mobile ;
- la diminution des autres produits et charges opérationnels, liée essentiellement à un produit non courant (reprise de provision de 199 millions d'euros liée à l'activité du Groupe au Liban, voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- et la diminution des charges de personnel (salaires et charges), liée essentiellement à la baisse des effectifs du sous-secteur d'activité SCR France.

Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse :

- des autres achats externes, du fait de l'augmentation des dépenses liées aux achats de contenu (football, musique et services payants) ;
- et des charges informatiques et de réseau, qui s'explique notamment par la mutualisation d'une partie des services informatiques du Groupe et par la hausse de la sous-traitance technique relative au programme de renforcement de la qualité de service mis en place au second semestre 2004.

La MBO du sous-secteur d'activité SCR France progresse de 2,7 % en données historiques et de 3,0 % en données à base comparable pour atteindre 5 920 millions d'euros au cours de l'exercice 2005. Le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires progresse, passant de 32,0 % en 2004 en données historiques et 32,1 % en données à base comparable, à 33,4 % en 2005. Hors reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban, la MBO aurait été de 5 721 millions d'euros en 2005, soit un ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires de 32,3 %.

■ Investissements corporels et incorporels

Les investissements corporels et incorporels du sous-secteur d'activité SCR France enregistrent une hausse de 28,7 % en données historiques et de 30,5 % en données à base comparable, pour atteindre 1 805 millions d'euros en 2005.

Globalement, cette augmentation de 422 millions d'euros en données à base comparable concerne principalement les dépenses d'investissement liées à l'informatique, à l'extension et à la restructuration du réseau ainsi qu'aux plates-formes de service client.

Sur cette même base comparable, les principaux postes d'investissement en progression au cours de l'exercice 2005 sont :

- les applications et équipements informatiques, en hausse de 141 millions d'euros, soit 49,2 %, du fait de la mutualisation d'une partie de la gestion et des achats informatiques du Groupe ;
- les infrastructures et équipements relatifs au réseau (notamment avec la progression des investissements relatifs à l'ADSL), en hausse de 71 millions d'euros, soit 8,9 %. Cette évolution est liée essentiellement au déploiement des réseaux de large bande, du fait de la croissance des

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

usages haut débit (TV sur ADSL, ADSL 2+...), qui nécessitent l'extension ou parfois la restructuration du réseau existant ;

- et les plates-formes pour le service client (après-vente, qualité), en hausse de 73 millions d'euros.

3.2.1.2 Services de Communication Résidentiels Pologne (SCR Pologne)

3.2.1.2.1 Données opérationnelles de SCR Pologne

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d'activité SCR Pologne.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	3 141	3 380	3 011	(7,0) %	4,3 %
MBO	1 406	1 581	1 404	(11,1) %	0,1 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	44,7 %	46,8 %	46,6 %		
CAPEX	448	537	478	(16,5) %	(6,2) %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	14,3 %	15,9 %	15,9 %		
MBO – CAPEX	958	1 045	926	(8,3) %	3,4 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	31 097	34 237	33 966	(9,2) %	(8,4) %
Nombre de clients de la téléphonie fixe ⁽¹⁾ (en milliers)	11 155	11 362	11 362	(1,8) %	(1,8) %
Nombre de clients Internet haut débit ⁽¹⁾ (ADSL+SDI ⁽²⁾) (en milliers)	1 168	684	684	70,6 %	70,6 %

(1) En fin de période.

(2) SDI : technologie d'accès rapide à l'Internet.

3.2.1.2.2 Chiffre d'affaires de SCR Pologne

Les variations de change entre le zloty polonais et l'euro évoluent favorablement en 2005 par rapport à 2004 (en moyenne : 1 euro = 4,02 zloty polonais pour les douze mois d'activité en 2005 contre 1 euro = 4,52 zloty pour la même période en 2004).

Ainsi, en raison de l'appréciation du zloty polonais, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Pologne enregistre une hausse de 4,3 % en données historiques, pour s'établir à 3 141 millions d'euros en 2005.

Sur une base comparable, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Pologne affiche une diminution de -7,0 %. Celui-ci est en recul en raison notamment de la baisse du chiffre d'affaires de la "voix", principalement sur le trafic, qui n'est que partiellement compensée par, (i) la hausse du chiffre d'affaires en provenance des services en croissance comme l'accès à Internet haut débit et les transmissions de données, et (ii) l'augmentation, dans une moindre mesure, des activités de vente en gros.

Le recul du chiffre d'affaires du trafic téléphonique résulte notamment, (i) de l'effet croissant de la substitution du fixe par le mobile, (ii) du recul de la part de marché de l'opérateur historique polonais sur le trafic, suivant la libéralisation des appels (toutes destinations confondues), et (iii) de l'environnement concurrentiel difficile.

SCR Pologne poursuit la migration de ses clients depuis des offres initiales classiques vers les Nouveaux Plans Tarifaires (lancés en 2004), dont le tarif de l'abonnement est supérieur. Ainsi, au 31 décembre 2005, on compte plus de 3,5 millions de clients ayant opté pour les Nouveaux Plans Tarifaires. Ceci a eu pour effet d'augmenter la part des clients ayant souscrit à l'une de ces

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

nouvelles offres sur le nombre total de clients résidentiels. Outre le ralentissement de la baisse du trafic (voix commutée) et la croissance de la part du chiffre d'affaires liée à l'abonnement (soit 49 % du chiffre d'affaires "voix" en 2005 contre 41 % en 2004), le succès de ces nouvelles offres a permis de plus en plus à TP S.A. de défendre sa part de marché dans les services vocaux.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires de l'accès à l'Internet haut débit du sous-secteur d'activité SCR Pologne enregistre, sur une base comparable, une progression de 71 % en 2005, tiré par la progression de 484 milliers du nombre de clients haut débit au cours de l'année 2005 (soit 1,17 million de clients haut débit au 31 décembre 2005 contre 0,684 million un an plus tôt). Cette évolution favorable a permis à TP S.A., (i) de maintenir une position de tout premier plan sur le marché du haut débit en Pologne, avec une part de marché de 71 % au 31 décembre 2005, et (ii) de compenser largement la baisse du chiffre d'affaires bas débit, faisant ainsi progresser le chiffre d'affaires total des services d'accès à l'Internet de 24 % en 2005.

Enfin, les services de transmission de données (incluant l'Internet bas et haut débit, la transmission de données et les liaisons louées) en progression de 15 % au cours de l'année 2005, représentent 17 % du chiffre d'affaires total du sous-secteur d'activité SCR Pologne en 2005, contre 13 % en 2004.

3.2.1.2.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels de SCR Pologne

■ Marge brute opérationnelle

La MBO du sous-secteur d'activité SCR Pologne enregistre une croissance de 0,1 % en données historiques, passant de 1 404 millions d'euros en 2004 à 1 406 millions d'euros en 2005. Cette évolution intègre notamment l'effet favorable des variations de change liées aux variations du zloty polonais entre 2004 et 2005.

Sur une base comparable, la MBO diminue de -11,1 % pour atteindre 1 406 millions d'euros en 2005. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires qui n'a été que partiellement compensée par les économies significatives sur les coûts réalisées grâce à la poursuite du programme de réduction des charges opérationnelles. Sur une base comparable, ces gains concernent principalement :

- les charges de personnel (salaires et charges), dont la baisse de -10,1 % s'explique essentiellement par une diminution du nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) suite au plan de restructuration, qui a entraîné une baisse de -9,2 % du nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) entre 2004 et 2005 ;
- les coûts liés à la sous-traitance et les honoraires ainsi que autres frais généraux ;
- et les charges d'interconnexion résultant de la baisse du trafic des appels fixes vers mobiles et de vente en gros ainsi que du prix de l'interconnexion.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la MBO est passée de 46,6 % en 2004, en données historiques, et 46,8 %, en données à base comparable, à 44,7 % en 2005.

■ Investissements corporels et incorporels

En données historiques, les dépenses d'investissements corporels et incorporels reculent de -6,2 % pour atteindre 448 millions d'euros en 2005.

Les investissements corporels et incorporels sont en décroissance de -16,5 % en données à base comparable. Cette évolution reflète, (i) l'effort d'optimisation sur les investissements relatifs aux réseaux et aux achats informatiques (logiciels et licences), ainsi que (ii) des dépenses d'investissement moins élevées en 2005, suite à la réalisation en 2004 de la majeure partie des investissements liés aux outils de gestion de la relation client.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Ainsi, le ratio des investissements corporels et incorporels rapportés au chiffre d'affaires diminue de -1,6 point (en données historiques comme en données à base comparable) pour atteindre 14,3 % en 2005.

3.2.1.3 Services de Communication Résidentiels Reste du monde (SCR Reste du monde)

3.2.1.3.1 Données opérationnelles de SCR Reste du monde

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	1 837	1 671	1 584	9,9 %	16,0 %
MBO	213	273	233	(22,0) %	(8,8) %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	11,6 %	16,3 %	14,7 %		
CAPEX	284	183	168	54,8 %	69,0 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	15,4 %	11,0 %	10,6 %		
MBO – CAPEX	(71)	90	65	(179,0) %	ns
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	7 196	7 652	7 293	(6,0) %	(1,3) %
Nombre de clients Internet haut débit ⁽¹⁾ (en milliers)	1 975	1 402	1 402	40,9 %	40,9 %

(1) En fin de période.

3.2.1.3.2 Chiffre d'affaires de SCR Reste du monde

Le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde progresse de 16,0 % en données historiques pour atteindre 1 837 millions d'euros en 2005, en raison, principalement, des variations de périmètre (impact favorable de 93 millions d'euros), qui compensent largement l'effet négatif des variations de change (-6 millions d'euros), parmi lesquelles :

- l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel le 1^{er} juillet 2005 (précédemment détenue à 42,33 %), prenant effet le 1^{er} juillet 2004 dans les données à base comparable (voir paragraphe 1.2.1.2 "Données à base comparable") ;
- et l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable des filiales internationales Wanadoo Jordan, Telecom Vanuatu Ltd le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable, et des filiales internationales Côte d'Ivoire Multimédia, Sonatel Multimédia et Teleservices Ltd le 1^{er} novembre 2005, prenant effet le 1^{er} novembre 2004 dans les données à base comparable. Les entrées dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable résultent de l'application des normes IFRS.

Sur une base comparable, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde augmente de 9,9 % passant de 1 671 millions d'euros en 2004 à 1 837 millions d'euros en 2005. Cette évolution reflète, essentiellement, la croissance des filiales européennes, notamment en Espagne et au Royaume-Uni, liée au développement rapide de l'Internet haut débit. Dans une moindre mesure, cette évolution favorable est imputable à la progression du chiffre d'affaires de Sonatel au Sénégal.

En **Espagne**, le chiffre d'affaires de France Télécom España (646 millions d'euros en 2005 contre 560 millions d'euros en 2004 en données historiques comme en données à base comparable) enregistre une hausse de 15,3 % liée à la croissance du nombre de clients haut débit Internet.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Celui-ci passe en effet de 379 milliers de clients au 31 décembre 2004 à 563 milliers de clients au 31 décembre 2005, soit une progression de 48,6 %. La part du nombre de clients haut débit rapporté au nombre total de clients Internet passe de 26,1 % au 31 décembre 2004 à 43,6 % au 31 décembre 2005. Le nombre de clients toutes offres passe de 1,453 million de clients à 1,291 million de clients soit une baisse de -11,1 %.

Au **Royaume-Uni**, le chiffre d'affaires de Wanadoo UK progresse de 12,7 % en données historiques, pour passer de 377 millions d'euros au cours de l'année 2004 à 425 millions d'euros au cours de l'année 2005. Sur une base comparable, celui-ci progresse de 13,6 %, de 374 millions d'euros en 2004 à 425 millions d'euros en 2005. La part du nombre de clients haut débit a fortement progressé, s'établissant à 44,2 % au 31 décembre 2005 contre 24,1 % au 31 décembre 2004. Celui-ci passe de 569 milliers de clients à 906 milliers de clients au 31 décembre 2005, soit une progression de 59,3 %. Le nombre de clients toutes offres passe sur la même période de 2,359 millions de clients à 2,051 millions de clients soit une baisse de -13 % reflétant l'érosion du nombre de clients bas débit.

Au **Sénégal**, le chiffre d'affaires de Sonatel croît de 93,3 % en données historiques pour atteindre 229 millions d'euros en 2005. Cette forte augmentation en données historiques traduit principalement l'effet de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel, à partir du 1^{er} juillet 2005 (précédemment en intégration proportionnelle à 42,33 %). En données à base comparable, la croissance du chiffre d'affaires de 13,5 % reflète notamment l'augmentation du trafic, particulièrement des appels fixes vers mobiles. Par ailleurs, une offre prépayée a été développée pour compléter l'offre de Sonatel qui étend également sa couverture (obligation "Programme rural"). Ainsi le nombre de clients de la téléphonie fixe est en progression de 157 % en données historiques et de 8,8 % en données à base comparable, pour atteindre plus de 266 milliers de clients au 31 décembre 2005.

En **Côte d'Ivoire**, le chiffre d'affaires de Côte d'Ivoire Télécom est en baisse de -11,4 % (en données historiques comme en données à base comparable) pour atteindre 158 millions d'euros au cours de l'année 2005. Cette évolution s'explique, notamment, par le ralentissement de l'activité économique du fait de la situation politique instable depuis novembre 2004, et par l'effet d'une baisse des tarifs intervenue fin 2004. A l'inverse, le nombre de clients résidentiels de la société progresse, s'établissant à près de 244 milliers au 31 décembre 2005, contre 225 milliers au 31 décembre 2004, soit une hausse annuelle de 8,6 %.

En **Jordanie**, le chiffre d'affaires de JTC baisse de -2,1 % (en données historiques comme en données à base comparable) s'établissant à 115 millions d'euros en 2005. Parallèlement, le nombre de clients de la téléphonie fixe s'élève à 251 milliers de clients au 31 décembre 2005, en baisse de -1,5 % par rapport au 31 décembre 2004.

Aux **Pays-Bas**, le chiffre d'affaires de Wanadoo NL progresse de 21,9 % (en données historiques comme en données à base comparable) pour atteindre 81 millions d'euros en 2005 contre 66 millions d'euros en 2004. Le nombre de clients haut débit enregistre une progression de 11,4 % passant de 454 milliers de clients au 31 décembre 2004 à 506 milliers de clients au 31 décembre 2005. La proportion de clients haut débit progresse, passant de 72,1 % à 81,4 % sur la même période. Le nombre de clients toutes offres est en recul de -1,3 %, s'établissant à 622 milliers de clients au 31 décembre 2005 contre 630 milliers de clients au 31 décembre 2004.

3.2.1.3.3 Marge brute opérationnelle et investissements corporels et incorporels de SCR Reste du monde

■ Marge brute opérationnelle

La MBO du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde passe de 233 millions d'euros en 2004 à 213 millions d'euros en 2005, soit une diminution de -8,8 % en données historiques.

Sur une base comparable, l'évolution de -22,0 % dans la comparaison des deux périodes s'explique par :

- la dégradation de la MBO de Wanadoo UK du fait de la croissance du nombre de clients haut débit, qui s'accompagne de coûts de conquêtes élevés et de charges commerciales relatives aux offres haut débit ;

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- la baisse de la MBO de Côte d'Ivoire Télécom, qui reflète essentiellement le ralentissement sensible de l'activité lié à la situation politique instable du pays depuis novembre 2004 ;
- et la diminution de la MBO de Sonatel au Sénégal liée à une augmentation des charges opérationnelles (essentiellement les achats et reversements aux opérateurs) supérieure à la croissance du chiffre d'affaires.

Ces baisses sont partiellement compensées par l'amélioration de la rentabilité opérationnelle de France Télécom España en Espagne liée à la croissance de l'activité sur l'Internet haut débit et aux plans d'économies et de restructuration qui portent leurs fruits sur le second semestre 2004 et en 2005.

■ Investissements corporels et incorporels

Les investissements corporels et incorporels du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde s'élèvent à 284 millions d'euros en 2005, contre 168 millions d'euros en 2004 en données historiques. Cette évolution s'explique, dans une moindre mesure, par les variations de périmètre citées précédemment.

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels augmentent de 54,8 %. Cette hausse de 100 millions d'euros entre les deux périodes reflète principalement la croissance des investissements de France Télécom España en Espagne (hausse de 37 millions d'euros), de Wanadoo au Royaume-Uni (augmentation de 36 millions d'euros) et de Wanadoo aux Pays-Bas (augmentation de 10 millions d'euros).

Dans ces trois pays, la croissance de près de 41 % du nombre de clients haut débit (soit un total de près de 1,975 million d'accès ADSL au 31 décembre 2005) explique l'essentiel de la progression des dépenses d'investissement, lesquels portent sur :

- les modems haut débit immobilisés ;
- la poursuite du dégroupage de la boucle locale en Espagne ;
- et le déploiement des infrastructures réseaux liées à la "Voix sur IP" aux Pays-Bas, dont le lancement commercial en avril 2005 explique la croissance significative des immobilisations corporelles en 2005.

Ainsi, globalement, le ratio des investissements corporels et incorporels rapportés au chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde progresse, passant de 10,6 % en 2004 en données historiques (11,0 % en données à base comparable) à 15,4 % en 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.2.2 DE LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE AU RESULTAT D'EXPLOITATION DES SERVICES DE COMMUNICATION RESIDENTIELS (SCR)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le passage de la MBO au résultat d'exploitation en détaillant le total des charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	05/04 historique
MBO	7 538	7 602	7 401	(0,8) %	1,9 %
Participation des salariés	(253)	–	(156)	–	62,2 %
Rémunération en actions	(92)	–	(212)	–	(56,6) %
Dotation aux amortissements	(3 116)	(3 789)	(3 935)	(17,8) %	(20,8) %
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(11)	–	–	–	–
Perte de valeur des immobilisations	(14)	–	10	–	ns
Résultat de cession d'actifs	–	–	–	–	–
Coût des restructurations	(380)	–	(134)	–	183,6 %
Résultat des entités mises en équivalence	35	–	17	–	105,9 %
Résultat d'exploitation	3 707	–	2 991	–	23,9 %

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

3.2.2.1 Dotation aux amortissements de SCR

En 2005, la dotation aux amortissements s'élève à -3 116 millions d'euros, contre -3 935 millions d'euros en données historiques et -3 789 millions d'euros en données à base comparable en 2004. Ainsi, celle-ci diminue de -20,8 % en données historiques et de -17,8 % en données à base comparable entre les deux périodes.

En données historiques, la diminution de 819 millions d'euros de la dotation aux amortissements entre 2004 et 2005, intègre notamment :

- l'impact positif de la revue des durées de vie des immobilisations. Les principaux impacts, en 2005, de cette revue menée dans les sociétés du Groupe, sont un allongement des durées de vie de certaines catégories d'actifs immobilisés et une réduction de la dotation aux amortissements (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). L'impact induit par le passage des données historiques aux données à base comparable est de 259 millions d'euros en 2004 et concerne le sous-secteur d'activité SCR France ;
- et l'impact négatif des variations de change qui s'élèvent à -117 millions d'euros entre les deux périodes, relatives essentiellement à l'évolution du zloty polonais, est partiellement compensé par les variations de périmètre, soit 4 millions d'euros, liées principalement à la cession de FTC (France Télécom Câble, réseaux câblés) et à l'impact de la consolidation en intégration globale des filiales sénégalaises.

Sur une base comparable, la dotation aux amortissements diminue de 673 millions d'euros entre 2004 et 2005, reflétant la fin de l'amortissement :

- d'un nombre conséquent d'immobilisations au sein du sous-secteur d'activité SCR France ;
- et de la base d'abonnés de TP S.A. (sous-secteur d'activité SCR Pologne).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.2.2.2 Autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation de SCR

Les autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation sont décrites, pour le Groupe, au paragraphe 2.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe".

3.2.2.3 Résultat d'exploitation de SCR

Le résultat d'exploitation du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR) s'établit à 3 707 millions d'euros en 2005, contre 2 991 millions d'euros en 2004 en données historiques, soit une progression de 23,9 %. Cette évolution de 716 millions d'euros entre les deux périodes intègre, notamment, l'effet combiné de la progression de la MBO et de la diminution de la dotation aux amortissements, qui compense largement l'augmentation du coût des restructurations (-380 millions d'euros en 2005 contre -134 millions d'euros en 2004) et de la participation des salariés (-253 millions d'euros en 2005 contre -156 millions d'euros en 2004).

3.3 SERVICES DE COMMUNICATION ENTREPRISES (SCE)

Le secteur d'activité "Services de Communication Entreprises" (désigné ci-après SCE) regroupe les services de communication aux entreprises en France et les services mondiaux aux entreprises de la filiale Equant.

3.3.1 DU CHIFFRE D'AFFAIRES A LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE DES SERVICES DE COMMUNICATION ENTREPRISES (SCE)

3.3.1.1 Données opérationnelles de SCE

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du secteur d'activité Services de Communication Entreprises (SCE).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	7 785	8 227	8 235	(5,4) %	(5,5) %
MBO	1 949	2 024	2 039	(3,7) %	(4,4) %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>25,0 %</i>	<i>24,6 %</i>	<i>24,8 %</i>		
CAPEX	370	386	388	(3,9) %	(4,2) %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>4,8 %</i>	<i>4,7 %</i>	<i>4,7 %</i>		
MBO – CAPEX	1 579	1 638	1 651	(3,6) %	(4,5) %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	16 809	17 024	17 014	(1,3) %	(1,2) %

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, les principaux retraitements liés au passage des données historiques aux données à base comparable du secteur d'activité Services de Communication Entreprises (SCE).

(en millions d'euros)	Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)					
	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	8 235	2 039	(657)	388	1 651	17 014
Variations de périmètre	(7)	1	1	(1)	2	(124)
Autres variations	–	(16)	–	–	(16)	134
Variations de change ⁽¹⁾	(1)	–	–	(1)	1	–
Données à base comparable au 31 décembre 2004	8 227	2 024	(656)	386	1 638	17 024

(1) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.3.1.2 Chiffre d'affaires de SCE

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le chiffre d'affaires et les principaux indicateurs d'activité du secteur d'activité Services de Communication Entreprises (SCE).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Téléphonie fixe Entreprises en France	2 695	2 965	2 965	(9,1) %	(9,1) %
Réseaux d'Entreprises et Autres services Entreprises en France	3 245	3 350	3 357	(3,1) %	(3,3) %
Services mondiaux Entreprises	2 317	2 345	2 346	(1,2) %	(1,2) %
Eliminations	(471)	(432)	(432)	(9,1) %	(9,0) %
Chiffre d'affaires Services de Communication Entreprises	7 785	8 227	8 235	(5,4) %	(5,5) %
Nombre de lignes téléphoniques Entreprises en France ^{(1) et (2)} (en millions)	5,9	–	5,9	–	(0,3) %
Trafic téléphonique "voix" Entreprises en France (en milliards de minutes)	17,2	–	19,6	–	(12,4) %
Trafic Entreprises des services en ligne et de l'accès à Internet bas débit en France (en milliards de minutes)	8,3	–	13,3	–	(37,5) %
Nombre total des accès permanents aux réseaux de données en France ^{(1) et (3)} (en milliers)	285,6	–	243,9	–	17,1 %
dont Nombre des accès IP-VPN ^{(1) et (3)} (en milliers) hors Oléane	128,7	–	71,0	–	81,3 %
Nombre total de liaisons louées aux Entreprises en France ⁽³⁾ (en milliers)	72,5	–	97,0	–	(25,3) %
Nombre d'utilisateurs des services de nomadisme Business Everywhere en France ⁽¹⁾ (en milliers)	407,8	–	321,7	–	26,8 %

(1) En fin de période.

(2) Ce chiffre comprend les lignes analogiques standards (hors les lignes en dégroupage total) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne. Il exclut les lignes téléphoniques en dégroupage total.

(3) Accès des clients externes au groupe France Télécom, hors marché opérateurs.

Le chiffre d'affaires du secteur d'activité Services de Communication Entreprises est en baisse de -5,5 % en données historiques et de -5,4 % en données à base comparable, pour atteindre 7 785 millions d'euros en 2005. Le recul de la Téléphonie fixe Entreprises en France et l'impact sur les Réseaux d'Entreprises en France des migrations technologiques en cours vers l'IP et les supports DSL sont partiellement compensés par le développement des activités de services aux Entreprises. En effet, dans le cadre de la transformation de son activité vers la technologie IP et les services, le secteur d'activité Services de Communication Entreprises répond de manière croissante à la demande :

- d'offres convergentes fixe-mobile,

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- de solutions de mobilité,
- et de services innovants tels que les services d'intégration, le conseil, la gestion de projet, la gestion des applications critiques des clients, l'externalisation partielle ou totale des services de communication aux entreprises.

■ Chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe Entreprises en France

Le chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe Entreprises en France (comprenant les Communications téléphoniques Entreprises, les Abonnements Entreprises et les Services en ligne Entreprises) s'établit à 2 695 millions d'euros en 2005. Il enregistre une baisse de -9,1 %, en données historiques et en données à base comparable) essentiellement liée au recul du chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Entreprises et, dans une moindre mesure, à la baisse du chiffre d'affaires des Abonnements Entreprises et des Services en ligne Entreprises.

Le chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Entreprises (soit 46 % du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe Entreprises en France en 2005) enregistre une baisse de -14,6 % en données historiques et de -17,3 % en données à base comparable, liée :

- à la diminution de -12,4 % du volume des Communications téléphoniques Entreprises (à la fois baisse du marché mesuré à l'interconnexion et baisse des parts de marché de France Télécom, principalement sur les communications locales et les appels fixes vers mobiles, avec un ralentissement observé au second semestre 2005) ;
- et à l'impact des baisses de prix principalement liées aux remises accordées aux entreprises sur les communications et aux baisses tarifaires intervenues en début d'année sur les communications fixes vers mobiles.

Le chiffre d'affaires des Abonnements Entreprises (soit 48 % du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe Entreprises en France en 2005) s'inscrit en recul de -2,2 % en données historiques et de -1,4 % en 2005 par rapport à 2004 en données à base comparable. Le nombre d'équivalent lignes téléphoniques des Entreprises s'inscrit en léger recul par rapport à l'année précédente avec 5,9 millions d'équivalent lignes au 31 décembre 2005, les lignes Numéris étant progressivement remplacées par des accès IP dans le cadre de la transformation.

Les Services en ligne Entreprises correspondent pour l'essentiel à l'activité du kiosque téléphonique Audiotel, qui regroupe les services électroniques de renseignements accessibles par téléphone tels que les services bancaires à domicile et de météorologie. Le chiffre d'affaires des Services en ligne Entreprises s'inscrit en recul de -16,1 % en données historiques en 2005 comparé à 2004. La décroissance est principalement liée à la baisse des volumes de trafic Audiotel.

■ Chiffre d'affaires des Réseaux d'Entreprises et Autres services Entreprises en France

Le chiffre d'affaires des Réseaux d'Entreprises et Autres services Entreprises en France s'établit à 3 245 millions d'euros en 2005. Il enregistre une baisse de -3,3 % en données historiques et de -3,1 % en données à base comparable, essentiellement liée au recul du chiffre d'affaires des Réseaux d'Entreprises en France.

Le chiffre d'affaires des Réseaux d'Entreprises en France (soit 83 % du chiffre d'affaires des Réseaux d'Entreprises et Autres services Entreprises en France en 2005) s'établit à 2 680 millions d'euros en 2005. Il enregistre une baisse de -2,8 % en données historiques et en données à base comparable, principalement liée aux migrations technologiques reflétées par :

- la baisse de -12,2 % du chiffre d'affaires des liaisons louées acquises par des clients externes au groupe France Télécom (564 millions d'euros en 2005), qui reflète la migration des entreprises vers des technologies plus récentes. La baisse du parc global des liaisons louées par les entreprises s'établit à -25,3 % au 31 décembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004, et concerne les liaisons analogiques et numériques à bas et moyen débits, plus particulièrement les liaisons 64-128 kbits / seconde. Ces liaisons sont, pour une partie d'entre elles, remplacées par des accès IP sur DSL dont le nombre est en forte croissance : au 31 décembre 2005, la part des accès permanents aux réseaux de données utilisant les technologies DSL s'établit à 67 % contre 51 % un an plus tôt. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des services à très haut débit (avec notamment MAN Ethernet et Ethernet LINK qui apportent la souplesse, la sécurité et la

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

performance d'un réseau privé Ethernet) est en croissance et constitue un relais de croissance face à la baisse du chiffre d'affaires des liaisons louées classiques ;

- le chiffre d'affaires des solutions de réseaux de données pour les clients externes du Groupe (1 506 millions d'euros en 2005), qui enregistre une baisse de -0,7 %, alors que la croissance du nombre des accès permanents aux réseaux de données s'est accélérée en 2005, pour atteindre 17,1 % au 31 décembre 2005 (contre une progression annuelle de 8,5 % au 31 décembre 2004). La légère baisse du chiffre d'affaires reflète l'impact de l'évolution du mix produit avec la part croissante des solutions IP-VPN observée depuis 2004. Au 31 octobre 2005, le nombre d'accès IP-VPN représente 45 % du nombre total des accès permanents aux réseaux de données comparé à 29 % un an plus tôt. La croissance du chiffre d'affaires relatif aux solutions IP-VPN en 2005 compense presque en totalité le recul du chiffre d'affaires des produits classiques de réseaux de données managés tels que le Frame Relay ou l'X.25.

Le chiffre d'affaires des Autres services Entreprises en France comprend les services applicatifs réseaux, les services d'ingénierie et d'assistance ainsi que les services réseaux intégrés. La croissance de celui-ci en 2005 reflète le développement des activités d'externalisation (outsourcing), des services à valeur ajoutée et des solutions de mobilité. A cet égard, le nombre d'utilisateurs des services de nomadisme Business Everywhere en France s'établit à 408 milliers au 31 décembre 2005, en progression de 26,8 % par rapport au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires des Autres services Entreprises en France s'établit à 565 millions d'euros en 2005 (soit 17 % du chiffre d'affaires des Réseaux d'Entreprises et Autres services Entreprises en France en 2005), en baisse de -5,9 % en données historiques et de -4,7 % en données à base comparable. Le chiffre d'affaires de l'accès Internet bas débit s'inscrit en forte décroissance en 2005 comparé à 2004. Parallèlement, le chiffre d'affaires des activités audiovisuelles, qui représente 11 % du chiffre d'affaires des Réseaux d'Entreprises et Autres services Entreprises en France en 2005, reste stable tandis que le chiffre d'affaires des équipements (essentiellement constitué d'équipements de salles de marché destinés à la communauté financière) est en progression de 12,7 %.

■ Chiffre d'affaires des Services mondiaux Entreprises

Le chiffre d'affaires des Services mondiaux Entreprises diminue de -1,2 % en données historiques comme en données à base comparable, s'établissant à 2 317 millions d'euros en 2005. L'impact des variations de change étant quasiment nul, cette évolution s'explique essentiellement, en données historiques comme en données à base comparable, par la baisse du chiffre d'affaires des services réseaux, partiellement compensée par la croissance du chiffre d'affaires des solutions et des services.

○ Services de réseaux

Sur une base comparable, l'évolution du chiffre d'affaires des services réseaux résulte :

- du recul de -4,6 % du chiffre d'affaires des services réseaux IP et données entre 2004 et 2005. Cette évolution reflète la poursuite de la pression sur les prix et des déconnexions de technologies classiques de services réseaux, la demande des clients évoluant vers des solutions IP à moindre coût. Le chiffre d'affaires relatif aux services IP est supérieur en 2005 au chiffre d'affaires des technologies moins récentes (X.25, l'X.28, le Frame Relay et l'ATM) comparé à 2004 ;

- et de la croissance de 11,1 % entre 2004 et 2005 du chiffre d'affaires en provenance de la "voix" et de la vidéo.

○ Activités de services

La croissance du chiffre d'affaires en provenance des activités de services entre 2004 et 2005 reflète la poursuite de la stratégie de renforcement dans les services à valeur ajoutée permettant de fournir des solutions de communications globales, intégrées et personnalisées aux multinationales.

Le chiffre d'affaires des services professionnels, qui comprend les ventes liées aux services de gestion de projets, de gestion de services et à certains services de conseil, est en progression en données à base comparable de 22,2 % en 2005 par rapport à 2004, en croissance dans toutes les régions.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires des services IT, qui comprend les services de messagerie, d'hébergement et de sécurité, est en progression de 5,3 % en données à base comparable en 2005 comparé à 2004, le continent américain, l'Europe et l'Asie Pacifique affichant une croissance soutenue.

Le chiffre d'affaires des services d'intégration, soit le chiffre d'affaires relatif aux services de maintenance des locaux, et les ventes liées à la fourniture et au déploiement d'équipements de communication, est stable en données à base comparable en 2005 par rapport à 2004.

3.3.1.3 Marge brute opérationnelle de SCE

En 2005, la MBO s'établit à 1 949 millions d'euros, en baisse de -4,4 % en données historiques. En données à base comparable, la MBO s'inscrit en recul de -3,7 %. Ainsi, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires est en recul de -0,4 point en données à base comparable s'établissant à 25,0 % en 2005.

La baisse de la MBO reflète le recul du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe Entreprises en France et des Réseaux d'Entreprises en France, partiellement compensée par les économies réalisées sur les achats et reversements aux opérateurs, liées, (i) à la baisse des volumes de trafic combinée à la baisse des prix de terminaison d'appels fixes vers mobiles, et (ii) à la diminution des coûts d'accès et des coûts de réseaux internationaux et nationaux des Services mondiaux Entreprises dans le cadre d'un programme d'optimisation des charges opérationnelles.

3.3.2 DE LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE AU RESULTAT D'EXPLOITATION ET LES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DES SERVICES DE COMMUNICATION ENTREPRISES (SCE)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le passage de la MBO au résultat d'exploitation en détaillant le total des charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation du secteur d'activité Services de Communication Entreprises (SCE).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	05/04 historique
MBO	1 949	2 024	2 039	(3,7) %	(4,4) %
Participation des salariés	(21)	–	(22)	–	(4,5) %
Rémunération en actions	(21)	–	(38)	–	(44,7) %
Dotation aux amortissements	(477)	(656)	(657)	(27,3) %	(27,4) %
Perte de valeur des écarts d'acquisition	–	–	(534)	–	ns
Perte de valeur des immobilisations	(191)	–	(184)	–	3,8 %
Résultat de cession d'actifs	–	–	–	–	–
Coût des restructurations	(73)	–	(32)	–	128,1 %
Résultat des entités mises en équivalence	–	–	12	–	ns
Résultat d'exploitation	1 166	–	584	–	99,7 %

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

3.3.2.1 Dotation aux amortissements de SCE

En 2005, la dotation aux amortissements s'élève à -477 millions d'euros, en recul de -27,4 % en données historiques et de -27,3 % en données à base comparable. En données historiques comme en données à base comparable, cette baisse, qui concerne essentiellement la diminution de la dotation aux amortissements au sein des services mondiaux de communication, reflète l'effet cumulé de l'optimisation des investissements lors des derniers exercices et de la dépréciation de la base d'actifs comptabilisée en 2004.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.3.2.2 Autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation de SCE

Les autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation sont décrites, pour le Groupe, au paragraphe 2.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe".

3.3.2.3 Résultat d'exploitation de SCE

Le résultat d'exploitation du secteur d'activité Services de Communication Entreprises (SCE) progresse de 99,7 %, passant de 584 millions d'euros en 2004 à 1 166 millions d'euros en 2005. Cette évolution entre les deux périodes enregistre l'effet de la baisse de la dotation aux amortissements conjugué à l'absence de la perte de valeur des écarts d'acquisition en 2005 contre -534 millions d'euros en 2004.

3.3.2.4 Investissements corporels et incorporels de SCE

Les investissements corporels et incorporels s'élève à 370 millions d'euros en 2005, en recul par rapport à 2004 de -4,2 % en données historiques et de -3,9 % en données à base comparable.

3.4 ANNUAIRES

Le secteur d'activité "Annuaire" correspond aux activités de PagesJaunes Groupe relatives à l'édition d'annuaires imprimés et en ligne, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires, la commercialisation de bases de données marketing et la création de sites Internet pour les annonceurs.

Les activités du secteur d'activité Annuaire s'articulent autour, d'une part, de PagesJaunes en France, et d'autre part, de ses activités à l'international (notamment QDQ en Espagne) et de ses autres filiales (activités de marketing direct et services géographiques).

3.4.1 DU CHIFFRE D'AFFAIRES A LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE DES ANNUAIRES

3.4.1.1 Données opérationnelles des Annuaire

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principales données opérationnelles du secteur d'activité Annuaire.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable (non audité)	05/04 historique
Chiffre d'affaires	1 061	1 001	978	6,0 %	8,5 %
MBO	463	413	407	12,1 %	13,7 %
<i>MBO / Chiffre d'affaires</i>	<i>43,7 %</i>	<i>41,3 %</i>	<i>41,6 %</i>		
CAPEX	12	6	8	84,2 %	50,0 %
<i>CAPEX / Chiffre d'affaires</i>	<i>1,1 %</i>	<i>0,6 %</i>	<i>0,8 %</i>		
MBO – CAPEX	451	407	399	11,0 %	13,0 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	4 677	4 464	4 233	4,8 %	10,5 %
Nombre d'annonceurs Internet (en milliers)	381	333	333	14,4 %	14,4 %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le tableau suivant présente, pour l'exercice 2004, les principaux retraitements liés au passage des données historiques aux données à base comparable du secteur d'activité Annuaire.

(en millions d'euros)	Passage des données historiques aux données à base comparable (non audité)					
	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	978	407	(10)	8	399	4 233
Variations de périmètre et autres	23	6	–	(2)	8	231
Variations de change ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–
Données à base comparable au 31 décembre 2004	1 001	413	(10)	6	407	4 464

(1) Impact des variations de change entre le taux de change moyen de l'exercice 2004 et le taux de change moyen de l'exercice 2005.

Les variations de change étant nulles, les principales variations entre les données historiques et les données à base comparable résultent des variations de périmètre et autres.

3.4.1.2 Chiffre d'affaires des Annuaire

Le chiffre d'affaires du secteur d'activité Annuaire s'élève à 1 061 millions d'euros, soit une progression de 8,5 % en 2005 par rapport à 2004 en données historiques. Cette progression est liée notamment aux variations de périmètres, dont l'impact positif sur le chiffre d'affaires est de 23 millions d'euros. Ces variations de périmètre concernent l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable de plusieurs filiales au sein du secteur d'activité Annuaire, avec :

- les entrées d'Eurodirectory, Kompass Belgique, Editus Luxembourg et Edicom le 1^{er} janvier 2005, prenant effet le 1^{er} janvier 2004 dans les données à base comparable. Les entrées dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable résultent de l'application des normes IFRS ;
- et l'acquisition d'e-sama le 1^{er} février 2005, prenant effet le 1^{er} février 2004 dans les données à base comparable.

Sur une base comparable, la croissance du chiffre d'affaires de 6,0 % s'explique par les éléments suivants :

- l'enrichissement de l'offre tant sur les annuaires imprimés que sur les services en ligne, du fait du lancement réussi de formats publicitaires innovants ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur ;
- la conquête de nouveaux clients ;
- et l'augmentation tarifaire grâce au développement de l'audience.

■ Chiffre d'affaires de PagesJaunes en France

Le chiffre d'affaires de PagesJaunes en France, s'élève à 956 millions d'euros en 2005 contre 904 millions d'euros en 2004 (en données historiques comme en données à base comparable), soit une augmentation de 5,8 %. La progression des activités PagesJaunes est tirée par la croissance de 12,0 % du chiffre d'affaires des *Services en ligne* et par l'augmentation de 3,1 % des *Annuaire imprimés*.

Le chiffre d'affaires des *Annuaire imprimés* passe de 619 millions d'euros en 2004 (en données historiques comme en données à base comparable) à 638 millions d'euros en 2005, du fait de l'effet conjugué du développement des produits publicitaires s'apparentant à de l'affichage local et de l'augmentation des tarifs.

Le chiffre d'affaires des *Services en ligne* progresse de 12 % et s'élève à 285 millions d'euros en 2005, contre 255 millions d'euros en 2004 (en données historiques comme en données à base comparable), et représente 29,8 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes en France en 2005 contre 28,2 % en 2004. Cette croissance résulte principalement de la hausse de 39 % du chiffre d'affaires

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

de pagesjaunes.fr sur la période, du fait de l'enrichissement de l'offre de produits et de l'augmentation du nombre d'annonceurs. Le chiffre d'affaires moyen par annonceur progresse de 23,5 % à 631 euros en 2005, grâce au développement de l'audience et à l'enrichissement de l'offre de produits comme les offres d'affichage "Totem" et de produits publicitaires s'apparentant à de la publicité locale sur Internet (*e-pub*). L'enrichissement de la gamme produits, depuis novembre 2004, d'une offre d'entrée de gamme nommée "En savoir +" a contribué à la poursuite de la fidélisation de la clientèle et à la progression du chiffre d'affaires en 2005. Ce produit innovant intègre des fonctions telles que le suivi d'audience consultable par l'annonceur et, depuis novembre 2005, la mise en relation téléphonique gratuite (*click to talk*). Le nombre d'annonceurs sur *pagesjaunes.fr* a progressé de 10,3 % s'établissant à 339 553 annonceurs au 31 décembre 2005. Par ailleurs, le nombre moyen de visites mensuelles sur *pagesjaunes.fr* est passé de 36 millions en décembre 2004 à 48,7 millions en décembre 2005, soit une hausse de 35,3 %.

Le chiffre d'affaires des *Autres activités*, intégrant le chiffre d'affaires de l'activité de renseignements téléphoniques (montant non significatif en 2005) passe de 30 millions en 2004, en données historiques comme en données à base comparable, à 33 millions d'euros en 2005.

■ Chiffre d'affaires des Activités à l'international et autres filiales

Le chiffre d'affaires des Activités à l'international et autres filiales atteint 109 millions d'euros en 2005, et progresse de 42,4 % par rapport à 2004 en données historiques et de 9,4 % en données à base comparable. Cette croissance, sur une base comparable, résulte principalement de la progression du chiffre d'affaires de la filiale QDQ Media en Espagne.

Le chiffre d'affaires des *Annuaire*s permettant d'accéder aux abonnés particuliers, incluant les activités de QDQ Media, d'Editus au Luxembourg et d'Edicom au Maroc s'élève à 53 millions d'euros et progresse de 44,1 % en 2005 en données historiques et de 10,2 % en données à base comparable. Cette croissance découle du développement du chiffre d'affaires moyen par annonceur sur le support imprimé et du quasi doublement du chiffre d'affaires des activités Internet *qdq.com*.

Le chiffre d'affaires des *Activités Kompas* en France, en Belgique et au Luxembourg s'établit à 29 millions d'euros en 2005, soit une croissance de 25,6 % en données historiques et de 7,1 % en données à base comparable ;

Le chiffre d'affaires des *Activités de marketing direct et services géographiques*, incluant, Wanadoo Data, e-sama et Mappy s'établit à 27 millions d'euros en 2005, en croissance de 62,0 % en données historiques et de 10,6 % en données à base comparable.

3.4.1.3 Marge brute opérationnelle des Annuaire

La MBO du secteur d'activité *Annuaire*s enregistre une croissance de 13,7 % en données historiques (12,1 % en données à base comparable), passant de 407 millions d'euros en 2004 à 463 millions d'euros en 2005. Sur une base comparable, cette amélioration provient essentiellement, de la croissance soutenue du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts éditoriaux (papier, impression et distribution des annuaire)s.

En particulier, QDQ Media en Espagne, confirme son redressement, profitant de la croissance de son chiffre d'affaires et de la maîtrise de son recouvrement. Rapportée au chiffre d'affaires, la MBO du secteur d'activité *Annuaire*s augmente, passant de 41,6 % en données historiques (41,3 % en données à base comparable) en 2004, à 43,7 % en 2005, soit 2,1 points d'augmentation.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

3.4.2 DE LA MARGE BRUTE OPERATIONNELLE AU RESULTAT D'EXPLOITATION ET LES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DES ANNUAIRES

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le passage de la MBO au résultat d'exploitation en détaillant le total des charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation du secteur d'activité Annuaire.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2005	2004 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	2004 historique	05/04 base comparable ⁽¹⁾ (non audité)	05/04 historique
MBO	463	413	407	12,1 %	13,7 %
Participation des salariés	(33)	–	(30)	–	10,0 %
Rémunération en actions	(20)	–	(25)	–	(20,0) %
Dotation aux amortissements	(10)	(10)	(10)	–	–
Perte de valeur des écarts d'acquisition	–	–	–	–	–
Perte de valeur des immobilisations	–	–	–	–	–
Résultat de cession d'actifs	–	–	–	–	–
Coût des restructurations	–	–	–	–	–
Résultat des entités mises en équivalence	–	–	1	–	ns
Résultat d'exploitation	400	–	343	–	16,6 %

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

3.4.2.1 Dotation aux amortissements des Annuaire

La dotation aux amortissements s'élève à -10 millions d'euros en 2005, soit un montant quasiment stable par rapport à 2004 (en données historiques comme en données à base comparable).

3.4.2.2 Autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation des Annuaire

Les autres charges opérationnelles incluses entre la MBO et le résultat d'exploitation sont décrites, pour le Groupe, au paragraphe 2.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe".

3.4.2.3 Résultat d'exploitation des Annuaire

Le résultat d'exploitation du secteur d'activité Annuaire est en hausse de 16,6 %, s'établissant à 400 millions d'euros en 2005. Celui-ci enregistre les effets conjugués de la croissance du chiffre d'affaires et de la MBO.

3.4.2.4 Investissements corporels et incorporels des Annuaire

Les investissements corporels et incorporels du secteur d'activité Annuaire demeurent structurellement peu importants. Ceux-ci ont augmenté, passant de 8 millions d'euros en 2004 en données historiques et 6 millions d'euros en données à base comparable, à 12 millions d'euros en 2005, représentant 1,1 % du chiffre d'affaires. Cette augmentation résulte, principalement, de la refonte du Système d'Information Éditorial de PagesJaunes en France.

4. Trésorerie, capitaux et endettement financier

4.1 SITUATION ET FLUX DE TRESORERIE

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le tableau des flux de trésorerie consolidé simplifié du groupe France Télécom (pour plus de détails, voir le "Tableau des flux de trésorerie consolidé" des comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	2004 historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 374	12 697
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(11 677)	(5 591)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(860)	(7 346)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	837	(240)
Incidence des variations de taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités	107	23
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	3 153	3 370
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	4 097	3 153

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 13 374 millions d'euros en 2005, en progression de 677 millions d'euros par rapport à 2004 (12 697 millions d'euros). Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement atteint -11 677 millions d'euros en 2005, compte tenu notamment de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers"), contre -5 591 millions d'euros en 2004. Enfin, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à -860 millions d'euros en 2005, contre -7 346 millions d'euros en 2004.

Le tableau suivant permet, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, de calculer l'indicateur de cash-flow organique pour le groupe France Télécom. France Télécom utilise le cash-flow organique (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") comme indicateur de performance opérationnelle pour mesurer le cash-flow généré par l'exploitation, hors investissements financiers (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") et hors produits de cession de titres de participation et de filiales (nets de la trésorerie cédée).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	2004 historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 374	12 697
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(11 677)	(5 591)
Acquisitions de titres de participation et de filiales (nettes de la trésorerie acquise) et investissements dans les sociétés mises en équivalence	7 603	2 922
Règlement des Certificats de Valeur Garantie (CVG) Equant	–	2 015
Produits de cession de titres de participation et de filiales (nets de la trésorerie cédée)	(1 595)	(2 715)
Variation des valeurs mobilières et autres actifs à long terme	(224)	(1 640)
Cash-flow organique	7 481	7 688

Le cash-flow organique s'élève à 7 481 millions d'euros en 2005, contre 7 688 millions d'euros en 2004. L'atteinte des objectifs du programme "TOP" (voir paragraphe 1.3.2.3 "Programme TOP : objectifs atteints") a permis d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'opérateur intégré du Groupe en 2005, avec des investissements financiers significatifs (7 603 millions d'euros, dont 6 038 millions d'euros au titre de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena, voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés),

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

mais aussi d'investir dans la croissance avec l'augmentation significative des dépenses d'investissements corporels et incorporels du Groupe dans les secteurs d'activité moteurs de la croissance (voir paragraphe 2.4.1.1 "Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS").

Par ailleurs, l'acquisition par France Télécom, le 17 janvier 2005, de 3,57 % du capital de TP S.A. jusqu'alors détenus par Tele Invest II, de la même façon que l'acquisition par France Télécom, le 12 octobre 2004, de 10 % moins une action du capital de TP S.A. jusqu'alors détenus par Tele Invest, figurent comptablement dans le flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement en tant que remboursement d'emprunt suite à la consolidation de Tele Invest et Tele Invest II en 2004. Ces opérations ont donné lieu à un règlement de 351 millions d'euros au titre de Tele Invest II en 2005, et à un règlement de 1 902 millions d'euros au titre de Tele Invest en 2004 (voir paragraphe 4.1.3.2 "Remboursements d'emprunts et autres remboursements").

Les principales transactions de l'exercice 2005 sans impact sur les flux de trésorerie sont décrites dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.1.1 FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 13 374 millions d'euros en 2005, en augmentation de 677 millions d'euros par rapport à 2004 (12 697 millions d'euros). Cette évolution est la résultante principalement :

- de l'augmentation de la MBO de 2,8 % entre les deux périodes, soit un impact positif de 493 millions d'euros ;
- de l'impact positif provenant de l'évolution de la variation du besoin en fonds de roulement global entre 2004 et 2005, pour 428 millions d'euros. En effet, la variation du besoin en fonds de roulement global a un impact positif de 997 millions d'euros sur le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2005, après un impact positif de 569 millions d'euros en 2004.

Sous l'effet notamment du chantier de réduction du besoin en fonds de roulement initié dans cadre du programme "TOP", la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (désigné ci-après BFR, voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") est positive de 783 millions d'euros en 2005. Cette amélioration du besoin en fonds de roulement d'exploitation en 2005 s'ajoute à celle déjà réalisée en 2004 (impact positif de 796 millions d'euros) pour représenter une diminution de 1 579 millions d'euros sur les deux dernières années ;

- et de l'impact négatif de l'augmentation des règlements effectués au titre du plan de congés de fin de carrière pour -127 millions d'euros.

4.1.2 FLUX NET DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement comprend les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations), les acquisitions et cessions de titres de participation et de filiales (nettes de la trésorerie acquise ou cédée), les investissements dans les sociétés mises en équivalence (nets de la trésorerie acquise ou cédée), ainsi que la variation des valeurs mobilières et autres actifs.

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement s'établit à -11 677 millions d'euros en 2005, contre -5 591 millions d'euros en 2004.

4.1.2.1 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, qui correspondent aux investissements corporels et incorporels y compris licences GSM et UMTS et hors investissements financés par location financement (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés), la variation des fournisseurs d'immobilisations, et les produits de cession des actifs corporels et incorporels.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles enregistrent une augmentation significative et s'établissent à -6 142 millions d'euros en 2005, contre -5 141 millions d'euros en 2004 (voir paragraphe 2.4.1.1 "Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS").

La variation des fournisseurs d'immobilisations s'établit à 34 millions d'euros en 2005, contre -67 millions d'euros en 2004.

Les produits de cession d'actifs corporels et incorporels s'élèvent à 215 millions d'euros en 2005, contre 199 millions d'euros en 2004.

4.1.2.2 Acquisitions et cessions de titres de participation et de filiales, et investissements dans les sociétés mises en équivalence

Les investissements financiers s'élèvent en 2005 à -7 603 millions d'euros, contre -4 937 millions d'euros en 2004 (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2005**, les investissements financiers concernent principalement l'acquisition de près de 80% de l'opérateur mobile espagnol Amena pour -6 038 millions d'euros nets de la trésorerie acquise, l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Equant, pour -590 millions d'euros, et d'Orange Slovaquie, pour -502 millions d'euros, ainsi que l'acquisition partielle des intérêts minoritaires d'Orange Roumanie pour -404 millions d'euros.

En **2004**, les principaux investissements financiers portaient sur l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires de Wanadoo S.A. pour -2 373 millions d'euros, et d'Orange S.A. pour -469 millions d'euros, ainsi que sur le règlement des Certificats de Valeur Garantie (CVG) Equant pour -2 015 millions d'euros.

Par ailleurs, les produits de cession de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée, s'élèvent à 1 595 millions d'euros en 2005, contre 2 715 millions d'euros en 2004 (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2005**, les produits de cession de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée, concernent essentiellement PagesJaunes Groupe pour 440 millions d'euros, Tower Participations SAS, société détenant TDF, pour 400 millions d'euros, France Télécom Câble (FTC) ainsi que les réseaux câblés du groupe France Télécom pour 311 millions d'euros, MobilCom AG pour 265 millions d'euros et Intelsat pour 115 millions d'euros.

En **2004**, les principaux produits de cession de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée, concernaient PagesJaunes Groupe pour 1 443 millions d'euros, Orange Danemark pour 610 millions d'euros, STMicroelectronics pour 472 millions d'euros et Radianz pour 89 millions d'euros.

4.1.2.3 Variation des valeurs mobilières et autres actifs

En 2005, les valeurs mobilières et autres actifs diminuent de 224 millions d'euros, après une diminution de 1 640 millions d'euros en 2004.

4.1.3 FLUX NET DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement comprend les émissions et remboursements d'emprunts et autres remboursements et d'autres opérations de financement. Le flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement représente globalement un besoin de -860 millions d'euros en 2005, contre un besoin de -7 346 millions d'euros en 2004.

4.1.3.1 Emissions d'emprunts

Les émissions d'emprunts réalisées en 2005 s'élèvent à 4 132 millions d'euros, dont 2 485 millions d'euros pour les emprunts obligataires et 1 647 millions d'euros pour les autres emprunts, contre 7 983 millions d'euros en 2004, dont 3 922 millions d'euros pour les emprunts obligataires et 4 061 millions d'euros pour les autres emprunts (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En **2005**, les émissions d'emprunts, soit un montant total de 4 132 millions d'euros, comprennent principalement :

- des émissions obligataires, effectuées en octobre 2005, dans le cadre du financement d'une partie de l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena, comprenant un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance 2010 et un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance 2015 ;
- l'émission en novembre 2005 d'un emprunt obligataire de 350 millions de livres sterling (soit 517 millions d'euros à l'émission) à échéance 2025 ;
- et des émissions EMTN (*Euro Medium Term Notes*) d'échéances 2007 et 2008, pour 1,5 milliard d'euros.

En **2004**, les émissions d'emprunts, soit un montant total de 7 983 millions d'euros, concernaient essentiellement :

- des émissions obligataires effectuées le 23 janvier 2004, comprenant un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance 2007, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à échéance 2012, et un emprunt obligataire de 500 millions de livres sterling (soit 726 millions d'euros à l'émission) à échéance 2034 ;
- des émissions d'EMTN (*Euro Medium Term Notes*) d'échéances 2005, 2006 et 2009, pour 3,5 milliards d'euros ;
- et une émission d'Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) en septembre 2004 de 1,15 milliard d'euros.

La gestion des *covenants* est décrite dans la note 24.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.1.3.2 Remboursements d'emprunts et autres remboursements

Les remboursements d'emprunts réalisés en 2005 représentent -7 017 millions d'euros, dont -4 736 millions d'euros au titre des emprunts obligataires et -2 281 millions d'euros pour les autres emprunts, contre -13 076 millions d'euros en 2004, dont -8 384 millions d'euros au titre des emprunts obligataires et -4 692 millions d'euros pour les autres emprunts (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2005**, les remboursements d'emprunts, soit un montant total de -7 017 millions d'euros, comprennent principalement :

- des remboursements d'emprunts obligataires au pair par France Télécom S.A. pour -4,4 milliards d'euros ;
- et des remboursements d'EMTN (*Euro Medium Term Notes*) arrivés à échéance pour -1,7 milliard d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats de location financement conclus en 1995 et en 1997 au titre de l'opération de désendettement de fait (*in substance defeasance*) d'Orange au Royaume-Uni, cette dernière avait déposé des montants équivalents à la valeur actuelle de ses engagements locatifs auprès d'institutions financières britanniques afin de garantir des lettres de crédit émises par ces institutions au bénéfice des bailleurs pour garantir ces engagements locatifs. Le remboursement, en 2005, du dépôt d'*in substance defeasance* pour 574 millions d'euros, qui s'assimile en substance à un remboursement anticipé des engagements de location financement, a pour effet d'annuler simultanément le dépôt et l'engagement de location financement (voir notes 17, 19 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

Enfin, le 17 janvier 2005, France Télécom a acquis 3,57 % du capital de TP S.A. détenus jusqu'alors par Tele Invest II. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest II s'est élevé à 351 millions d'euros et a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette (voir note 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En **2004**, les remboursements d'emprunts, soit un montant total de -13 076 millions d'euros concernaient essentiellement :

- le remboursement, le 14 mars 2004, d'un emprunt obligataire de -3 500 millions d'euros de nominal ;
- le remboursement par anticipation d'un emprunt obligataire échangeable en actions France Télécom de -2 843 millions d'euros le 13 décembre 2004 ;
- le remboursement d'un emprunt convertible en actions France Télécom pour -2 030 millions d'euros le 1^{er} avril 2004, le remboursement ayant été effectué au pair ;
- et le remboursement par anticipation de la totalité des obligations à option d'échange en actions STMicroelectronics au pair et en numéraire pour -1 523 millions d'euros, le 9 mars 2004.

Par ailleurs, le 12 octobre 2004, France Télécom a acquis 10 % moins une action du capital de TP S.A. détenu jusqu'alors par Tele Invest. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest s'est élevé à 1 902 millions d'euros et a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette du même montant.

4.1.3.3 Autres opérations de financement

Les découverts bancaires et emprunts à court terme diminuent de -134 millions d'euros en 2005, après avoir augmenté de 607 millions d'euros en 2004. Par ailleurs, les dépôts et autres actifs financiers liés à la dette diminuent de 493 millions d'euros en 2005, après avoir augmenté de -219 millions d'euros en 2004.

En 2005, les autres opérations de financement comprennent également une augmentation de capital d'un montant global de 2 997 millions d'euros, dont 2 957 millions d'euros, nets de frais d'émission, dans le cadre du financement d'une partie de l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

Enfin, les dividendes versés représentent -1 626 millions d'euros en 2005, dont -1 184 versés par France Télécom S.A. et -442 millions d'euros versés aux actionnaires minoritaires, contre -815 millions d'euros en 2004, dont -710 millions d'euros versés par France Télécom S.A. et -105 millions d'euros versés aux actionnaires minoritaires. Les contributions des actionnaires minoritaires s'élèvent à 16 millions d'euros en 2005, contre 107 millions d'euros en 2004.

4.1.4 DISPONIBILITES ET QUASI-DISPONIBILITES

Les disponibilités et quasi-disponibilités augmentent de 944 millions d'euros entre 2004 et 2005, passant de 3 153 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 4 097 millions d'euros au 31 décembre 2005. La variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités entre les deux dates est liée à une augmentation de 837 millions d'euros ainsi qu'à l'incidence des variations de taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités pour 107 millions d'euros.

4.2 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres progressent de 10 755 millions d'euros, passant de 17 683 millions d'euros au 31 décembre 2004, dont 14 451 millions d'euros attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A., à 28 438 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 24 860 millions d'euros attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A. (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

L'augmentation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A. résulte principalement, (i) du résultat net de l'exercice 2005 pour 5 709 millions d'euros, (ii) de l'augmentation de capital de 2 957 millions d'euros, nets de frais d'émission, réalisée en septembre 2005 dans le cadre du financement d'une partie de l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), (iii) de l'impact positif des gains et pertes de change non réalisés à hauteur de 1 380 millions d'euros, dont 730 millions au titre des écarts d'acquisition, (iv) de la cession des titres PTK Centertel à TP S.A. pour 634 millions d'euros (voir paragraphe 2.2.6 "Résultat de cession d'actifs"), et (v), en sens inverse, de la distribution de dividendes pour -1 184 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

4.3 ENDETTEMENT FINANCIER ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

4.3.1 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net de France Télécom (voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire") s'élève à 47,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 49,8 milliards d'euros au 31 décembre 2004 (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés), et 56,7 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2004 (voir note 37 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le désendettement financier net s'élève ainsi à 2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2004, sous l'effet :

- du cash-flow organique généré en 2005, à hauteur de 7,5 milliards d'euros (voir paragraphe 4.1 "Situation et flux de trésorerie") ;
- des produits de cession de participation et de filiales pour 1,6 milliard d'euros (voir paragraphe 4.1.2.2 "Acquisitions et cessions de titres de participation et de filiales, et investissements dans les sociétés mises en équivalence") ;
- et de la déconsolidation de la créance d'impôt relative à l'exercice 2001, suite à la restructuration du contrat de cession de cette créance d'impôt intervenue en juin 2005, pour 1,3 milliard d'euros (voir notes 19, 31 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

et en sens inverse :

- de l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir paragraphe 2.4.1.3 "Investissements financiers" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) pour -6,0 milliards d'euros nets de la trésorerie acquise, dont -3,1 milliards d'euros financés par endettement (2,9 milliards d'euros ayant été financés par l'augmentation de capital réalisée en septembre 2005) ;
- de la consolidation de la dette d'Amena représentant -2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005 ;
- des acquisitions de titres de participation et de filiales (nettes de la trésorerie acquise), hors Amena, pour -1,6 milliard d'euros (voir paragraphe 4.1.2.2 "Acquisitions et cessions de titres de participation et de filiales, et investissements dans les sociétés mises en équivalence") ;
- et du règlement des dividendes versés par France Télécom S.A. pour -1,2 milliard d'euros ;

ainsi que d'autres éléments divers pour 0,3 milliard d'euros.

Le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres s'élève à 1,68 au 31 décembre 2005, contre 2,82 au 31 décembre 2004.

Le ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO est de 2,48 au 31 décembre 2005 (sur la base d'une MBO retraitée intégrant la MBO de l'opérateur mobile espagnol Amena sur douze mois en 2005), soit un niveau inférieur à 2,50 conformément à l'objectif que s'est fixé le Groupe dans le cadre du programme "TOP". Ce ratio était de 2,78 au 31 décembre 2004.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

4.3.2 ENDETTEMENT FINANCIER NET

4.3.2.1 Composition et échéancier de l'endettement financier net

Le tableau suivant présente la répartition par catégorie et par échéance des composantes de l'endettement financier net.

Echéancier	Périodes closes le 31 décembre								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011 et au delà	Total à plus d'un an	Total 2005	Total 2004 historique
Emprunts obligataires	3 292	3 350	4 854	3 788	2 839	19 387	34 218	37 510	39 089
Emprunts bancaires	2 306	2 323	1 545	1 101	373	246	5 588	7 894	5 564
Dettes de location financement ⁽¹⁾	40	60	62	68	218	1 255	1 663	1 703	1 709
Effets des instruments dérivés passifs ⁽²⁾	571	58	230	270	2	523	1 083	1 654	2 056
Intérêts courus non échus ⁽³⁾	1 396	–	–	–	–	–	–	1 396	1 172
Billets de trésorerie	1 209	–	–	–	–	–	–	1 209	1 293
Banques créditrices	166	–	–	–	–	–	–	166	346
Autres passifs financiers ⁽⁴⁾	1 609	2	–	–	–	82	84	1 693	4 216
Endettement financier brut (a)	10 589	5 793	6 691	5 227	3 432	21 493	42 636	53 225	55 445
Effets des instruments dérivés actifs	64	30	28	5	15	61	139	203	240
Cash collateral versé	–	–	–	–	–	639	639	639	1 129
Autres actifs financiers	–	–	–	–	–	233	233	233	760
Valeurs mobilières de placement	39	–	–	–	–	–	–	39	240
Disponibilités et quasi-disponibilités	4 097	–	–	–	–	–	–	4 097	3 153
Sous-total (b)	4 200	30	28	5	15	933	1 011	5 211	5 522
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie⁽⁵⁾ (c)	(2)	(2)	(12)	–	–	(152)	(166)	(168)	(101)
Endettement financier net (a)-(b)+(c)	6 387	5 761	6 651	5 222	3 417	20 408	41 459	47 846	49 822

(1) La dette de location financement comprend notamment les éléments suivants :

- la dette liée aux opérations d'*in substance defeasance* d'Orange au Royaume-Uni qui s'élève à 1 214 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 174 millions d'euros au 31 décembre 2004) et dont les paiements des derniers termes sont fixés postérieurement à 2017. Au 31 décembre 2004, cette dette était compensée à hauteur de 564 millions d'euros par des dépôts faits auprès d'institutions financières britanniques, représentant la valeur actuelle nette de ses engagements locatifs de location financement conclus en 1995. Ces dépôts ont fait l'objet d'un remboursement en 2005 à la suite de la mise en place d'une garantie à première demande ;
- la dette liée aux *QTE Leases* d'Orange en Suisse qui s'élève à 146 millions d'euros au 31 décembre 2005 (127 millions d'euros au 31 décembre 2004) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération (voir note 17 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- et la dette liée aux *QTE Leases* de France Télécom S.A. qui s'élève à 80 millions d'euros au 31 décembre 2005 (69 millions d'euros au 31 décembre 2004) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération (voir note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

(2) Comprend, au 31 décembre 2005, la valorisation de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires d'Amena (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

(3) Sont inclus dans cette ligne, les intérêts courus sur Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) pour 281 millions d'euros. Ces intérêts courus étaient présentés sur la ligne "Autres passifs financiers" au 31 décembre 2004 pour 548 millions d'euros.

(4) Sont inclus sur cette ligne :

- la dette de *carry back*, s'élevant à 229 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 508 millions d'euros au 31 décembre 2004) et représentant la contrepartie de l'inscription à l'actif de la créance d'impôt cédée (voir notes 11,17, 31 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés). Cette créance ne répond pas aux critères de déreconnaissance ;
- la dette brute des véhicules des programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A., d'Orange France et d'Orange Royaume-Uni (1 210 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 460 millions d'euros au 31 décembre 2004) ;
- et les engagements d'achat des intérêts minoritaires (73 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 547 millions d'euros au 31 décembre 2004). Au 31 décembre 2005, ces engagements concernent Orange Madagascar pour 24 millions d'euros et Amena pour 49 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, ces engagements concernaient principalement Orange Slovensko pour 500 millions d'euros, Orange Madagascar pour 21 millions d'euros et Orange Dominicana pour 19 millions d'euros (voir note 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- (5) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche, la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne "Part efficace de la couverture de flux de trésorerie" permet de neutraliser cette différence temporelle.

4.3.2.2 Coût moyen pondéré de l'endettement financier net

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier net du groupe France Télécom ressort à 6,46 % en 2005 contre 6,79 % en 2004.

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier net est calculé en rapportant les charges financières nettes, diminuées des éléments exceptionnels et non récurrents, à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net tel que défini ci-dessus retraité des montants ne donnant pas lieu à intérêts tels que les intérêts courus non échus et les dettes liées aux engagements d'achat des intérêts minoritaires.

4.3.2.3 Maturité moyenne de l'endettement financier net

La maturité moyenne de l'endettement financier net (hors prise en compte des Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions) augmente en 2005. Elle est d'environ 6,4 ans au 31 décembre 2005 contre environ 5,6 ans au 31 décembre 2004. Cette augmentation s'explique notamment par le refinancement du Groupe au moyen d'emprunts à long terme (4 milliards d'euros émis avec une maturité moyenne résiduelle de 7 ans) en remplacement d'emprunts de France Télécom S.A. arrivant à échéance.

4.3.2.4 Garanties

Les déclarations et garanties (*covenants*) sur les dettes et lignes de crédit du groupe France Télécom sont présentés dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le Groupe a négocié des accords de garantie-espèces (*cash collateral*) pouvant entraîner un règlement mensuel à certaines contreparties bancaires, correspondant à la variation de la valeur de marché (*mark to market*) de l'ensemble des opérations hors bilan réalisées avec ces contreparties. Le Groupe a émis des emprunts en devises (USD, CHF, JPY, GBP) qu'il a généralement swapés contre euro. En 2005, l'appréciation du dollar US entraîne une amélioration de la valeur de marché des couvertures de change hors bilan et corrélativement une diminution des montants payés au titre du *cash collateral*. Les montants payés s'élèvent à 639 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 129 millions d'euros au 31 décembre 2004) et sont présentés en "Autres actifs financiers et dérivés non courants" (voir notes 17 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

Des titres de participation et divers autres actifs ont été nantis (ou donnés en garantie) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit (voir note 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

4.3.2.5 Endettement financier net contributif par devise

Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition de ses filiales au risque de change sur ses opérations commerciales demeure limitée (voir note 24.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant présente la répartition par devise et par contributeur de l'endettement financier net.

(en millions d'euros)		Exercice clos le 31 décembre 2005			
(contre-valeur au taux de clôture)	France Télécom S.A.	TP Group	Amena	Autres	Total
EUR	35 511	(342)	2 834	1 302	39 305
USD	189	(175)	–	(75)	(61)
GBP	4 281	–	–	1 494	5 775
CHF	391	–	–	(5)	386
PLN	256	2 639	–	(1)	2 894
Autres devises	(48)	–	–	(266)	(314)
Sous-total	40 580	2 122	2 834	2 449	47 985
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie et effet taux	(109)	(30)	–	–	(139)
Total	40 471	2 092	2 834	2 449⁽¹⁾	47 846

(1) Dont 1 170 millions d'euros liés à l'endettement financier net des véhicules de programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A., Orange France et Orange Royaume-Uni.

4.3.3 EMPRUNTS OBLIGATAIRES, EMPRUNTS BANCAIRES ET INSTRUMENTS DERIVES

Les emprunts obligataires, les emprunts bancaires et les instruments dérivés sont décrits respectivement dans les notes 21, 22 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.4 DISPONIBILITES, QUASI-DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités, quasi-disponibilités et les valeurs mobilières de placement du groupe France Télécom se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	2004 historique
France Télécom S.A.	1 685	970
TP Group	287	707
Autres	198	289
Quasi-disponibilités (a)	2 170	1 966
Banques (b)	1 927	1 187
Total Disponibilités et quasi-disponibilités (a)+(b)=(c)	4 097	3 153
Valeurs mobilières de placement (d)	39	240
Total Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement (c)+(d)	4 136	3 393

4.3.5 EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

4.3.5.1 Gestion du risque de taux, du risque devises, du risque de liquidité, des covenants, du risque de contrepartie et du risque du marché des actions

La gestion du risque de taux, du risque devises, du risque de liquidité, des *covenants*, du risque de contrepartie ainsi que la gestion du risque du marché des actions sont décrits dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.5.2 Évolution de la notation de France Télécom

Au 31 décembre 2005, la notation de France Télécom est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch IBCA
Sur la dette à long terme	A-	A3	A-
Perspective	Positive	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F1

Le 10 février 2005, Standard & Poor's a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB+ à A-. Moody's, après avoir rehaussé le 23 février 2005 la note long terme de France Télécom de Baa2 à Baa1, a de nouveau relevé cette note de Baa1 à A3 le 23 juin 2005, la note court terme restant inchangée à P2. Le 24 mars 2005, Fitch IBCA a rehaussé la note court terme de France Télécom de F2 à F1.

Une partie de la dette (11,3 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2005) possède des clauses de *step up*. Ce montant ne comprend pas les Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) dont les clauses de *step up* sont décrites dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Standard & Poor's le 10 février 2005 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des *step up*, à compter du coupon fixé en février 2005 pour l'emprunt en francs suisses émis en janvier 2001 et des coupons fixés en mars 2005 pour les emprunts en dollar US, en euro et en livre sterling émis en mars 2001. L'impact positif du rehaussement par Standard & Poor's est estimé à 23 millions d'euros avant impôt pour l'ensemble de l'année 2005.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Moody's le 23 février 2005 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des *step up*, à compter des coupons fixés en mars 2005 pour les emprunts en dollar US, en euro et en livre sterling émis en mars 2001. L'amélioration de la notation de France Télécom par Moody's le 23 juin 2005 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des *step up*, à compter des coupons fixés en septembre 2005 pour les emprunts en dollar US et en livre sterling émis en mars 2001. L'impact positif des rehaussements par Moody's est estimé à 28 millions d'euros avant impôt pour l'ensemble de l'année 2005.

5. Informations complémentaires

5.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les obligations contractuelles et les engagements hors bilan sont décrits dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements intervenus entre la date de la clôture et le 13 février 2006, date d'arrêté des comptes 2005 par le Conseil d'administration, sont décrits dans la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

En outre, France Télécom a annoncé le 7 mars 2006 l'émission d'un emprunt obligataire de 400 millions de francs suisses (256 millions d'euros) à taux fixe, d'une maturité de 6 ans, assorti d'un coupon de 2,75%. Par ailleurs, le 7 mars 2006, France Télécom a soumis une offre dans le cadre de l'appel d'offres initié par l'Etat tunisien visant à céder à un partenaire stratégique 35% de l'opérateur historique, la Société Nationale des Télécommunications (Tunisie Télécom).

5.3 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Outre les informations sociales et environnementales contenues dans la présente section du Rapport de Gestion, France Télécom établit un Rapport Responsabilité d'Entreprise et Développement Durable, dont la parution au titre de l'année 2005 est prévue au printemps 2006.

5.3.1 INFORMATIONS SOCIALES

Les informations incluses dans ce document concernent majoritairement France Télécom S.A., les filiales françaises et dans une moindre mesure les filiales internationales notamment sur le plan quantitatif.

5.3.1.1 Evolution des effectifs

■ Évolution générale des effectifs

Au 31 décembre 2005, le groupe France Télécom emploie 203 008 salariés dans le monde (206 485 salariés au 31 décembre 2004). 66 663 salariés sont employés par le Groupe au sein de l'Union européenne (hors de France).

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) par secteur d'activité, réparti entre la France et l'international.

Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) ⁽¹⁾	Exercices clos le 31 décembre					
	2005			2004 historique		
	France	International	Total	France	International	Total
Services de Communication Personnels (SCP)	7 240	32 426	39 666	7 206	29 781	36 987
Services de Communication Résidentiels (SCR)	102 763	38 646	141 409	107 041	41 010	148 051
Services de Communication Entreprises (SCE)	7 012	10 098	17 110	7 129	9 965	17 094
Annuaire	3 959	864	4 823	3 604	749	4 353
Total Groupe	120 974	82 034	203 008	124 980	81 505	206 485
Dont Contrats à Durée Déterminée (CDD)	2 625	1 916	4 541	2 148	1 952	4 100

(1) Voir définition au paragraphe 5.5 "Glossaire".

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Entre 2004 et 2005, le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) a décliné de -3 477 salariés. Cette baisse se décompose de la manière suivante :

- -4 006 employés en France, notamment du fait des départs en congés de fin de carrière, des retraites, des démissions, des mobilités vers les filiales et vers la sphère publique ;
- et +529 employés dans les filiales internationales.

■ Politique de recrutement

Le groupe France Télécom a continué d'exercer un pilotage au plus près des recrutements externes en France en 2005. Le nombre de recrutements externes effectués pour la France en 2005 est sensiblement supérieur à celui de 2004 (+92 %). Les recrutements se font majoritairement dans les domaines de la relation client, de l'innovation et du développement des systèmes d'information.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le nombre de recrutements en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) du groupe France Télécom, réparti entre France Télécom S.A., les filiales en France, et les filiales internationales.

Nombre de recrutements en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)	2005	2004
France Télécom S.A.	3 313	1 202
Filiales en France	934	1 011
Total France	4 247	2 213
Filiales internationales	10 649	11 408
Total Groupe	14 896	13 621

Il est précisé que le nombre des recrutements externes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à France Télécom S.A. inclut plus de 2 280 salariés embauchés à temps partiel dans le cadre de l'ouverture de nouvelles boutiques et de la mise en place d'une organisation du travail permettant des amplitudes élargies pour l'accueil des clients.

Les recrutements externes dans les filiales internationales sont restés à un niveau élevé pour faire face à la fois aux besoins de développement des filiales de téléphonie mobile et aussi à des niveaux de renouvellement des effectifs importants dans certains pays.

Entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005, le nombre de salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) est passé de 2 042 à 2 625 pour la France.

■ Mobilité vers la Fonction Publique

En 2005, la politique active de mobilité des fonctionnaires vers la Fonction Publique a été poursuivie, mettant en œuvre 5 décrets facilitant la mobilité des salariés du groupe France Télécom vers la Fonction Publique (décrets parus entre septembre et octobre 2004).

Au 31 décembre 2005, 12 200 personnes sont inscrites sur le site Intranet de France Télécom dédié à la mobilité vers la Fonction Publique, chiffre qui représente 14% des effectifs fonctionnaires actifs de France Télécom S.A.

739 mobilités ont été réalisées au titre de l'activité 2005. 34% des mobilités sont effectuées par des cadres et 66 % par des salariés non-cadres.

Le tableau suivant présente, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, la répartition des mobilités de fonctionnaires vers la Fonction Publique par destination.

Répartition des mobilités de fonctionnaires vers la Fonction Publique par destination

Destination	2005	2004
Fonction Publique d'Etat	51,9 %	63,6 %
Fonction Publique Territoriale	35,9 %	32,6 %
Fonction Publique Hospitalière	12,2 %	3,8 %

Les salariés de droit privé peuvent également effectuer une démarche de mobilité vers la Fonction Publique ; ils bénéficient du même dispositif d'accompagnement que les personnels fonctionnaires.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

5.3.1.2 Gestion des impacts économiques sur l'emploi

■ Principaux impacts économiques sur l'emploi

France Télécom a poursuivi en 2005 sa stratégie d'opérateur intégré, en France comme à l'international. Cette stratégie a conduit le Groupe à intégrer de nouvelles filiales dans son périmètre de consolidation. L'opération la plus marquante concerne l'opérateur de téléphonie mobile espagnol Amena, soit environ 2 100 salariés au 31 décembre 2005. L'acquisition de près de 80 % du capital de cette société, initialisée en juillet 2005, s'inscrit dans le cadre du programme "NExT" dont l'objectif est de faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe. D'autres opérations ont été réalisées en Europe (en Pologne, en Belgique, au Luxembourg...) et dans le reste du monde. Elles ont concerné des structures de moindre importance (entre 10 et 200 salariés), et ont permis d'adapter les effectifs aux besoins du marché et d'optimiser les organisations dans les pays où le Groupe était déjà présent.

Conformément aux engagements pris par France Télécom dans le cadre de l'accord social négocié avec les organisations syndicales en 2005, les effectifs actifs en fin de période de TP Group en Pologne ont diminué globalement de -3 285 salariés à isopérimètre entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.

Entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005, les effectifs permanents actifs en fin de période d'Equant ont progressé globalement de 157 personnes dans les différents pays où la société est implantée. En réalisant l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Equant en 2005, France Télécom a marqué une nouvelle étape dans sa stratégie d'opérateur intégré et a rendu possible de nouvelles synergies au sein du Groupe pour offrir des services intégrés centrés sur les usages des clients.

Les effectifs actifs en fin de période d'Orange hors de France à isopérimètre (hors Amena notamment) ont progressé globalement de 209 personnes entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Ils ont augmenté dans certains pays, comme au Royaume-Uni, en Roumanie, en République Dominicaine ou en Égypte, et ont diminué dans d'autres.

■ Référentiel des métiers du Groupe

A partir d'une vision prospective des besoins de compétences et d'une méthodologie commune d'analyse des compétences, le groupe France Télécom construit une politique de gestion des compétences. Cette politique permet la mise en place d'actions contribuant à la gestion de l'emploi : politique de mobilité et programmes de développement des compétences.

La mise en place du référentiel des métiers du Groupe constitue un outil pivot de cette démarche. Ce référentiel a été étendu à l'ensemble des filiales du Groupe en France et à l'international. Il est utilisé comme un langage commun à toutes les sociétés du groupe France Télécom pour décrire des emplois génériques qui font appel aux mêmes compétences, qu'elles soient situées en France ou à l'étranger.

Au 31 décembre 2005, 99 % des effectifs en France et 98 % des effectifs à l'international sont codifiés sur les emplois Groupe.

Des structures dédiées transverses à l'ensemble du Groupe, appelées "filères métiers" ont été initialisées fin 2004. Elles couvrent les différents domaines d'activités du Groupe (vente, relation client, technique informatique, technique réseaux, multimédia, recherche et développement, et support). Elles ont pour mission de donner une vision dynamique de l'évolution des compétences et des emplois nécessaires au Groupe et de promouvoir des solutions durables pour adapter les ressources aux besoins de France Télécom. Elles sont pilotées et animées par des "porteurs de filières" qui agissent de façon transverse pour l'ensemble du Groupe.

Pour que ce référentiel réponde encore mieux aux évolutions du Groupe, une nouvelle mise à jour est prévue au cours du premier semestre 2006. Elle accompagnera la mise en œuvre de la "Base Salariés Groupe" qui permettra de faire un lien entre le référentiel de compétences et les salariés.

Un site dédié aux métiers du Groupe est en cours de construction et sera disponible dans le courant de l'année 2006. Il reprendra toutes les informations disponibles sur l'évolution des métiers.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

5.3.1.3 Temps de travail et organisation

■ Régimes de travail

Les salariés de France Télécom S.A. bénéficient de différents régimes de travail qui ont été mis en place en 2000 dans le cadre des négociations relatives à l'organisation et à la réduction du temps de travail.

Le tableau suivant présente, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, la répartition des salariés de France Télécom S.A. par régime de travail.

Répartition des salariés de France Télécom S.A. par régime de travail en 2005

Régime de travail	Durée annuelle du travail	Répartition
Régime de base	1 596 heures	45,8 %
Régime "Horaires Accueil Clients"	Entre 1 148,4 et 1 548 heures	16,2 %
Régime "Travaux programmés en Heures Non Ouvrables intégrées dans la durée normale de travail" (HNO) et cycle de nuit	Entre 1 539,4 et 1 580,8 heures	2,6 %
Régime à temps modulé	1 573,2 heures	1,2 %
Régime plate-forme	Entre 1 519 et 1 547 heures	2,3 %
Cadres exécutifs autonomes	(1)	20,2 %
Cadres opérationnels de proximité	(2)	11,7 %

(1) Les cadres exécutifs autonomes travaillent sur la base d'un forfait annuel de 207 jours.

(2) Les cadres opérationnels de proximité travaillent selon l'horaire collectif applicable au sein du service auquel ils sont intégrés ou à l'équipe dont ils assurent le management.

■ Temps partiel

Le tableau suivant présente, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, la répartition des salariés de France Télécom S.A. à temps partiel par quotité de temps et par sexe.

Nombre de salariés de France Télécom S.A. à temps partiel en 2005

Quotité de temps	Hommes	Femmes	Total
50 %	1 076	1 727	2 803
60 %	55	268	323
70 %	26	276	302
80 %	1 461	7 013	8 474
90 %	207	913	1 120
Total	2 825	10 197	13 022

■ Absentéisme

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, la répartition du nombre de jours d'absence pour congé de maladie (c'est-à-dire les congés ordinaires, mais aussi les congés de longue maladie et les congés de longue durée) par durée, concernant France Télécom S.A.

Nombre de jours d'absence pour congé de maladie des salariés de France Télécom S.A.

Durée du congé de maladie	2005	2004
Moins de 3 jours	44 212	43 000
De 3 à 7 jours	188 868	179 200
De 8 à 30 jours	314 534	331 245
De 31 à 90 jours	296 567	301 372
Plus de 90 jours	808 277	902 604
Total	1 652 458	1 757 421

Entre 2004 et 2005, le nombre de jours d'absence pour congé de maladie a baissé en volume de -104 936 jours.

Le nombre de jours d'absence pour les seuls congés ordinaires de maladie a baissé en volume de -10 636 jours en 2005 au regard de l'année 2004, accentuant la baisse déjà observée en 2004 et en 2003. Tenant compte de l'évolution du nombre de salariés, le nombre moyen de jours d'absence par salarié pour les seuls congés ordinaires de maladie est passé de 7,9 jours en 2004 à

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

8,1 jours en 2005. De manière générale, on note une légère augmentation des absences de courte durée et une diminution des absences de longue durée.

5.3.1.4 Rémunérations

Dans le groupe France Télécom en France, les études réalisées par l'Observatoire interne des Rémunérations permettent de constater la cohérence d'ensemble des politiques de rémunération menées par les sociétés du Groupe et un positionnement des pratiques de rémunérations en adéquation avec celles du marché.

Pour développer et ancrer la culture de résultat, France Télécom rétribue la contribution et la performance de ses collaborateurs grâce à la mise en œuvre d'une politique de rémunération dynamique. Outre les évolutions de salaire fixe liées à une meilleure maîtrise du poste ou à un changement significatif de responsabilités, les rémunérations variables récompensent l'atteinte des résultats individuels et collectifs:

- les cadres, qui ont un rôle majeur dans la mobilisation de leurs équipes, et les agents de maîtrise bénéficient d'une rémunération variable individuelle semestrielle assise sur l'atteinte des résultats des programmes majeurs du Groupe et de leurs objectifs personnels;
- l'ensemble des salariés a pu bénéficier en 2005, en moyenne, d'environ un mois de salaire à travers les accords d'intéressement déclinés au niveau des sociétés et de l'accord de participation du Groupe en France.

Par ailleurs, il est à noter qu'à la suite de la cession, le 7 septembre 2004, de 10,9 % du capital social de France Télécom S.A. détenu directement ou indirectement par l'État, l'affiliation de France Télécom S.A. au régime de droit commun des ASSEDIC est intervenue le 1^{er} janvier 2005.

5.3.1.5 Relations professionnelles

L'année 2005 aura été marquée par la mise en place des Institutions de Représentation du Personnel (IRP) prévues par la loi du 31 décembre 2003 qui a modifié le cadre juridique des relations sociales en vigueur au sein de l'entreprise. C'est dorénavant le Code du Travail qui s'applique à France Télécom S.A. et à l'ensemble du personnel (fonctionnaires et salariés de droit privé), en ce qui concerne :

- les différentes Instances Représentatives du Personnel (Comité d'Entreprise, Comité Central d'Entreprise, Délégués Syndicaux et Délégués Syndicaux Centraux, Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail);
- la représentativité syndicale, avec les critères qui déterminent les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise;
- et le droit syndical, avec les moyens à accorder aux Instances Représentatives du Personnel.

Les représentants du personnel (Délégués du Personnel et membres des Comités d'Établissement) ont été élus les 18 janvier et 1^{er} février 2005. Pour France Télécom S.A., la mise en place des Instances Représentatives du Personnel de droit privé se traduit par :

- 1 Comité Central d'Entreprise,
- 38 Comités d'Établissement,
- 589 établissements distincts pour la mise en place des Délégués du Personnel,
- 227 Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- et 10 481 sièges de représentants à pourvoir.

Le Comité Central d'Entreprise s'est réuni 15 fois, totalisant 23 journées entières pendant lesquelles il a siégé.

■ Accords conclus au sein du périmètre Groupe France en 2005

L'année 2004 avait été marquée par la signature de très nombreux accords. Pour cette raison, en 2005, le dialogue social s'est traduit par un nombre d'accords plus réduit. Pour autant, un certain nombre d'accords, tant au niveau du groupe France Télécom que des filiales, ont été signés.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Titre	Périmètre	Date	Syndicats signataires
Accord portant sur la contribution patronale aux activités sociales vers les Comités d'Établissement	France Télécom S.A.	13 janvier 2005	CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SUD
Accord sur le Comité de Groupe France	Groupe France ⁽¹⁾	24 janvier 2005	CFDT, CGC, CFTC, CGT, FO, SUD, Syndicat Autonome PagesJaunes, UNSA de France Télécom Câble (FTC)
Accord salarial	Orange France	4 mars 2005	CFE-CGC, FO-COM
Accord portant sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes	Orange France	4 mars 2005	CFDT, CFE- CGC, CFTC, CGT, FO-COM, SUD
Mise en place de la Commission de Discipline et de Recours	Orange France	8 avril 2005	CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, SUD
Avenant à l'accord de prévoyance	Groupe	29 avril 2005	CFDT, CFE-CGE, CFTC, FO, SUD
Avenant à l'accord d'intéressement	France Télécom S.A.	28 juin 2005	CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO
Accord de méthode relatif aux conditions accompagnant les mobilités sortantes vers le groupe France Télécom	Equant	6 juillet 2005	CFDT, CGC, CFTC
Accord de méthode Fusion Transpac	Transpac	1 août 2005	CGT, CFDT, SUD
Avenant à l'accord de participation	France Télécom S.A.	21 septembre 2005	CFTC, CFDT, FO, CFE-CGC
Accord de substitution Expertel Services & FM	France Télécom S.A.	3 octobre 2005	CFE-CGC, CFDT, CGT, CFTC, FO, SUD
Report de la date des élections et prorogation des mandats	Orange France	6 octobre 2005	CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO-COM, SUD

(1) Groupe France : France Télécom S.A. et les filiales en France.

■ Relations sociales internationales

2005 aura été la première année pleine d'exercice du Comité de Groupe Européen. Le dialogue avec cette institution a été constant ainsi qu'en témoignent les 5 réunions plénières et les 5 conférences téléphoniques qui ont eu lieu au cours de l'année. Pour la première fois, en se réunissant en Pologne, le Comité de Groupe Européen s'est réuni hors de France. Les sujets abordés lors des réunions du Comité de Groupe Européen peuvent être classés dans trois catégories:

- l'information sur les options de stratégie générale du Groupe France Télécom,
- l'information et / ou la consultation sur des projets ou des réorganisations de dimension transnationale,
- et l'information sur l'activité générale du Groupe.

En plus de ces réunions, le Comité de Groupe Européen reçoit régulièrement des informations liées aux effectifs du groupe France Télécom et aux principaux événements le concernant.

Ce comité constitue un organe d'information et de dialogue sur un certain nombre de questions, notamment la politique générale, les résultats financiers, la politique sociale, les réorganisations concernant plus de deux pays. Par ailleurs, il permet d'assurer dans toutes les sociétés du Groupe un même niveau d'information sur la stratégie de l'entreprise.

18 pays sont aujourd'hui représentés dans ce comité, au travers de 30 représentants des salariés : Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, Irlande, France, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Pologne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique et Slovaquie. Parmi ces représentants, 9 sont français et l'intégralité des syndicats français est représentée.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le développement du dialogue social au niveau européen contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à un Groupe multinational et responsable. Le Comité de Groupe Européen apporte au dialogue social une dynamique européenne forte en parfaite cohérence avec la mise en œuvre de la stratégie d'opérateur intégré.

■ Instances de dialogue social en Europe

Dans le cadre de sa politique de développement du dialogue social, le Groupe a décidé la mise en place, dans les pays européens où la législation ne l'impose pas, d'une instance de dialogue collectif appelée "*Employee Forum*", et qui permet l'échange de vues et le dialogue entre le management et des représentants élus des employés : c'est le cas au Royaume-Uni, en Suisse, et plus récemment en Irlande. En 2006, un comité de ce type sera mis en place en Slovaquie. Les pays européens dans lesquels France Télécom emploie plus de 50 salariés, et où les syndicats n'ont pas le monopole du dialogue social (cas de la Pologne et de la Suède), seront donc couverts par une instance de dialogue social collectif.

■ Dialogue social au niveau mondial

France Télécom est engagée dans le respect des principes universels édictés par l'Organisation Internationale du Travail et le *Global Compact* (initiative de l'ONU visant à faire adhérer les entreprises au développement des droits humains fondamentaux et au respect de l'environnement), auquel France Télécom a adhéré. Dans ce cadre, sont organisées chaque année deux réunions avec l'Alliance (Alliance mondiale des organisations syndicales de France Télécom, créée dans le cadre de l'*Union Network International*). Ces réunions permettent l'échange de vues sur des sujets transverses au Groupe, et entre autres, la politique en matière de respect des droits fondamentaux des personnes et de dialogue social.

5.3.1.6 Conditions d'hygiène et de sécurité

La politique définie en matière de "Santé et Sécurité au Travail" pour l'ensemble des entreprises du Groupe a été mise en œuvre au cours de l'année 2005 avec la définition d'objectifs et d'indicateurs associés. Cette politique est axée sur la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Les indicateurs de suivi sont de deux ordres :

- quantitatifs, avec le nombre d'accidents du travail mortels, le nombre de journées perdues pour cause de maladie, les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt;
- et qualitatifs, avec:
 - en 2005, la définition pour chaque entreprise d'une politique "Santé et Sécurité au Travail" adaptée à ses activités;
 - en 2006, la mise en place d'un audit : la conformité du système de management de la santé et de la sécurité au travail devra atteindre au moins 50 % (évaluée par audit);
 - et en 2009, un audit triennal : la conformité du système de management de la santé et de la sécurité au travail devra atteindre au moins 100 % (évaluée par audit).

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principaux indicateurs de France Télécom S.A. relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité.

Indicateurs de France Télécom S.A. relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité	2005	2004
Taux de fréquence des accidents de travail (TFRAC) ⁽¹⁾	5,11	5,11
Taux de gravité des accidents de travail (TGRAC) ⁽²⁾	0,29	0,28
Nombre d'accidents mortels	2	2

(1) Le Taux de FRéquence des ACCidents de travail (TFRAC) correspond au nombre d'accidents de travail avec arrêt par millions d'heures théoriques travaillées.

(2) Le Taux de GRavité des ACCidents de travail (TGRAC) correspond au nombre de jours d'arrêt pour accident de travail par millions d'heures théoriques travaillées.

Cette politique s'est accompagnée de la mise en place des nouveaux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) privilégiant le dialogue local avec les représentants

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

du personnel au niveau des Unités Opérationnelles. Ainsi 273 Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été créés conformément au changement de réglementation s'appliquant à France Télécom S.A. et selon les modalités de l'accord d'entreprise de juillet 2004. Ce changement de réglementation a aussi conduit à revoir l'organisation de la médecine du travail dans l'entreprise avec la mise en place de 38 services de santé au travail. Cette nouvelle organisation a conduit au renforcement des équipes, constituées de 71 médecins et 100 infirmières, par l'embauche de 67 professionnels de la santé au travail.

5.3.1.7 Formation

Le programme "NExT" et son volet pour les ressources humaines, appelé programme "ACT" (Anticipation et Compétences pour la Transformation), ont conduit à accélérer l'investissement en matière de formation en 2005 et à impulser de nouvelles orientations pour la formation pour 2006.

L'année 2005 a vu la mise en place de nouvelles instances de pilotage de la formation au niveau du groupe France Télécom. Le Comité de Redéploiement du Groupe s'est réuni en Comité Formation pour mettre en place un nouveau mode de pilotage de la formation concernant les orientations, les budgets et les plans de formation associés pour les sociétés France Télécom S.A., Orange S.A., TP S.A. et Equant.

En France, le Groupe s'appuie sur l'ensemble des dispositifs liés à la Réforme de la Formation Professionnelle (loi n°2004-391 du 4 mai 2004 et Accord sur la Formation Professionnelle dans les télécommunications du 24 septembre 2004). Cette orientation sera poursuivie en 2006.

Au niveau de France Télécom S.A., la mise en place des Instances Représentatives du Personnel (IRP) s'est traduite par la mise en place d'un processus global d'information et de consultation sur les Orientations Générales de Formation 2006 et sur les Plans de Formation 2006. La mise en place de ce nouveau processus a été l'occasion d'élaborer le premier plan de formation de France Télécom S.A. conforme au Code du Travail, et d'approfondir le dialogue social autour de la formation.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, les principaux chiffres de France Télécom S.A. relatives à la formation.

Principaux chiffres de France Télécom S.A. relatives à la formation	2005	2004
Montant des dépenses de formation (en millions d'euros)	172	147
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	4,2 %	3,6 %
Nombre de salariés formés	80 000	nd
Nombre d'heures de formation dispensées	2 050 000	1 615 162

Les orientations de formation pour France Télécom S.A. en 2006 se traduiront par la mise en oeuvre de projets de formation qui seront structurés autour de 5 axes de formation :

- accélérer l'acquisition des compétences sur les nouvelles technologies et les nouvelles offres ;
- améliorer la performance sur les processus, développer les compétences afférentes au bon usage du système d'information et à la méthodologie de projet ;
- accroître la qualification sur les métiers existants et émergents et favoriser la mobilité ;
- développer les compétences managériales pour accompagner la transformation du groupe France Télécom ;
- et prendre en compte la dimension internationale du groupe France Télécom.

5.3.1.8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Dans le cadre de l'accord du 4 juillet 2003 visant à favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées à France Télécom S.A. pour la période 2004 – 2006, la mobilisation de tous les acteurs sur le sujet (Mission Insertion Handicap, managers, directeurs des ressources humaines, médecins du travail, assistantes sociales et préventeurs) s'est encore accentuée au cours de l'année 2005.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre des actions prévues dans l'accord permet d'afficher un certain nombre d'indicateurs clés :

- concernant le plan d'embauche, le nombre de recrutements prévu sur la période de l'accord, soit 150 personnes, a été atteint dès la fin 2005 sur des postes commerciaux, relations client, informatique et réseaux. Une communication externe active, avec notamment des insertions dans la presse générale et spécialisée, la participation à des forums de recrutements et le partenariat avec des associations, ont permis d'aboutir à ces résultats ;
- le budget dédié au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, notamment pour le financement d'aménagement de postes de travail et d'actions de sensibilisation, soit 400 000 euros pour l'année 2005, a été utilisé dans sa totalité ;
- plus de 200 directeurs des ressources humaines, managers, assistantes sociales et préventeurs ont été sensibilisés au handicap au travers des sessions mensuelles "Démystifions le handicap !" organisées par la Mission Insertion Handicap ;
- des commandes d'un montant de 8,8 millions d'euros ont été passées en 2005 auprès du secteur protégé, notamment auprès des Centres d'Aide au Travail et des Ateliers protégés, l'objectif de l'accord étant de 7 millions d'euros pour 2005 ;
- enfin, rappelons que le Président de France Télécom a signé en novembre 2005, avec d'autres grandes entreprises, le manifeste "Pour réussir l'emploi des personnes handicapées" publié à l'initiative de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH).

5.3.1.9 Activités sociales

Les Comités d'Établissement et le Comité Central d'Entreprise se sont mis en place dans le courant du premier trimestre 2005.

Conformément à l'accord du 13 janvier 2005 signé entre la Direction et l'ensemble des organisations syndicales représentatives à France Télécom S.A. portant sur la contribution patronale aux activités sociales et culturelles et le transfert de leur gestion de France Télécom S.A. vers les Comités d'Établissement, France Télécom gère, pendant une période transitoire, les activités sociales et culturelles relevant habituellement du périmètre des Comités d'Établissement. A cette fin une enveloppe budgétaire de 66,7 millions d'euros a été prélevée sur la contribution patronale.

Quant à la restauration, elle reste directement gérée par l'entreprise pour le compte des Comités d'Établissement, et les activités relevant du lien social font l'objet d'une délégation de gestion permanente.

L'ensemble des dépenses pour les activités sociales de France Télécom S.A. représente une somme de 172 millions d'euros en 2005, alors qu'elle était de 147 millions d'euros en 2004.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le tableau suivant présente, pour l'exercice clos les 31 décembre 2005, la répartition des dépenses de France Télécom S.A. en matière d'activités sociales.

Dépenses de France Télécom S.A. en matière d'activités sociales en 2005		(en millions d'euros)
Activités sportives et de loisirs		26,6
Enfance : vacances, garde, scolarité		25,5
Prévoyance et solidarité		11,7
Activités culturelles		1,8
Action économique		1,1
Total des dépenses effectuées par France Télécom S.A. pour le compte des Comités d'Établissement dans le cadre de la gestion transitoire (a)		66,7
Restauration		55,0
Logement		18,0
Lien social		6,2
Total des dépenses de France Télécom S.A. pour les activités sociales (b)		79,2
Subventions de France Télécom S.A. aux Comités d'Établissement (c)		26,4
Total (a+b+c)		172,3

Sur le montant de la contribution patronale, une somme de 26,4 millions d'euros a été versée aux Comités d'Établissement pour financer des actions nouvelles.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, le nombre de bénéficiaires des activités sociales de France Télécom S.A. par activité.

Nombre de bénéficiaires des activités sociales de France Télécom S.A.

Activité	Indicateur	2005	2004
Restauration⁽¹⁾	Nombre de repas servis	9 600 000	10 100 000
Enfance	Nombre d'enfants ayant séjournés en CVEA ⁽²⁾	11 140	10 500
	Nombre de journées consommées en CVEA ⁽²⁾	147 000	140 000
	Nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité	9 200	10 334
	Nombre de prêts études accordés	238	450
Vacances	Nombre de bénéficiaires de chèques vacances	27 741	22 338
Sport	Nombre de bénéficiaires de l'aide individuelle au sport	59 000	58 000
Titre Emploi Service	Nombre de bénéficiaires	4 100	4 100
	Nombre de titres émis	330 000	330 000
Logement	Nombre de prêts 1 % accordés	1 304	1 435
	Nombre de nouvelles réservations locatives	362	300

(1) Restauration : nombre de repas servis (y compris les titres restaurant distribués).

(2) CVEA : Centres de Vacances pour Enfants et Adolescents.

Dans le cadre de la gestion transitoire, les activités sociales et culturelles sont gérées selon les modalités en vigueur en 2004 à la demande des signataires de l'accord précité.

Ces activités doivent être progressivement transférées aux Comités d'Établissement au cours de l'année 2006, la fin de la période de gestion transitoire par France Télécom S.A. étant fixée par l'accord au 31 décembre 2006.

5.3.1.10 Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Le dispositif d'essaimage est une aide apportée aux salariés du Groupe, porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, et ce, quel que soit le secteur d'activité. Depuis 1998, 1 500

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

salariés ont fait appel à de ce dispositif et plus de 800 personnes ont créé leur entreprise (110 en 2003, 170 en 2004, 220 en 2005), générant ainsi 2 500 emplois. En accompagnant ces nouveaux entrepreneurs, France Télécom développe ainsi son savoir-faire, sa culture, voire son chiffre d'affaires (par exemple, lorsque la société créée exploite une innovation appartenant à France Télécom). Ainsi, une jeune entreprise innovante, Streamezzo, créée par des chercheurs et issue des travaux de la Division Recherche & Développement sur la synchronisation des flux multimédia pour la téléphonie mobile, a été financée en 2004 par du capital-risque à hauteur de 4,7 millions d'euros, dont 1,4 million d'euros pour la propriété intellectuelle de France Télécom.

5.3.1.11 Insertion des jeunes et relations avec les établissements d'enseignement

■ Insertion des jeunes

Au cours de l'année 2005, France Télécom S.A. a offert à 4 479 personnes un contrat en alternance (dont 2 709 contrats d'apprentissage).

En outre, 1 926 étudiants ont été accueillis en stage à France Télécom S.A. en 2005.

■ Relations avec les établissements d'enseignement

La politique de France Télécom S.A. dans ce domaine poursuit deux objectifs principaux :

- développer la notoriété du groupe France Télécom en tant qu'employeur auprès des étudiants de l'enseignement supérieur ;
- et anticiper les recrutements au regard des compétences qui seront nécessaires pour le Groupe dans les années à venir.

Cette politique s'est déclinée à travers plusieurs actions mises en œuvre depuis 2004, avec :

- l'identification de 30 écoles de l'enseignement supérieur avec lesquelles France Télécom souhaite développer des relations fortes. Cette action se concrétise notamment par la participation aux forums des écoles (présence sur les forums de plus de 20 écoles) et le versement d'une part significative de la taxe d'apprentissage ;
- et la mise en place, dans un premier temps pour une douzaine d'écoles, d'un "binôme pilote-école" qui est composé d'un responsable du recrutement ou de ressources humaines de France Télécom et d'un ancien élève de l'école. Le rôle de ce binôme est d'informer l'ensemble des étudiants sur les différents métiers et les parcours possibles au sein d'un Groupe de dimension internationale.

Par ailleurs, France Télécom conserve des liens forts avec le Groupe des Écoles de Télécommunications (GET) par la participation de représentants du Groupe aux instances de direction ou d'orientation du GET et de ses écoles. France Télécom est engagé directement dans le financement des écoles du GET constituées en Groupement d'Intérêt Économique (GIE) : Eurécom, École Nouvelle d'Ingénieurs en Communication (ENIC).

Par sa participation aux Fondations de l'X, de Supélec et du GET (Fondation Louis Leprince Ringuet), France Télécom favorise le développement international, le financement de bourses pour étudiants étrangers, ainsi que la recherche et d'autres actions de développement de ces écoles.

L'action de France Télécom se concrétise aussi par l'enseignement dans les domaines d'expertise reconnus dans le Groupe et par sa participation à la conception de cursus d'enseignement au sein de grandes écoles et d'universités.

Des programmes de recherche importants sont menés conjointement, entre autres, avec l'école Polytechnique, Supélec, l'École Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST), l'ENST Bretagne, l'Institut National des Télécommunications (INT) et l'École Nationale d'Ingénieurs (ENI) de Caen.

5.3.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.3.2.1 Politique environnementale globale

La politique environnementale de France Télécom est fondée sur un programme d'amélioration continue visant, d'une part, à réduire les impacts des activités, produits et services sur

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

l'environnement naturel, et d'autre part, à contribuer au développement des solutions de télécommunications qui favorisent l'approche du développement durable par la société civile, les collectivités et le monde de l'industrie, du commerce et des services.

Cette politique est sous-tendue par la signature, en 1996, de la Charte Environnementale, prolongée en 2004 par la signature de la Charte Développement Durable de l'*European Telecommunication Network Operators* (ETNO), qui est la charte de l'association des opérateurs européens de télécommunications, ainsi que par l'adhésion de France Télécom, en 2000, au pacte mondial (*Global Compact*).

Par ailleurs, France Télécom participe aux travaux du groupe *Global e-Sustainability Initiative* (GeSi) qui associe, sous le parrainage du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les opérateurs et les industriels des télécommunications, dans l'effort de promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement durable.

5.3.2.2 Approche en termes d'analyse des risques environnementaux

Le groupe France Télécom estime que ses activités d'opérateur de télécommunications ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, ces activités ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Cependant, le groupe France Télécom utilise certaines installations, produits ou substances qui sont susceptibles de présenter des risques pour l'environnement (même mineurs), et dont certaines font l'objet de réglementations spécifiques. En premier lieu, il faut citer, en France, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ainsi que, pour l'ensemble des pays dans lesquels le groupe France Télécom est présent, la production et l'élimination de déchets.

Ces risques font continuellement l'objet d'analyses approfondies de la part du groupe France Télécom et ont conduit à l'adoption de programmes d'actions et de prévention.

En ce qui concerne la surveillance de la légionellose en France, en 2005, sur les 110 tours aéro-réfrigérantes de France Télécom S.A., réparties sur 46 sites, aucun cas de contamination excédant la norme n'a été signalé et un seul cas de dépassement du seuil réglementaire a été observé.

Les principaux risques liés aux activités ainsi que les programmes d'évaluation et mesures de prévention adoptées par le groupe France Télécom pour chacun de ces risques sont exposés ci-dessous.

■ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Cette législation impose à l'exploitant, soit d'obtenir une autorisation d'exploitation de l'administration, soit de déposer une déclaration préalable auprès de ces mêmes autorités.

Nombre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en France en 2005

ICPE soumises à déclaration	2 390
ICPE soumises à autorisation	17

Le recensement complété en 2005, selon la nomenclature modifiée en décembre 2004, a conduit à identifier un parc de 2 390 ICPE soumises à déclaration et 17 soumises à autorisation préfectorale.

L'ensemble des ICPE a fait l'objet d'un dépôt de dossiers en préfecture et un programme de maintenance a été lancé.

■ Utilisation de substances ou produits présentant des risques pour l'environnement

Certaines installations utilisent des produits ou substances réglementées. Il en est ainsi des Chlorofluorocarbones (ou CFC) ou d'autres fluides frigorigènes contenus dans les systèmes d'air conditionné.

L'élimination du halon utilisé dans les systèmes d'aspersion anti-incendie a été réalisée fin 2003, conformément à la réglementation en France.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Certains transformateurs électriques comportent également des Biphényles polychlorés (ou PCB) dont l'élimination progressive se poursuit et s'achèvera en 2010, conformément à la législation en vigueur en France.

■ Risques liés à la collecte et à l'élimination des déchets

Les activités du groupe France Télécom engendrent des déchets dont les processus de recyclage sont étroitement surveillés : déchets d'équipements électriques et électroniques, piles et accumulateurs, câbles ou encore poteaux en bois traité.

Douze filières de gestion des déchets ont été mises en place chez France Télécom S.A. Dans chacune des filières ont été définis les processus de collecte des déchets et des produits en fin de vie ainsi que les processus de valorisation, de recyclage ou d'élimination, selon des procédés industriels maîtrisés, mis en œuvre par des entreprises qualifiées.

France Télécom a commencé à mettre en place un programme particulier en France pour assurer la conformité des procédures de collecte et de recyclage des équipements électriques et électroniques en fin de vie, avec les dispositions de la directive européenne sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), dont la transposition en droit français a eu lieu en juillet 2005.

■ Énergie

Les activités de France Télécom S.A. nécessitent l'utilisation d'installations thermiques telles que les chaufferies et les groupes électrogènes, qui donnent lieu à l'émission de CO₂ et de gaz à effet de serre. En France, le recensement de la consommation globale d'énergie (électricité et carburants), entrepris en 2002 et 2003, a été complété en 2005. Après consolidation des outils de pilotage en 2004, un programme d'économie a commencé à être mis en place en 2005. Au-delà du respect des exigences réglementaires concernant ce type d'installations, France Télécom S.A. compte, par cette action, contribuer à limiter la production de gaz à effet de serre. Toutefois, France Télécom S.A. ne disposant pas de site éligible au système d'échange de quotas d'émission, ne participe pas, pour l'instant, directement aux programmes d'échange de droits d'émission issus de l'application en Europe du protocole de Kyoto.

Indicateurs de France Télécom S.A. relatifs à l'énergie	2005	2004	2003	2002
Consommation électrique	1 581 GWh	1 520 GWh	1 600 GWh	1 640 GWh
Carburants				
Parc total de véhicules	27 086	29 166	30 840	34 000
Essence (par véhicule)	1 091 l/an	1 158 l/an	1 083 l/an	–
Gazole (par véhicule)	1 425 l/an	1 369 l/an	1 315 l/an	–
Moyenne tous carburants	1 391 l/an	1 332 l/an	1 368 l/an	1 378 l/an
Emissions directes de CO ₂ (parc de véhicules)	100 527 t ⁽¹⁾	107 052 t ⁽¹⁾	111 000 t	125 000 t
Emissions directes de CO ₂ (consommation électrique)	83 526 t	68 671 t	81 000 t	85 000 t

(1) Le coefficient de conversion indiqué par EDF a fortement augmenté entre 2004 et 2005.

■ Sites classés et protégés

Les poteaux et lignes téléphoniques aériennes ont un impact sur les paysages. France Télécom S.A. participe aux travaux nécessaires pour enterrer ces lignes téléphoniques conformément à la législation en vigueur sur les sites classés et protégés en France, en coordination avec les autorités locales et nationales chargées du patrimoine naturel et culturel.

Données de France Télécom S.A.	2005	2004	2003
Nombre de poteaux supprimés	22 500	31 200	34 200
Nombre de kilomètres de câbles enfouis	900	1 240	1 400

■ Biodiversité

Les poteaux métalliques creux présentent un danger pour certaines espèces d'oiseaux et d'animaux cavernicoles, qui peuvent s'y trouver piégés. Certains des obturateurs qui ont été posés

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

au fil des années au sommet de ces poteaux ont été enlevés, lors des intempéries par exemple. En France, France Télécom S.A. a résolu d'inclure dans ses visites de maintenance de l'ensemble du parc de ses poteaux, qui se déroulent sur un cycle de six ans, une vérification systématique de la présence de ces obturateurs. Cela permet d'assurer que tous les poteaux métalliques sont visités et que les obturateurs sont remplacés, en cas d'absence.

France Télécom s'est engagée à organiser en France, au niveau le plus décentralisé, un dialogue avec les organisations et associations de protection de l'avifaune, afin de mieux coordonner les priorités d'intervention sur le parc de poteaux métalliques.

Données de France Télécom S.A.	2005	2004	1998 – 2003
Nombre de poteaux métalliques visités (en milliers)	474	450	3 079
Nombre d'obturateurs posés (en milliers)	204	130	731

Pour conclure cette approche en termes d'analyse des risques environnementaux, il faut noter que ce plan d'action globale, dont la mise en œuvre a débuté en 1998, a fait l'objet d'un premier Bilan Environnement 2001, puis d'un Rapport Environnement 2002, et a été commenté dans le Rapport Développement Durable 2003. Il a également fait l'objet d'un chapitre particulier dans le Rapport Responsabilité d'entreprise et développement durable 2004, dont la parution au titre de l'année 2004 a eu lieu début 2005.

■ Champs électromagnétiques

Les stations de base des activités mobiles en France et au Royaume-Uni sont conformes aux standards de l'*International Commission on Non-Ionising Radiation Protection* (ICNIRP), et notamment pour la France, au décret 2002-775 du 3 mai 2002. Au Royaume-Uni, les sites ont fait l'objet d'un audit de conformité de la part des pouvoirs publics : la valeur d'émission la plus forte était 522 fois inférieure à la limite de l'ICNIRP, la plupart des sites présentant des valeurs moyennes de 10 000 à 100 000 fois inférieures à cette limite.

5.3.2.3 Conformité à la réglementation environnementale

Une fonction de veille réglementaire au plan français et européen est réalisée au niveau central (textes nationaux et européens). Il est prévu dès 2006 d'étendre cette veille au niveau des principaux pays du Groupe.

A cet effet, un référentiel d'informations et d'analyses, portant sur la réglementation environnementale ayant un impact sur les activités du Groupe en France, est mis à disposition des responsables opérationnels et de tous les acteurs de la politique environnementale. Il est accessible à partir du réseau Intranet du groupe France Télécom. Une mise à jour en a été réalisée courant 2005, et une autre aura lieu début 2006.

5.3.2.4 Système de Management Environnemental (SME)

Pour assurer la maîtrise de la gestion environnementale et le développement du programme d'action ci-dessus, un Système de Management Environnemental (SME), conforme aux standards internationaux de normalisation (tels que la norme ISO 14 001) a été mis en place au sein d'unités régionales pilotes, et est étendu progressivement à l'ensemble des autres unités régionales. Ce programme sera achevé pour la France à la fin de l'année 2006.

Certaines entités ont souhaité obtenir la certification ISO 14001. Il en est ainsi pour France Télécom Marine, Mobinil en Égypte, et la Direction régionale de Champagne Ardenne, mais aussi de la Direction régionale de Bretagne et d'Orange France qui ont obtenu la certification ISO 14001 en 2005.

La généralisation de la mise en œuvre de ce *Système de Management Environnemental*, qui avait fait l'objet d'une approbation par le Comité Exécutif du groupe France Télécom en juillet 2004 se poursuivra aux autres entités du Groupe (y compris à l'international) de façon échelonnée jusqu'à la fin de l'année 2008.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

5.4 INFLATION

Le chiffre d'affaires des activités de France Télécom, n'a pas été significativement impacté, ces dernières années, par les phénomènes d'inflation.

5.5 GLOSSAIRE

Achats externes : les achats externes (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) comprennent :

- les **Charges commerciales** : achats externes comprenant les achats de terminaux et autres produits vendus, les commissions de distribution et les dépenses de publicité, promotion, sponsoring et de changement de marque ;
- et les **Autres achats externes** : achats externes incluant les achats et reversements aux opérateurs, les frais généraux, les charges immobilières, les charges de sous-traitance d'exploitation et de maintenance technique, les charges informatiques, les coûts de matériel et les charges de sous-traitance des centres d'appels, nets de la production immobilisée.

ARPU d'Orange (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires annuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le Chiffre d'affaires du réseau (voir cette définition) généré sur les douze derniers mois (à l'exclusion du chiffre d'affaires en provenance des opérateurs mobiles virtuels - MVNO) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPU est exprimé en chiffre d'affaires annuel par client.

ARPU des Services fixes Grand Public (secteur d'activité SCR) : le chiffre d'affaires annuel moyen par ligne des Services fixes Grand Public est calculé en divisant le chiffre d'affaires mensuel moyen, sur la base des douze derniers mois, par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois.

AUPU d'Orange (secteur d'activité SCP) : la consommation mensuelle moyenne par client (AUPU) est calculée en divisant la consommation totale en minutes sur les douze derniers mois (appels entrants, appels sortants et itinérance (*roaming*), à l'exclusion du trafic des opérateurs mobiles virtuels - MVNO) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. L'AUPU est exprimé, en minutes, en consommation mensuelle par client.

Autres achats externes : voir Achats externes.

Besoin en fonds de roulement d'exploitation : stocks nets, plus créances clients, moins dettes fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations).

CAPEX : investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par location financement (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Cash-flow disponible : flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Le placement en SICAV de trésorerie des liquidités est considéré d'un point de vue comptable comme un flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Pour le calcul du cash-flow disponible hors variation des SICAV de trésorerie, ces SICAV de trésorerie sont néanmoins considérées comme des liquidités et incluses dans le calcul.

Cash-flow organique : flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, hors produits de cession de titres de participation et hors acquisitions de titres de participation et actifs financiers. Le cash-flow organique correspond également au flux net de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations et nettes des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Charges commerciales : voir Achats externes.

Charges de personnel (salaires et charges) : voir OPEX.

Chiffre d'affaires des équipements d'Orange (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires des équipements d'Orange comprend la vente de terminaux mobiles et d'accessoires.

Chiffre d'affaires des services non-voix d'Orange (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires des services non-voix correspondent à l'ensemble du chiffre d'affaires des services mobiles hormis le chiffre d'affaires généré par la "voix". Par exemple, ils incluent le chiffre d'affaires généré par l'envoi de SMS (message texte), de MMS (message multimédia), de données (WAP, GPRS, et 3G) ainsi que les coûts facturés au client pour l'achat de contenus (téléchargement de sonneries, résultats sportifs...), la télémétrie, les portails mobiles et leur contenu.

Chiffre d'affaires du réseau d'Orange (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires du réseau représente le chiffre d'affaires (voix, données et SMS) généré par l'utilisation du réseau mobile et incluant à la fois le trafic généré par les propres abonnés d'Orange, le trafic généré par les opérateurs mobiles virtuels (MVNO), et celui par généré les autres opérateurs. Il comprend le chiffre d'affaires généré par les appels entrants et les appels sortants, les frais d'accès au réseau, le chiffre d'affaires de l'itinérance (*roaming*) des clients d'autres réseaux, le chiffre d'affaires des services à valeur ajoutée et le chiffre d'affaires en provenance des opérateurs mobiles virtuels (MVNO). Il représente le chiffre d'affaires récurrent le plus pertinent de l'activité mobile et est directement corrélé aux indicateurs d'activité.

Coûts d'acquisition d'Orange (secteur d'activité SCP) : les coûts d'acquisition par client correspondent à la somme des coûts d'acquisition des terminaux vendus et des commissions payées aux distributeurs de laquelle sont déduits le chiffre d'affaires issu de la vente des terminaux, pour chaque nouveau client.

Coûts de fidélisation d'Orange (secteur d'activité SCP) : les coûts de fidélisation par client correspondent à la somme des coûts d'acquisition des terminaux vendus et des commissions payées aux distributeurs de laquelle sont déduits le chiffre d'affaires issu de la vente de terminaux, pour chaque client renouvelant son contrat avec Orange.

Données à base comparable : des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée.

Données sociales : les données sociales s'entendent avant élimination des opérations inter-secteurs d'activité.

Endettement financier net : l'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), diminué des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, diminué des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés (*cash collateral* actif), diminué des disponibilités et quasi-disponibilités, des valeurs mobilières de placement, diminué de certains dépôts de garantie mis en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut) et impacté de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

Investissements financiers : acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise, et investissements dans les sociétés mises en équivalence.

MBO : marge brute opérationnelle. Chiffre d'affaires diminué des achats externes, des autres charges opérationnelles (nettes des autres produits opérationnels) et des charges de personnel (salaires et charges). Les charges de personnel (salaires et charges) présentées dans la marge

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

brute opérationnelle (MBO) ne tiennent pas compte de la participation des salariés ainsi que des charges de rémunération en actions.

MBO - CAPEX : indicateur de la marge brute opérationnelle (MBO) diminuée des investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par location financement (CAPEX).

Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) : nombre de personnes en activité le dernier jour de la période, incluant les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD).

Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) : moyenne des effectifs en activité sur la période, au prorata de leur temps de travail, incluant les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD).

OPEX : charges opérationnelles comprises dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO - voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), comprenant :

- les **Charges de personnel (salaires et charges)** : les charges de personnel incluses dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO) ne comprennent pas la participation des salariés ainsi que les charges de rémunération en actions. Ces dernières font partie des charges incluses entre la marge brute opérationnelle (MBO) et le résultat d'exploitation. Les charges de personnel (salaires et charges) sont nettes de la production immobilisée ;
- et les **OPEX hors charges de personnel (salaires et charges)** : charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges). Les charges opérationnelles, hors charges de personnel (salaires et charges), incluses dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO), comprennent les achats externes (voir Achats externes) ainsi que les autres produits et charges opérationnels. Les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) sont nettes de la production immobilisée.

Taux de résiliation d'Orange (secteur d'activité SCP) : le taux de résiliation permet de mesurer le nombre de clients ayant quitté le réseau Orange. Le taux de résiliation est calculé en divisant le nombre total de clients qui se déconnectent ou considérés comme ayant été déconnectés du réseau, volontairement ou involontairement (hors connections frauduleuses et remboursements) au cours des douze derniers mois, par la moyenne pondérée du nombre de clients actifs sur la même période.

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société France Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.1.2 qui expose, dans le cadre de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, les positions comptables retenues par France Télécom en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 ("Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs") pour les domaines qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.
- la note 33 qui précise que la demande formulée par la Commission Européenne au titre du régime de taxe professionnelle entre dans la catégorie des passifs éventuels au sens de la norme IAS 37 "Provisions, actifs éventuels, passifs éventuels".

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de France Télécom est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent "in fine" diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2005, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les impôts différés actifs et les provisions pour risques.

Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, revu les calculs effectués par la société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction,
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous nous sommes assurés que, dans le cadre de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la note 2.1.2 des états financiers donne une information appropriée sur les positions comptables retenues par France Télécom pour les domaines qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris-La Défense, le 14 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Etienne Jacquemin

Jean-Paul Picard

Christian Chiarasini

2. Comptes consolidés

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants en millions d'euros, exceptées les données relatives aux actions)

	Note	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
Chiffre d'affaires	3-5	49 038	46 158
Achats externes	3-6	(20 149)	(17 870)
Autres produits opérationnels	3-6	411	561
Autres charges opérationnelles	3-6	(2 122)	(2 076)
Charges de personnel : - Salaires et charges	3-6	(8 762)	(8 850)
Marge Brute Opérationnelle		18 416	17 923
- Participation des salariés	3-6	(382)	(280)
- Rémunération en actions	3-6	(178)	(399)
Dotation aux amortissements	13-14	(7 034)	(7 990)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	7	(11)	(534)
Perte de valeur des immobilisations	7	(568)	(179)
Résultat de cession d'actifs	8	1 475	922
Coût des restructurations	9	(454)	(181)
Résultat des entités mises en équivalence	15	20	30
Résultat d'exploitation		11 284	9 312
Charges financières nettes	10	(3 045)	(3 621)
Gain (perte) de change	10	(147)	144
Effet d'actualisation	10	(164)	(148)
Résultat financier		(3 356)	(3 625)
Impôt sur les sociétés	11	(1 568)	(2 477)
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 360	3 210
Intérêts minoritaires	30	(651)	(193)
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.		5 709	3 017
Résultat par action (en euros)			
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.			
- de base		2,28	1,23
- dilué		2,20	1,22

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.2 BILAN CONSOLIDE

(Montants en millions d'euros)

	Note	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
ACTIF			
Ecart d'acquisition nets	12	33 726	27 589
Autres immobilisations incorporelles nettes	13	18 865	15 632
Immobilisations corporelles nettes	14	28 570	26 502
Titres mis en équivalence	15	321	370
Actifs disponibles à la vente	16	263	615
Autres actifs financiers et dérivés non courants	17	1 506	4 285
Impôts différés actifs nets	11	11 020	9 469
Total de l'actif non courant		94 271	84 462
Stocks nets		854	644
Créances clients nettes	18	7 121	6 589
Autres actifs courants	18	1 917	2 785
Impôt courant	11	313	88
Charges constatées d'avance	18	572	660
Autres actifs financiers et dérivés courants	17	205	312
Disponibilités et quasi-disponibilités	19	4 097	3 153
Total de l'actif courant		15 079	14 231
TOTAL DE L'ACTIF		109 350	98 693
PASSIF			
Capital social		10 412	9 869
Prime d'émission		15 131	12 675
Réserves		(8 325)	(11 673)
Résultat net		5 709	3 017
Ecart de conversion		1 933	563
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.		24 860	14 451
Intérêts minoritaires		3 578	3 232
Total capitaux propres	30	28 438	17 683
Emprunts obligataires ou échangeables non courants	19	34 218	34 222
Autres dettes financières et dérivés non courants	19	8 418	8 571
Avantages du personnel non courants	26	679	628
Provisions non courantes	28	2 645	3 249
Autres passifs non courants	29	1 231	1 339
Impôts différés passifs	11	3 720	1 978
Total des passifs non courants		50 911	49 987
Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants	19	9 193	11 480
Intérêts courus non échus	19	1 396	1 172
Avantages du personnel courants	26	1 763	1 982
Provisions courantes	28	1 847	1 943
Dettes fournisseurs		9 518	7 757
Autres passifs courants	29	2 192	2 688
Dettes d'impôt sur les sociétés	11	337	431
Produits constatés d'avance	29	3 755	3 570
Total des passifs courants		30 001	31 023
TOTAL DU PASSIF		109 350	98 693

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.3 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(Montants en millions d'euros)

Attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.

	Note	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres			Réserves accumulées	Réserve de conversion	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
					Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Impôts différés					
Solde au 1er janvier 2004		2 402 316 828	9 609	15 333	150	(148)	6	(15 311)	0	9 639	4 356	13 995
Gains et pertes de changes non réalisés								548		548	254	802
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente					(26)					(26)	(2)	(28)
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture						(13)				(13)	8	(5)
Impôts différés sur éléments ci-dessus							15			15	(1)	14
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					(26)	(13)	15		548	524	259	783
Résultat net de l'exercice 2004 (B)								3 017		3 017	193	3 210
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)					(26)	(13)	15	3 017	548	3 541	452	3 993
Affectation du résultat social France Télécom SA								3 116		0		0
Effet de l'OPM Wanadoo (augmentation de capital pour la part groupe)	4	64 796 795	259	1 085						1 344	(1 220)	124
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	30							308		308	197	505
Distribution de dividendes	27									(617)	(107)	(724)
Rémunération en actions								40		40	19	59
Autres mouvements		219 803	1	(10)				190	15	196	(465)	(269)
Solde au 31 décembre 2004		2 467 333 426	9 869	12 675	124	(161)	21	(8 640)	563	14 451	3 232	17 683
Gains et pertes de changes non réalisés								1 380		1 380	193	1 573
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente					(1)					(1)	(1)	(2)
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture						(39)				(39)	(2)	(41)
Impôts différés sur éléments ci-dessus							47			47	1	48
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					(1)	(39)	47		1 380	1 387	191	1 578
Résultat net de l'exercice 2005 (B)								5 709		5 709	651	6 360
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)					(1)	(39)	47	5 709	1 380	7 096	842	7 938
Augmentation de capital (acquisition d'Amena)	30	133 439 454	534	2 423						2 957	641	2 957
Effet de l'acquisition d'Amena	4											641
Augmentation de capital (exercice des stock-options)	27/30	2 286 917	9	31						40		40
Rémunération en actions : stock-options	27							46		46	3	49
Rémunération en actions : offre réservée au personnel dans le cadre de la cession des parts de l'Etat	27								84	84	6	90
Rémunération en actions : contrat de liquidité Orange : effet du passage à un paiement par actions	27											
Distribution de dividendes	30							284		284	1	285
Acquisition d'intérêts minoritaires Orange Slovensko	4							(1 184)		(1 184)	(409)	(1 593)
Acquisition d'intérêts minoritaires Orange Romania	4							394		394	(19)	375
Effet de l'acquisition de la totalité des actifs et passifs d'Equant	4							(11)		(11)	(120)	(131)
Passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale pour les entités sénégalaises	4							7		7	(376)	(369)
Cession de titres PTK-Centertel à TP S.A.	4							83		83	386	469
Autres mouvements	4			2				634		634	(634)	0
								(13)	(10)	(21)	25	4
Solde au 31 décembre 2005		2 603 059 797	10 412	15 131	123	(200)	68	(2 607)	1 933	24 860	3 578	28 438

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(montants en millions d'euros)

	Note	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé part du Groupe		5 709	3 017
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Dotations aux amortissements	13-14	7 034	7 990
Pertes de valeur sur immobilisations	7-13-14	568	179
Perte de valeurs sur écarts d'acquisition	7-12	11	534
Plus-values sur cessions d'actifs	8	(1 475)	(922)
Dotations / (reprises) des autres provisions		(1 265)	(1 296)
Résultats des sociétés mises en équivalence	15	(20)	(30)
Impôts sur les sociétés	11	1 568	2 477
Produits et charges d'intérêts		3 080	3 730
Intérêts minoritaires	30	651	193
Ecart de change net		1 059	(575)
Instruments dérivés		(797)	329
Rémunération en actions		139	342
<i>Variation des stocks nets, des créances clients et des dettes fournisseurs</i>			
Diminution (augmentation) des stocks nets		(143)	15
Diminution (augmentation) des créances clients		212	544
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		714	237
<i>Autres variations du besoin en fonds de roulement</i>			
Diminution (augmentation) des autres créances		676	(579)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(462)	352
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		284	184
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net		(3 358)	(3 262)
Impôts sur les sociétés décaissés		(811)	(762)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		13 374	12 697
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
<i>Acquisitions / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13-14	(6 142)	(5 141)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs d'immobilisations		34	(67)
Produits de cessions des actifs corporels et incorporels	13-14	215	199
<i>Acquisitions de titres de participation nets de la trésorerie acquise</i>			
Acquisition d'actions Wanadoo (partie cash de l'OPM et OPRRO)	4	–	(2 373)
Paiement des CVG Equant		–	(2 015)
Acquisition de titres Equant	4	(590)	–
Acquisition d'actions Orange (OPRRO)	4	–	(469)
Acquisition de titres Orange Romania	4	(404)	–
Acquisition d'Amena	4	(6 038)	–
Acquisition d'Orange Slovensko	4	(502)	–
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise		(69)	(66)
<i>Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée</i>			
Produit de cession des titres Pages Jaunes	4	440	1 443
Produit de cession des titres Orange Danemark	4	–	610
Produit de cession des titres STM	4	–	472
Produit de cession Tower Participations	4	400	–
Produit de cession des activités du câble	4	311	–
Produit de cession des titres Mobilcom	4	265	–
Produits des autres cessions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie cédée		179	190
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	15	0	(14)
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs		224	1 640
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		(11 677)	(5 591)

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

(montants en millions d'euros)

	Note	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
<i>Emission</i>			
Emission d'emprunts obligataires	19	2 485	3 922
Emission d'emprunts	19	1 647	4 061
<i>Remboursement</i>			
Remboursement d'emprunts obligataires	19	(4 736)	(8 384)
Remboursement d'emprunts	19	(2 281)	(4 692)
Remboursement partie capitaux propres des dettes hybrides	19-30	(21)	(31)
Remboursement du dépôt d'in substance defeasance	17-19	574	–
Remboursement d'emprunt Tele Invest		–	(1 902)
Remboursement d'emprunt Tele Invest II	4-22	(351)	–
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	19	(134)	607
Diminution/(augmentation) des dépôts et autres actifs financiers liés à la dette (dont cash collateral)	17	493	(219)
Effet change des dérivés net		77	–
Augmentation de capital	30	2 997	–
Contributions des actionnaires minoritaires	30	16	107
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	30	(442)	(105)
Dividendes versés par la société-mère	30	(1 184)	(710)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(860)	(7 346)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		837	(240)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités		107	23
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		3 153	3 370
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		4 097	3 153

Informations complémentaires : voir note 31.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.5 ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET BASE DE PREPARATION DES COMPTES

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le groupe France Télécom, avec notamment ses principales filiales Orange, Amena (l'opérateur mobile espagnol et ses filiales acquis en novembre 2005), TP Group (l'opérateur polonais de télécommunications TP S.A. et ses filiales), Equant et PagesJaunes Groupe, offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée.

1.2 BASE DE PREPARATION DES INFORMATIONS FINANCIERES 2005

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et présentées avec, en comparatif, l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2005 sont décrits en note 2. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2005 ;
- des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire postérieurement à 2005 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues par le Groupe en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS8.
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de France Télécom doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2005 pourraient être sensiblement modifiées.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 13 février 2006.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

2.1 PRINCIPES COMPTABLES

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2005 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2005.

2.1.1 APPLICATION DE NORMES, D'AMENDEMENTS DE NORMES ET D'INTERPRETATIONS PAR ANTICIPATION DE LA DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation dès le 1^{er} janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices 2004 et 2005 les textes suivants :

- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2005 ;
- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005 ;
- IFRIC 1 « Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires », d'application obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} septembre 2004 ;
- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006, peut, sur option, être appliquée de façon anticipée ;
- IAS 39 « Option Juste Valeur », cet amendement, relatif au choix de la comptabilisation à l'origine d'un actif et d'un passif financier à la juste valeur par compte de résultat, permet la suppression de l'une des deux exclusions décidées par la Commission Européenne lors de l'adoption d'IAS 39. D'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006, cet amendement est appliqué de façon anticipée dès 2005.

En revanche, France Télécom n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de norme et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007. Ce texte n'a pas reçu l'agrément de la Commission Européenne ;
- IAS 19 « Modification de l'IAS 19 Avantages du personnel », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 ;
- IAS 39 « Couverture des flux de Trésorerie d'une transaction intragroupe », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 ;
- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques ». Ce texte est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2005 ;
- IFRIC 7 « *Applying the Restatement Approach under IAS 29 Financial Reporting in Hyperinflationary Economies* », applicable pour les exercices ouverts postérieurement à mars 2006. Les dispositions de ce texte ne trouveraient pas à s'appliquer au 31 décembre 2005.

Le Groupe France Télécom mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Le Groupe n'est pas concerné par les interprétations IFRIC 2 « Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires », IFRIC 5 « *Rights to Interests arising from Decommissioning, Restoration and Environmental Rehabilitation Funds* ».

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.1.2 POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE FRANCE TELECOM, EN VERTU DES PARAGRAPHERS 10 A 12 D'IAS 8 (« METHODES COMPTABLES, CHANGEMENT D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET ERREURS »)

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission Européenne ou leur interprétation.

Acquisition d'intérêts minoritaires :

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur ce sujet, le Groupe a maintenu le traitement comptable prévu par les normes comptables françaises pour les acquisitions d'intérêts minoritaires, à savoir l'enregistrement en écart d'acquisition de la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Le résultat des travaux de l'IASB (« *Business Combinations* » Phase II project) est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

Les principaux écarts d'acquisition dégagés lors du rachat d'intérêts minoritaires sur l'exercice 2005 concernent Equant (214 millions d'euros), Orange Romania (272 millions d'euros), Orange Slovensko (375 millions d'euros) et Orange Dominicana (24 millions d'euros).

Engagements d'achats d'intérêts minoritaires :

Les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue. La dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie une charge ou un produit financier. Compte-tenu du fait que ce traitement comptable ne permet pas de refléter de manière économique les transactions concernées et du manque de clarté des textes concernant le champ des engagements couverts en particulier sur les engagements conditionnels, le Groupe a saisi l'IFRIC, organisme d'interprétation des normes IFRS, afin de préciser le traitement comptable et le champ d'application des textes; le résultat des travaux de l'IFRIC et de l'IASB est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

Les engagements d'achats conditionnels s'élèvent à 73 millions d'euros en dette au 31 décembre 2005 (547 millions d'euros au 31 décembre 2004). Par ailleurs, l'impact global directement imputable sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A. est de 45 millions d'euros au 31 décembre 2005 (422 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Transferts internes de titres consolidés avec variation de pourcentage d'intérêts :

En l'absence de dispositions spécifiques selon le référentiel international, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant pour les opérations de transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts. Les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres. Les intérêts minoritaires sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Programme de fidélisation :

En l'absence de dispositions spécifiques selon le référentiel international, le Groupe France Télécom a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises de ses programmes de fidélisation conformément à l'avis du Comité d'urgence N° 2004-E du 13 octobre 2004. Pour les deux types de programmes existant au sein du Groupe, ceux sous condition de souscription d'un

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

nouvel engagement contractuel et ceux sans condition d'engagement, le Groupe diffère la reconnaissance en revenu d'une partie des prestations facturées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le client, pour la juste valeur de ses obligations.

L'IFRIC étudie actuellement le traitement comptable de ces programmes selon les normes comptables internationales. Le passif comptabilisé au titre des programmes de fidélisation soumis à obligation de renouvellement s'élève à 360 millions d'euros au 31 décembre 2005 (383 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Offre réservée aux salariés :

Le Groupe a retenu comme date d'octroi pour les offres réservées aux salariés la date d'annonce à ces derniers des principales conditions de l'offre, se conformant ainsi au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif aux Plans d'épargne entreprises (PEE), communiqué qui interprète cette date d'annonce comme la date d'octroi définie dans IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés ». La charge comptabilisée à ce titre s'élève respectivement à 120 millions d'euros et à 263 millions d'euros pour les exercices 2005 et 2004. Si la date d'octroi se trouvait avoir été la date de clôture de l'offre, une charge complémentaire aurait été comptabilisée pour respectivement 2 millions d'euros en 2005 et 177 millions d'euros en 2004, principalement en raison de l'évolution du cours de l'action entre la date d'annonce et la date de clôture de l'offre.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Groupe France Télécom a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation, conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ». Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de congés individuel de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

2.1.3 OPTIONS OUVERTES PAR LE REFERENTIEL COMPTABLE ET RETENUES PAR LE GROUPE FRANCE TELECOM

Certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Le Groupe a ainsi choisi :

- de conserver la méthode de comptabilisation des stocks à leur coût initial déterminé selon le coût unitaire moyen pondéré, (norme IAS 2 « Stocks ») ;
- la méthode d'évaluation au coût historique amorti des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture (norme IAS 16 « Immobilisations Corporelles » et norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles ») ;
- de ne pas capitaliser les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels (norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ») ;
- d'enregistrer les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi constatés à compter du 1^{er} janvier 2004 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement (norme IAS 19 « Avantages au Personnel ») ;

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- de conserver la méthode de consolidation des entreprises contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle (norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises »).

Par ailleurs, la norme IFRS 1 relative à la première application du référentiel comptable international prévoit un certain nombre d'exemptions possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition (1^{er} janvier 2004 pour le Groupe France Télécom). Parmi ces exemptions pour la construction du bilan d'ouverture, le Groupe a choisi :

- de ne pas appliquer la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises antérieurement à la date de transition. S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires qui ne figurent pas explicitement dans les exemptions autorisées par IFRS 1 et en l'absence de disposition normative particulière, le Groupe a maintenu le traitement comptable retenu selon les normes françaises ;
- de reconstituer le coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles conformément à IAS 16 et 38 à l'exception de certains actifs immobiliers détenus par TP Group, et de certaines immobilisations corporelles de France Télécom SA, qui avaient été réévaluées à la juste valeur dans le cadre du changement de statut et de l'ouverture du marché des télécommunications en 1996 ;
- de reconnaître par les capitaux propres l'ensemble des gains et pertes actuariels associés aux avantages du personnel en date de transition ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion résultant de conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004. Cet ajustement est sans impact sur les capitaux propres d'ouverture. La réserve de conversion est donc ramenée à 0 à cette date. En cas de cessions de ces filiales, le résultat de cession n'intègre pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- de changer la classification comptable de certains instruments financiers reconnus antérieurement au 1^{er} janvier 2004 au profit d'une classification en actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou disponibles à la vente.
- d'appliquer de manière rétrospective les dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » pour les plans dénoués en actions et en trésorerie; de ce fait tous les plans, mêmes ceux émis avant le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon les principes comptables définis par IFRS 2. Les plans émis antérieurement au 31 décembre 2003 ont été valorisés conformément aux évaluations réalisées selon les dispositions de la norme américaine FAS 123 en utilisant le modèle Black-Scholes. A partir du 1^{er} janvier 2004, tous les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.
- Enfin l'amendement de la norme IAS 39 « Evaluation à la juste-valeur d'actifs et de passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale » précisant les modalités d'évaluation d'actifs et de passifs financiers en cas d'absence de marché actif, est appliqué de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2004.

France Télécom n'est pas concerné par l'exemption relative aux instruments financiers composés dans la mesure où en date de transition, la composante dette des instruments existants (TDIRA) n'était pas éteinte.

Le Groupe n'est pas concerné par les dispositions en date de transition de la norme IFRS 4 relatives aux « Contrats d'assurance ».

2.1.4 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature. Les normes comptables internationales modifient de manière significative la présentation du compte de résultat, notamment en supprimant la notion de produits et charges non opérationnels et en réintégrant les charges liées aux écarts d'acquisition dans le résultat d'exploitation.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle, sous-total intermédiaire défini par France Télécom conformément au § 83 d'IAS 1, correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunérations en actions et assimilés ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- du résultat des entités mises en équivalence ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition sur les entités mises en équivalence.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées détenues en vue de la vente sont présentées sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

2.1.5 RESULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

2.1.6 CONSOLIDATION

Les filiales sur lesquelles France Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de votes d'une entité ou lorsque l'une des 4 conditions suivantes est remplie, le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de votes en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat ;
- de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- de réunir la majorité des droits de votes dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les participations dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ; si ces participations détiennent elles-mêmes des sociétés sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale mais détenues à moins de 100 %, des intérêts minoritaires indirects sur ces filiales sont dégagés lors de la consolidation de l'ensemble.

Les participations non contrôlées par France Télécom mais sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercés sur l'entité.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2.1.7 EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ETRANGERES

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers de France Télécom, de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture.
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Economie hyper inflationniste

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyper inflationniste, sont corrigés des effets de l'inflation préalablement à leur conversion en euros, de la façon suivante :

- les éléments non monétaires du bilan, le compte de résultat et les flux de la période sont corrigés des effets de l'inflation par l'utilisation d'un indice reflétant l'évolution générale des prix depuis la date de réalisation de la transaction initiale jusqu'à la date de clôture de l'exercice considéré.
- le gain ou la perte réalisé sur la situation monétaire nette de la filiale au cours de l'exercice (déterminé sur la base de l'évolution de l'indice des prix sur cette même période) est enregistré en résultat de change au compte de résultat.
- les écarts résultant de l'application de l'indice des prix en vigueur à la clôture de l'exercice aux éléments non monétaires et monétaires reflétés dans le bilan d'ouverture de l'exercice figurent dans un poste spécifique de capitaux propres.

Les comptes des filiales préalablement corrigés des effets de l'inflation comme décrit ci-dessus sont ensuite convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs, les éléments du compte de résultat ainsi que les flux de la période sont convertis au taux de clôture.
- les écarts de conversion résultant de l'application du taux de clôture aux actifs et aux passifs reflétés dans le bilan d'ouverture de l'exercice figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 2.1.16. En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales couvertes dans le cadre d'une relation de couverture qualifiée de juste valeur;
- en produits financiers ou en charges financières pour les opérations de couverture de dettes et créances financières qualifiées de couverture et pour les instruments dérivés non qualifiés de couverture.

2.1.8 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires issu des activités de France Télécom est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

Vente d'équipements

La vente d'équipements est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur.

Lorsque la vente de l'équipement est réalisée par un distributeur tiers qui s'approvisionne auprès du Groupe et bénéficie d'une rémunération d'apport de clientèle, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque la vente est réalisée auprès du client final, et le montant comptabilisé en chiffre d'affaires correspond à la meilleure estimation du prix de vente au client final.

Location d'équipement

Conformément aux dispositions d'IFRIC 4, « Déterminer si un accord détient un contrat de location », les équipements pour lesquels un droit d'usage est octroyé sont analysés selon IAS 17, « Contrats de location ».

Les revenus liés à la location d'équipement sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat sauf lorsque ce dernier est qualifié de location financière ; dans ce cas l'équipement est alors considéré comme vendu à crédit. Un impôt différé est constaté sur les retraitements de location financière.

Prestation de services

Les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante.

Les produits issus des communications téléphoniques entrantes et sortantes sont enregistrés lorsque la prestation est rendue.

Les produits relatifs à la vente de capacités de transmissions sur des câbles terrestres et sous-marins (" IRU ") sont enregistrés linéairement au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les pénalités de performance versées aux clients sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés en brut, ou nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ces derniers ont la responsabilité du service et déterminent la tarification de l'abonné.

Les prestations de mise à disposition de contenu sont également comptabilisées en brut, ou nettes des reversements aux fournisseurs de ce contenu lorsque ces derniers ont la responsabilité du contenu et déterminent la tarification de l'abonné.

Les revenus provenant de la publicité sur Internet et les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques sont étalés sur la période d'affichage; les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution.

Eléments séparables d'une offre packagée et offres liées

France Télécom considère ses offres packagées mobile et internet comme étant composées d'éléments séparables et identifiables pour lesquels les critères généraux de reconnaissance de chiffre d'affaires peuvent être appliqués séparément. Ainsi, de nombreuses offres de services proposées sur les marchés principaux de France Télécom comportent deux éléments, un équipement (par exemple terminal mobile) et un service. Une fois les éléments séparables identifiés, le montant reçu ou à recevoir des clients est alloué en fonction de la juste valeur relative de chacun des éléments. Le montant des sommes allouées aux éléments livrés est limité au montant qui n'est pas conditionné par la livraison d'autres éléments. En conséquence, le montant alloué pour la livraison de l'équipement est le plus souvent limité au montant payé par le client final pour cet élément; le reste du montant reçu ou à recevoir étant contingent à la livraison du service ultérieur.

Les offres commerciales pour lesquelles des éléments séparables ne peuvent être identifiés car les différents composants ne peuvent se comprendre sans référence aux autres sont analysées comme des offres liées. Dans ce cas, le chiffre d'affaires relatif à l'offre est reconnu dans sa globalité sur la durée du contrat. Ainsi, la connexion au service, qui constitue le principal cas d'application de cette méthode, ne constitue pas un élément séparable de l'offre d'abonnement et de communication elle-même. En conséquence, les revenus associés à la première connexion au service sont étalés sur la durée moyenne de la relation contractuelle attendue.

Contrats complexes

France Télécom propose à ses clients, notamment Entreprises des solutions sur mesure. Ces contrats complexes sont analysés comme des transactions à éléments multiples (incluant la gestion du réseau de télécommunication, l'accès, la voix et les données, la migration) et comportent des clauses contractuelles relatives à des remises commerciales conditionnelles. Ces dernières sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires selon les modalités propres à chaque contrat.

Les coûts de migration engagés par France Télécom dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés en charges à la date où ils sont encourus sauf lorsque les contrats prévoient une indemnisation en cas de rupture anticipée du contrat.

Offres promotionnelles contractuelles

Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées. Dans le cadre d'offres commerciales relatives à certains contrats comprenant des engagements de durée des clients, le Groupe octroie par contrat la gratuité des prestations pendant une partie de la période contractuelle. Dans ces circonstances, lorsque ces gratuités sont conditionnées à un engagement contractuel, le revenu total du contrat est étalé sur la totalité de la durée de l'engagement contractuel.

Programmes de fidélisation

Les programmes de fidélisation correspondent à l'octroi aux clients de droits à avantages utilisables dans le futur et acquis par l'utilisation présente et passée du service (communications gratuites, réduction sur le prix des équipements, ...).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Deux types d'avantages liés à ces programmes de fidélisation coexistent au sein du Groupe, ceux dont l'octroi effectif des avantages est conditionné à la souscription d'un nouvel engagement contractuel et ceux qui sont accordés sans condition d'engagement. Pour ces deux programmes, le Groupe diffère la reconnaissance en revenu d'une partie des prestations facturées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le client, pour la juste valeur de ses obligations.

Echange de biens et services

Les échanges de services réalisés ne sont enregistrés que lorsque la valeur effective des services échangés est déterminable et dans ce cas à la valeur vénale dont l'estimation est la plus sûre entre celle des prestations achetées et celle des prestations vendues, que les biens échangés soient ou non semblables. La valeur vénale est appréciée en référence à des ventes normales, c'est-à-dire des ventes équivalentes réalisées par la société avec d'autres tiers dans des conditions identiques et dont la valeur vénale peut être appréciée de façon fiable. A défaut d'une estimation fiable de la valeur vénale, la transaction est valorisée à la valeur comptable de l'actif remis dans l'échange ou sinon pour une valeur nulle. Ainsi :

- les accords de coopération publicitaire entre France Télécom et certains de ces fournisseurs sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque le Groupe perçoit une rémunération en contrepartie d'un service identifiable dont la juste valeur est mesurable. Dans le cas contraire, ces coopérations publicitaires sont comptabilisées en déduction des charges encourues avec ce même fournisseur. En général, les coopérations publicitaires perçues par le Groupe ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires,
- les terminaisons d'appels de mobiles à mobiles qui ne faisaient pas l'objet de refacturations (produits et charges) entre les opérateurs mobiles français jusqu'au 31 décembre 2004 ont été analysées comme un échange de biens et services dont la juste valeur n'était pas déterminable pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'un chiffre d'affaires. Depuis 2005, ces terminaisons d'appel font l'objet de refacturations.

2.1.9 COUT D'ACQUISITION DES ABONNES ET FRAIS DE PUBLICITE ET ASSIMILES

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients autres que ceux encourus dans le cadre des programmes de fidélisation (voir note 2.1.8) sont enregistrés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.1.10 COUTS D'EMPRUNT

Le Groupe ne capitalise pas les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels.

2.1.11 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les frais externes directement liés à une augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur la prime d'émission lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.1.12 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Test de perte de valeurs et définition des Unités Génératrices de trésorerie

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés soit au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté (une Unité génératrice de Trésorerie est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs) soit au niveau de regroupement au sein d'un secteur d'activité ou du secteur géographique auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Le niveau d'analyse auquel France Télécom apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de regroupement de ses activités au sein d'un secteur d'activité ou de la zone géographique.

Valeur recouvrable

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par France Télécom correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT ou des groupes d'UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement des licences et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 5 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période de deux ans puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché,
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence meilleure estimation de la juste valeur nette des coûts de sortie.

2.1.13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les bases d'abonnés, les licences ainsi que les frais de recherche et développement et les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques et les bases d'abonnés développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de test de dépréciation (voir note 2.1.15). Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre 3 et 7 ans.

Licences

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont amorties linéairement sur leur durée d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. En France, la licence d'exploitation d'un réseau mobile de troisième génération (UMTS) est enregistrée pour le montant correspondant à la part fixe de la redevance d'exploitation due lors de l'octroi de la licence et la part variable de la redevance d'utilisation (égale à 1 % du chiffre d'affaires éligible généré par le réseau de troisième génération) est comptabilisée en charges de l'exercice au cours duquel elle est encourue.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Brevets

Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée de vie, laquelle n'excède pas cinq ans.

Frais de développement autres

Les coûts de création de sites Internet sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation suivantes sont simultanément remplies :

- le site Internet a de sérieuses chances de réussite technique, l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées et a l'intention et la capacité d'achever le site Internet et de l'utiliser ou de le vendre,
- le site Internet générera des avantages économiques futurs,
- l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au site Internet au cours de son développement.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les coûts de création de sites Internet sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

- les dépenses de recherche préalables sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées,
- les dépenses relatives au développement et à la création de la charte graphique remplissant les conditions d'activation constituent des immobilisations,
- les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent au site de générer des avantages économiques futurs supplémentaires et peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

2.1.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt.

Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Droits d'utilisation des câbles

Les *Indefeasible Right to Use* (« IRU ») sont des droits d'usage de câble ou de capacité de transmission (sur des câbles terrestres ou sous-marins) octroyés pour une durée déterminée. Ces IRU sont immobilisés si France Télécom bénéficie d'un droit d'usage spécifique d'une partie déterminée de l'actif sous-jacent sous forme de fibres ou de longueurs d'onde dédiées et que la durée du droit octroyé couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent. Ces actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée prévue d'utilisation et la durée du contrat.

Subventions d'investissement

France Télécom est susceptible de recevoir des subventions d'investissement non remboursables sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des biens correspondants.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par France Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Bâtiments et aménagements	10 à 30 ans
Commutation, équipements de transmission et autre équipement de réseau	5 à 10 ans
Lignes et génie civil	15 à 30 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Autres	3 à 14 ans

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes; ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective (voir note 2.2).

2.1.15 DEPRECIATION DES ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE (AUTRE QUE LES ECARTS D'ACQUISITION)

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les tests de dépréciation sont réalisés par groupe d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie) en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom.

2.1.16 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs de transaction, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés (*cash collateral* actif), les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés (*cash collateral* passif) et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur temporaires sont enregistrées dans les capitaux propres en « gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ».

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation durable de ces titres, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par compte de résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transaction, que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, ou qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs à la juste valeur par compte de résultat peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « *Fair Value* »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme et comprennent essentiellement SICAV et Fonds Commun de Placement.

Disponibilités et quasi-disponibilités

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Ils sont très liquides, ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction, de l'obligation remboursable par actions STM (ORA STM), des lignes de crédit d'Amena et des instruments dérivés constituant des passifs évalués à

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les passifs financiers sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

Certains emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier et qui affecterait le résultat net présenté.

Par ailleurs, certains passifs financiers font l'objet d'une couverture de flux de trésorerie, qui est une couverture aux expositions de variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

Dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé (à la date de son acquisition ou à une date ultérieure) du contrat hôte de l'ORA STM, le Groupe traite l'intégralité du contrat composé comme un instrument financier détenu évalué à la juste valeur.

Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Il s'agit notamment des Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA), des Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) et des obligations à option d'échange en actions.

La « composante dette » est évaluée à sa valeur de marché à la date d'émission, laquelle correspond à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour des instruments similaires présentant les mêmes conditions (maturité et flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

La « composante capitaux propres » est déterminée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la dette.

Passifs de transaction

Les passifs de transaction sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté;

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- la couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est à dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

2.1.17 STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation prenant en compte notamment les produits futurs attendus des nouveaux abonnements liés à la vente des équipements. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.1.18 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'abonnés,...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.1.19 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », les capitaux propres incluent les intérêts minoritaires.

Les normes IAS 27 et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent France Télécom en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat (fermes ou conditionnels) des intérêts minoritaires en dettes financières à la juste valeur avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom SA. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achat de minoritaires est revue. La dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie une charge ou un produit financier.

2.1.20 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources que le Groupe devra probablement supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; il s'agit d'un passif éventuel.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Restructuration

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Provisions pour démantèlement et remise en état de sites

Le Groupe a l'obligation de démanteler les équipements installés et de remettre en état les sites qu'il occupe. En conformité avec les paragraphes 36 et 37 de la norme IAS 37 "Provisions, Actifs et Passifs éventuels", la valorisation de la provision se fait sur la base de la meilleure estimation disponible qui permettra d'éteindre l'obligation. La provision est actualisée par application d'un taux reflétant le passage du temps, il est basé sur le rendement d'une obligation sans risque. Cette estimation est révisée chaque année et si nécessaire la provision est ajustée avec pour contrepartie l'actif de démantèlement reconnu.

2.1.21 ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de progression des salaires et de rotation du personnel,...) et financières (taux d'actualisation financière et d'inflation) définies aux bornes de chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macro-économique local.

Retraites des agents fonctionnaires en France

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime des pensions civiles et militaires administrées par l'Etat. La loi relative à l'entreprise nationale (loi n°96-660 du 26 juillet 1996) dispose que l'obligation de France Télécom se limite au versement d'une contribution libératoire annuelle. En conséquence, France Télécom n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs, ni du régime de retraites de ses agents fonctionnaires, ni d'autres régimes de la fonction publique.

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

Dans certains pays, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

France Télécom accorde également à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, couverture de certains frais de santé et autres avantages.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par France Télécom consistent principalement en médailles du travail et absences rémunérées de longue durée évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Indemnités de rupture de contrat de travail

Plan de congés de fin de carrière en France

France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière (CFC) destiné aux agents fonctionnaires en France et aux autres employés. Le plan prévoit que jusqu'au 31 décembre 2006, les personnels travaillant pour France Télécom, âgés de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnels ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité correspondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de la date de départ en retraite.

Selon IAS 19, cet avantage suit le traitement comptable des indemnités de rupture de contrat de travail. Le montant de l'engagement pris par France Télécom fait l'objet d'une provision évaluée sur la base d'hypothèses actuarielles.

Autres indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les autres indemnités de rupture de contrat de travail font également l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

2.1.22 REMUNERATIONS EN ACTIONS

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

sur des actions France Télécom ou des filiales accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

Offres réservées au Personnel

L'article 11 de la loi de privatisation de 1986 prévoit qu'en cas de cession d'une participation de l'Etat suivant les procédures du marché financier, des titres doivent être proposés aux salariés et anciens salariés du Groupe France Télécom.

Le Groupe retient comme date d'octroi la date d'annonce à ces derniers des principales conditions de l'offre, se conformant ainsi au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relative aux Plans d'épargne entreprises (PEE).

Le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur à cette date, qui est enregistré en « Charges de personnel – Rémunération en actions » immédiatement en l'absence de période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Autres paiements fondés sur des actions

Le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur à la date d'attribution des droits. La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice, période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans remboursables en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

2.1.23 ACTIONS PROPRES

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

2.2 CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Durées de vie

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Comme indiquée au paragraphe 2.1.14, les durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective, conformément aux préconisations de la norme IAS 8: la dotation aux amortissements de l'exercice et des exercices futurs est ajustée. Les principaux impacts de cette revue menée en 2005 dans les sociétés du Groupe sont présentés dans les paragraphes suivants.

Services de Communications Résidentiels « Home »

En France

La revue des durées de vie des immobilisations des entités de ce segment en France est la conséquence du succès des offres haut débit sur support filaire de France Télécom ainsi que de l'absence d'émergence réelle d'alternatives technologiques pour offrir ce type de prestations. L'impact sur l'exercice 2005 est une réduction des dotations aux amortissements.

	Durées de vie 2004	Durées de vie 2005	Effet sur les dotations aux amortissements
(en millions d'euros)			31 décembre 2005
Génie civil	20 ans	30 ans	194
Câbles et supports de boucle locale	15 ans	20 ans	82
Poteaux	15 ans	28 ans	13
Autres	–	–	(7)
Total	–	–	282

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'impact sur les périodes postérieures à l'exercice 2005 de l'allongement des durées de vie de ces catégories d'actifs immobilisés sera fonction de l'entrée de nouveaux actifs dans ces catégories. Aussi, aucune tendance particulière ne peut-être déterminée pour les années futures.

En Pologne

Les travaux menés ont conduit à la définition d'un nombre de composants plus important sur les actifs de la boucle locale, les équipements de transmission et les équipements de commutation. L'impact de la définition des composants et de la revue des durées d'utilité associées concerne essentiellement le génie civil et les câbles s'élève à 51 millions d'euros au 31 décembre 2005. L'impact sur les périodes postérieures à l'exercice 2005 de l'allongement des durées de vie de ces catégories d'actifs immobilisés sera fonction de l'entrée de nouveaux actifs dans ces catégories. Aussi, aucune tendance particulière ne peut-être déterminée pour les années futures.

Services de Communications Personnels

L'impact de la revue des durées d'utilité des immobilisations de ce segment concerne essentiellement le génie civil et les pylônes dans les entités de l'ancien périmètre Orange. L'impact sur l'exercice 2005 est une réduction des dotations aux amortissements de 55 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Sur les périodes postérieures à l'exercice 2005, l'impact de l'allongement des durées de vie de ces catégories d'actifs immobilisés sera fonction de l'entrée de nouveaux actifs dans ces catégories. Aussi, aucune tendance particulière ne peut-être déterminée pour les années futures.

NOTE 3 - INFORMATIONS SECTORIELLES RETRAITEES

La mise en œuvre de la nouvelle organisation de pilotage du Groupe conduit à compter du 1^{er} janvier 2005 à la présentation de 4 secteurs d'activité. Afin de faciliter les comparaisons, l'information par secteur d'activité 2004 présentée ci-après est une information retraitée sur la base de la nouvelle organisation mise en œuvre en 2005.

France Télécom a ainsi défini, à compter du 1^{er} janvier 2005, les quatre secteurs d'activité suivants :

- le secteur « Services de Communication Personnels » (désigné ci-après SCP) regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le reste du monde. Il comprend l'intégralité des filiales Orange et Amena, ainsi que les activités de téléphonie mobile de TP Group (avec sa filiale PTK Centertel) et des autres sociétés du Groupe à l'international ;
- le secteur « Services de Communication Résidentiels » (désigné ci-après SCR) rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) et les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du Groupe France Télécom. Il correspond aux activités précédemment incluses dans le secteur "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" (hors services aux entreprises en France) et dans la filiale Wanadoo, ainsi que les activités de téléphonie fixe et Internet de TP Group et des autres sociétés du Groupe à l'international ;
- le secteur « Services de Communication Entreprises » (désigné ci-après SCE) regroupe les services de communication aux entreprises en France et les services mondiaux aux entreprises. Il regroupe les services aux entreprises en France précédemment inclus dans le secteur « Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs » ainsi que les services mondiaux (activités de la filiale Equant) ;
- et le secteur « Annuaire » correspond aux activités de PagesJaunes Groupe.

Les secteurs précités s'appuient sur leurs ressources propres et peuvent partager certaines ressources, notamment en matière de réseaux et systèmes d'informations, recherche et développement, réseau de distribution et d'autres expertises communes.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'utilisation de ces ressources partagées est prise en compte dans les résultats sectoriels sur la base, soit des relations contractuelles existant entre entités juridiques, soit de références externes, soit d'une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en chiffre d'affaires interne du secteur prestataire et l'utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges incluses dans la « Marge Brute Opérationnelle » du secteur utilisateur.

Le résultat sectoriel correspond au résultat d'exploitation, à l'exception du résultat de cession d'actifs et des entités mises en équivalence non directement rattachés aux secteurs d'activité.

France Télécom a retenu 6 secteurs géographiques, parmi lesquels les 4 principaux marchés géographiques (France, Royaume-Uni, Pologne et Espagne), les autres pays d'Europe et le reste du Monde.

3.1 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

3.1.1 REPARTITION DES PRINCIPAUX AGREGATS EN FONCTION DES SECTEURS D'ACTIVITE POUR LA PERIODE CLOSE AU 31 DECEMBRE 2005 :

Compte de résultat au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Chiffre d'affaires net	23 535	22 534	7 785	1 061	(5 877)	49 038
- externe	22 576	17 986	7 428	1 048	-	49 038
- inter secteurs	959	4 548	357	13	(5 877)	-
Marge brute opérationnelle	8 471	7 538	1 949	463	(5)	18 416
Participation des salariés	(75)	(253)	(21)	(33)	-	(382)
Rémunération en actions	(45)	(92)	(21)	(20)	-	(178)
Dotation aux amortissements	(3 436)	(3 116)	(477)	(10)	5	(7 034)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	(11)	-	-	-	(11)
Perte de valeur des immobilisations	(363)	(14)	(191)	-	-	(568)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	1 475	1 475
Coût des restructurations	(1)	(380)	(73)	-	-	(454)
Résultat des entités mises en équivalence	(15)	35	-	-	-	20
Résultat d'exploitation						11 284
- alloué par secteur d'activité	4 536	3 707	1 166	400		9 809
- non allouable					1 475	1 475
Charges financières nettes	-	-	-	-	(3 045)	(3 045)
Gain (perte) de change	-	-	-	-	(147)	(147)
Effet d'actualisation	-	-	-	-	(164)	(164)
Impôts	-	-	-	-	(1 568)	(1 568)
Résultat net avant intérêts minoritaires						6 360
Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité	(3 647)	(2 136)	(645)	(25)		(6 453)
Investissements corporels et incorporels						
- licences UMTS et GSM	97	-	-	-	-	97
- hors licences UMTS et GSM	3 130	2 537	370	12	(4)	6 045
- financés par location financement	2	-	1	-	-	3
Total investissements	3 229	2 537	371	12	(4)	6 145

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Bilan au 31 decembre 2005 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Ecarts d'acquisition nets	27 276	5 958	255	237	–	33 726
Autres immobilisations incorporelles nettes	17 023	1 614	218	10	–	18 865
Immobilisations corporelles	12 055	15 775	722	18	–	28 570
Titres mis en équivalence et actifs destinés à la vente	306	15	–	–	–	321
Actif non sectoriel non courant	–	–	–	–	12 789	12 789
Actif non courant						94 271
Stocks nets	538	267	44	5	–	854
Créances clients nettes ⁽¹⁾	3 627	4 603	984	473	(2 566)	7 121
Autres actifs courants	779	961	226	40	(89)	1 917
Charges constatées d'avance	250	293	53	56	(80)	572
Actif non sectoriel courant	–	–	–	–	4 615	4 615
Actif courant						15 079
Total Actif						109 350
- dont actif sectoriel	61 854	29 486	2 502	839	(2 735)	91 946
- dont actif non sectoriel	–	–	–	–	17 404	17 404
Capitaux propres						28 438
Avantages du personnel	35	531	88	25	–	679
Provisions	352	2 175	110	8	–	2 645
Autres passifs non courants	306	918	7	2	(2)	1 231
Passif non sectoriel non courant	–	–	–	–	46 356	46 356
Passif non courant						50 911
Provisions	251	1 530	65	1	–	1 847
Avantages du personnel – courant	329	1 079	267	88	–	1 763
Dettes fournisseurs	6 376	4 672	925	124	(2 579)	9 518
Autres passifs courants	795	1 183	190	101	(77)	2 192
Produits constatés d'avance	1 537	1 472	233	592	(79)	3 755
Passif non sectoriel courant	–	–	–	–	10 926	10 926
Passif courant						30 001
Total Passif						109 350
- dont passif sectoriel	9 981	13 560	1 884	941	(2 737)	23 630
- dont passif non sectoriel	–	–	–	–	85 720	85 720

(1) Certaines créances clients résultant du chiffre d'affaires du secteur SCE sont présentées au niveau du secteur SCR en charge de leur recouvrement. Une réallocation de ces créances représenterait de l'ordre de 350 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

3.1.2 REPARTITION DES PRINCIPAUX AGREGATS EN FONCTION DES SECTEURS D'ACTIVITE POUR LA PERIODE CLOSE AU 31 DECEMBRE 2004 :

Compte de resultat au 31 decembre 2004 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Chiffre d'affaires net	20 564	22 440	8 235	978	(6 059)	46 158
- externe	19 521	17 814	7 858	965	-	46 158
- inter secteurs	1 043	4 626	377	13	(6 059)	-
Marge brute opérationnelle	8 076	7 401	2 039	407	-	17 923
Participation des salariés	(72)	(156)	(22)	(30)	-	(280)
Rémunération en actions	(124)	(212)	(38)	(25)	-	(399)
Dotation aux amortissements	(3 388)	(3 935)	(657)	(10)	-	(7 990)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(534)	-	-	(534)
Perte de valeur des immobilisations	(5)	10	(184)	-	-	(179)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	922	922
Coût des restructurations	(15)	(134)	(32)	-	-	(181)
Résultat des entités mises en équivalence	-	17	12	1	-	30
Résultat d'exploitation						9 312
- alloué par secteur d'activité	4 472	2 991	584	343	-	8 390
- non allouable	-	-	-	-	922	922
Charges financières nettes	-	-	-	-	(3 621)	(3 621)
Gain (perte) de change	-	-	-	-	144	144
Effet d'actualisation	-	-	-	-	(148)	(148)
Impôts	-	-	-	-	(2 477)	(2 477)
Résultat net avant intérêts minoritaires						3 210
Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité	(3 328)	(2 917)	(1 306)	(27)	-	(7 578)
Investissements corporels et incorporels						
- licences UMTS et GSM	7	-	-	-	-	7
- hors licences UMTS et GSM	2 695	2 051	388	8	(8)	5 134
- financés par location financement	24	-	-	-	-	24
Total investissements	2 726	2 051	388	8	(8)	5 165

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Bilan au 31 decembre 2004 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Ecarts d'acquisition nets	21 587	5 740	32	230	–	27 589
Autres immobilisations incorporelles nettes	13 831	1 337	457	7	–	15 632
Immobilisations corporelles	9 495	16 181	809	17	–	26 502
Titres mis en équivalence et actifs destinés à la vente	–	262	93	15	–	370
Actif non sectoriel non courant	–	–	–	–	14 369	14 369
Actif non courant						84 462
Stocks nets	386	227	19	12	–	644
Créances clients nettes ⁽¹⁾	2 835	4 729	1 075	431	(2 481)	6 589
Autres actifs courants	1 012	1 488	251	44	(10)	2 785
Charges constatées d'avance	215	383	67	40	(45)	660
Actif non sectoriel courant	–	–	–	–	3 553	3 553
Actif courant						14 231
Total Actif						98 693
- dont actif sectoriel	49 361	30 347	2 803	796	(2 536)	80 771
- dont actif non sectoriel	–	–	–	–	17 922	17 922
Capitaux propres						17 683
Avantages du personnel	13	519	74	22	–	628
Provisions	215	2 869	157	8	–	3 249
Autres passifs non courants	250	1 089	–	–	–	1 339
Passif non sectoriel non courant	–	–	–	–	44 771	44 771
Passif non courant						49 987
Provisions	164	1 749	30	–	–	1 943
Avantages du personnel - courant	600	1 034	266	82	–	1 982
Dettes fournisseurs	4 550	4 536	993	107	(2 429)	7 757
Autres passifs courants	999	1 473	212	91	(87)	2 688
Produits constatés d'avance	1 249	1 487	319	535	(20)	3 570
Passif non sectoriel courant	–	–	–	–	13 083	13 083
Passif courant						31 023
Total Passif						98 693
- dont passif sectoriel	8 040	14 756	2 051	845	(2 536)	23 156
- dont passif non sectoriel	–	–	–	–	75 537	75 537

(1) Certaines créances clients résultant du chiffre d'affaires du secteur SCE sont présentées au niveau du secteur SCR en charge de leur recouvrement. Une réallocation de ces créances représenterait de l'ordre de 600 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

3.2 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

3.2.1 CHIFFRES D'AFFAIRES CONTRIBUTIF

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	28 455	27 365
Royaume-Uni	6 209	6 097
Pologne	4 543	4 082
Espagne ⁽¹⁾	1 228	607
Autres pays d'Europe	4 553	4 314
Reste du monde ⁽²⁾	4 050	3 693
Total Groupe	49 038	46 158

(1) La variation 2004/2005 correspond essentiellement à l'acquisition d'Amena (voir note 4).

(2) Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

3.2.2 INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS (Y COMPRIS LOCATION FINANCEMENT)

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	2 972	2 673
Royaume-Uni	622	589
Pologne	758	699
Espagne ⁽¹⁾	281	110
Autres pays d'Europe	799	625
Reste du monde ⁽²⁾	713	469
Total Groupe	6 145	5 165

(1) La variation 2004/2005 correspond essentiellement à l'acquisition d'Amena (voir note 4).

(2) Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES NETTES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	15 503	15 892
Royaume-Uni	13 215	13 524
Pologne	7 157	7 112
Espagne ⁽¹⁾	5 510	352
Autres pays d'Europe	3 484	3 393
Reste du monde ⁽²⁾	2 566	1 861
Total Groupe	47 435	42 134

(1) La variation 2004/2005 correspond essentiellement à l'acquisition d'Amena (voir note 4).

(2) Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 4 - PRINCIPALES ACQUISITIONS, CESSIONS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Principales acquisitions

■ Augmentation de la participation dans le capital d'Orange Slovensko

Le 9 novembre 2005, France Télécom a acquis 36,1 % d'Orange Slovensko (12 197 012 actions) pour 628 millions de dollars US (502 millions d'euros) en numéraire auprès d'un groupe d'actionnaires minoritaires, portant sa participation de 63,9 % à 100,0 %. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 375 millions d'euros. Dans le bilan au 31 décembre 2004, un engagement conditionnel d'achat avait été comptabilisé en dettes financières pour un montant de 500 millions d'euros (voir note 19). Le 9 novembre 2005, ce passif a été repris en contrepartie du décaissement.

■ Acquisition d'actions Amena

Présentation de l'opération

Aux termes d'un accord signé le 29 juillet 2005 avec les actionnaires de Auna, France Télécom a acquis le 8 novembre 2005, pour un montant de 6,4 milliards d'euros en numéraire, 28 971 688 actions Auna et 260 554 actions Multimedia Cable. A la suite de cette acquisition, France Télécom détient 79,4 % des actions Auna, société détenant 97,9 % de Retevision Movil S.A., opérateur mobile dont la dénomination commerciale est « Amena » (dans la suite du document le nom Amena est utilisé). L'écart d'acquisition s'élève au 31 décembre 2005 à 4 454 millions d'euros.

Auna et Retevision Movil S.A. sont consolidés par intégration globale à partir de la date d'acquisition et les principes de présentation et d'évaluation ont été harmonisés avec ceux de France Télécom.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Prix d'acquisition et affectation du prix d'acquisition

Le Groupe a procédé à l'identification des actifs et passifs acquis, afin de déterminer l'allocation du prix d'acquisition de Auna. Les principaux éléments sont les suivants :

(en millions d'euros)

Trésorerie décaissée pour l'acquisition	6 342
Coûts directs rattachés à l'acquisition	87
Prix d'acquisition⁽¹⁾	6 429
Passifs assumés (garantie de prix donnée, voir infra)	258
Coût d'acquisition	6 687
- Allocation	
Actifs net acquis ⁽²⁾	(638)
Marque	(360)
Licence	(568)
Base clients	(2 230)
Impôts différés passifs	1 105
Quote-part de minoritaires sur réévaluation	458
Ecart d'acquisition	4 454

(1) Dont 60 millions d'euros de frais restants à payer au 31 décembre 2005.

(2) Affecté à Auna à hauteur de 79,4 % et à Amena à hauteur de 77,7 %.

La marque a été évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevances (*royalty savings methodology*), c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de la marque si le groupe n'en était pas propriétaire.

Les licences ont été évaluées de façon globale selon la méthode *Greenfield*, c'est-à-dire la valeur actuelle des *cash flows* futurs pour un nouvel entrant sur un nouveau marché.

La base client a été évaluée selon la méthode des *cash flows* futurs générés par les clients présents à la date d'acquisition.

Les valeurs d'affectation du prix d'acquisition ont été déterminées de façon préliminaire en fonction de la situation d'Amena au 8 novembre 2005. Les éventuelles modifications de valeurs, dont certains ajustements de prix, seront prises en compte pendant la période d'allocation (12 mois à compter de la date de transaction).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Détail des actifs et passifs acquis :

(en millions d'euros)	Valeurs historiques au 8 novembre 2005	Justes valeurs au 8 novembre 2005
Immobilisations incorporelles nettes	411	3 569
Immobilisations corporelles nettes	1 870	1 870
Impôts différés actifs nets	1 868	1 868
Autres actifs non courants	13	13
Total de l'actif non courant	4 162	7 320
Stocks nets	47	47
Créances clients nettes	390	390
Disponibilités et quasi-disponibilités	331	331
Autres actifs courants	96	96
Total de l'actif courant	864	864
Autres dettes financières et dérivés non courants	(2 632)	(2 632)
Impôts différés passifs	-	(1 105)
Autres passifs non courant	(200)	(200)
Total des passifs non courants	(2 832)	(3 937)
Autres dettes financières et dérivés courants	(267)	(267)
Provisions courantes	(34)	(34)
Dettes fournisseurs	(939)	(939)
Autres passifs courants	(133)	(133)
Total des passifs courants	(1 373)	(1 373)
Actifs nets acquis à 100 %	821	2 874
Quote part des actifs et passifs revenant aux minoritaires	(183)	(641)
Actifs nets acquis quote-part France Télécom	638	2 233

Garantie de prix

Lors de l'acquisition par France Télécom de près de 80 % des actions d'Auna Operadores de Telecomunicaciones S.A., détenteur de 97,9 % de Retevision Movil S.A. (Amena), intervenue le 8 novembre 2005, les actionnaires détenant le solde des actions composant le capital d'Auna se sont engagés à ne pas les céder pendant 3 ans sauf cas particulier d'une cession à une entité espagnole non concurrente de France Télécom

A l'issue de cette période de 3 ans, durant une première période d'un mois, les actionnaires minoritaires pourront demander à France Télécom si elle serait intéressée par un éventuel rachat de leurs participations. Des discussions pourraient alors s'ouvrir.

Après cette période de un mois, et pendant une période de six mois, certains actionnaires minoritaires pourront décider de procéder à la cession de l'ensemble de leurs actions sous réserve d'avoir préalablement reçu d'un tiers une *Bona Fide Offer* définie comme étant une offre au moins égale au plancher de valorisation des actions déterminé par deux banques d'investissement. Une fois reçue une *Bona Fide Offer*, les actionnaires minoritaires devront en notifier France Télécom qui pourra alors décider d'acquiescer ou non elle-même ces actions.

En cas de non exercice de son droit de préemption, France Télécom s'est engagée à indemniser les actionnaires minoritaires de la différence, si négative, entre le prix de la *Bona Fide Offer* et 90 % du prix d'acquisition de chaque action d'Auna par France Télécom augmenté d'un intérêt annuel de 4,5 % capitalisé (le « Prix Garanti »). Cette garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires s'analyse comptablement comme un instrument dérivé synthétique qui a fait l'objet d'une valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition pour 258 millions d'euros.

Une fois la période de 6 mois durant laquelle les actionnaires minoritaires pouvaient céder leurs actions écoulée, les actionnaires minoritaires pourront demander à ce que les titres de la société fassent l'objet d'une introduction en bourse. La valorisation des actions devra alors être déterminée par deux banques d'investissement. Jusqu'à la date du dépôt d'un prospectus auprès des autorités

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

boursières, France Télécom pourra à tout moment préempter l'ensemble des actions des actionnaires minoritaires à un prix par action au moins égal au Prix Garanti.

A compter d'une période commençant 3 ans et 7 mois après le 8 novembre 2005 et jusqu'au 5ème anniversaire de cette date, France Télécom bénéficiera d'une option d'achat sur les actions des actionnaires minoritaires pour un prix par action égal au plus élevé de (i) la juste valeur des actions et (ii) le Prix Garanti.

Autres informations

Le chiffre d'affaires et le résultat net de l'ensemble consolidé au titre de l'année 2005 de France Télécom, incluant Amena en année pleine, se seraient élevés respectivement à 51 715 millions d'euros et à 6 369 millions d'euros.

Le résultat net de France Télécom inclut le résultat net d'Amena depuis la date d'acquisition, soit (243) millions d'euros (dont (224) millions d'euros de dépréciation de la marque, net d'impôts différés, voir note 7).

France Télécom a l'intention de procéder en 2006 à une fusion d'Auna, de Retevision Movil S.A. et de France Télécom España (qui regroupe, sous la marque Wanadoo, les activités fixe et Internet du Groupe en Espagne).

■ **Augmentation de la participation dans le capital d'Orange Dominicana**

Le 8 septembre 2005, France Télécom a acquis 14,0 % d'Orange Dominicana (2 454 019 actions) pour 37,7 millions de dollars US (30,3 millions d'euros) en numéraire auprès d'un actionnaire minoritaire, portant sa participation de 86,0 % à 100,0 %. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 24 millions d'euros. Dans le bilan au 31 décembre 2004, l'engagement conditionnel d'achat avait été comptabilisé en dettes financières pour 19 millions d'euros (voir notes 19 et 32). Le 8 septembre 2005, ce passif a été repris en contrepartie du décaissement.

■ **Augmentation de la participation dans le capital de Wirtualna Polska**

Le 8 septembre 2005, TP Group a acquis 19,5 % de Wirtualna Polska (873 485 actions) (voir note 33) pour 221 millions de Zlotys (54,7 millions d'euros) en numéraire, portant sa participation de 80,5 % à 100 %. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève au 31 décembre 2005 à 22 millions d'euros (voir note 7).

■ **Augmentation de la participation dans le capital d'Orange Romania**

Le 13 avril 2005, France Télécom a acquis 23,5 % d'Orange Romania (220 390 775 actions) pour 527,5 millions de dollars US (404,2 millions d'euros) en numéraire auprès d'un groupe d'actionnaires minoritaires, portant sa participation de 73,3 % à 96,8 %. L'écart d'acquisition constaté s'élève à 272 millions d'euros.

■ **Acquisition de la totalité des actifs et passifs d'Equant**

France Télécom a annoncé le 10 février 2005 avoir signé un accord définitif avec Equant N.V. visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et des passifs d'Equant, sa filiale détenue à 54,1 % spécialisée dans les services mondiaux de communications pour les entreprises multinationales, pour la part non encore détenue. Les termes définitifs de cet accord ont été approuvés par le Conseil d'administration de France Télécom du 9 février 2005 au cours duquel i) un expert indépendant a attesté de l'équité, au plan financier, des termes de l'offre pour les actionnaires minoritaires d'Equant N.V. et ii) la présentation du rapport préliminaire du collège constitué de deux personnalités juridiques française et néerlandaise a confirmé, après accomplissement des diligences requises, la conformité de cette opération aux règles de gouvernement d'entreprise, à la réglementation (notamment boursière) applicable et à l'intérêt social de France Télécom et d'Equant N.V.

Les actionnaires d'Equant N.V. ont approuvé l'opération lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2005. La cession des actifs a été réalisée le 25 mai 2005 pour un montant total de 578 millions d'euros et la liquidation d'Equant NV. est intervenue le 31 décembre 2005. Le produit de la vente a fait l'objet d'une distribution aux actionnaires d'Equant le 25 mai 2005, sur la base de 4,30 euros par titre Equant.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les coûts relatifs à cette acquisition ont été activés pour un montant de 12 millions d'euros. L'écart d'acquisition constaté sur les actifs acquis s'élève à 214 millions d'euros.

Autres variations de périmètre

■ Echange de titres Sonaecom

Le 15 novembre 2005, France Télécom a échangé ses participations minoritaires au Portugal dans Optimus, Novis et Clix contre des actions de leur société mère Sonaecom, au travers d'une augmentation de capital qui lui a été réservée. A l'issue de cette opération France Télécom détient 23,7 % du capital de Sonaecom (70 276 868 actions) représentant 250 millions d'euros, sur la base du cours de bourse à la date de la transaction (voir note 15). Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 113 millions d'euros (voir notes 8 et 31). La participation de France Télécom dans Sonaecom est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette opération, les engagements conditionnels réciproques sur Clix entre France Télécom et Sonae, actionnaire de Sonaecom, sont devenus caduques. De nouveaux accords ont été signés entre France Télécom et Sonae (voir note 32).

■ Sonatel

Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans Sonatel était consolidée selon la méthode proportionnelle. La réévaluation des actifs et passifs de Sonatel et ses filiales s'est traduite par la reconnaissance de bases d'abonnés dans les comptes de France Télécom pour 288 millions d'euros et de l'impôt différé passif lié pour 79 millions d'euros soit un impact capitaux propres de 209 millions d'euros (voir note 13). Après prise en compte des intérêts minoritaires, le changement de méthode de consolidation a un impact positif de 469 millions d'euros sur les capitaux propres dont 83 millions d'euros sur les capitaux propres part du Groupe.

■ Tele Invest II

Le 17 janvier 2005, France Télécom a acquis 3,57 % des titres de TP SA détenus jusqu'alors par Tele Invest II. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest II s'est élevé à 351 millions d'euros et a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette pour un montant de 349 millions d'euros (voir note 22). Les titres Tele Invest II ont été déconsolidés suite à cette opération.

Principales cessions

■ Cession de titres PTK-Centertel à TP S.A.

Le 4 novembre 2005, TP S.A. a acquis auprès de FT Mobiles International filiale à 100 % de France Télécom, pour 4,88 milliards de zlotys en numéraire, 34 % de PTK-Centertel et en détient dorénavant 100 %. Le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans PTK-Centertel est passé de 65,3 % au 31 décembre 2004 à 47,5 % au 31 décembre 2005. Cette opération est un reclassement interne de titres consolidés au sein du groupe France Télécom. Les normes IFRS ne traitant pas spécifiquement de ce type d'opérations internes, le Groupe a développé et appliqué le traitement comptable décrit en note 2.1.2. Les titres PTK-Centertel acquis par TP S.A. ont été maintenus à leur valeur historique et la plus-value de cession éliminée en totalité chez TP S.A. Les intérêts minoritaires ont été ajustés, pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres de TP S.A. et PTK-Centertel, en contrepartie des réserves consolidées, sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

■ Livraison des titres STMicroelectronics

Suite à l'émission par France Télécom le 6 août 2002 d'obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics N.V., France Télécom a procédé à l'amortissement de toutes ces obligations restant en circulation le 6 août 2005 (date de maturité), par livraison, le 11 août 2005, d'actions STMicroelectronics, selon le rapport d'échange de 1,25 action

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

STMicroelectronics par obligation, conformément aux conditions de ces obligations. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 162 millions d'euros (voir notes 8, 15, 21, 31 et 32). France Télécom ne détient plus d'actions STMicroelectronics.

■ Cession d'actions Mobilcom

Le 2 mai 2005, France Télécom a annoncé la cession d'une participation de 27,3 % dans Mobilcom AG à Texas Pacific Group (TPG), un fonds d'investissement américain, pour un montant total de 265 millions d'euros. A l'issue de cette transaction, France Télécom détient une participation résiduelle de 1 % dans MobilCom. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 265 millions d'euros (voir notes 8, 15, 16 et 33).

■ Cession des activités câble

Le 31 mars 2005, faisant suite à l'annonce de l'opération le 22 décembre 2004, France Télécom, Groupe Canal+ et TDF ont cédé leurs activités de réseaux câblés au consortium Ypso contrôlé par le gestionnaire de fonds Cinven et détenu à hauteur de 10 % par le câblo-opérateur Altice. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 18 millions d'euros (voir notes 4 et 32).

Dans le cadre de cette transaction, France Télécom a cédé au Groupe Ypso, pour un montant total de 348 millions d'euros, sa filiale France Télécom Câble, ainsi que les réseaux câblés qu'elle possédait et qui étaient exploités par France Télécom Câble ou par NC Numéricâble, filiale du Groupe Canal+. Par ailleurs, France Télécom détient, de même que Groupe Canal+, 20 % dans la société Ypso pour un montant non significatif. La participation de France Télécom dans Ypso fait l'objet de promesses de vente et d'une promesse d'achat (voir note 32). Sur le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'opération est présentée nette d'un prêt d'actionnaire d'un montant de 37 millions d'euros accordé par France Télécom à Ypso Holding. Ce prêt d'actionnaire a été remboursé en décembre 2005 dans le cadre d'un refinancement d'Ypso qui a permis à France Télécom d'encaisser 76 millions d'euros. En janvier 2006, France Télécom a cédé sa participation dans Ypso et de ce fait, les promesses d'achat et de vente sont devenues caduques (voir note 35).

Dans le cadre de cette transaction, France Télécom s'est engagée à ne pas distribuer de programmes audiovisuels par des réseaux câblés en France (à l'exclusion de l'ADSL en particulier) pour une durée de deux ans.

■ Cession de 8 % du capital de PagesJaunes

Le 10 février 2005, France Télécom a cédé 22 303 169 actions, soit 8 % de sa participation dans le capital de PagesJaunes à des investisseurs institutionnels par le biais d'une offre de placement accéléré pour un montant de 440,5 millions d'euros. A la suite de cette opération, la participation de France Télécom dans le Groupe PagesJaunes a été ramenée à 54 %. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 386 millions d'euros (voir note 8).

■ Cession Tower Participations

Le 27 janvier 2005, conformément à l'accord du 8 novembre 2004, France Télécom a cédé sa participation dans Tower Participations SAS pour un montant de 400 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, le résultat avant impôt de cette opération s'élève à 377 millions d'euros (voir notes 8, 15 et 32).

■ Cession d'Intelsat

Le 28 janvier 2005, Intelsat a annoncé la réalisation définitive de la fusion entre Intelsat et le Holding Zeus. Dans le cadre de cette transaction, France Télécom a cédé l'intégralité de sa participation dans Intelsat (5,4 %) pour un montant de 164 millions de dollars US. Le résultat de cession avant impôt de cette cession s'élève à 51 millions d'euros (voir notes 8 et 16).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Principales acquisitions

■ Acquisitions d'actions Orange S.A. dans le cadre d'offres publiques

A l'issue de la décision de la Cour d'Appel de Paris de rejeter les recours de certains actionnaires minoritaires, France Télécom a finalisé l'opération de retrait obligatoire le 23 avril 2004 portant sa participation dans le capital d'Orange à 100 %.

Au 31 décembre 2004, l'écart d'acquisition correspondant à la participation complémentaire de 1,0 % de France Télécom dans Orange S.A. s'élève à 249 millions d'euros.

■ Acquisitions d'actions Wanadoo SA dans le cadre d'offres publiques

France Télécom a initié le 25 février 2004 une offre publique mixte simplifiée d'achat et d'échange (OPM) portant sur les actions de la société Wanadoo. A l'issue de l'OPM, France Télécom a acquis, le 3 mai 2004, 370 267 396 actions complémentaires de Wanadoo portant sa participation à 1 426 228 769 actions de Wanadoo, représentant 95,9 % de Wanadoo. Cette acquisition a été rémunérée par 64 796 795 actions nouvelles France Télécom, représentant un coût d'acquisition de 1 344 millions d'euros sur la base du cours de bourse de France Télécom du 28 avril 2004, date de publication de l'avis du Conseil des Marchés Financiers (CMF) constatant la clôture de l'Offre, soit 20,75 euros, et par 1 805 millions d'euros en numéraire.

Le 29 juin 2004, France Télécom a déposé un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Wanadoo au prix de 8,86 euros par action. L'Offre Publique de Retrait s'est déroulée du 12 au 23 juillet 2004 et le retrait obligatoire est intervenu le 26 juillet 2004. 62 429 567 actions ont été acquises pour un montant total d'environ 553 millions d'euros portant la participation de France Télécom à 100 % du capital de Wanadoo.

Les frais relatifs à ces acquisitions ont été activés en frais d'acquisition de titres pour 15 millions d'euros (montant avant impôt).

Au 31 décembre 2004, l'écart d'acquisition correspondant à la participation complémentaire de 29,1 % de France Télécom dans Wanadoo SA, hors dilution, s'élève à 1 276 millions d'euros.

Autres variations de périmètre

■ Tele Invest

Le 12 octobre 2004, France Télécom a acquis 10 % moins une action du capital de TP SA détenu jusqu'alors par Tele Invest. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest s'est élevé à 1 902 millions d'euros et a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette du même montant. Les titres Tele Invest ont été déconsolidés suite à cette opération.

Principales cessions

■ STMicroelectronics

Le 9 mars 2004, France Télécom a remboursé de manière anticipée la totalité des obligations à option d'échange en actions STMicroelectronics N.V. (STM) à échéance du 17 décembre 2004. Le 3 décembre 2004, France Télécom a indirectement cédé sous forme d'une cession de bloc les 30 millions d'actions initialement sous jacentes à cet emprunt. France Télécom a ainsi indirectement cédé l'intégralité de la participation disponible à cette date dans STM, soit 3,3 % du capital de la société. L'impact net sur la trésorerie de cette opération s'élève à 472 millions d'euros ; le résultat de cession avant impôt est de 249 millions d'euros (voir note 8).

Au 31 décembre 2004, France Télécom détient indirectement via FT1CI, 26,42 millions d'actions STM qui sont sous jacentes à une obligation remboursable en actions STM à échéance du 6 août 2005.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

■ Radianz

Conformément à l'accord signé le 21 octobre 2004, Equant a cédé sa participation de 49 % dans Radianz à Reuters, son partenaire dans la joint venture, pour un montant de 110 millions de dollars US en numéraire. Ce contrat dégage Equant de ses obligations de financement futures et met fin à tous les accords de partenariat.

Au 31 décembre 2004, l'impact net sur la trésorerie relatif à cette cession s'élève à 89 millions d'euros et le résultat de cession avant impôt est de 73 millions d'euros (voir note 8).

■ Orange Danemark

Conformément à l'accord signé le 7 juillet 2004, Orange a cédé le 11 octobre 2004 à la société TeliaSonera 100 % de ses activités au Danemark exercées à travers Orange A/S. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 610 millions d'euros. Le montant de la plus-value réalisée avant impôt est de 38 millions d'euros (voir note 8). Dans le cadre de cette cession, France Télécom a accordé des garanties d'actif et passif plafonnées à 90 millions d'euros.

■ BITCO (Thaïlande)

Le 2 mars 2004, Orange a conclu avec ses partenaires dans BITCO, True Corporation Public Company Limited (ex Telecom Asia) et CP Group, un accord en vue de la cession partielle de sa participation dans cette société. Le 29 septembre 2004, les parties ont finalisé cette cession portant sur 39 % des actions de BITCO au prix de 1 baht thaïlandais. Orange a ainsi réduit de 49 % à 10 % sa participation dans le capital de BITCO (voir note 16).

Dans le cadre de cette transaction, Orange a été totalement libérée de ses obligations et engagements liés au crédit relais contracté en 2002 par TA Orange Company Limited, filiale à 99,9 % de BITCO.

■ PagesJaunes

Conformément aux intentions annoncées dans le cadre de l'offre publique mixte visant les actions de Wanadoo, et à la Note d'Opération ayant reçu le visa n° 04-614 de l'AMF le 21 juin 2004, Wanadoo a mis à la disposition du public en juillet 2004, à l'occasion de l'admission au Premier marché d'Euronext Paris des actions constituant le capital de la société PagesJaunes SA, un placement de 101 200 000 actions existantes, soit 36,9 % du capital de PagesJaunes. Le prix d'introduction des actions était de 14,4 euros pour les investisseurs institutionnels et 14,1 euros pour les particuliers. En outre, l'offre d'actions nouvelles résultant des augmentations de capital réservées aux salariés, concomitantes au placement, s'est élevée à 4 739 610 actions PagesJaunes. A l'issue de ces opérations, France Télécom détient, au 31 décembre 2004, 62 % du capital de PagesJaunes SA.

Au 31 décembre 2004, l'impact net sur la trésorerie relatif à cette cession s'élève à 1 443 millions d'euros et le résultat de cession avant impôt s'élève à 199 millions d'euros (voir note 8).

■ Noos

Le 15 juin 2004, France Télécom a cédé sa participation non consolidée de 27 % dans Suez-Lyonnaise Télécom (Noos) à Suez pour le prix de 1 euro. Cette participation était évaluée à une valeur nulle dans les comptes de France Télécom au 1er janvier 2004. Aucune garantie contractuelle n'a été donnée par France Télécom à l'occasion de cette cession.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 5 - CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Services de Communication Personnels (a)	23 535	20 564
France	9 773	8 365
Royaume-Uni	5 832	5 833
Pologne	1 598	1 247
Espagne	536	–
Autres	5 991	5 290
<i>Eliminations intra-secteur</i>	<i>(195)</i>	<i>(171)</i>
Services de Communication Résidentiels (b)	22 534	22 440
France	17 718	18 002
Pologne	3 141	3 011
Autres	1 837	1 584
<i>Eliminations intra-secteur</i>	<i>(162)</i>	<i>(157)</i>
Services de Communication Entreprises (c)	7 785	8 235
Téléphonie Fixe Entreprises en France	2 695	2 965
Réseaux d'entreprises en France	2 680	2 757
Autres services Entreprises en France	565	600
Services mondiaux Entreprises	2 317	2 346
<i>Eliminations intra-secteur</i>	<i>(472)</i>	<i>(432)</i>
Annuaire (d)	1 061	978
Eliminations inter-secteurs (e)	(5 877)	(6 059)
Total (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	49 038	46 158

La quasi-totalité du chiffre d'affaires de France Télécom est composée de prestations de services.

NOTE 6 - CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

6.1 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Effectif moyen⁽¹⁾ (équivalent temps plein)	196 452	203 780
Salaires et charges (a)	(8 762)	(8 850)
Dont : - Traitement et salaires	(6 580)	(6 679)
- Charges sociales	(2 201)	(2 388)
- Production immobilisée ⁽²⁾	543	505
- Autres charges de personnel ⁽³⁾	(524)	(288)
Participation (b)	(382)	(280)
Rémunérations en actions (c)	(178)	(399)
Dont : - Offre réservée aux salariés	(120)	(263)
- Stock options	(58)	(136)
Total charges de personnel (a) + (b) + (c)	(9 322)	(9 529)

(1) Dont environ 39,7 % de fonctionnaires de l'Etat français au 31 décembre 2005.

(2) La production immobilisée correspond aux charges de personnel inclus dans le coût des immobilisations produites par le Groupe.

(3) Dont autres indemnités et avantages court terme (318 millions d'euros) et taxes assises sur les salaires (154 millions d'euros).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

6.2 ACHATS EXTERNES

Les achats externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Charges commerciales ⁽¹⁾	(6 511)	(5 724)
Autres achats externes ⁽²⁾	(13 638)	(12 146)
Total achats externes	(20 149)	(17 870)

(1) Les charges commerciales incluent les achats de terminaux et autres produits vendus, les commissions de distribution et les dépenses de publicité, promotion, sponsoring à hauteur de (1 196) millions d'euros au 31 décembre 2005 et (1 075) millions d'euros au 31 décembre 2004 et frais liés aux changements de marque.

(2) Les autres achats externes incluent les achats et reversements aux opérateurs, les frais généraux, les charges immobilières, les charges de sous-traitance d'exploitation et maintenance technique, les charges informatiques, les coûts des matériels, les charges de sous-traitance des centres d'appels, nets de la production immobilisée sur biens et services.

6.3 AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres produits opérationnels se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Total autres produits opérationnels⁽¹⁾	411	561

(1) Les autres produits opérationnels incluent entre autres, des intérêts de retard sur créances clients, des produits sur créances clients amorties, le produit de service universel, des produits sur dommages aux lignes et des pénalités et remboursements reçus.

6.4 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Impôts, taxes et versements assimilés ⁽¹⁾	(1 332)	(1 242)
Pertes sur créances clients	(334)	(339)
Autres charges et variations de provisions ⁽²⁾	(456)	(495)
Total autres charges opérationnelles	(2 122)	(2 076)

(1) Dont taxe professionnelle pour (1 034) millions d'euros contre (1 013) millions d'euros au 31 décembre 2004.

(2) Les autres charges incluent principalement des charges, des dotations et reprises de provisions (utilisées et non utilisées) liées à des pénalités, litiges, redevances et brevets. Comprend notamment, en 2004, la reprise de provision Mobilcom de 121 millions d'euros et, en 2005, la charge liée à l'amende du Conseil de la Concurrence de (256) millions d'euros et la reprise de provision FTM Liban de 199 millions d'euros (voir note 33).

NOTE 7 - PERTE DE VALEUR

Le Groupe réalise des tests de pertes de valeur annuellement ou lorsque des indicateurs de dépréciations se manifestent. Cette note présente les principales informations associées à la réalisation de ceux-ci pour les exercices 2004 et 2005.

7.1 ECARTS D'ACQUISITION

Le montant de perte de valeur des écarts d'acquisition s'élève :

- au 31 décembre 2005 à (11) millions d'euros au titre de Wirtualna Polska (voir note 4),

- au 31 décembre 2004 à (534) millions d'euros au titre d'Equant (voir note 12).

7.2 IMMOBILISATIONS

Le montant de perte de valeur, net de reprise, des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève :

- au 31 décembre 2005 à (568) millions d'euros dont (191) millions d'euros au titre de la marque Equant et (345) millions d'euros au titre de la marque Amena suite à la décision de leur remplacement par la marque Orange dans le cadre du programme NexT (voir note 13),
- au 31 décembre 2004 à (179) millions d'euros dont principalement (184) millions d'euros relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles Equant (voir notes 13 et 14).

Le groupe France Télécom comporte 38 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) principales qui correspondent généralement à une activité dans un pays. Ces UGT se répartissent ainsi par secteur d'activité primaire :

- SCP : 21
- SCR : 10
- SCE : 4
- Annuaire : 3

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprise est affecté à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les regroupements effectués le sont au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique tel que permis par la norme IAS 36. Les regroupements d'UGT retenus par France Télécom sont les suivants :

- les 16 UGT d'Orange,
- Amena (du fait de son acquisition en novembre 2005),
- les 4 UGT de SCE représentant les activités entreprises en France et d'Equant,
- les 4 UGT de SCR d'Europe de l'Ouest (France, Grande Bretagne, Pays Bas et Espagne),
- l'UGT de l'activité fixe en Cote d'Ivoire,
- l'UGT de l'activité fixe au Vietnam,
- les 2 UGT des activités fixe et mobile de la Pologne,
- les 2 UGT des activités fixe et mobile du Sénégal,
- les 2 UGT des activités fixe et mobile de la Jordanie,
- les 2 UGT des activités fixe et mobile de Maurice,
- les 3 UGT d'Annuaire (France, Espagne, Luxembourg).

Pour chacune de ces UGT, France Télécom a déterminé une juste valeur diminuée des coûts de sortie et une valeur d'utilité :

- les justes valeurs ont été estimées : (i) à partir de cours de bourse ou (ii) en l'absence de marché actif pour ces UGT, à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant, correspondant à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, qu'une entité pourrait obtenir lors de la cession de l'UGT. Cette juste valeur, mesurée en date du 30 novembre 2005, est estimée à partir de : (i) multiples de revenus et d'EBITDA 2005 et 2006 de sociétés comparables avec application d'une prime de contrôle, (ii) multiples de revenus et d'EBITDA de transactions comparables appliqués aux mêmes grandeurs 2005, et (iii) la valeur actualisée des cash flows sur 5 ans plus un multiple d'EBITDA à 5 ans.
- les valeurs d'utilité correspondent à la valeur actualisée d'une estimation des flux de trésorerie futurs sur la base des budgets et plans à 5 ans et extrapolés au delà en leur appliquant un taux de croissance perpétuel stable (ou décroissant sur 2 à 3 ans) qui n'excède pas le taux de croissance moyen attendu à long terme pour le secteur d'activité.

La valeur recouvrable est ensuite déterminée au niveau des regroupements décrits ci-avant.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

7.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX UGT DEFINIES

Les tests de recouvrabilité des actifs sont effectués sur la base des regroupements d'UGT pour l'ensemble des actifs (« actifs globaux »). Ces actifs comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les actifs à durée de vie finie (actifs corporels, actifs incorporels à durée de vie déterminée et besoin en fonds de roulement net).

Les informations relatives aux principaux regroupements d'UGT sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Actifs globaux	Dont écart d'acquisition (valeur nette au bilan)	Dont immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ⁽²⁾
SCP hors Pologne et Amena	41 560	22 748	4 116
Amena	8 827 ⁽¹⁾	4 454	–
SCR Europe de l'Ouest	11 981	2 838	–
SCE	914	255	–
Annuaire	(81) ⁽³⁾	237	–
Pologne	9 509	3 032	207
Autres	678	162	–
Total	–⁽⁴⁾	33 726	4 323

(1) Comprend 14 millions d'euros au titre de la marque, considérée comme une immobilisation incorporelle à durée de vie finie.

(2) Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont constituées par les marques Orange et Telekomunikacija valorisées dans le bilan du Groupe France Télécom.

(3) Montant négatif lié aux besoins en fonds de roulement net.

(4) Compte tenu du fait que les éléments ci-dessus sont donnés aux bornes de chaque UGT, le total des actifs globaux n'est pas représentatif du bilan consolidé actif ou passif.

Amena

Compte tenu de la date de transaction récente, le 8 novembre 2005, la juste valeur de la société correspond à la valeur de transaction. Aucune dépréciation n'est à enregistrer sur les actifs d'Amena, à l'exception de la dépréciation de la marque (voir note 7.2). La perte de valeur relative à la marque Amena résulte : (i) de la valorisation des actifs du point de vue d'un acteur de marché lors de l'acquisition sans prise en compte des intentions de l'acquéreur, (ii) des dispositions prenant en compte dans la valorisation les perspectives économiques liées à l'usage de cet actif par le détenteur.

Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité des principaux autres regroupements :

Dans les secteurs d'activité télécommunications, les hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité sont de nature similaires. Parmi ces hypothèses clés figurent :

- le niveau de marché, le taux de pénétration des offres et la part de marché, les décisions des régulateurs en terme de prix des services aux clients et d'accessibilité et de tarification des fournitures d'accès entre opérateurs, les niveaux des dépenses commerciales nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché, l'effet sur les coûts d'évolution du chiffre d'affaires,

- le niveau de dépenses d'investissements dont l'évolution peut être affectée par le déploiement de nouvelles technologies nécessaires.

Les valeurs assignées à chacun de ses paramètres est le reflet de l'expérience passée affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Par ailleurs, ces valeurs peuvent être affectées par des évolutions non prévisibles des systèmes politique, économique et juridique de certains pays.

Dans le secteur d'activité annuaires, les principales hypothèses clés sont relatives à l'évolution du chiffre d'affaires et du taux de marge brute opérationnelle pour les annuaires papier et en ligne. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée affectée des évolutions anticipées sur la période du plan.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Regroupement d'UGT	SCP hors Pologne et hors Amena	Annuaire	SCR Europe de l'Ouest
<i>Principales UGT du regroupement</i>	Orange France et Orange Royaume-Uni	Annuaire France	SCR France
<i>Description des hypothèses clés</i>	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan
<i>Paramètres du modèle :</i>			
- Période de projection des flux de trésorerie futurs	5	5	5
- Taux de croissance utilisé pour extrapolation des flux de trésorerie au delà de la période de projection	3,0 %	1,7 %	0,0 %
- Taux d'actualisation après impôt ⁽¹⁾	8,5 %	8,7 %	8,0 %

(1) Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité : Orange France : 11,5 % ; Orange Royaume-Uni : 10,6 % ; Annuaire France : 12,5 % ; SCR France : 12,4 %.

Regroupement d'UGT	SCE	Pologne	
<i>Principales UGT du regroupement</i>	Autres SCE et Equant	SCR Pologne	SCP Pologne
<i>Description des hypothèses clés</i>	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan
<i>Paramètres du modèle :</i>			
- Période de projection des flux de trésorerie futurs	5	5	5
- Taux de croissance utilisé pour extrapolation des flux de trésorerie au delà de la période de projection	-1,0 % ⁽²⁾	-1,0 %	3,0 %
- Taux d'actualisation après impôt ⁽¹⁾	9,0 % - 10,5 %	9,5 %	10,5 %

(1) Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité : Autres SCE : 15,4 % ; SCR Pologne : 11,8 % ; SCP Pologne : 12,4 % ; Equant 12,0 %.

(2) Pour Equant, taux appliqué au terme de 7 ans.

NOTE 8 - RESULTAT DE CESSIONS D'ACTIFS

Les principales cessions d'actifs sont décrites en note 4.

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Cession de 8 % du capital de PagesJaunes	386	-
Cession Tower Participations	377	-
Cession d'actions Mobilcom	265	-
STMicroelectronics	162	249
Echange de titres Sonaecom	113	-
Externalisation de la plus value sur la cession d'Eutelsat en 2003 ⁽¹⁾	74	-
Cession d'Intelsat	51	-
Cession des activités câble	18	-
Autres cessions de titres	30	51
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	46
Résultats de dilution	4	51
Mise en bourse PagesJaunes	-	199
Cession Radianz	-	73
Cession Pramindo	-	57
Cession Orange Danemark	-	38
Autres ⁽²⁾	(48)	158
Total	1 475	922

(1) Voir note 32.3.3.

(2) Comprend principalement les dépréciations sur titres et créances de participation non consolidées ; au 31 décembre 2004, essentiellement liés à la liquidation de sociétés, dont 61 millions d'euros au titre de Telinvest.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 9 - COUT DES RESTRUCTURATIONS

Le coût des restructurations net des reprises de provision pour restructuration incluent les montants suivants :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Coûts de mobilité vers la sphère publique	(52)	(25)
Congés de fin de carrière	(182)	–
Cotisations au Comité d'entreprise au titre des congés de fin de carrière	(83)	–
Plans de restructuration :	(137)	(156)
Dont : - <i>Equant</i>	(60)	(28)
- <i>CI Telecom</i>	(15)	–
- <i>France Télécom España</i>	(4)	(26)
- <i>TP Group</i>	(2)	(34)
- <i>Orange et ses filiales</i>	(1)	(16)
- <i>Autres</i>	(55)	(52)
Total	(454)	(181)

Les variations des provisions pour restructuration sont décrites en note 28.

NOTE 10 - RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Charges financières nettes (a)	(3 045)	(3 621)
Dont : - coût de l'endettement financier net ⁽¹⁾	(2 863)	(3 677)
- dividendes reçus	26	25
- effet de la déconsolidation de la créance de <i>carry-back</i> FT S.A. ⁽²⁾	(147)	–
- variation de juste valeur des ORA STMicroelectronics	20	108
- variation de juste valeur des engagements d'achat des intérêts minoritaires	(19)	(69)
- impact du rachat des TDIRA	(50)	–
- autres ⁽³⁾	(12)	(8)
Gain (perte) de change financiers⁽⁴⁾ (b)	(147)	144
Effet d'actualisation (c)	(164)	(148)
Résultat financier (a)+(b)+(c)	(3 356)	(3 625)

(1) Comprend les dérivés de taux.

(2) Voir note 31.

(3) Au 31 décembre 2005, comprend essentiellement la variation de juste valeur des *warrants* NTL pour (15) millions d'euros. Au 31 décembre 2004, comprend la variation de juste valeur des certificats de valeur garantie (CVG) Equant pour 34 millions d'euros, la variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement pour (22) millions d'euros et la variation de juste valeur des *warrants* NTL pour (28) millions d'euros.

(4) Comprend les dérivés de change.

Au sein du coût de l'endettement financier net, les produits financiers, composés de produits de placement et de créances rattachées, représentent 168 millions d'euros au 31 décembre 2005 (167 millions d'euros au 31 décembre 2004).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 11 - IMPOT SUR LES SOCIETES

11.1 PREUVE D'IMPOT GROUPE

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2005. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 34,43% pour 2006 et les années suivantes.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt	7 928	5 687
Taux légal d'imposition	34,93 %	35,43 %
Impôt théorique	(2 769)	(2 015)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	7	11
Comptabilisation des rémunérations en actions	(62)	(127)
Réappréciation de la recouvrabilité des déficits fiscaux - Intégration fiscale France Télécom S.A.	778	(47)
Différence de taux d'impôt	(98)	(126)
Effet du changement du taux d'impôt en France sur les déficits de l'intégration fiscale France Télécom S.A.	-	(230)
Effets des cessions de titres non taxées au taux légal à court terme	487	327
Dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition	(4)	(189)
Autres	93	(81)
Impôt effectif	(1 568)	(2 477)

11.2 IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT

La décomposition de l'impôt selon les périmètres d'intégration fiscale et pour les autres filiales s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Groupe fiscal France Télécom S.A.	(1 245)	(1 808)
- Impôts courants	0	(70)
- Impôts différés	(1 245)	(1 738)
Groupe fiscal Royaume-Uni	33	(102)
- Impôts courants	(2)	(189)
- Impôts différés	35	87
Groupe fiscal Amena	131	-
- Impôts courants	0	-
- Impôts différés	131	-
Groupe fiscal PagesJaunes S.A.⁽¹⁾	(147)	(148)
- Impôts courants	(149)	(150)
- Impôts différés	2	2
TP Group⁽²⁾	(94)	(114)
- Impôts courants	(163)	(71)
- Impôts différés	69	(43)
Autres filiales	(246)	(305)
- Impôts courants ⁽³⁾	(376)	(375)
- Impôts différés	130	70
Charge d'impôt	(1 568)	(2 477)
- Impôts courants	(690)	(855)
- Impôts différés	(878)	(1 622)

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- (1) Constitué au 1^{er} janvier 2005.
- (2) TP Group ne bénéficie pas d'un régime d'intégration fiscale.
- (3) Dont au 31 décembre 2005 : Mobistar pour (124) millions d'euros, Orange Romania pour (61) millions d'euros, Orange Côte d'Ivoire pour (39) millions d'euros, ECMS pour (27) millions d'euros, Orange Slovensko pour (32) millions d'euros et Orange Cameroun pour (27) millions. Dont au 31 décembre 2004 : Mobistar pour (106) millions d'euros, Orange Romania pour (63) millions d'euros, ECMS pour (54) millions d'euros, Orange Côte d'Ivoire pour (32) millions d'euros, Orange Slovensko pour (25) millions d'euros et Orange Cameroun pour (21) millions d'euros.

Groupe d'intégration fiscale France Télécom S.A.

Au 31 décembre 2005, le périmètre de l'intégration fiscale France Télécom S.A. comprend notamment :

- les entités Orange en France qui, antérieurement à l'Offre Publique d'Echange, constituaient l'ex-périmètre d'intégration fiscale Orange S.A.. En effet, ces entités détenues désormais à plus de 95 % par France Télécom S.A. ont rejoint le périmètre d'intégration fiscale conformément à leur droit d'option,
- les entités de l'ex-périmètre d'intégration fiscale Wanadoo S.A. (hors PagesJaunes et ses filiales françaises) dans la mesure où la date d'effet de la fusion entre France Télécom S.A. et Wanadoo S.A. est rétroactive au 1^{er} janvier 2004.

France Télécom S.A. et une dizaine de ses filiales directes ou indirectes, dont le sous-groupe PagesJaunes, font l'objet depuis janvier 2006 d'un contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale française.

En **2005**, la charge d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale France Télécom S.A. se compose notamment de :

- la consommation de reports déficitaires pour (1 811) millions d'euros (dont (1 012) millions d'euros pour l'ancien périmètre d'intégration fiscale Orange S.A.),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs sur la période à hauteur de 778 millions d'euros, à raison d'une réappréciation de leur recouvrabilité.

En **2004**, la charge d'impôts différés se composait principalement de :

- la consommation de reports déficitaires pour (1 308) millions d'euros (dont (1 056) millions d'euros pour l'ancien périmètre d'intégration fiscale Orange S.A.),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs sur la période à hauteur de 272 millions d'euros,
- la perte des reports déficitaires de Wanadoo S.A. et Wanadoo France pour (309) millions d'euros,
- les effets du changement du taux d'impôt sur les sociétés en France pour (230) millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

11.3 IMPOT AU BILAN

(en millions d'euros)

Période close le

	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	Actif	Passif	Net	Net
Groupe fiscal France Télécom S.A.				
- Impôts courants	281	32	249 ⁽¹⁾	(33)
- Impôts différés	8 465	515	7 950	9 144
Groupe fiscal Royaume-Uni				
- Impôts courants	0	10	(10)	(69)
- Impôts différés	53	1 641	(1 588)	(1 572)
Groupe fiscal Amena				
- Impôts courants	1	0	1	-
- Impôts différés	1 857	963	894	-
Pages Jaunes S.A.⁽²⁾				
- Impôts courants	5	16	(11)	(66)
- Impôts différés	28	0	28	26
TP Group⁽³⁾				
- Impôts courants	16	33	(17)	30
- Impôts différés	390	439	(49)	(118)
Autres filiales				
- Impôts courants	10	246	(236)	(205)
- Impôts différés	227	162	65	11
Total impôts au bilan				
- Impôts courants	313	337	(24)	(343)
- Impôts différés	11 020	3 720	7 300	7 491

(1) Dont 235 millions d'euros au titre du *carry-back* 2000 à échéance 2006. Les créances de *carry-back* à échéance supérieure à un an à la date de clôture sont comptabilisées en « Autres actifs financiers et dérivés » (voir note 17).

(2) Constitué au 1^{er} janvier 2005.

(3) TP Group ne bénéficie pas d'un régime d'intégration fiscale.

La position bilantielle nette par nature de différence temporaire se détaille comme suit :

(en millions d'euros)

Période close le

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	Net	Net
Provisions congés de fin de carrière	1 095	1 190
Immobilisations	(2 304)	(1 351)
Reports déficitaires	7 698	7 224
Autres différences	811	428
Impôts différés nets du Groupe	7 300	7 491

Au 31 décembre 2005, les impôts différés actifs non reconnus pour le groupe France Télécom s'élèvent à 7 454 millions d'euros.

La non reconnaissance de ces impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables peut résulter de différents faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés, parmi lesquels :

- les sociétés avec un historique de pertes qui n'ont pas commencé à utiliser ces pertes,
- des sociétés pour lesquelles l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance du report autorisée par la législation fiscale,
- des sociétés pour lesquelles l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation comme suffisant,

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- l'existence de pertes fiscales dont il est estimé que l'imputation sur des bénéficiaires imposables futurs présente un caractère incertain à raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

11.4 EVOLUTION DES IMPOTS DIFFERES DU GROUPE NETS

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début de période (position bilantielle active)	7 491	9 154
Variations de périmètre ⁽¹⁾	685	1
Constatation en résultat	(878)	(1 622)
Constatation en capitaux propres	42	(29)
Variations de change et autres	(40)	(13)
Solde en fin de période (position bilantielle active)	7 300	7 491

(1) Dont en 2005, 763 millions d'euros au titre d'Amena et (79) millions d'euros au titre de Sonatel. Au titre d'Amena, les 763 millions d'euros se décomposent en 1 868 millions d'euros d'impôts différés actifs principalement sur des reports déficitaires et en 1 105 millions d'euros d'impôts différés passifs principalement sur l'effet impôt de l'allocation du coût d'acquisition à la marque, aux licences et aux bases d'abonnés. Au titre de Sonatel, le montant correspond à l'effet impôts sur les bases d'abonnés enregistrées suite à la réévaluation des actifs et passifs effectués dans le cadre du changement de méthode de consolidation.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle par secteur d'activités s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le			
	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
SCP	27 276	–	27 276	21 587
SCE	886	(631)	255	32
SCR ⁽¹⁾	5 998	(40)	5 958	5 740
Annuaire	237	–	237	230
Total	34 397	(671)	33 726	27 589

(1) L'écart d'acquisition de TP Group est présenté au sein du secteur d'activités SCR. Il est testé au niveau du regroupement d'UGT « Pologne » (voir note 7).

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début de période	27 589	26 537
Acquisitions ⁽¹⁾	5 471	1 555
Cessions ⁽²⁾	(19)	(329)
Perte de valeur ⁽³⁾	(11)	(534)
Variation de change ⁽⁴⁾	730	397
Reclassements et autres	(34)	(37)
Solde en fin de période	33 726	27 589

(1) Dont en 2005, Amena pour 4 454 millions d'euros, Orange Slovensko pour 375 millions d'euros, Orange Romania pour 272 millions d'euros et Equant pour 214 millions d'euros (voir note 4). Dont en 2004, 1 276 millions d'euros au titre de l'acquisition des intérêts minoritaires de Wanadoo et 249 millions d'euros dans le cadre de l'Offre de Retrait Obligatoire et du contrat de liquidité d'Orange (voir note 4).

(2) Dont en 2004, 237 millions d'euros liés à la cession d'Orange Danemark et 88 millions d'euros liés à la mise en bourse de 36,9 % de PagesJaunes.

(3) Voir note 7.

(4) Au 31 décembre 2005, la variation de change concerne essentiellement Orange au Royaume-Uni pour 478 millions d'euros et TP Group pour 165 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, la variation de change concernait essentiellement TP Group pour 373 millions d'euros (voir note 30).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 13 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

	(en millions d'euros)				
	Période close le				
	31 décembre 2005			31 décembre 2004	
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Licences de télécommunications ⁽¹⁾	10 489	(1 793)	–	8 696	8 024
Marques ⁽²⁾	4 997	–	(660)	4 337	4 366
Bases d'abonnés ⁽³⁾	6 011	(3 562)	(4)	2 445	186
Logiciels	7 089	(4 003)	(24)	3 062	2 807
Autres immobilisations incorporelles	1 021	(696)		325	249
Total	29 607	(10 054)	(688)	18 865	15 632

(1) Voir infra.

(2) La répartition des marques par regroupement d'UGT est présentée en note 7.

(3) Inclut en 2005, la reconnaissance de la base d'abonnés Amena pour 2 230 millions d'euros et l'impact de la réévaluation des bases d'abonnés de Sonatel et ses filiales pour 288 millions d'euros (voir note 4).

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

	(en millions d'euros)	
	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début de période	15 632	15 865
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	1 466	1 025
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	3 901	(162)
Cessions	(3)	(5)
Dotation aux amortissements	(1 979)	(2 017)
Perte de valeur ⁽²⁾	(553)	(63)
Variation de change	422	145
Reclassements et autres	(21)	844 ⁽³⁾
Solde en fin de période	18 865	15 632

(1) En 2005, concerne principalement Amena pour 3 569 millions d'euros et Sonatel et ses filiales pour 315 millions d'euros (voir note 4). En 2004, Orange Danemark pour 146 millions d'euros.

(2) En 2005, concerne essentiellement la perte de valeur sur la marque Amena pour 345 millions d'euros et la dépréciation de la marque Equant pour 191 millions d'euros (voir note 7). En 2004, concerne uniquement Equant, dont principalement la dépréciation de la marque pour 43 millions d'euros (voir note 7).

(3) En 2004, concerne essentiellement les reclassements d'immobilisations corporelles à incorporelles (voir note 14).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Informations sur les principales immobilisations incorporelles (licences de télécommunications)

Les obligations de France Télécom dans le cadre de l'attribution des licences sont présentées en note 32.

(en millions d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amortissement résiduelle ⁽¹⁾
GSM	783	505	9,7
UMTS ⁽²⁾	5 978	5 363	15,9
Royaume-Uni	6 761	5 868	–
GSM	–	–	14,2 ⁽³⁾
UMTS ⁽²⁾	–	–	14,2 ⁽³⁾
Espagne ⁽³⁾	823 ⁽³⁾	815	–
France ^{(2) et (4)}	629	566	15,6
GSM	157	61	–
UMTS ⁽²⁾	423	423	–
Pologne ⁽⁵⁾	580	484	–
Autres ⁽⁶⁾	1 696	963	–
Total licences de télécommunications	10 489	8 696	–

(1) En nombre d'années, au 31 décembre 2005.

(2) Les licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS sont amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service.

(3) Les valeurs des licences GSM et UMTS d'Amena proviennent essentiellement de l'affectation du prix d'acquisition d'Amena (voir note 4).

(4) Concerne la licence UMTS, la licence GSM en France n'étant pas valorisée au bilan.

(5) Deux licences GSM dont les durées d'amortissement résiduelle sont de 7,8 et 8,7 années. Licence UMTS acquise en décembre 2000 pour une durée de concession de 22 années.

(6) Principalement les licences aux Pays-Bas, en Belgique et en Egypte.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

(en millions d'euros)	Période close le				
	31 décembre 2005			31 décembre 2004	
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	6 251	(2 488)	(508)	3 255	5 510
Réseaux et terminaux	70 295	(46 149)	(209)	23 937	19 848
Equipements informatiques	3 478	(2 533)	–	945	897
Autres immobilisations corporelles	2 084	(1 569)	(82)	433	247
Total	82 108	(52 739)	(799)	28 570	26 502

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début de période	26 502	28 972
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	4 679	4 140
Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	2 171	(243)
Cessions et mises au rebut	(305)	(144)
Dotations aux amortissements	(5 059)	(5 995)
Perte de valeur ⁽³⁾	(15)	(116)
Variation de change ⁽⁴⁾	619	791
Reclassements et autres	(22)	(903) ⁽⁵⁾
Solde en fin de période	28 570	26 502

(1) Dont acquisitions d'immobilisations financées par location financement pour 3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 24 millions d'euros au 31 décembre 2004.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- (2) En 2005, concerne essentiellement Amena pour 1 870 millions d'euros et Sonatel et ses filiales pour 222 millions d'euros. En 2004 essentiellement la cession d'Orange Danemark pour 250 millions d'euros.
- (3) En 2004, concerne la dépréciation des actifs corporels d'Equant pour 121 millions d'euros, répartie au prorata des valeurs nettes comptables (voir note 7).
- (4) En 2005, la variation de change concerne essentiellement TP S.A. pour 275 millions d'euros, Orange Royaume-Uni pour 90 millions d'euros, PTK Centertel pour 60 millions d'euros, Orange Romania pour 53 millions d'euros et ECMS pour 54 millions d'euros. En 2004, la variation de change était essentiellement liée à l'impact de l'évolution du zloty et du dollar US par rapport à l'euro pour respectivement, 816 millions d'euros et (32) millions d'euros.
- (5) En 2004, concerne essentiellement des reclassements d'immobilisations corporelles en logiciels (voir note 13).

Immobilisations corporelles détenues en crédit bail :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	
	Valeur nette	
Terrains et bâtiments	222	
Réseaux et terminaux	454	
Equipements informatiques	17	
Total	693	

Montant des dépenses capitalisées en immobilisations corporelles au titre de l'exercice :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	
	Valeur nette	
Achats externes	621	
Frais de personnel	352	
Autres dépenses capitalisées	76	
Total	1 049	

NOTE 15 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début de période	370	607
Dividende ⁽¹⁾	(113)	(2)
Quote-part du résultat net ⁽²⁾	20	30
Effets des variations de périmètre et de structure ⁽³⁾	320	6
Rachats de minoritaires	–	12
Sorties/Cessions de titres ⁽⁴⁾	(320)	(278)
Variations de change	25	(11)
Reclassements et autres	19	6
A la clôture de l'exercice	321	370

(1) Dont en 2005, 112 millions d'euros de distribution de dividendes au titre de BlueBirds Participations France.

(2) Dont en 2005, 44 millions d'euros de quote-part du résultat au titre de BlueBirds Participations France.

(3) Dont en 2005, 250 millions d'euros au titre de l'échange de titres Sonaecom (voir note 4) et 70 millions d'euros au titre de One GmbH (voir note 16).

(4) Dont en 2005, 221 millions d'euros relatifs à la livraison de titres STMicroelectronics (voir notes 4, 21, 31 et 32) et 93 millions d'euros relatifs à la cession de Tower Participations (voir notes 4, 8 et 32) et en 2004, 219 millions d'euros relatifs à la cession des titres STMicroelectronics et 47 millions d'euros au titre de Radianz.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		Période close le		
Société	Principales activités	% d'intérêt 31 décembre 2005	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Tower Participations SAS ⁽¹⁾	Télédiffusion et transmission audiovisuelle	–	–	93
BlueBirds Participations France	Holding détentrice d'une participation indirecte dans Eutelsat Communications	20,0	6	52
FT1CI ⁽¹⁾	Holding des investissements dans STMicroelectronics	–	–	196
Sonaecom ⁽²⁾	Opérateur de téléphonie au Portugal	23,7	250	
MobilCom ⁽³⁾	Opérateur de téléphonie en Allemagne	–	–	0
One GmbH ⁽⁴⁾	Opérateur de téléphonie en Autriche	17,5	55	–
Autres			10	29
Total			321	370

(1) Sociétés cédées au cours de l'exercice 2005 (voir note 4).

(2) Voir note 4.

(3) Cession au cours de l'exercice 2005 de 27,3% (voir note 4). Le 1 % de participation résiduelle est reclassé en actifs disponibles à la vente.

(4) Voir note 16.

NOTE 16 - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les principales participations non consolidées de France Télécom sont les suivantes :

(en millions d'euros)	% intérêt	Période close le			Juste valeur
		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
		Juste valeur	Variation de juste valeur ⁽¹⁾	Variation de périmètre et perte de valeur	
Bull SA ⁽²⁾ et autres instruments	10,1 %	94	47	–	47
Intelsat ⁽³⁾	–	–	(41)	(64)	105
Optimus (Portugal) ⁽⁴⁾	–	–	(30)	(112)	142
ONE GmbH ⁽⁵⁾ (ex Connect Austria)	–	–	–	(98)	98
Mobilcom ⁽²⁾ et ⁽⁶⁾	1 %	12	12	–	–
Fonds d'investissements ⁽⁷⁾	–	60	2	(33)	91
Autres sociétés	–	56	2	(62)	116
Valeurs mobilières de placement ⁽⁸⁾	–	41	7	18	16
Total actifs disponibles à la vente		263	(1)	(351)	615

(1) Enregistrée en capitaux propres dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

(2) Société cotée.

(3) Participation cédée en 2005 (voir note 4).

(4) Echange de titres Sonaecom (voir notes 4 et 15).

(5) Consolidée au 1er janvier 2005 par mise en équivalence (voir note 15).

(6) Participation résiduelle à fin 2005 (voir notes 4 et 15).

(7) Principalement dans le cadre de la Recherche et Développement.

(8) Sont classés en actifs disponibles à la vente les valeurs mobilières de placement et les placements détenus à plus d'un an.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 17 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET DERIVES

17.1 AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET DERIVES NON COURANTS

(en millions d'euros)

Période close le

	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	Brut	Provision	Net	Net
Cash collateral versé ⁽¹⁾	639	–	639	1 129
Créances de <i>carry back</i> ⁽²⁾	139	–	139	1 706
Créances rattachées et comptes courants	288	(149)	139	210
Dépôts liés aux opérations de desendettement de fait et opérations croisées de location (<i>QTE leases</i>) ^{(1) et (3)}	233	–	233	760
Autres ⁽⁴⁾	220	(3)	217	296
Total prêts et créances(a)	1 519	(152)	1 367	4 101
Dérivés actifs non courants ⁽¹⁾	139	–	139	184
Total actifs financiers à la juste valeur (b)	139	–	139	184
Autres actifs financiers et dérivés non courants				
(a)+(b)	1 658	(152)	1 506	4 285

(1) Ces éléments sont intégrés dans l'endettement financier (voir note 19).

(2) En 2005, comprend une créance de *carry back* FT S.A. reconnue au titre de l'exercice 2001 pour 139 millions d'euros. En 2004, comprend la créance de *carry back* FT S.A. reconnue au titre de l'exercice 2001 pour 1 471 millions d'euros, déconsolidée en 2005 (voir notes 31 et 32) et la créance de *carry back* FT S.A. reconnue au titre de l'exercice 2000 pour 235 millions d'euros, reclassée en 2005 en « Impôt courant » car la perception est prévue en 2006 (voir note 11).

(3) En 2005, comprend respectivement 146 et 80 millions d'euros au titre de *QTE leases* d'Orange Suisse et de France Télécom S.A. (127 et 69 millions d'euros en 2004). Ces actifs, générés dans le cadre d'opérations spécifiques compensent en partie la dette brute associée à ces opérations (voir notes 19 et 32). Les dépôts réalisés dans le cadre des opérations d'*insubstance defeasance* d'Orange au Royaume-Uni (564 millions d'euros au 31 décembre 2004) ont été remboursés au cours du premier semestre 2005 à la suite de la mise en place d'une garantie à première demande (voir note 32).

(4) Il s'agit principalement de dépôts de garantie et prêts divers ainsi que des avances et acomptes versés sur immobilisations.

17.2 AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET DERIVES COURANTS

(en millions d'euros)

Période close le

	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	Brut	Provision	Net	Net
Dérivés actifs courants ⁽¹⁾	64	–	64	56
Valeurs mobilières de placement de transaction ^{(1) et (2)}	39	–	39	240
Total actifs financiers à la juste valeur (a)	103	–	103	296
Créances rattachées et comptes courants	54	(4)	50	16
Autres	52	–	52	–
Total prêts et créances (b)	106	(4)	102	16
Autres actifs financiers et dérivés courants (a)+(b)	209	(4)	205	312

(1) Ces éléments sont intégrés dans l'endettement financier (voir note 19).

(2) SICAV de trésorerie et Fonds Communs de Placements.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

17.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES PROVISIONS SUR AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)

Solde en début de période	1^{er} janvier 2005	(140)
Variation des provisions pour dépréciation		(2)
Ecart de conversion		(15)
Reclassements		1
Solde en fin de période	31 décembre 2005	(156)
- dont non courant		(152)
- dont courant		(4)

NOTE 18 - CREANCES CLIENTS NETTES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES ACTIFS COURANTS

18.1 CREANCES CLIENTS NETTES

Le montant de la provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 1 264 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 340 millions d'euros au 31 décembre 2004).

18.2 AUTRES ACTIFS COURANTS

(en millions d'euros)

	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
TVA à recevoir	1 261	1 514
Divers Etat à recevoir	35	211
Créances sociales (personnel et organismes sociaux)	24	81
Offres réservées au personnel ⁽¹⁾	149	402
Transaction avec Kulzyck holding ⁽²⁾	–	51
Avances et acomptes versés sur immobilisations	53	73
Autres ⁽³⁾	395	453
Total	1 917	2 785

(1) Correspond au montant à verser par les salariés à France Télécom S.A. dans le cadre des offres réservées aux salariés et anciens salariés (voir notes 27 et 29).

(2) Indemnité à verser dans le cadre de la transaction avec Kulzyck Holding (voir note 32).

(3) Les autres créances incluent particulièrement des fonds versés par des autres opérateurs à France Télécom dans le cadre d'un consortium de gestion de câbles sous-marins (117 millions d'euros au 31 décembre 2005, 89 millions d'euros au 31 décembre 2004) (voir note 29).

18.3 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(en millions d'euros)

	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Achats externes constatés d'avance	504	461
Autres charges opérationnelles constatées d'avance	68	199
Total	572	660

NOTE 19 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

19.1 COMPOSITION ET ECHEANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par France Télécom correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), diminué des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, diminué des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés (*cash collateral* actif), diminué des disponibilités et quasi disponibilités, des valeurs mobilières de placement, diminué de certains dépôts de garantie mis en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut) et impacté de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le tableau ci-après donne une répartition par catégories et par échéances des composantes de l'endettement financier net.

(en millions d'euros)	Note	2006	2007	2008	2009	2010	2011 et au-delà	Total part à plus d'un an	Total au 31 décembre 2005	Total au 31 décembre 2004
Emprunts obligataires	21	3 292	3 350	4 854	3 788	2 839	19 387	34 218	37 510	39 089
Emprunts bancaires	22	2 306	2 323	1 545	1 101	373	246	5 588	7 894	5 564
Dettes de location financement ⁽¹⁾		40	60	62	68	218	1 255	1 663	1 703	1 709
Effets des instruments dérivés passifs ⁽²⁾	23	571	58	230	270	2	523	1 083	1 654	2 056
Intérêts courus non échus ⁽³⁾		1 396	–	–	–	–	–	–	1 396	1 172
Billets de Trésorerie		1 209	–	–	–	–	–	–	1 209	1 293
Banques créditrices		166	–	–	–	–	–	–	166	346
Autres passifs financiers ⁽⁴⁾		1 609	2	–	–	–	82	84	1 693	4 216
Endettement financier brut (a)		10 589	5 793	6 691	5 227	3 432	21 493	42 636	53 225	55 445
Effets des instruments dérivés actifs	17 et 23	64	30	28	5	15	61	139	203	240
Cash collateral versé	17	–	–	–	–	–	639	639	639	1 129
Autres actifs financiers	17	–	–	–	–	–	233	233	233	760
Valeurs mobilières de placement	17 et 20	39	–	–	–	–	–	–	39	240
Disponibilités et quasi-disponibilités	20	4 097	–	–	–	–	–	–	4 097	3 153
Sous-total (b)		4 200	30	28	5	15	933	1 011	5 211	5 522
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie ⁽⁵⁾ (c)		(2)	(2)	(12)	–	–	(152)	(166)	(168)	(101)
Endettement financier net (a)-(b)+(c)		6 387	5 761	6 651	5 222	3 417	20 408	41 459	47 846	49 822

(1) La dette de location financement comprend notamment les éléments suivants :

- les dettes liées aux opérations d'*insubstance defeasance* d'Orange au Royaume-Uni qui s'élèvent à 1 214 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 174 millions d'euros au 31 décembre 2004) et dont les paiements des derniers termes sont fixés postérieurement à 2017. Au 31 décembre 2004, cette dette était compensée à hauteur de 564 millions d'euros par des dépôts faits auprès d'institutions financières britanniques, représentant la valeur actuelle nette de ses engagements locatifs de crédit bail conclus en 1995. Ces dépôts ont fait l'objet d'un remboursement en 2005 à la suite de la mise en place d'une garantie à première demande (voir note 32).
 - la dette liée aux *QTE leases* d'Orange en Suisse qui s'élève à 146 millions d'euros au 31 décembre 2005 (127 millions d'euros au 31 décembre 2004) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération (voir note 17).
 - la dette liée aux *QTE leases* de FT SA qui s'élève à 80 millions d'euros au 31 décembre 2005 (69 millions d'euros au 31 décembre 2004) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération (voir note 17).
- (2) Comprend, au 31 décembre 2005, la valorisation de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires d'Amena (voir note 4).
- (3) Sont inclus dans cette ligne, les intérêts courus sur titres à durée indéterminée remboursables en actions pour 281 millions d'euros. Ces intérêts courus étaient présentés sur la ligne « Autres passifs financiers » au 31 décembre 2004 pour 548 millions d'euros.
- (4) Sont inclus sur cette ligne :
- la dette de *carry back*, s'élevant à 229 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 508 millions d'euros au 31 décembre 2004) et représentant la contrepartie de l'inscription à l'actif de la créance d'impôt cédée (voir notes 11, 17, 31, 32). Cette créance ne répond pas aux critères de déreconnaissance,
 - la dette brute des véhicules des programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A., Orange France et Orange Royaume-Uni (1 210 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 460 millions d'euros au 31 décembre 2004),
 - les engagements d'achat des intérêts minoritaires (73 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 547 millions d'euros au 31 décembre 2004). Au 31 décembre 2005, ces engagements concernent Orange Madagascar pour 24 millions d'euros et Amena pour 49 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, ces engagements concernaient principalement Orange Slovensko pour 500 millions d'euros, Orange Madagascar pour 21 millions d'euros et Orange Dominicana pour 19 millions d'euros (voir note 32).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- (5) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche, la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne « Part efficace de la couverture de flux de trésorerie » permet de neutraliser cette différence temporelle.

19.2 ELEMENTS BILANTIELS CONTRIBUTIFS A L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	Détail du bilan		Dont contribution à l'endettement financier net	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Autres actifs financiers et dérivés non courants	1 506	4 285		
<i>Dont Cash collateral versé</i>	639	1 129	639	1 129
<i>Créances de carry back</i>	139	1 706	–	–
<i>Créances rattachées et comptes courants</i>	139	210	–	–
<i>Dépôts liés aux opérations de désendettement de fait et opérations croisées de location (QTE Leases)</i>	233	760	233	760
<i>Autres prêts et créances</i>	217	296	–	–
<i>Dérivés actifs non courants</i>	139	184	139	184
Autres actifs financiers et dérivés courants	205	312		
<i>Dont Dérivés actifs courants</i>	64	56	64	56
<i>Valeurs mobilières de placement de transaction</i>	39	240	39	240
<i>Prêts et créances</i>	102	16	–	–
Disponibilités et quasi-disponibilités	4 097	3 153	4 097	3 153
Eléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net			5 211	5 522
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de FT SA	24 860	14 451		
<i>Dont Part efficace des couvertures de flux de trésorerie (1)</i>	(168)	(101)	(168)	(101)
Emprunts obligataires ou échangeables non courants	34 218	34 222	34 218	34 222
Autres dettes financières et dérivés non courants	8 418	8 571	8 418	8 571
Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants	9 193	11 480	9 193	11 480
Intérêts courus non échus	1 396	1 172	1 396	1 172
Eléments du passif contributifs à l'endettement financier net			53 057	55 344
Endettement financier net			47 846	49 822

- (1) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne « Part efficace de la couverture de flux de trésorerie » permet de neutraliser cette différence temporelle.

19.3 COUT MOYEN PONDERE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier de France Télécom s'élève à 6,46 % à fin décembre 2005 contre 6,79 % à fin décembre 2004.

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est calculé en rapportant les charges financières nettes, diminuées des éléments exceptionnels et non récurrents, à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net tel que défini ci-dessus retraité des montants ne donnant pas lieu à intérêts tels que les intérêts courus non échus et les dettes liées aux engagements d'achat des intérêts minoritaires.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

19.4 GARANTIES

Les déclarations et garanties (*covenants*) sur les dettes et lignes de crédit du Groupe sont présentés en note 24.4.

Par ailleurs, le Groupe a négocié des accords de garantie-espèces (*cash collateral*) pouvant entraîner un règlement mensuel à certaines contreparties bancaires, correspondant à la variation de la valeur de marché (*mark to market*) de l'ensemble des opérations hors bilan réalisées avec ces contreparties. Le Groupe a émis des emprunts en devises (USD, CHF, JPY, GBP) qu'il a généralement *swapés* contre euro. En 2005, l'appréciation du dollar US entraîne une amélioration de la valeur de marché des couvertures de change hors bilan et corrélativement une diminution des montants payés au titre du *cash collateral*. Les montants payés s'élèvent à 639 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 129 millions d'euros au 31 décembre 2004) et sont présentés en « Autres actifs financiers et dérivés non courants » (voir notes 17 et 32).

Des titres de participation et divers autres actifs ont été nantis (ou donnés en garantie par ce dernier) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit (voir note 32).

19.5 ENDETTEMENT FINANCIER NET CONTRIBUTIF PAR DEVISE

(contre-valeur en millions d'euros au taux de clôture)

	FT SA	TP Group	Amena	Autres	Total
EUR	35 511	(342)	2 834	1 302	39 305
USD	189	(175)	–	(75)	(61)
GBP	4 281	–	–	1 494	5 775
CHF	391	–	–	(5)	386
PLN	256	2 639	–	(1)	2 894
Autres devises	(48)	–	–	(266)	(314)
Sous total	40 580		2 834	2 449	47 985
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie et effet taux	(109)	(30)	–	–	(139)
Total	40 471	2 092	2 834	2 449⁽¹⁾	47 846

(1) Dont 1 170 millions d'euros liés à l'endettement financier net des véhicules des programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A., Orange France et Orange Royaume-Uni.

NOTE 20 - DISPONIBILITES, QUASI-DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités, quasi-disponibilités et les valeurs mobilières de placement du Groupe France Télécom se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom S.A.	1 685	970
TP Group	287	707
Autres	198	289
Quasi-disponibilités (a)	2 170	1 966
Banques (b)	1 927	1 187
Total disponibilités et quasi-disponibilités (a)+(b) = (c)	4 097	3 153
Valeurs mobilières de placement (d)	39	240
Total disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement (c)+(d)	4 136	3 393

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les quasi-disponibilités de France Télécom S.A. et TP Group se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prêts à moins de trois mois	185	239
Certificats de dépôts	1 490	840
Billets de trésorerie	56	339
Dépôts inférieurs à trois mois	241	250
Autres	–	9
Quasi-disponibilités de France Télécom S.A et de TP Group	1 972	1 677

NOTE 21 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des emprunts obligataires par émetteur :

(en millions d'euros)	Note	Période close le	
		31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom S.A. - emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions	21.1	1 074	1 438
France Télécom S.A - TDIRA	21.2	3 835	3 994
France Télécom S.A. - autres dettes obligataires	21.3	30 791	31 771
TP Group	21.4	1 748	1 822
Autres émetteurs		62	64
Total emprunts obligataires		37 510	39 089

Le taux d'intérêt effectif global des emprunts obligataires avant *swap* s'élève :

- pour France Télécom S.A. à 6,55 % au 31 décembre 2005 (6,86 % au 31 décembre 2004),
- pour TP Group à 6,80 % au 31 décembre 2005 (6,78 % au 31 décembre 2004).

21.1 FRANCE TELECOM S.A. : EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU REMBOURSABLES EN ACTIONS

Conformément aux principes comptables en vigueur relatifs aux instruments composés (voir note 2), les OCEANE font l'objet d'une présentation séparée des éléments de dettes et de capitaux propres (voir note 30). Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2005 :

- une dette pour un montant de 1 074 millions d'euros,
- une composante capitaux propres pour un montant de 97 millions d'euros.

La composante dette des emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions se détaille comme suit :

Emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions

(en millions d'euros)	Devise d'origine	Montant à l'origine ⁽¹⁾	Échéance à l'origine	Taux d'intérêt facial (%)	Période close le	
					31 décembre 2005	31 décembre 2004
ORA STM ⁽²⁾	EUR	442	2005	6,750	–	386
OCEANE ⁽³⁾	EUR	1 150	2009	1,600	1 074 ⁽⁴⁾	1 052
Total emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions					1 074	1 438

(1) En millions de devises.

(2) Suite à l'émission par France Télécom le 6 août 2002 d'obligations à option d'échange remboursables en actions STMMicroelectronics, France Télécom a procédé à l'amortissement de toutes ces obligations restant en circulation le 6 août 2005 (date de maturité), par livraison, le 11 août 2005, d'actions STMMicroelectronics, selon le rapport d'échange de 1,25 action STMMicroelectronics par obligation, conformément aux conditions de ces obligations. Les obligations, d'un nominal de 20,92 euros, étaient évaluées au 31 décembre 2004 à leur valeur de marché (voir note 4).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- (3) Obligation d'un nominal de 2 581 euros à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes France Télécom (OCEANE). Ces obligations sont remboursables ou échangeables, à partir du 20 octobre 2004, à raison d'une parité de 100,297 actions France Télécom pour une obligation, soit un prix de conversion de 25,73 euros par action (la parité, initialement de 100 actions France Télécom pour une obligation a été ajustée suite à l'augmentation de capital de septembre 2005). Cette obligation constitue un instrument hybride.
- (4) Au 31 décembre 2005, l'impact du coût amorti sur les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes France Télécom (OCEANE) s'élève à 21 millions d'euros (impact négatif de 1 million d'euros au 31 décembre 2004).

21.2 FRANCE TELECOM S.A. : TITRES A DUREE INDETERMINEE REMBOURSABLES EN ACTIONS (TDIRA)

Conformément aux principes comptables en vigueur relatif aux instruments composés (voir note 2), les TDIRA font l'objet d'une présentation séparée des éléments de dettes et de capitaux propres (voir note 30). Ils se décomposent comme suit au 31 décembre 2005 :

- une dette pour un montant de 3 835 millions d'euros,
- une composante capitaux propres pour un montant de 1 215 millions d'euros.

La composante dette des TDIRA se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Nombre	Période close le 31 décembre 2005
Solde en début de période	365 188	3 994⁽³⁾
Remboursement ⁽¹⁾	(17 270)	(222)
Coût amorti	–	63
A la clôture de l'exercice	347 918⁽²⁾	3 835⁽³⁾
Taux d'intérêt effectif		7,94 %
Intérêts versés en 2005 ⁽⁴⁾		548

- (1) En septembre 2005, rachat de TDIRA pour un montant de 243 millions d'euros dont 222 millions d'euros relatifs à la composante dette et 21 millions d'euros relatifs à la composante capitaux propre de la dette hybride (voir note 30).
- (2) Dont 260 896 TDIRA pour la « Tranche Banques » et 87 022 TDIRA pour la « Tranche Equipementiers ». En 2005, les rachats ont été effectués auprès des porteurs de la « Tranche Banques ».
- (3) Dont 107 millions d'euros de coût amorti au 31 décembre 2005 et 81 millions d'euros de coût amorti au 31 décembre 2004.
- (4) L'Assemblée Générale de France Télécom du 9 avril 2004 ayant décidé de verser un dividende au titre de l'exercice 2003, France Télécom a versé le 3 janvier 2005 un montant total de 548 millions d'euros dont 296 millions d'euros d'intérêts au titre de l'exercice 2004 et 252 millions d'euros au titre des intérêts différés de l'exercice 2003 (l'Assemblée Générale de France Télécom réunie le 27 mai 2003 ayant décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2002, France Télécom avait décidé d'utiliser sa faculté de report de paiement des intérêts dus au titre de l'exercice 2003).

En application des *Assignment and Subscription Agreements*, l'Assemblée Générale mixte du 25 février 2003, a autorisé le Conseil d'administration à émettre des titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom (« TDIRA ») réservés aux membres du syndicat bancaire et aux équipementiers créanciers de MobilCom.

Le 3 mars 2003, France Télécom a procédé à l'émission de 430 705 TDIRA d'une valeur nominale unitaire de 14 100 euros pour un montant global de 6 072 940 500 euros dont 4 820 931 000 euros pour le syndicat de banques (la « Tranche Banques ») et 1 252 009 500 euros pour Nokia et Ericsson (la « Tranche Equipementiers »).

Les TDIRA sont remboursables en actions nouvelles de France Télécom, (à tout moment à l'initiative des porteurs, ou à l'initiative de France Télécom, à partir du 3 mars 2010 si la moyenne des cours de clôture pendant 20 jours de bourse consécutifs, choisis parmi 40 jours de bourse pendant lesquels l'action est cotée, est supérieure à 125 % du prix de remboursement) à raison des parités suivantes : 364,4437 actions par TDIRA de 14 100 euros de nominal pour la « Tranche Banques » et 356,9513 actions par TDIRA de 14 100 euros de nominal pour la « Tranche Equipementiers » (la parité initiale de 300 actions par TDIRA a été ajustée en avril 2003, mai 2004 et septembre 2005 pour tenir compte des augmentations de capital et de la distribution de primes de France Télécom). Ce taux sera ajusté pour préserver les droits des porteurs de titres, conformément à la loi. Par ailleurs, durant les sept premières années, le taux de remboursement

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

des TDIRA attribués au syndicat de banques sera ajusté pour neutraliser les distributions de dividendes, si ces distributions n'ont pas déjà été prises en compte dans le cadre d'un autre ajustement.

Les TDIRA ont été admis à la cotation sur Eurolist (compartiment international) de Euronext Paris et ont fait l'objet d'une note visée avec avertissement par la Commission des Opérations de Bourse le 24 février 2003 sous le n°03-092.

France Télécom peut repousser le paiement d'un coupon donné tant que son assemblée générale n'a pas voté de distribution de dividendes ou son Conseil d'administration distribué un acompte sur dividende au cours des 12 mois précédant la date de paiement de ce coupon. Ces intérêts différés portent intérêt à Euribor 12 mois tant qu'ils ne sont pas payés. Ils doivent être versés dans leur intégralité et avec intérêts à la date de paiement de coupon suivant toute décision de distribution d'un dividende ou acompte sur dividende et avant remboursement des titres. Les intérêts sont comptabilisés annuellement au compte de résultat. Les intérêts connus et/ou capitalisés dont le paiement est reporté figurent au passif dans la rubrique « Intérêts courus non échus ».

Les TDIRA portent intérêt à un taux de 5,75% à compter de leur date d'émission et jusqu'au 31 décembre 2009 et de Euribor +3% ensuite. Ces deux taux sont abaissés à partir du 2 janvier 2006 à 5,25% jusqu'au 31 décembre 2009 et Euribor 3 mois +2,5% ensuite car la notation de France Télécom a atteint Baa1 et BBB+ selon les classements respectifs de Moody's et Standard & Poor's et car France Télécom a satisfait les conditions de cours de bourse telles que définies au contrat (la moyenne, pondérée par le volume total des transactions sur actions, des cours moyens pondérés quotidiens durant 20 jours de bourse consécutifs, a excédé 30/47 du prix de remboursement alors en vigueur, soit 24,77 euros pour la «Tranche Banques» et 25,29 euros pour la «Tranche Equipementiers»).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

21.3 FRANCE TELECOM S.A. : AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Devise d'origine	Nominal à l'origine (en millions de devises)	Echéance	Taux d'intérêt facial %	Encours au (en millions d'euros)	
				31 décembre 2005	31 décembre 2004
EUR	1 000	2005	6,125	–	989
EUR	2 750 ⁽³⁾	2005	5,000	–	2 465
GBP	500	2005	7,000	–	496
FRF ⁽⁴⁾	2 000	2005	4,800	–	305
FRF ⁽⁴⁾	1 000 ⁽¹⁾	2005	1,000	–	145
CHF	1 000 ⁽³⁾	2006	4,500	430	430
USD	2 000 ⁽³⁾	2006	7,200	1 697	1 496
FRF ⁽⁴⁾	4 500	2006	6,250	687	687
FRF ⁽⁴⁾	6 000	2007	5,750	914	919
EUR	1 000	2007	6,000	996	994
EUR	1 000	2007	Euribor 3 mois +0,250	999	998
EUR	3 650 ⁽³⁾	2008	6,750	3 316	3 311
FRF ⁽⁴⁾	3 000	2008	5,400	456	456
FRF ⁽⁴⁾	900	2008	4,600 jusqu'au 13/03/02 puis TEC10 ⁽²⁾ moins 0,675	70	70
USD	500	2008	6,000	433	391
FRF ⁽⁴⁾	1 500	2009	TEC10 ⁽²⁾ moins 0,75	228	228
EUR	2 500	2009	7,000	2 486	2 483
FRF ⁽⁴⁾	3 000	2010	5,700	455	455
EUR	1 400	2010	6,625	1 391	1 389
EUR ⁽⁵⁾	1 000	2010	3,000	993	–
USD	3 500 ⁽³⁾	2011	7,750	3 002	2 658
GBP	600 ⁽³⁾	2011	7,500	850	852
EUR	750	2012	4,625	744	743
EUR	3 500	2013	7,250	3 474	3 471
EUR ⁽⁵⁾	1 000	2015	3,625	987	–
GBP	500	2017	8,000	728	708
GBP	450	2020	7,250	646	627
GBP ⁽⁵⁾	350	2025	5,250	504	–
USD	2 500 ⁽³⁾	2031	8,500	2 085	1 806
EUR	1 500	2033	8,125	1 503	1 502
GBP	500	2034	5,625	717	697
Total autres emprunts obligataires émis par France Télécom S.A.				30 791	31 771

(1) Assorti d'une prime de remboursement indexée sur la valeur de l'action de la société, plafonnée à 100 % de la valeur de l'action à l'émission et couverte par un *swap* de même montant qui indexe cette dette sur une référence EURIBOR.

(2) TEC10 : taux variable à référence constante à 10 ans déterminé par le Comité de Normalisation Obligatoire.

(3) Emprunts comportant des clauses de révisions des coupons en cas d'évolution de la notation des agences de rating.

(4) Ces emprunts, initialement libellés en FRF, ont été convertis en EUR.

(5) Emprunts émis au cours de l'exercice 2005.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les emprunts obligataires de France Télécom S.A. au 31 décembre 2005 sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. En outre, les emprunts à long terme non échus de France Télécom S.A. au 31 décembre 2005 ne comportent aucune garantie. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

21.4 TP GROUP

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires au 31 décembre 2005 émis par TP Group :

Devise d'origine	Montant à l'origine (en millions de devises)	Echéance	Taux d'intérêt facial (%)	Encours au (en millions d'euros)	
				31 décembre 2005	31 décembre 2004
PLN	300	2005	7,250	–	71
EUR	500	2006	6,625	473	494
EUR	475	2007	6,500	437	471
USD	800	2008	7,750	540	489
EUR	300	2011	4,625	298	297
Total emprunts obligataires émis par TP Group				1 748	1 822

NOTE 22 - EMPRUNTS BANCAIRES

22.1 PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

(en millions d'euros)

	Note	Période close le	
		31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom S.A. ⁽¹⁾	22.2.1	4 345	4 305
Amena ⁽²⁾	22.2.2	2 661	–
TP Group ⁽³⁾		450	557
Tele Invest II ⁽⁴⁾		–	349
Autres ^{(5) et (6)}		438	353
Total emprunts bancaires		7 894	5 564

(1) Au cours de l'exercice 2005, 1,5 milliards d'euros ont été émis sous le format EMTN (*Euro Medium Term Notes*) (3,5 milliards d'euros en 2004).

(2) La dette bancaire d'Amena correspond à des lignes de crédit tirées et est évaluée à la juste valeur.

(3) La dette bancaire de TP Group correspond à des lignes de crédit tirées.

(4) Le 17 janvier 2005, France Télécom a acquis 3,57 % du titre TP S.A., détenus jusqu'alors par Tele Invest II. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest II a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette pour un montant de 349 millions d'euros (voir note 4).

(5) Dont principalement au 31 décembre 2005, ECMS pour 145 millions d'euros et Orange Dominicana pour 82 millions d'euros (respectivement 90 millions d'euros et 80 millions d'euros au 31 décembre 2004).

(6) Dont 297 millions d'euros correspondent à des lignes de crédit tirées au 31 décembre 2005 (275 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Le taux d'intérêt effectif global des emprunts bancaires avant *swap* s'élève :

- pour France Télécom S.A. à 3,12 % au 31 décembre 2005 (2,76 % au 31 décembre 2004),

- pour Amena à 3,29 % au 31 décembre 2005,

- pour TP Group à 3,06 % au 31 décembre 2005 (3,30 % au 31 décembre 2004).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

22.2 LIGNES DE CREDIT

Au 31 décembre 2005, France Télécom dispose des principales facilités de crédit suivantes sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées :

Période close le 31 décembre 2005				
	Devise d'origine	Montants en devises (en millions)	Equivalent euros (en millions)	Montants utilisés ⁽¹⁾ (en millions d'euros)
Autorisation de découvert France Télécom S.A.				
Découverts bancaires	EUR	150	150	–
Ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A.				
Long terme	EUR	8 000	8 000	–
Lignes de crédit bilatérales France Télécom S.A.				
Court terme ⁽²⁾	EUR	425	425	425
Lignes de crédit bilatérales Orange				
Long terme ⁽²⁾	BWP	45	7	7
Court terme ⁽²⁾	BWP	20	3	3
Court terme	SKK	4 520	119	–
Long terme ⁽²⁾	EUR	2	2	2
Lignes de crédit syndiquées Orange				
Long terme ⁽²⁾	XOF	32 562	49	49
Court terme ⁽²⁾	XOF	6 250	10	10
Long terme ⁽²⁾	USD	68	58	58
Court terme ⁽²⁾	USD	13	11	11
Long terme ⁽²⁾	DOP	411	10	10
Court terme ⁽²⁾	DOP	97	3	3
Long terme ⁽²⁾	EGP	694	102	102
Court terme ⁽²⁾	EGP	864	127	43
Lignes de crédit bilatérales Amena				
Long terme	EUR	15	15	–
Court terme ⁽²⁾	EUR	2	2	2
Ligne de crédit syndiquée Amena				
Long terme ⁽²⁾	EUR	2 319	2 319	2 319
Court terme ⁽²⁾	EUR	340	340	340
Lignes de crédit bilatérales TP Group				
Long terme ⁽²⁾	EUR	265	265	265
Long terme ⁽²⁾	PLN	285	74	74
Long terme ⁽²⁾	USD	35	30	30
Court terme ⁽²⁾	EUR	58	58	58
Court terme ⁽²⁾	PLN	52	13	13
Court terme ⁽²⁾	USD	12	10	10
Ligne de crédit syndiquée TP Group				
Long terme	EUR	550	550	–

(1) Montants utilisés avant prise en compte des effets de *swaps* de devise et de coût amorti.

(2) Au 31 décembre 2005, les montants utilisés sur ces lignes de crédit sont classés en « emprunts bancaires » (voir note 22.1).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

22.2.1 FRANCE TELECOM S.A.

Le 20 juin 2005, une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros a été signée par France Télécom S.A. Cette nouvelle ligne de crédit syndiquée remplace la ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros signée le 22 juin 2004. Elle n'est soumise à aucun engagement spécifique en matière de ratios financiers. Au 31 décembre 2005, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de crédit.

Les conditions financières sont les suivantes :

Montant (en euros)	Echéance	Commission de non-utilisation	Marge
8 milliards	7 ans	4,25 points de base de 1 à 5 ans 5 points de base au-delà de 5 ans	14,5 points de base de 1 à 5 ans 17 points de base au-delà de 5 ans

Par ailleurs, France Télécom S.A. a mis en place deux lignes de crédit bilatérales, l'une de 125 millions d'euros à échéance au 31 mars 2008, l'autre de 300 millions d'euros à échéance au 28 décembre 2006 renouvelable. Ces deux lignes sont rémunérées avec un taux indexé sur l'Euribor. Elles ont été tirées dans leur intégralité.

22.2.2 AMENA

Les caractéristiques de la ligne de crédit syndiquée sont les suivantes :

Montant (en euros)	Echéance	Commission de non-utilisation	Marge
2,7 milliards	4,5 ans	24 points de base	60 à 150 points de base ⁽¹⁾

(1) Le taux appliqué à cette ligne de crédit est Euribor plus une marge. Cette marge, entre 60 points de base et 150 points de base, dépend du ratio dette nette / EBITDA (dette nette et EBITDA tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2005, cette ligne est tirée en totalité. Ce passif est qualifié de passif à la juste valeur.

NOTE 23 - INSTRUMENTS DERIVES

23.1 VENTILATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DERIVES

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés du Groupe France Télécom au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	Période close le		
	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Instruments dérivés actifs			
Dérivés de couverture de flux de trésorerie		84	27
Dérivés de couverture de juste valeur		31	62
Dérivés de transaction ⁽¹⁾		88	151
Total instruments dérivés actifs (a)	17 et 19	203	240
Instruments dérivés passifs			
Dérivés de couverture de flux de trésorerie		150	252
Dérivés de couverture de juste valeur		513	1 232
Dérivés de transaction		991	572
Total instruments dérivés passifs (b)	19	1 654	2 056
Total instruments dérivés nets (position bilantielle passive) (b)-(a)		1 451	1 816

(1) Dont dérivés action pour 3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 18 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2005, les principaux contributeurs au total des instruments dérivés nets (position bilantielle passive) de 1 451 millions d'euros sont France Télécom S.A. pour 809 millions d'euros, TP Group pour 301 millions d'euros (essentiellement des dérivés de couverture de juste valeur) et

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

France Télécom Espagne pour 258 millions d'euros (valorisation de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires d'Amena – voir note 4).

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés pour le principal contributeur France Télécom S.A. au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre 2005
Instruments dérivés actifs		
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	23.2	59
Dérivés de couverture de juste valeur	23.2	26
Dérivés de transaction		78
Total instruments dérivés actifs		163
Instruments dérivés passifs		
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	23.2	81
Dérivés de couverture de juste valeur	23.2	303
Dérivés de transaction		588
Total instruments dérivés passifs		972
Total instruments dérivés nets (position bilantielle passive)		809

23.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS DERIVES QUALIFIES DE COUVERTURE CHEZ FRANCE TELECOM S.A.

Le tableau ci-dessous donne une description des opérations de couverture de France Télécom S.A. au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel						Total
		Inférieur à 1 ans	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Au-delà de 5 ans	
Instruments dérivés actifs qualifiés de couverture (a)								
Dérivés de couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	59		450				808	1 258
Dérivés de couverture de juste valeur ⁽²⁾	26			789				789
Instruments dérivés passifs qualifiés de couverture (b)								
Dérivés de couverture de flux de trésorerie ⁽³⁾	81						2 206	2 206
Dérivés de couverture de juste valeur ⁽³⁾	303						1 617	1 617
Total instruments dérivés nets qualifiés de couverture (position bilantielle passive) (b)-(a)	299							

(1) Cap et Cross interest rate swaps et swaps de change.

(2) Interest rate swaps.

(3) Cross interest rate swaps et swaps de change.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

23.3 VENTILATION PAR DEVISES DES INSTRUMENTS DE CHANGE DE FRANCE TELECOM S.A.

Au 31 décembre 2005, les instruments dérivés de France Télécom S.A. d'un montant net total de 809 millions d'euros (position nette bilantielle au passif) correspondent à des instruments de change pour 855 millions d'euros (position bilantielle nette passive) et à des instruments de taux pour 46 millions d'euros (position bilantielle nette active).

Le tableau ci-dessous donne une ventilation par devises des justes valeurs de la branche emprunteuse des instruments de change de France Télécom S.A. au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	PLN	Total
Achats à terme	-	1	-	-	1
Swaps de change	2	2	(11)	8	1
CCIRS ⁽¹⁾	853	-	-	-	853
Total net (position bilantielle passive)	855	3	(11)	8	855

(1) Composante change des *cross currency interest rate swaps*, emprunteurs euros, prêteurs devises.

23.4 MONTANTS NOTIONNELS DES DEVISES A LIVRER ET A RECEVOIR

Le tableau ci-dessous donne pour les instruments de change (*swap* de devises, change à terme et options) détenus par le Groupe, les montants notionnels de devises à livrer et à recevoir. Les émissions en dollar américain, en yen et en livre sterling ont pour l'essentiel été converties en euro (France Télécom S.A.) et en zloty (TP Group).

	En devises					Autres devises	Total contre valeur euros
	EUR	USD	JPY	GBP	PLN		
Branches prêteuses des <i>swaps</i> de devises	1 311	7 788	-	-	-	-	7 913
Branches emprunteuses des <i>swaps</i> de devises	(6 706)	-	-	-	(8 519)	-	(8 913)
Devises à recevoir sur contrats de change à terme	2 883	1 423	-	536	8	311	5 184
Devises à verser sur contrats de change à terme	(2 308)	(133)	(1 700)	(1 229)	(2 835)	(250)	(5 209)
Options de change	(8)	10	-	-	-	-	-
Total⁽¹⁾	(4 828)	9 088	(1 700)	(693)	(11 346)	61	(1 025)

(1) Les montants positifs représentent les devises à recevoir, les montants négatifs représentent les devises à livrer.

NOTE 24 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

24.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX

France Télécom gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (*swaps*, futures, caps et floors) dans le cadre des limites fixées par la Direction.

24.1.1 GESTION TAUX FIXE/TAUX VARIABLE

Le Groupe a réduit la part de sa dette à taux fixe, après *swap*, de 73,3 % au 31 décembre 2004 à 69,9 % au 31 décembre 2005. Cette diminution est essentiellement due à France Télécom S.A. dont la part de dette à taux fixe est passée de 75,9 % à 71,9 %. Cette réduction s'explique par la diminution de l'encours de dette à taux fixe : 4 797 millions d'euros de dette à taux fixe arrivant à échéance ont été remboursés contre 2 517 millions d'euros d'émissions nouvelles à taux fixe. De plus, les émissions nouvelles à taux variable sont supérieures aux remboursements : 1 860 millions d'euros de remboursement contre 1 500 millions d'euros d'émissions nouvelles à taux variable et deux lignes de crédit bilatérales pour 425 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

24.1.2 ANALYSE DE SENSIBILITE DE LA SITUATION DU GROUPE A L'EVOLUTION DES TAUX

■ Sensibilité des charges financières

Le portefeuille de dérivés de France Télécom se décompose en deux parties selon que le portefeuille est qualifié comptablement ou non de couverture :

- le portefeuille non qualifié comptablement de couverture représente 2,5 % de l'endettement brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placements et est majoritairement emprunteur à taux fixe, c'est à dire qu'une hausse des taux de 1 % contribuerait à diminuer les charges financières à hauteur de 115 millions d'euros ;
- l'endettement net après *swap* de couverture (hors dérivés dits de *trading*) est à taux variable à hauteur de 35 %. Une augmentation instantanée des taux d'intérêt de 1 % entraînerait une augmentation des charges financières d'environ 165 millions d'euros.

Au total une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, à dette et politique de gestion constante, engendrerait une augmentation des charges financières de 50 millions d'euros.

■ Sensibilité de l'endettement financier net

Une hausse des taux de 1 % impliquerait une diminution estimée de la valeur de marché de l'endettement après *swaps* d'environ 1,81 milliards d'euros, soit 3,45 % de la valeur de marché de l'endettement net.

24.2 GESTION DU RISQUE DEVISES

■ Exploitation

Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée.

Au 31 décembre 2005, le résultat de change lié aux opérations d'exploitation s'élève à 14 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, le résultat de change lié aux opérations d'exploitation s'élevait à 20 millions d'euros.

■ Financier

France Télécom couvre habituellement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'exposition aux variations de change de l'endettement financier en devises des entités supportant les principaux risques de change :

France Télécom S.A., Orange et TP Group.

	En devises						Total Converti en euros	MEUR Variation de 10 % des devises
	USD	GBP	CHF	DKK	SEK	EUR		
France Télécom S.A.	(213)	(4)	(201)	(28)	5	–	(319)	(35)
TP Group	(19)	–	–	–	–	(113)	(129)	(13)
Orange	(7)	–	–	–	–	37	31	(9)
Total (devises)	(239)	(4)	(201)	(28)	5	(76)	(417)	
Total (euros)	(203)	(6)	(129)	(4)	1	(76)	(417)	(57)

Le tableau ci-dessus présente un scénario correspondant à des variations de change de 10 % maximisant le risque de change de France Télécom S.A., TP Group et Orange, à savoir une baisse de 10 % de la valeur de l'euro vis à vis du dollar, du zloty, de la livre sterling, du franc suisse, de la couronne danoise, de la couronne suédoise et de la livre égyptienne, ainsi qu'une hausse de 10 % du dollar par rapport au peso dominicain. Ces évolutions défavorables entraîneraient une perte de change de 57 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

24.3 GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

France Télécom avait annoncé le 5 décembre 2002 que le renforcement de la situation financière du Groupe et sa capacité à faire face à ses engagements reposaient sur trois volets :

- un renforcement des fonds propres : l'augmentation de capital de près de 15 milliards d'euros le 15 avril 2003 a permis de satisfaire ce premier engagement,
- un plan d'amélioration de la performance opérationnelle,
- un allongement des échéances de la dette.

Depuis l'annonce du 5 décembre 2002, France Télécom a effectué les opérations suivantes :

- emprunts obligataires : 14,3 milliards d'euros émis pour une maturité initiale moyenne d'environ 11,9 années,
- OCEANE (Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes) : 1,15 milliard d'euros émis pour une maturité initiale moyenne d'environ 4,3 années (voir note 21),
- EMTN (*Euro Medium Term Notes*) : 5,1 milliards d'euros émis pour une maturité initiale moyenne d'environ 2 années,
- lignes de crédit : après avoir rallongé en 2003 la maturité de la ligne de crédit syndiquée de 5 milliards à 3 ans, France Télécom a totalement restructuré au cours du premier semestre 2004 ses lignes de crédit syndiquées et bilatérales en annulant les lignes existantes au 31 décembre 2003 ou contractées au cours du premier trimestre 2004 et en mettant en place le 22 juin 2004 une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros. Cette ligne de crédit a été annulée le 20 juin 2005 lors de la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros (voir note 22.2),
- par ailleurs, France Télécom S.A. a mis en place deux lignes de crédit bilatérales, l'une de 125 millions d'euros à échéance 31 mars 2008, l'autre de 300 millions d'euros à échéance 28 décembre 2006 renouvelable. Ces deux lignes sont rémunérées avec un taux indexé sur l'Euribor. Elles ont été tirées dans leur intégralité.

Position de liquidité de France Télécom :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Montant disponible sur la nouvelle ligne de crédit syndiquée ⁽¹⁾	8 000	–
Montant disponible sur la ligne de crédit syndiquée mise en place en 2004 ⁽¹⁾	–	10 000
Autorisations de découvert	150	150
Sous-total « Facilités de crédit de France Télécom S.A. » (a)	8 150	10 150
Montant disponible sur les principales facilités de crédit du reste du Groupe (voir note 22) (b)	768	719
Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement (voir note 20) (c)	4 136	3 393
Banques créditrices (d)	(166)	(346)
Total de la position de liquidité (a)+(b)+(c)+(d)	12 888	13 916

(1) Cette ligne de crédit syndiquée, mise en place le 22 juin 2004, a fait l'objet d'une annulation le 20 juin 2005 lors de la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros (voir note 22.2).

Evolution de la notation de France Télécom

Au 31 décembre 2005, la notation de France Télécom est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch IBCA
Sur la dette à long terme	A-	A3	A-
Perspective	Positive	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F1

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le 10 février 2005, Standard & Poor's a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB+ à A-. Moody's, après avoir rehaussé le 23 février 2005 la note long terme de France Télécom de Baa2 à Baa1, a de nouveau relevé cette note de Baa1 à A3 le 23 juin 2005 ; la note court terme reste inchangée à P2. Le 24 mars 2005, Fitch a rehaussé la note court terme de France Télécom de F2 à F1.

Une partie de la dette (11,3 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2005) possède des clauses de *step up*. Ce montant ne comprend pas les TDIRA, dont les clauses de *step up* sont décrites en note 21.2.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Standard & Poor's le 10 février 2005 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des *step up*, à compter du coupon fixé en février 2005 pour l'emprunt en francs suisses émis en janvier 2001 et des coupons fixés en mars 2005 pour les emprunts en dollar US, en euro et en livre sterling émis en mars 2001. L'impact positif du rehaussement par Standard & Poor's est de 23 millions d'euros avant impôts pour l'ensemble de l'année 2005.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Moody's le 23 février 2005 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des *step up*, à compter des coupons fixés en mars 2005 pour les emprunts en dollar US, en euro et en livre sterling émis en mars 2001. L'amélioration de la notation de France Télécom par Moody's le 23 juin 2005 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des *step up*, à compter des coupons fixés en septembre 2005 pour les emprunts en dollar US et en livre sterling émis en mars 2001. L'impact positif des rehaussements par Moody's est de 28 millions d'euros avant impôts pour l'ensemble de l'année 2005.

24.4 GESTION DES COVENANTS

■ Engagements en matière de ratios financiers

Au 31 décembre 2005, France Télécom S.A. et TP Group n'ont plus de lignes de crédit ou d'emprunts soumis à des engagements spécifiques en matière de respect de ratios financiers.

Le Groupe reste en revanche notamment tenu par les engagements suivants :

- les programmes de titrisation des créances d'Orange nécessitent le respect de certains ratios financiers (ratios d'endettement et couverture de frais financiers sur Orange France et Orange S.A.). Le non-respect de ces ratios entraîne un arrêt des cessions de créances et un désintéressement progressif des porteurs de parts avec les encaissements collectés.
- au titre de son contrat de financement bancaire signé en 2003, Amena doit respecter les ratios suivants :
 - le ratio EBITDA / Charges financières doit être supérieur ou égal à 4,25 au 31 décembre 2005, à 5,25 au 30 juin 2006 et à 6,00 au 31 décembre 2006 et au-delà (EBITDA tel que défini dans les contrats passés avec les établissements financiers),
 - le ratio dette nette / EBITDA doit être supérieur ou égal à 4,00 au 31 décembre 2005, à 3,50 au 30 juin 2006 et à 3,00 au 31 décembre 2006 et au-delà (dette nette et EBITDA tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2005, ces ratios sont respectés.

Le financement de l'achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. garanti par France Télécom (voir note 32) était également soumis au respect de certains ratios financiers. Suite aux rachats par France Télécom des actions TP S.A. de Kulczyk Holding intervenus en octobre 2004 et janvier 2005 (voir notes 4 et 32), ces engagements ont pris fin.

■ Engagements en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom, notamment la nouvelle ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros mise en place le 20 juin 2005 ainsi que les emprunts

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

émis dans le cadre du programme d'EMTN et les lignes de crédit bilatérales de France Télécom S.A., ne contiennent pas de clauses de défauts croisés ou de clauses de remboursement anticipé en cas d'évolution défavorable significative. Lorsqu'elles existent, les clauses d'exigibilité anticipées prévoient que la défaillance au titre d'un contrat n'entraîne pas de façon automatique le remboursement accéléré des autres contrats.

En ce qui concerne les contrats de financements structurés, les programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A. comprennent plusieurs cas d'amortissement : (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre 2007 (échéances renouvelables), (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB-. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

■ Autres engagements

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'Etat comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

24.5 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les créances clients, les titres de créance négociables, les placements et les instruments financiers dérivés.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses disponibilités, quasi-disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant une notation supérieure ou égale à A- /A3. Les placements réalisés avec des contreparties ayant une notation inférieure se font de façon marginale ; il s'agit alors des meilleures notations existant localement.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. En outre, France Télécom a conclu des contrats de collatéralisation avec un certain nombre de ses contreparties.

24.6 RISQUE DU MARCHE DES ACTIONS

Au 31 décembre 2005, France Télécom S.A. ne dispose pas d'options d'achat sur ses propres titres.

DOCUMENTS CONSOLIDÉS DE FRANCE TELECOM

NOTE 25 – JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

Les valeurs de marché des titres de participation non consolidés de sociétés cotées et des titres de placement cotés sont basées sur leur valeur boursière fin de période. France Télécom évalue les autres titres en fonction des éléments disponibles (valeur de transaction, valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, multiples de comparables) (voir notes 16 et 17).

La valeur de marché de la dette à long terme et de la dette à court terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par France Télécom en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires,
- la valeur boursière pour les emprunts obligataires convertibles, échangeables et indexés.

(en millions d'euros)	Période close le			
	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	42 636	47 105	50 236	55 790
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme à l'origine hors intérêts courus ⁽¹⁾	9 193	9 305	4 037	4 027
Intérêts courus sur dette	1 396	1 396	1 172	1 172
Total	53 225	57 806	55 445	60 989

(1) Les valeurs de marché sont présentées hors intérêts courus (hormis pour les dérivés).

NOTE 26 – AVANTAGES DU PERSONNEL

26.1 CHIFFRES CLES

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Provisions retraite et assimilés	744	707
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux ⁽¹⁾	1 698	1 903
Total avantages du personnel	2 442	2 610
- non courant	679	628
- courant	1 763	1 982

(1) Inclut principalement les provisions pour congés payés ainsi que les dettes à verser aux organismes sociaux.

26.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS A LONG TERME

Les engagements de retraite et autres engagements à long terme comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme (voir note 2.1.21).

Sont classés dans les avantages postérieurs à l'emploi :

- les avantages sociaux autres que les pensions,
- les indemnités de départ à la retraite,
- les autres régimes de retraite : France Télécom dispose de plans à prestations définies ainsi que de plans à cotisations définies ouverts à ses salariés et retraités. Les avantages offerts sont principalement fonction de l'ancienneté et de la rémunération moyenne ou du montant de la pension mensuelle.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

La charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'est établie à 1 228 millions d'euros en 2005, (1 237 millions d'euros en 2004) et concerne principalement la contribution à caractère libératoire au régime de retraite des agents fonctionnaires de France Télécom.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par France Télécom consistent principalement en médailles du travail et absences rémunérées de longue durée évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Les hypothèses retenues sur la zone Euro (représentant plus de 70 % de l'engagement de France Télécom) sont les suivantes :

- taux d'actualisation : taux long terme de 4 % et taux moyen terme de 3,5 %,
- taux d'inflation long terme de 1,5 % à 2 % en fonction du pays,
- taux moyen de progression des salaires attendu sur le long terme : 2 %,
- rendement attendu des actifs du régime : 3 %.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur des engagements relatifs aux prestations définies :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi					
	Régimes en rente	Régimes en Capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à Long Terme	Total 2005	Total 2004
Valeur totale des engagements en début de période	301	259	206	252	1 018	937
Coût des services rendus	20	15	14	13	62	42
Coût de l'actualisation	12	11	9	3	35	39
Cotisations versées par les employés	6	—	—	—	6	6
Modification du régime	—	(13)	20	(34)	(27)	(5)
Réductions/Liquidations	—	—	(6)	(2)	(8)	(50)
(Gains) ou Pertes actuarielles	16	33	(6)	7	50	87
Prestations payées	(11)	(19)	(22)	(19)	(71)	(49)
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—
Acquisitions/cessions	—	4	—	26	30	—
Autres (écarts de conversion)	9	4	1	5	19	11
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	353	294	216	251	1 114	1 018
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	350	33	—	—	383	326
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	3	261	216	251	731	692

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

La variation des actifs de couverture s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi					
	Régimes en rente	Régimes en Capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à Long Terme	Total 2005	Total 2004
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	165	1	-	-	166	148
Produits financiers sur les actifs de couverture	15	-	-	-	15	12
Cotisations versées par l'Employeur	24	9	1	8	42	24
Cotisations versées par les employés	6	-	-	-	6	6
Réductions/Liquidations	-	-	-	-	-	(1)
Prestations payées par le fonds	(11)	(9)	(1)	(8)	(29)	(17)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(4)
Acquisitions/Cessions	-	-	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	4	-	-	-	4	(2)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	203	1	-	-	204	166

La couverture financière à la fin de l'année 2005 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi					
	Régimes en rente	Régimes en Capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à Long Terme	Total 2005	Total 2004
Situation nette du régime (A)-(B)	150	293	216	251	910	853
Gains ou pertes actuariels non reconnus	(51)	(47)	(33)	-	(131)	(97)
Coûts des services passés non reconnus	-	(36)	1	-	(35)	(49)
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
Provision	99	210	184	251	744	707
dont provision : courant	6	12	15	32	65	79
- dont provision : non courant	93	198	169	219	679	628

Le tableau ci-dessous présente le détail de la charge de retraite :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi					
	Régimes en rente	Régimes en Capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à Long Terme	Total 2005	Total 2004
Coût des services rendus	20	15	14	13	62	42
Coût de l'actualisation	12	11	9	3	35	40
Rendement attendu des actifs du régime	(10)	-	-	-	(10)	(10)
(Gains) ou Pertes actuariels	4	-	1	7	12	1
Amortissement du coût des services passés	-	5	16	(33)	(12)	5
Effet de Réductions/Liquidations	-	-	(4)	(2)	(6)	(51)
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
Total Charge de retraite	26	31	36	(12)	81	27

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'évolution de la provision est la suivante :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à Long Terme	Total 2005	Total 2004
	Régimes en rente	Régimes en Capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi			
Provision en début de période	96	189	170	252	707	723
Charge de retraite	26	31	36	(12)	81	27
Cotisations versées par l'employeur	(24)	(1)	-	-	(25)	(24)
Prestations directement payées par l'employeur	-	(16)	(23)	(19)	(58)	(33)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions/Cessions	-	4	-	26	30	-
Autres	1	3	1	4	9	14
Provision en fin de période	99	210	184	251	744	707

NOTE 27 – REMUNERATIONS EN ACTIONS ET ASSIMILES

27.1 PLAN DE STOCK-OPTIONS

Au cours de l'exercice 2005 :

- France Télécom S.A. a consenti un plan d'options de souscription d'actions, tel qu'autorisé par l'assemblée générale mixte de France Télécom S.A. du 1^{er} septembre 2004.
- Pages Jaunes S.A. a également mis en place un plan d'options de souscription d'actions pour les membres de son personnel en juin 2005.
- Dans le cadre de l'acquisition des actifs et passifs d'Equant (voir note 4), toutes les options Equant ont donné lieu à une indemnisation, avant d'être annulées le 24 mai 2005.

Orange S.A., Wanadoo S.A. et Equant avaient déjà consenti à leurs dirigeants et salariés des plans de souscription ou d'acquisition d'actions avant 2005. Les modalités des plans Wanadoo et Orange, mises en oeuvre dans le cadre du rachat des minoritaires de ces entités, ainsi que les détails des différents plans sont décrits ci-après.

27.1.1 FRANCE TELECOM

Le plan d'options sur titres France Télécom a été mis en place le 26 octobre 2005 (27 octobre au Royaume-Uni), avec un prix d'exercice pondéré de € 23,46. Les options, si elles sont exercées, donnent droit de souscrire à des actions nouvelles et ont une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des droits se fait de façon complète après 3 ans.

27.1.2 ORANGE

27.1.2.1 Contrat de liquidité Orange

A la suite de l'Offre Publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Orange, France Télécom a proposé aux titulaires d'options de souscription d'actions Orange ainsi qu'aux détenteurs d'actions Orange obtenues par l'exercice d'options à l'issue de l'offre, de signer un contrat de liquidité.

Les actions Orange objet du contrat de liquidité sont transférées automatiquement à France Télécom soit lors de l'exercice par le détenteur des options correspondantes, soit à la fin de la période d'indisponibilité pour les options déjà exercées.

Les signataires s'engagent à ne pas exercer leurs options avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale et sociale éventuellement applicable et, plus généralement, à ne pas transférer ou convertir au porteur des actions Orange résultant de l'exercice de leurs options dans des conditions de nature à occasionner des charges sociales ou fiscales pour Orange ou l'une de ses filiales.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les actions sont échangées sur la base du ratio d'échange retenu dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée, ajusté, le cas échéant, en fonction des changements survenus dans le capital ou les capitaux propres de France Télécom décrits dans le contrat de liquidité, conformément aux pratiques habituelles et dans le respect des dispositions applicables, soit 0,446 action France Télécom S.A. pour 1 action Orange S.A. au 31 décembre 2005.

Les options de souscription d'actions Orange bénéficiant du contrat de liquidité sont traitées comme des options d'achat ou de souscription d'actions France Télécom et sont considérées comme instrument dilutif à compter de la date de clôture de l'offre publique d'échange sur les actions Orange, soit le 7 octobre 2003, dès lors que leur prix d'exercice divisé par 0,446 n'excède pas le cours de bourse moyen annuel de France Télécom en 2005 (voir note 30).

Au cours du second semestre 2005, conformément aux termes du contrat de liquidité, France Télécom a décidé de procéder, au profit des titulaires d'options Orange bénéficiaires d'un contrat de liquidité, à l'attribution gratuite d'Instruments de Liquidité sur Options ("ILOs"), constitués de bons exerçables en numéraire et/ou en actions France Télécom nouvelles et/ou existantes, afin de faciliter l'émission, le transfert et la livraison des actions France Télécom dans le cadre des contrats de liquidité. Les "ILOs" sont des valeurs mobilières donnant accès au capital et n'ont pas fait l'objet d'une demande de cotation. Il a ainsi été attribué gratuitement 81 791 153 "ILOs" aux titulaires d'options Orange bénéficiaires d'un contrat de liquidité, à raison d'un "ILO" par option de souscription d'actions Orange.

Les plans d'options sur titres Orange étaient, à l'origine, comptabilisés comme des plans remboursables en actions. A partir de mai 2004, France Télécom avait choisi de les liquider en numéraire et ces plans ont été alors comptabilisés comme des plans remboursables en numéraire. Depuis septembre 2005, du fait de la mise en place des "ILOs" facilitant la livraison d'actions nouvelles ou existantes France Télécom S.A. et le choix, à ce jour de remettre des actions nouvelles, les plans de stock option Orange sont à nouveau comptabilisés comme des plans donnant le droit de souscrire à des actions nouvelles.

27.1.2.2 Description des plans Orange à la date d'attribution

Les plans d'options sur titres Orange peuvent être séparés en quatre familles : "International", "France", "USA" et "Sharesave".

Les plans « International » (2001, 2002 et 2003) totalisent 85 693 210 options, et ont une durée de vie de 10 ans (12 ans en Suisse). L'acquisition des options se fait, pour la plupart de ces plans, sur une période de 3 ans, de façon progressive (un tiers par an pendant 3 ans) ou de façon complète. Certaines options ont aussi des périodes d'acquisition de 2 ans ou définies individuellement.

Les plans « France » (2001, 2002 et 2003) totalisent 45 983 363 options, et ont une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait, pour la plupart de ces plans, de façon complète après 3 ans. Certaines options ont aussi des périodes d'acquisition définies individuellement.

Les plans « USA » (2001, 2002 et 2003) totalisent 3 621 755 options, et ont une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait, pour la plupart de ces plans, de façon progressive sur une période d'environ 40 mois (30 % après environ 15 ou 16 mois et 17,5 % supplémentaires tous les 6 mois). Certaines options du plan 2001 ont une période d'acquisition de 5 ans (20 % par an pendant 5 ans).

Les plans « Sharesave » qui concernent le Royaume-Uni et les Pays-bas, ont une période d'exercice de 6 mois suivant la date d'acquisition. Les plans du Royaume-Uni ont un prix d'exercice en livres sterling. Les 4 037 379 options du plan UK SAVE – 5 ans (2001) sont acquises après environ 5 ans. Les 5 839 507 options plans UK SAVE – 3 ans (2001, 2002 et 2003) sont acquises après environ 3 ans, tout comme les 232 186 options du plan Netherlands SAVE – 3 ans.

Par ailleurs, les filiales consolidées Mobistar et ECMS (Mobinil) ont mis en place des plans d'options de souscription et d'acquisition d'actions pour respectivement :

- Mobistar : 849 883 options de souscription attribuées en 2000, totalement acquises depuis juillet 2005.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- ECMS : 493 750 options attribuées en 2003, qui ont une durée de vie de 7 ans et sont acquises après 3 ans.

27.1.3 WANADOO

Dans le cadre du rachat des minoritaires de Wanadoo, France Télécom s'était engagée à assurer la liquidité des actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions Wanadoo. Cet engagement a donné lieu à l'occasion de la fusion de Wanadoo S.A. et France Télécom S.A. intervenue en septembre 2004 à la substitution des options de souscription Wanadoo par des options de souscription d'actions France Télécom à raison de 7 actions France Télécom S.A. pour 18 actions Wanadoo S.A. sous réserve des ajustements complémentaires pouvant intervenir à la suite d'opérations financières ultérieures.

Les plans d'options sur titres Wanadoo (2000, 2001, 2002 et 2003) peuvent être séparés en deux catégories : ceux destinés aux salariés français, totalisant 30 630 000 options attribuées, et ceux destinés aux salariés du Royaume Uni, (Wanadoo UK – ex Freeserve), totalisant 8 475 327 options attribuées. Tous les plans sont remboursables en actions (ils ont été temporairement remboursables en numéraire entre le 9 mars 2004 et le 1^{er} septembre 2004) et ont une durée de vie de 10 ans.

Pour les plans concernant les salariés français, l'acquisition se fait de façon complète après 3 ans, (ou 5 ans pour le plan 2000). De plus, pour les plans 2000 et 2001, l'exercice des options est soumis à des conditions de performance des actions sous-jacentes et à l'atteinte de résultats opérationnels. Pour les plans concernant les salariés du Royaume-Uni, l'acquisition des droits se fait de façon progressive sur une période d'environ 3 ans (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans).

27.1.4 EQUANT

Equant avait plusieurs plans d'options sur titres (2001, 2002, 2003 et 2004) totalisant 8 554 118 options attribuées. Tous ces plans remboursables en actions avaient une durée de vie de 10 ans. Pour la plupart des plans, l'acquisition se faisait progressivement sur une période de 3 ou 4 ans (un tiers par an pendant 3 ans ou un quart par an pendant 4 ans). Il y a eu un seul plan en 2005, totalisant 98 133 options à un prix d'exercice de € 4,27 et avec acquisition immédiate des droits.

Toutes les options Equant ont été accélérées le 9 février 2005, puis, pour les options non exercées, ont donné lieu à une indemnisation, avant d'être annulées le 24 mai 2005.

27.1.5 PAGESJAUNES

Le plan d'options sur titres Pages Jaunes a été mis en place le 28 juin 2005, avec un prix d'exercice de € 19,30. Les options sont remboursables en action et ont une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des droits se fait de façon complète après 3 ans.

27.1.6 EVOLUTION DES PLANS D'OPTIONS SUR TITRES

Au 31 décembre 2005 et 2004, les différents plans de souscription d'actions attribués aux salariés du Groupe France Télécom sont récapitulés ci-après :

Plan d'options sur titres France Télécom	Exercice 2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	–	–
Options attribuées	14 516 445	€23,46
Options exercées	–	–
Options annulées, rendues caduques	–	–
Options en circulation en fin de période	14 516 445	€23,46

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Plans d'options sur titres Orange	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	98 938 143	€8,77	115 054 616	€8,72
Options attribuées	–	–	–	–
Options exercées	(19 745 686)	€8,67	(8 546 003)	€7,76
Options annulées, rendues caduques	(3 428 937)	€8,60	(7 570 470)	€9,05
Options en circulation en fin de période	75 763 520	€8,80	98 938 143	€8,77

Plan d'options sur titres Mobistar	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	255 826	€34,15	778 770	€34,15
Options attribuées	–	–	–	–
Options exercées	(237 866)	€34,15	(517 520)	€34,15
Options annulées, rendues caduques	137 ⁽¹⁾	€34,15	(5 424)	€34,15
Options en circulation en fin de période	18 097	€34,15	255 826	€34,15

Plan d'options sur titres Mobinil	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	493 750	€6,10	493 750	€6,10
Options attribuées	–	–	–	–
Options exercées	–	–	–	–
Options annulées, rendues caduques	–	–	–	–
Options en circulation en fin de période	493 750	€5,35⁽²⁾	493 750	€6,10

Plans d'options sur titres France Télécom (ex Wanadoo)	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	10 285 794	€19,71	32 326 955	€7,41
Options attribuées	–	–	–	–
Conversion en options France Télécom (7/18 ^{ème})	–	–	12 554 718	€19,06
Options additionnelles en fonction du ratio d'achat	31 161	€20,49 ⁽³⁾	–	–
Options exercées	(1 630 683)	€14,93 ⁽³⁾	(1 825 516)	€15,41
Options annulées, rendues caduques	(255 170)	€20,04 ⁽³⁾	(443 408)	€18,96
Options en circulation en fin de période	8 431 102	€20,55	10 285 794	€19,71

Plan d'options sur titres PagesJaunes	Exercice 2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	–	–
Options attribuées	3 796 800	€19,30
Options exercées	–	–
Options annulées, rendues caduques	(39 800)	€19,30
Options en circulation en fin de période	3 757 000	€19,30

(1) Correspond à l'annulation de 275 options moins la restitution de 412 options annulées (en 2004) pour du personnel en mobilité dans le Groupe.

(2) Le prix d'exercice pondéré en livres égyptiennes est resté inchangé (36,06 EGP).

(3) Les prix d'exercice pondérés présentés correspondent aux prix d'exercice ajustés suite à l'augmentation de capital du 26 septembre 2005.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Détail des options en circulation à la fin de la période :

Exercice 2005				
	Nombre d'options non exercées à la date de clôture	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'à la maturité (mois)	Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options exercés en fin de période
Plan d'options sur titres France Télécom	14 516 445	118	€23,46 – €23,48	–
Plans d'options sur titres Orange	75 763 520	68	€4,48 – €10,00	54 506 222
Plan d'options sur titres Mobistar	18 097	30	€34,15	18 097
Plan d'options sur titres Mobinil	493 750	59	€5,35	0
Plans d'options sur titres FT (ex-Wanadoo)	8 431 102	74	€13,84 – €48,70	6 483 843
Plan d'options sur titres PagesJaunes	3 757 000	114	€19,30	–

Exercice 2004				
	Nombre d'options non exercées à la date de clôture	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'à la maturité (mois)	Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options exercés en fin de période
Plans d'options sur titres Orange	98 938 143	79	€4,48 – €10,00	42 967 615
Plan d'options sur titres Mobistar	255 826	41	€34,15	66 465
Plan d'options sur titres Mobinil	493 750	71	€6,10	0
Plans d'options sur titres FT (ex-Wanadoo)	10 285 794	85	€13,89 – €48,86	3 532 307
Plans d'options sur titres Equant	7 792 907	–	€3,28 – €30,00	3 483 831

27.1.7 JUSTE VALEUR DES OPTIONS ATTRIBUEES AU COURS DE L'EXERCICE ET DES OPTIONS MODIFIÉES AU COURS DE L'EXERCICE

France Télécom a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Equant, France Télécom et PagesJaunes ont attribué des options sur actions en 2005. Aucun autre instrument de capitaux propres n'a été attribué en 2005.

Les justes valeurs des options attribuées durant l'année 2005 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires en prenant également en considération l'exercice intégral des options lorsque le cours du titre sous-jacent atteint deux fois le prix d'exercice.

La volatilité attendue a été établie sur la base d'une analyse multicritères portant sur la volatilité implicite d'instruments financiers à la date de calcul, la volatilité historique dans l'année précédent la date de calcul, sur la période la plus longue disponible précédant la date de calcul et, dans le cas des options sur titres France Télécom, sur la période entre mi-mai 2003 et la date de calcul.

France Télécom ne se fonde pas uniquement sur l'expérience passée sans analyser dans quelle mesure celle-ci peut représenter un indicateur raisonnable des attentes futures.

A la date d'attribution des "ILOs", la juste valeur pondérée des options Orange en circulation a été recalculée et s'élève dès lors à 3,05 euros. A noter que cette modification de plan ne concerne pas les filiales Mobistar et ECMS.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées ou modifiées au cours de l'exercice est donné par type de plan dans le tableau suivant :

	Juste valeur moyenne pondérée
Plan d'options sur titres France Télécom	€4,06
Plans d'options sur titres Orange	€3,05
Plans d'options sur titres Equant	€4,52
Plan d'options sur titres Pages Jaunes	€1,68

Les hypothèses utilisées pour déterminer cette juste valeur sont les suivantes :

Principales hypothèses	Plan FT SA	Plans Orange	Plans Equant	Plan PagesJaunes
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	€23,07	€11,15 ⁽¹⁾	€4,27	€19,00
Prix d'exercice	€23,46	€8,79	€4,27	€19,30
Volatilité attendue	22,00 %	25,00 %	65,00 %	15,00 %
Durée de vie de l'option (contractuelle ou attendue)	10 ans	5,9 ans	10 ans	10 ans
Taux de départ (annuel)	1,50 %	6,94 %	0,00 %	2,00 %
Taux de dividendes attendu	4,00 %	4,00 %	0,00 %	5,00 %
Taux de rendement sans risque	3,00 %	2,59 %	3,50 %	2,75 %

(1) Cours du sous-jacent après application du rapport d'échange de 0,446 action France Télécom pour 1 action Orange.

(en millions d'euros)	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Charge de l'exercice	Dette comptabilisée	Charge de l'exercice	Dette comptabilisée
Plans remboursables en numéraire⁽¹⁾				
Plans d'options sur titres Orange⁽²⁾	-	-	94	285
Plans remboursables en actions				
Plans d'options sur titres Orange	32	-	-	-
Plan d'options sur titres Mobistar	-	-	4	-
Plans d'options sur titres Equant	9	-	11	-
Plans d'options ex-Wanadoo	12	-	27	-
Plan d'options sur titres France Télécom	3	-	-	-
Autres plans d'options sur titres	2	-	-	-
Total	58	-	136	285

(1) La valeur intrinsèque totale des plans de stock-options pour lesquels les droits étaient acquis au 31 décembre 2004 correspondait à 52 millions d'euros.

(2) La charge de 94 millions d'euros se composait de 67 millions d'euros correspondant à l'amortissement de la juste valeur à la date d'attribution, et de 27 millions d'euros additionnels suite à la réévaluation à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

27.2 OFFRES RESERVEES AUX SALARIES

Pour les opérations décrites ci-après, le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés et anciens salariés pour sa juste valeur à la date d'attribution en utilisant une hypothèse de taux sans risque de l'ordre de 2,2 %. Au 31 décembre 2004, cette même hypothèse s'élevait approximativement à 2,7 %.

27.2.1 OFFRE DE L'ETAT 2005

A la suite de la cession par l'Etat de 152,2 millions d'actions existantes de France Télécom représentant 6,2 % du capital social, intervenue le 9 juin 2005, l'Etat a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisations, à une offre réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe France Télécom portant sur 16,9 millions d'actions représentant 0,68 % (base non diluée) du nombre total d'actions du capital social de France Télécom S.A. au 30 juin 2005.

Les actions étaient offertes au prix unitaire de 19,79 euros, correspondent à 80 % du prix de cession de l'action France Télécom dans le cadre du placement privé auprès des investisseurs (soit 22,55 euros par action).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

La période de souscription a été ouverte du 15 au 27 septembre 2005. A l'issue de celle-ci, 16,7 millions d'actions ont été achetées. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 7 novembre 2005.

Le montant de la charge comptabilisée au titre de cette opération s'élève à 120 millions d'euros.

27.2.2 OFFRES 2004

Au compte de résultat, l'impact des offres est une charge de 247 millions d'euros au titre de l'offre de l'Etat et de 16 millions d'euros au titre de PagesJaunes.

■ Offre de l'Etat 2004

A la suite de la cession par l'Etat de 267,7 millions d'actions existantes de France Télécom représentant 10,85 % du capital social, intervenue le 7 septembre 2004, l'Etat a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisations, à une offre réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe France Télécom portant sur 29,7 millions d'actions représentant 10 % du nombre total d'actions cédées.

Les actions étaient offertes au prix unitaire de 15,24 euros, correspondant à 80 % du prix de cession de l'action France Télécom dans le cadre du placement privé auprès des investisseurs (soit 19,05 euros par action).

La période de souscription a été ouverte du 1er au 13 décembre 2004. A l'issue de celle-ci, 28,7 millions d'actions ont été achetées. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 20 janvier 2005.

■ Offre PagesJaunes 2004

A la suite de l'ouverture du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004, la société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom. A l'issue de celle-ci, 4,7 millions d'actions ont été souscrites par l'ensemble des salariés.

NOTE 28 - PROVISIONS

28.1 LES PROVISIONS S'ANALYSENT DE LA FACON SUIVANTE :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2004	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Actualisation	Variations de périmètre, reclassements et écarts de conversion ⁽¹⁾	31 décembre 2005
Congés de fin de carrière	28.2	3 518	182	(887)	–	97	–	2 910
Autres indemnités de fin de contrat	28.2	16	5	(5)	–	–	–	16
MobilCom		80	–	–	(53)	–	–	27
Provisions de restructuration	28.3	212	150	(150)	(6)	4	50	260
Provisions pour litiges	33	424	127	(39)	(242)	–	31	301
Provisions pour démantèlement et remise en état des sites	28.4	340	–	(10)	(2)	15	122	465
Autres provisions		602	163	(228)	(76)	3	49	513
Total provisions		5 192	627	(1 319)	(379)	119	252	4 492
- dont non courant		3 249	274	(975)	(23)	119	1	2 645
- dont courant		1 943	353	(344)	(356)	–	251	1 847

(1) Les variations de périmètre concernent essentiellement Amena pour 206 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

28.2 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT

Les provisions pour indemnités de fin de contrat (voir note 2.1.21) se composent des :

- plans de congés de fin de carrière en France pour les fonctionnaires et les contractuels,
- autres indemnités de rupture de contrat de travail.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : taux court terme de 3 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux moyen de progression des salaires : 2 %
- taux de succès du plan : 96 %

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur des engagements :

(en millions d'euros)	Indemnités de Fin de Contrat		Total 2005	Total 2004
	Congés de Fin de Carrière (CFC)	Autres Indemnités de Fin de Contrat		
Valeur totale des engagements en début de période	3 518	16	3 534	4 176
Coût des services rendus	—	—	—	—
Coût de l'actualisation	97	—	97	149
Cotisations versées par les employés	—	—	—	—
Modification du régime	—	—	—	—
Réductions/Liquidations	—	—	—	—
(Gains) ou Pertes actuarielles	182	5	187	9
Prestations payées	(887)	(5)	(892)	(800)
Variations de périmètre :	—	—	—	—
Acquisitions/cessions	—	—	—	—
Autres : (écarts de conversion)	—	—	—	—
Valeur totale des engagements en fin de période : (A)	2 910	16	2 926	3 534
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	—	—	—	—
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	2 910	16	2 926	3 534

Il n'y a pas d'actifs de couverture sur les plans d'indemnités de fin de contrat.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la charge de retraite :

(en millions d'euros)	Indemnités de Fin de Contrat		Total 2005	Total 2004
	Congés de Fin de Carrière (CFC)	Autres Indemnités de Fin de Contrat		
Coût des services rendus	—	—	—	—
Coût de l'actualisation	97	—	97	149
Rendement attendu des actifs du régime	—	—	—	—
(Gains) ou Pertes actuariels	182	5	187	9
Amortissement du coût des services passés	—	—	—	—
Effet de Réductions/Liquidations	—	—	—	—
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	—	—	—	—
Total charge de la période	279	5	284	158

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'évolution de la provision est la suivante :

(en millions d'euros)

	Indemnités de Fin de Contrat		Total 2005	Total 2004
	Congés de Fin de Carrière (CFC)	Autres Indemnités de Fin de Contrat		
Provision en début d'exercice	3 518	16	3 534	4 176
Charge de la période	279	5	284	158
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
Prestations directement payées par l'employeur	(887)	(5)	(892)	(800)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions/Cessions	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Provision en fin d'exercice	2 910	16	2 926	3 534
- dont provision : courant	1 014	11	1 025	902
- dont provision : non courant	1 896	5	1 901	2 632

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

28.3 PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION :

(en millions d'euros)	31 décembre 2004	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Actualisation	Variations de périmètre, reclassements et écarts de conversion	31 décembre 2005
Indemnités de départs ⁽¹⁾	14	–	(13)	–	–	(1)	–
Frais de réorganisation de sites ⁽²⁾	63	11	(34)	–	4	2	46
Autres	6	–	–	(4)	–	2	4
Sous-total Orange	83	11	(47)	(4)	4	3	50
Indemnités de départs ⁽³⁾	8	2	(1)	–	–	1	10
Frais de réorganisation de sites ⁽⁴⁾	34	–	–	–	–	5	39
Sous-total Equant	42	2	(1)	–	–	6	49
Indemnités de départs ⁽⁵⁾	37	1	(33)	–	–	1	6
Sous-total TP Group	37	1	(33)	–	–	1	6
Indemnités de départs ⁽⁶⁾	14	17	(9)	–	–	–	22
Frais de réorganisation de sites ⁽⁷⁾	30	23	(29)	–	–	5	29
Autres ⁽⁸⁾	–	83	(20)	–	–	–	63
Sous-total France Télécom S.A.	44	123	(58)	–	–	5	114
Autres ⁽⁹⁾	–	–	(6)	–	–	33	27
Sous-total Amena Group	–	–	(6)	–	–	33	27
Autres entités	6	13	(5)	(2)	–	2	14
Total	212	150	(150)	(6)	4	50	260

(1) Au 31 décembre 2004, ces provisions concernaient :

- au Royaume-Uni, les indemnités de départ de 332 salariés (dont 131 cadres et 201 employés).
- en France, les indemnités de départ de 40 salariés (dont 1 cadre et 39 employés).

(2) Au 31 décembre 2005, concerne principalement les pertes à venir sur un contrat de sous-location d'immeubles.

(3) Au 31 décembre 2005, couvre principalement le montant des frais de fin de contrat du personnel d'Equant conformément au programme mis en place.

(4) Au 31 décembre 2005, concerne les charges relatives aux biens immobiliers notamment pris en location, mais vacants

(5) Au 31 décembre 2005, couvre principalement le montant des frais de fin de contrat du personnel de TP Group conformément au programme mis en place et a concerné environ 3 000 personnes au cours de l'exercice 2005

(6) Au 31 décembre 2005, concerne principalement les départs dans le cadre de l'accord sur la mobilité vers la Fonction Publique (voir note 32).

(7) Au 31 décembre 2005, concerne les charges relatives aux biens immobiliers notamment pris en location, mais vacants.

(8) Au 31 décembre 2005, concerne les cotisations au Comité d'entreprise au titre des congés de fin de carrière.

(9) Au 31 décembre 2005, la provision couvre principalement la renégociation du contrat d'utilisation des réseaux avec Amena.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

28.4 PROVISIONS POUR REMISE EN ETAT ET DEMANTELEMENT DES SITES

La valorisation de l'obligation est fonction d'un coût de démantèlement (unitaire pour les poteaux, terminaux et publiphones, par site pour les antennes mobiles) supporté par France Télécom pour répondre à ses obligations environnementales et des prévisions annuelles de déposes d'actifs pour les poteaux et publiphones et des départs estimés des sites pour les antennes mobiles. Ces coûts de démantèlement sont établis sur la base des coûts connus pour l'année en cours, extrapolés pour les années à venir en fonction des meilleures estimations d'évolution (en terme d'évolution des tarifs, d'inflation, etc.), et actualisés à un taux sans risque. Les prévisions de départ des sites ou de déposes d'actifs font l'objet de révision suivant l'évolution des contraintes réglementaires ou technologiques à venir.

Au 31 décembre 2005, la provision pour remise en état et démantèlement des sites comprend principalement des coûts de :

- remise en état des sites des antennes de téléphonie mobile pour 226 millions d'euros (137 millions d'euros en 2004),
- retraitement des poteaux téléphoniques pour 165 millions d'euros (140 millions d'euros en 2004),
- démantèlement des publiphones pour 59 millions d'euros (40 millions d'euros en 2004),
- retraitement des terminaux pour 10 millions d'euros (13 millions d'euros en 2004).

28.5 ANALYSE EN RESULTAT DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISIONS NON UTILISEES :

(en millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2005			
	Dotations de l'exercice	Reprises non utilisées	Autres	Total
Marge brute opérationnelle	259	(363)	–	(104)
Résultat d'exploitation	596	(369)	–	227
Résultat net avant impôt sur les sociétés et avant minoritaires	627	(379)	–	248

NOTE 29 - AUTRES PASSIFS ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

29.1 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Droits d'usage des réseaux câblés ⁽¹⁾	705	531
Licences ⁽²⁾	256	203
Plus-values différées sur titres ⁽³⁾	126	383
Autres	144	222
Total	1 231	1 339

(1) En 2005, augmentation suite à la cession des activités câble (voir note 4).

(2) Principalement paiement différé de la licence UMTS de TP Group.

(3) Au 31 décembre 2004, ce montant comprenait particulièrement 308 millions d'euros de plus values différées au titre de la cession des titres Tower Participations S.A.S., externalisées en 2005 (voir notes 4, 8 et 15).

29.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
TVA à payer	1 099	1 097
Impôts et taxes ⁽¹⁾	391	320
Offres réservées au personnel ⁽²⁾	156	448
Consortium de gestion de câbles sous-marins ⁽³⁾	117	89
Droits d'usage des réseaux câblés	52	35
Autres	377	699
Total	2 192	2 688

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- (1) Dont principalement taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- (2) Correspond au montant à verser par France Télécom S.A. à l'Etat dans le cadre des offres réservées aux salariés et anciens salariés (voir notes 18 et 27).
- (3) Il s'agit de dettes vis-à-vis d'autres opérateurs dans le cadre d'un consortium de gestion de câbles sous-marins (voir note 18).

29.3 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Cartes téléphoniques prépayées	687	564
Frais d'accès aux services	1 100	1 102
Ventes publicitaire dans les annuaires	585	524
Chiffres d'affaires constatés d'avance	1 340	1 380
Autres	43	-
Total	3 755	3 570

NOTE 30 - CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2005, le capital social de France Télécom s'élève à 10 412 239 188 euros, divisé en 2 603 059 797 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de la période close le 31 décembre 2005, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 2 503 350 896 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 2 686 117 216 actions.

Au 31 décembre 2005, l'Etat détient directement et indirectement, à travers l'ERAP, 32,45 % du capital de France Télécom.

30.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Au cours de l'exercice 2005 :

L'assemblée générale mixte de France Télécom du 22 avril 2005 a délégué, pour une période de 26 mois, sa compétence au Conseil d'administration pour décider de l'émission, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à de telles actions, y compris en cas d'offre publique d'échange initiée par la société. Cette même assemblée générale mixte a renouvelé la délégation donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions réservées aux personnes ayant signé un contrat de liquidité avec la Société en leur qualité de titulaires d'actions ou d'options de souscription d'actions de la société Orange. En outre, une délégation a été donnée au Conseil d'administration pour procéder à l'émission à titre gratuit d'instruments de liquidité sur options ("ILOs") réservés aux titulaires d'options de souscription d'actions de la société Orange bénéficiaires d'un contrat de liquidité. Le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par ces résolutions financières a été fixé à 8 milliards d'euros.

Dans le cadre de ces autorisations :

- France Télécom a lancé le 31 août 2005, dans le cadre de l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir note 4), une augmentation de capital de 3 020 millions d'euros (prime d'émission incluse) par l'émission de 133 439 454 actions nouvelles. France Télécom a procédé à l'attribution gratuite d'un bon de souscription d'actions (BSA) par action détenue le 31 août 2005, 37 bons donnant droit de souscrire à 2 actions nouvelles de France Télécom au prix unitaire de 22,63 euros. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n°05-666 en date du 31 août 2005. Le règlement livraison est intervenu le 26 septembre 2005. Les frais d'émission d'un montant de 63 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission.
- France Télécom a procédé à des augmentations de capital par la création de 2 286 917 actions dont 1 630 683 actions au titre de l'exercice d'options de souscriptions d'actions Wanadoo

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

reprises par France Télécom et 656 234 actions au titre des instruments de liquidité sur options détenus par des bénéficiaires d'options de souscription d'actions Orange. Ces augmentations de capital ont été constatées par le Conseil d'administration le 27 juillet 2005 à hauteur de 826 954 actions et le 26 janvier 2006 à hauteur du solde.

Au cours de l'exercice 2004 :

- Le 9 avril 2004, le Conseil d'administration a constaté la création de 1 145 actions suite à la conversion, au cours du premier trimestre 2004, d'obligations convertibles en actions France Télécom.
- Le 29 avril 2004, France Télécom a émis 64 796 795 actions nouvelles en rémunération des actions Wanadoo apportées à l'offre publique mixte simplifiée d'achat et d'échange.
- France Télécom a procédé à une augmentation de capital par création de 218 658 actions, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions Wanadoo reprises par France Télécom entre le 27 septembre 2004 et le 31 décembre 2004. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 26 janvier 2005.

30.2 ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2005, l'assemblée générale mixte du 22 avril 2005 a autorisé, pour une période de dix-huit mois s'achevant le 22 octobre 2006, un programme de rachat d'actions propres visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2005 sous le numéro 05-220, dans la limite de 10 % du montant total du capital social.

France Télécom S.A. n'a pas racheté d'actions dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice 2005 et ne détient donc pas d'actions propres au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2004, France Télécom a racheté, le 6 décembre 2004, 34 actions, en vue de satisfaire à la demande de conversion anticipée de deux obligations France Télécom 4 % à échéance du 29 novembre 2005.

30.3 RESULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit la réconciliation entre le résultat de base et le résultat dilué conduisant au calcul des résultats par action (de base et dilué) :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	5 709	3 017
Effet de la conversion de chaque catégorie d'instruments financiers dilutifs sur le résultat net :		
- TDIRA ^{(1) et (2)}	190	–
- OCEANE ⁽²⁾	12	4
- Contrat de liquidité Orange ⁽³⁾	(1)	–
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	5 910	3 021

(1) Les TDIRA, relatifs au 31 décembre 2004, ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2005, les TDIRA sont dilutifs.

(2) Voir note 21.

(3) Voir note 27.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le tableau ci-dessous fournit le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(nombre d'actions)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	2 503 350 896	2 444 046 190
TDIRA ⁽¹⁾ et ⁽²⁾	129 514 587	–
OCEANE ⁽²⁾	44 591 205	14 648 679
Contrat de liquidité Orange ⁽³⁾	5 850 735	10 605 877
Reprise des options de souscription Wanadoo ⁽³⁾	2 809 793	4 627 930
Options de souscription France Télécom S.A. ⁽³⁾	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	2 686 117 216	2 473 928 676

(1) Au 31 décembre 2004, les TDIRA représentent 132 601 144 actions.

(2) Voir note 21.

(3) Voir note 27. Les options de souscription dont le prix d'exercice est supérieur à la moyenne annuelle du cours de bourse ne sont pas retenues dans le calcul du résultat dilué par action.

30.4 DISTRIBUTIONS

L'assemblée générale de France Télécom du 22 avril 2005 a décidé la distribution aux actionnaires de France Télécom de 0,48 euro de numéraire par action existante à la date de l'assemblée générale au titre de l'exercice 2004. Cette distribution est intervenue le 3 juin 2005.

Au cours de l'exercice 2004, l'assemblée générale de France Télécom du 9 avril 2004 a décidé la distribution d'une somme de 0,25 euro pour chaque action France Télécom existante à la date de l'assemblée générale ainsi que pour chaque action France Télécom qui serait émise au titre de l'offre publique visant les actions de la société Wanadoo. Le versement est intervenu le 7 mai 2004.

30.5 VARIATION DE CHANGE

Au 31 décembre 2005, la variation positive de change de 1 380 millions d'euros concerne essentiellement Orange Royaume-Uni pour 628 millions d'euros.

Au titre de cette variation de change de 1 380 millions d'euros, 730 millions d'euros concernent les écarts d'acquisition, dont Orange Royaume-Uni pour 478 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, la variation positive de change de 548 millions d'euros concernait essentiellement TP Group pour 643 millions d'euros.

Au titre de cette variation de change de 548 millions d'euros, 397 millions d'euros concernaient les écarts d'acquisition, dont TP Group pour 373 millions d'euros.

30.6 COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DES DETTES HYBRIDES

France Télécom détient des instruments financiers, qui contiennent à la fois un élément de dette et un élément de capitaux propres. Conformément aux principes comptables en vigueur, France Télécom a procédé à un classement séparé des deux composantes.

La composante capitaux propres des dettes hybrides en vie peut être détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Instruments financiers		
TDIRA ⁽¹⁾	1 215	1 236
OCEANE	97	97
Total	1 312	1 333

(1) En septembre 2005, rachat de TDIRA pour un montant nominal de 243 millions d'euros, dont 21 millions d'euros relatif à la composante capitaux propres de la dette hybride (voir note 21).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le montant de l'impôt différé passif (hors effet du coût amorti) relatif à la composante capitaux propres des dettes hybrides s'élève :

- au 31 décembre 2005 : à 418 millions d'euros pour les TDIRA et 32 millions d'euros pour les OCEANE.
- au 31 décembre 2004 : à 425 millions d'euros pour les TDIRA et 32 millions d'euros pour les OCEANE.

30.7 GAINS ET PERTES ENREGISTRES DIRECTEMENT DANS LES CAPITAUX PROPRES

30.7.1 RESERVE DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

La réserve des actifs disponibles à la vente du Groupe s'élève :

- au 31 décembre 2005, à 123 millions d'euros dont principalement 87 millions d'euros sur les titres Bull.
- au 31 décembre 2004, à 124 millions d'euros dont principalement 41 millions d'euros sur les titres Bull et 41 millions d'euros sur les titres Intelsat.

30.7.2 RESERVE DE FLUX DE TRESORERIE

Certains dérivés satisfont aux critères de couverture de flux de trésorerie et sont comptabilisés selon ce modèle. La partie du profit ou de la perte, réalisée sur l'instrument de couverture, considérée comme efficace est comptabilisée en capitaux propres dans la réserve de flux de trésorerie.

- Au 31 décembre 2005, la réserve de flux de trésorerie s'élève à (200) millions d'euros, dont (192) millions d'euros pour France Télécom S.A. et (8) millions d'euros pour TP SA.

La contribution de France Télécom S.A. s'analyse comme suit :

- des dérivés de couverture de flux de trésorerie, soit (139) millions d'euros relatif à la composante taux efficace des *cross currency interest swaps*,
 - des soultes sur instruments dérivés, qualifiés de couverture de flux de trésorerie et résiliés ou déqualifiés pour (53) millions d'euros et amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt couvert à l'origine,
 - l'impôt différé relatif à cette réserve de flux de trésorerie pour 66 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2004, la réserve de flux de trésorerie s'élevait à (161) millions d'euros, dont (155) millions d'euros pour France Télécom S.A. et (6) millions d'euros pour TP SA.

La contribution de France Télécom S.A. s'analysait comme suit :

- des dérivés de couverture de flux de trésorerie, soit (75) millions d'euros relatif à la composante taux efficace des *cross currency interest swaps*,
- des soultes sur instruments dérivés, qualifiés de couverture de flux de trésorerie et résiliés ou déqualifiés pour (80) millions d'euros et amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt couvert à l'origine.

30.8 INTERETS MINORITAIRES

30.8.1 INTERETS MINORITAIRES AU COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2005, la part du résultat attribuable aux intérêts minoritaires concerne principalement TP Group pour 294 millions d'euros, Mobistar pour 132 millions d'euros et PagesJaunes pour 121 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, la part du résultat attribuable aux intérêts minoritaires concernait principalement TP Group pour 189 millions d'euros, Mobistar pour 122 millions d'euros et Equant pour (244) millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

30.8.2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au 31 décembre 2005, les distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires concernent principalement PagesJaunes pour (119) millions d'euros, ECMS pour (65) millions d'euros et Mobistar pour (63) millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, les distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires concernaient principalement ECMS pour (51) millions d'euros.

30.8.3 INTERETS MINORITAIRES AU BILAN

Au 31 décembre 2005, les intérêts minoritaires concernent principalement TP Group pour 1 868 millions d'euros, Amena pour 569 millions d'euros, Mobistar pour 369 millions d'euros et PagesJaunes pour 186 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, les intérêts minoritaires concernaient principalement TP Group pour 2 146 millions d'euros, Equant pour 393 millions d'euros, Mobistar pour 304 millions d'euros, et PagesJaunes pour 145 millions d'euros.

NOTE 31 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

Les principales transactions de l'exercice 2005 sans impact sur les flux de trésorerie sont décrites ci-dessous.

31.1 DECONSOLIDATION DE LA CREANCE DE CARRY BACK FRANCE TELECOM AU TITRE DE L'EXERCICE 2001

En décembre 2001, France Télécom avait cédé à un établissement de créances, les créances de *carry back*, reconnues au titre des exercices 2000 et 2001. Les créances cédées étaient inscrites au bilan en « Autres actifs financiers et dérivés non courants », avec pour contrepartie une dette financière. Suite à une modification du contrat de cession en juin 2005, la créance de *carry back* reconnue au titre de l'exercice 2001 a été déconsolidée. Cette opération a les effets suivants : (i) la diminution des « Autres actifs financiers et dérivés non courants » pour le montant de la valeur faciale de la créance, soit 1 471 millions d'euros (voir note 17), (ii) la diminution de l'endettement financier net pour la valeur de la dette au jour de l'opération, soit 1 324 millions d'euros (voir note 19) et (iii) la constatation d'une charge financière de 147 millions d'euros, (voir note 10).

31.2 ECHANGE DE TITRES SONAECOM

Le 15 novembre 2005, France Télécom a échangé ses participations minoritaires au Portugal dans Optimus, Novis et Clix contre des actions de leur société mère Sonaecom (voir notes 4 et 8). La valorisation de l'échange de titres s'élève à 250 millions d'euros.

31.3 LIVRAISON DES TITRES STMICROELECTRONICS

France Télécom a procédé à l'amortissement des obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics par livraison, le 11 août 2005, d'actions STMicroelectronics (voir notes 4, 8, 15, 21 et 32). La valorisation de la livraison de titres s'élève à 366 millions d'euros.

NOTE 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2005, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière actuelle ou future de France Télécom, autres que ceux mentionnés dans cette note.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Rappel des engagements et obligations contractuelles reflétées au bilan

Le tableau relatif aux obligations contractuelles reflétées au bilan ci-dessous a pour principal objectif de présenter une projection sur les exercices à venir des paiements minimum futurs qui interviendront lors des périodes concernées au titre des engagements existants à la date de clôture. Il reprend l'endettement financier brut, les provisions congés fin de carrière et la composante capitaux propres des TDIRA.

(en millions d'euros)	Paiements dus par échéance au 31 décembre 2005					
	Note	Total	Avant fin décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	Entre janvier 2009 et décembre 2010	A partir de janvier 2011
Endettement financier brut	19	53 225	10 589	12 484	8 659	21 493
<i>Dont : Lignes de crédit utilisées⁽¹⁾</i>	22	3 834	918	1 395	1 362	159
<i>Emprunts obligataires convertibles, échangeables et remboursables en actions et TDIRA⁽²⁾</i>	21	4 909			1 074	3 835
<i>Location financement</i>	19	1 703	40	122	286	1 255
<i>Engagements d'achat d'intérêts minoritaires⁽³⁾</i>	19	73	49			24
<i>Garantie de prix Amena</i>	4	258			258	
Congés de fin de carrière	28	3 089	976	1 364	679	70
Composante capitaux propres des emprunts convertibles, échangeables et remboursables en actions et TDIRA	30	1 312			97	1 215
Total		57 626	11 565	13 848	9 435	22 778

(1) Avant prise en compte des effets des instruments financiers.

(2) Montants maximaux hors hypothèse de conversion ou d'échange.

(3) Au 31 décembre 2005, principalement l'engagement d'achat de 0,61% d'Amena et, au 31 décembre 2004, principalement les engagements d'achats des intérêts minoritaires d'Orange Slovensko et Orange Dominicana (voir note 4).

32.1 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS, D'ACHATS ET DE LOCATION

(en millions d'euros)	Paiements dus par échéance au 31 décembre 2005					
	Note	Total	Avant fin décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	Entre janvier 2009 et décembre 2010	A partir de janvier 2011
Engagements de locations simples ⁽¹⁾	32.1.1	7 097	1 084	2 038	1 740	2 235
Engagements d'investissements incorporels et corporels	32.1.2					
- investissements TP Group		1 556		1 556		
- autres investissements ⁽²⁾		1 167	746	413	3	5
Engagements d'achats et de location de biens et services ⁽³⁾	32.1.3	3 469	1 719	907	389	454
Total		13 289	3 549	4 914	2 132	2 694

(1) Dont 714 millions d'euros au titre d'Amena.

(2) Dont 383 millions d'euros au titre d'Amena.

(3) Dont 206 millions d'euros au titre d'Amena.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

32.1.1 ENGAGEMENTS RELATIFS AUX LOCATIONS

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 2005, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple et de location financement :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	
	Location financement ⁽¹⁾	Locations simples ⁽²⁾
2006	126	1 084
2007	128	1 041
2008	133	997
2009	150	933
2010	159	807
2011 et au-delà	1 564	2 235
Total des loyers futurs minimaux	2 260	7 097
Moins part des intérêts	(557)	–
Valeur actuelle nette des engagements minimum	1 703	7 097

(1) Inclus dans la dette (voir note 19).

(2) Loyers à caractère de frais généraux (terrains, bâtiments, matériels, véhicules et autres biens), y compris les loyers relatifs aux contrats conclus à la suite des plans de cession d'une partie du parc immobilier (voir infra).

Dans le cadre des cessions d'une partie de ses immeubles, intervenues en 2001, 2002 et 2003, France Télécom s'est engagée à reprendre en location simple via des baux commerciaux les immeubles concernés à l'exclusion de certains biens libérés à court terme. France Télécom se réserve la possibilité de renouveler ou ne pas renouveler ces baux ou de les remplacer à leur terme par de nouveaux contrats à des conditions renégociées. La charge de loyer relative aux immeubles cédés dans le cadre de ces plans de cession s'élève au 31 décembre 2005 à 298 millions d'euros.

La charge totale de loyers enregistrée au compte de résultat au 31 décembre 2005 au titre des locations simples s'est élevée à 1 147 millions d'euros (1 113 millions d'euros au 31 décembre 2004).

32.1.2 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'attribution de licences, de contrats de concession ou d'acquisitions d'entreprises, France Télécom peut être soumis à des obligations, en matière de couverture du réseau, nombre d'abonnés, qualité du trafic et tarifs, qui lui sont imposées par les autorités administratives ou de régulation. Le respect de ces obligations requiert des dépenses d'investissements significatives au cours des années futures, non reprises dans le tableau ci-dessus, dans le cadre de la construction de ses réseaux dans les pays où une licence lui a été attribuée, en particulier en ce qui concerne le déploiement et l'amélioration des réseaux européens 2G et 3G. Le manquement au respect de ces obligations pourrait donner lieu à des amendes ou autres sanctions pouvant aller jusqu'au retrait des licences. La Direction estime que France Télécom a la capacité de remplir ces obligations envers les autorités administratives ou de régulation.

Par ailleurs, à l'échéance des licences, France Télécom peut être amenée à payer de nouvelles redevances fixes ou variables

Dans le cadre des chartes « départements innovants » conclues avec un certain nombre de collectivités territoriales, France Télécom s'est engagée à accélérer la couverture du réseau à haut débit et à contribuer au développement des usages innovants dans certains départements français. Bien que ces accords ne comportent aucun engagement chiffré, le respect des objectifs à atteindre requiert des dépenses d'investissement au cours des années futures, non reprises dans le tableau ci-dessus, qui s'intègrent dans le plan de déploiement du réseau à haut débit actuellement en cours.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Par ailleurs, dans certains cas exceptionnels, France Télécom s'est engagée à réaliser ou à voter en faveur de programmes d'investissements chiffrés. En particulier :

■ Investissements de TP Group

Dans le cadre de l'acquisition de TP Group, France Télécom s'est engagée vis à vis du Trésor polonais à voter en faveur d'un programme d'investissements pluriannuel entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2005, le montant restant à investir par TP Group au titre de ce programme est de 1 556 millions d'euros (2 216 millions au 31 décembre 2004).

■ Autres investissements

Dans le cadre de la couverture des zones rurales en Espagne, Amena s'est engagé à investir 316 millions d'euros à partir du 1^{er} janvier 2006.

Orange s'est engagée auprès de différents fournisseurs à réaliser des achats d'équipements 3G destinés au déploiement des réseaux UMTS d'Orange en France, au Royaume Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, en Slovaquie, en Roumanie et en Espagne. Au 31 décembre 2005, le montant de ces engagements s'élève à 224 millions d'euros (253 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Dans le cadre de la Convention Nationale et de son amendement, signés respectivement le 15 juillet 2003 et le 13 juin 2004, Orange France et les deux autres opérateurs de téléphonie mobile en France se sont engagés à procéder à la couverture des zones dites « blanches ». Au 31 décembre 2005, le montant total de l'engagement pour Orange s'élève à 62 millions d'euros (86 millions d'euros au 31 décembre 2004).

France Télécom (par l'intermédiaire de sa filiale FCR Vietnam) s'est engagée en 1997 auprès de VNPT, l'opérateur vietnamien de téléphonie fixe, à assurer la fourniture et l'installation de nouvelles lignes téléphoniques à Ho-Chi-Minh Ville. Le montant de l'investissement financier prévu initialement était de 467 millions de dollars US à réaliser sur une durée estimée de 7 ans. Toutefois, compte tenu du niveau de la demande de nouvelles lignes et du taux d'occupation minimum de 80% des équipements, l'investissement total ne devrait pas excéder 178 millions de dollars US, et compte tenu des investissements déjà réalisés, le montant résiduel de l'engagement devrait être de l'ordre de 33 millions de dollars US (28 millions d'euros) au 31 décembre 2005 (78 millions de dollars US, 57 millions d'euros, au 31 décembre 2004).

32.1.3 ENGAGEMENTS D'ACHATS ET DE LOCATION DE BIENS ET SERVICES

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, France Télécom conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau ou de services ainsi que différents contrats avec des opérateurs de liaisons de télécommunications. Ces contrats peuvent faire l'objet d'engagements pluriannuels. Les engagements les plus significatifs au 31 décembre 2005 concernent :

- la location de capacités de transmission pour un montant global de 1 457 millions d'euros, dont 933 millions d'euros au titre de la location de capacité de transmission par satellites (l'échéance de ces engagements s'échelonne jusqu'en 2015 selon les contrats),
- la maintenance de câbles sous-marins sur lesquels France Télécom dispose de droits de co-propriété ou d'usage, pour un montant global de 210 millions d'euros,
- les achats d'équipements de téléphonie mobile (portables) pour un montant global de 360 millions d'euros,
- l'externalisation de services clientèle pour un montant global de 133 millions d'euros.

Les risques financiers associés aux locations trouvent leur contrepartie dans le chiffre d'affaires réalisé avec des clients et les engagements d'achats reflètent les besoins anticipés de France Télécom. La Direction de France Télécom considère que ces engagements ne présentent pas de risque significatif.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

32.2 GARANTIES

(en millions d'euros)

Montants des engagements par échéance au 31 décembre 2005

	Note	Total/ Plafond	Avant fin décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	Entre janvier 2009 et décembre 2010	A partir de janvier 2011
Garanties données à des tiers par France Télécom						
- dans le cadre de l'activité ⁽¹⁾	32.2.1	53	39	2	1	11
- dans le cadre de cessions ⁽²⁾	32.2.2	1 831	337	832	659	3
- cession de créances de <i>carry back</i>	32.2.3	235	-	-	235	-
- QTE leases France Télécom S.A.	32.2.4	1 803	-	168	23	1 612
Total		3 922	376	1 002	918	1 626

(1) Concernent les garanties données sur le financement de sociétés non consolidées et de sociétés mises en équivalence ou pour couvrir leurs engagements.

(2) Garanties plafonnées.

32.2.1 GARANTIES DONNEES A DES TIERS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE

Les principaux engagements de France Télécom au titre des dettes financières sont décrits en notes 19, 20, 21 et 22.

France Télécom accorde certaines garanties à des tiers (établissements financiers, clients, partenaires, administrations) pour couvrir la bonne exécution des obligations contractuelles de France Télécom S.A. ou de ses filiales consolidées dans le cadre de leurs activités courantes. Ces garanties ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessus car elles ne sont pas de nature à augmenter les engagements du Groupe par rapport aux engagements initiaux pris par les entités concernées. Toutefois, lorsque ces garanties consistent en des sûretés réelles, elles sont mentionnées au paragraphe 32.5 « Actifs faisant l'objet d'engagements ». Il n'existe pas de garanties significatives qui aient été données par France Télécom afin de couvrir la bonne exécution des obligations contractuelles de filiales consolidées dans lesquelles il existe des intérêts minoritaires significatifs.

32.2.2 GARANTIES D'ACTIF ET DE PASSIF ACCORDEES DANS LE CADRE DE CESSIONS

Dans le cadre des accords de cession conclus entre des sociétés du Groupe et les acquéreurs de certains actifs, filiales ou participations, France Télécom a accepté des clauses de garanties d'actif et de passif habituelles en cas de non-respect de certaines déclarations faites au moment des cessions. Les contrats de cession significatifs prévoient toujours un plafonnement des garanties. La Direction estime soit que la mise en jeu de ces garanties est peu probable, soit que les conséquences éventuelles de leur mise en jeu sont non significatives par rapport aux résultats et à la situation financière de France Télécom. Le tableau suivant indique les plafonds et échéances des principales garanties accordées :

(en millions d'euros)

Plafonds par échéance au 31 décembre 2005

	Bénéficiaire	Plafond total	Avant fin décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	Entre janvier 2009 et décembre 2010	A partir de janvier 2011
Actif /Participation cédés						
- TDF ⁽¹⁾	Tower Participations et filiales	651			651	
- Eutelsat ⁽²⁾	Eurazeo / BlueBirds	462		462		
- Casema ⁽³⁾	Cable Acquisitions	250		250		
- Pramindo Ikat ⁽⁴⁾	PT Indonesia	139	139			
- Orange Danemark ⁽⁵⁾	TeliaSonera	91		91		
- Activités câble	Ypso	77	77			

(1) Depuis le 13 décembre 2004, seules subsistent les garanties en matière fiscale, de droit de l'environnement et de la concurrence (échéance fin 2009) ainsi que sur certains sites importants (échéance fin 2006).

(2) La garantie donnée porte seulement sur la propriété des actions vendues.

(3) Depuis le 1^{er} juillet 2004, seules subsistent les garanties en matière fiscale et certaines garanties spécifiques (échéance fin 2008).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- (4) Depuis le 15 août 2004, la plupart des garanties données sont prescrites sans qu'il n'y ait eu d'appels en garantie. Toutefois, l'échéance totale de la garantie se situe le 15 mars 2006.
- (5) Depuis le 11 octobre 2005, seules subsistent les garanties en matière fiscale et de droit de la concurrence (échéance fin 2007).

32.2.3 CESSIONS DE CRÉANCES DE CARRY BACK

Dans le cadre des cessions des créances de « carry back » résultant de l'option de report en arrière des déficits fiscaux au titre des exercices 2000 (235 millions d'euros) et 2001 (1 471 millions d'euros), France Télécom a accepté une clause usuelle d'existence des créances cédées.

En outre pour la créance de "carry-back 2000", France Télécom s'est engagée à indemniser l'établissement de crédit de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou toute autre caractéristique de la créance cédée et sa conformité a été garantie pour une période de 3 ans au-delà du 30 juin 2006. Ces engagements prévus initialement au titre du "carry back 2001" ne sont plus applicables à la suite de la signature d'un avenant en juin 2005 entre France Télécom et l'établissement de crédit concerné.

32.2.4 QTE LEASES FRANCE TELECOM S.A.

Lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts ("QTE leases"), France Télécom a donné à des investisseurs puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Dans le cadre de cette opération, France Télécom a garanti aux investisseurs les paiements futurs des loyers et a contre-garanti les banques qui ont accordé des lettres de crédit au bénéfice des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de ces garanties qui s'élèvent au 31 décembre 2005 à 1 803 millions d'euros est négligeable.

32.3 ENGAGEMENTS PORTANT SUR LES TITRES

En application des normes comptables en vigueur, les engagements d'achats d'intérêts minoritaires de sociétés consolidées en intégration globale sont comptabilisés en dettes financières (voir ci-dessus).

32.3.1 ENGAGEMENTS D'ACHAT PORTANT SUR DES TITRES NON CONSOLIDES EN INTÉGRATION GLOBALE

Au 31 décembre 2005, France Télécom n'a plus d'engagement significatif d'acheter ou de souscrire des titres de manière inconditionnelle. Au 31 décembre 2004, les engagements les plus significatifs portaient sur TDF et STMicroelectronics NV (voir note 4).

(en millions d'euros)	Montants maximums des engagements par échéance au 31 décembre 2005				
	Total	Avant fin décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	Entre janvier 2009 et décembre 2010	A partir de janvier 2011
Engagements conditionnels d'acheter ou de souscrire des titres ⁽¹⁾	479				479

- (1) Lorsque la fourchette de l'échéance couvre plusieurs exercices, l'engagement est classé à la date au plus tôt. Lorsque l'échéance est indéterminée, l'engagement est positionné à la date la plus lointaine.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Dans le cadre d'accords conclus entre France Télécom et ses partenaires au sein de filiales communes, France Télécom s'est engagée sous certaines conditions à acheter des titres détenus par ces partenaires ou à souscrire à l'émission de nouveaux titres. L'objectif premier de ces dispositions qui peuvent être unilatérales ou réciproques est d'assurer le respect de leurs engagements par les parties et la résolution de situations de désaccords. Au 31 décembre 2005, le principal engagement concerne Mobinil :

■ Mobinil (Egypte)

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Orange et Orascom prévoient l'exercice d'options de vente en cas de désaccord grave entre les parties ou de changement de contrôle de l'autre partie. En cas de désaccord grave, ces options sont exerçables à un prix de marché qui est déterminé à partir du cours de l'action ECMS (société cotée détenue à 51 % par Mobinil elle-même détenue à 71,25 % par Orange) selon des modalités de calcul définies dans le pacte d'actionnaires. En cas de changement de contrôle des actionnaires, le prix d'exercice correspond à 115 % de la valeur de marché. Pour ce qui concerne Orange, cette dernière clause ne s'appliquerait qu'en cas de changement de contrôle portant sur 51 % ou plus du capital de France Télécom. Sur ces bases, le montant maximum de l'engagement de France Télécom s'élèverait à 420 millions d'euros.

32.3.2 ENGAGEMENTS DE CEDER DES TITRES

Au 31 décembre 2005, il n'existe pas d'engagement ferme significatif de céder des titres dans le cadre d'opérations de cessions en cours. Au 31 décembre 2004, les engagements les plus significatifs portaient sur les activités câble, TDF et Intelsat (voir note 4).

Dans le cadre d'accords conclus entre France Télécom et ses partenaires au sein de filiales communes, France Télécom s'est engagée à céder ses participations dans ces filiales communes. Au 31 décembre 2005, les principaux engagements de France Télécom sont les suivants :

■ Sonaecom

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre France Télécom et Sonae, actionnaire de Sonaecom, au Portugal prévoient, en cas de non-renouvellement de l'accord de partenariat stratégique entre les deux parties initialement prévu pour une durée de trois ans, l'exercice d'options d'achat par Sonae ou de vente par France Télécom. Ces options sont en général exerçables à un prix dérivé de la valeur de marché. Leurs conditions d'exercice et leurs modalités de calcul sont définies dans le pacte d'actionnaires. En outre, dans l'hypothèse où Sonae céderait plus de 80 % de sa participation dans Sonaecom avant la fin de la période de trois ans couverte par l'accord de partenariat stratégique, France Télécom pourrait être contrainte de céder sa propre participation aux mêmes conditions. Les engagements conditionnels réciproques qui existaient avant l'échange des titres Sonaecom (voir note 4) sur Clix entre France Télécom et Sonae sont devenus caduques.

■ Ypso

Suite à la cession par France Télécom de ses activités de réseaux câblés au consortium Ypso, France Télécom détient 20 % dans la société Ypso. La participation de France Télécom dans Ypso fait l'objet d'une promesse de vente qui pourrait être exercée pour partie entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2009 et en totalité entre le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011, et d'une promesse d'achat exerçable par France Télécom pendant un an à compter de janvier 2010. Ces promesses sont devenues caduques en janvier 2006, suite à la cession par France Télécom de sa participation dans Ypso (voir notes 4 et 35).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

32.3.3 AUTRES ENGAGEMENTS

■ TDF

Lors de la cession des titres de Tower Participations et de Tower Participations France intervenue le 27 janvier 2005, les actionnaires ont pris l'engagement de répartir la plus-value réalisée sur leur investissement comme suit :

- entre 0 et 12,5 % de taux de rendement interne (TRI) pour France Télécom, la plus-value est répartie au prorata de la participation des actionnaires,
- au-delà de 12,5 % de TRI pour France Télécom, celle-ci versera aux investisseurs financiers 65 % de sa plus-value additionnelle au-delà de 12,5 % de TRI, dans la limite d'un TRI de 25 % pour les investisseurs financiers,
- par ailleurs, si la somme des produits de cession par les investisseurs financiers dépasse leur investissement initial actualisé à 25 %, ils verseront à France Télécom 50 % de leur plus-value additionnelle jusqu'à un plafond de 221 millions d'euros portant intérêt de 7 % par an à compter du 27 janvier 2005.

Compte tenu du prix définitif de 400 millions d'euros à la réalisation de la cession intervenue le 27 janvier 2005, la fraction de la plus-value réalisée par France Télécom susceptible d'être rétrocédée aux autres actionnaires ne pourra dépasser 53 millions d'euros. Cette plus-value différée est comptabilisée en "Autres passifs non courants" (voir note 29).

■ Eutelsat

Dans le cadre de la cession d'Eutelsat en 2003, France Télécom a conclu avec Eurazeo et les investisseurs financiers de BlueBirds (détenue à hauteur de 20 % par France Télécom) un accord portant sur les droits de distribution prioritaire des disponibilités résultant d'une cession par BlueBirds de ses actions Eutelsat. Conformément à cet accord, Bluebirds a distribué le 4 juillet 2005 à France Télécom un dividende de 112 millions d'euros. Compte tenu du montant des dividendes distribués aux autres actionnaires de BlueBirds en 2004 et 2005, le mécanisme de distribution prioritaire a pris fin, et les prochains dividendes éventuellement distribués seront répartis entre les actionnaires au prorata de leur participation. Par ailleurs, cette distribution de dividendes a conduit France Télécom à externaliser la plus-value différée lors de la cession d'Eutelsat en 2003 de 74 millions d'euros.

■ TP S.A.

Conformément à la transaction signée le 4 octobre 2004, France Télécom a acquis auprès de Kulczyk Holding 13,57 % de TP S.A au cours des exercices 2004 et 2005 (voir note 4) et versé le 18 janvier 2005 à Kulczyk Holding la somme forfaitaire de 51 millions d'euros à titre d'indemnité (voir note 18 et 24). Au 31 décembre 2005, ce montant était placé sous séquestre et faisait l'objet d'une charge à payer dans les comptes. Le montant de cette indemnité transactionnelle peut être augmenté si le cours moyen de l'action TP S.A. à la bourse de Varsovie sur une même période consécutive de 60 jours est supérieur à 56 zlotys par action entre le 12 octobre 2004 et le 6 juillet 2006. Le complément d'indemnité transactionnelle serait alors égal à la différence entre le prix moyen de l'action TP S.A. sur ladite période de 60 jours et 56 zlotys multiplié par 13,57 % (9,99 % acquis le 12 octobre 2004 plus 3,57 % à acquérir au plus tôt mi-janvier 2005), sans pouvoir dépasser le plafond de 110 millions d'euros.

Le Trésor polonais s'est engagé, dans l'hypothèse où il cèderait des actions de TP S.A. dans le cadre d'une offre publique, à accorder, à hauteur de 10 % du capital de TP S.A., un droit de priorité à France Télécom et à Kulczyk Holding. Au 31 décembre 2005, le Trésor polonais détient directement moins de 4 % du capital de TP S.A.

32.4 ENGAGEMENTS LIES AU PERSONNEL AUTRES QUE LES ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

■ Engagements liés à l'accord sur la mobilité vers les Fonctions Publiques

En 2003, France Télécom a signé avec les organisations syndicales un accord de groupe comprenant des dispositions applicables à tout départ effectif intervenu avant le 31 décembre 2005 dans le cadre de la mobilité, sur la base du volontariat, des fonctionnaires vers les fonctions publiques d'Etat, territoriales et hospitalières. Cet accord prévoit la prise en charge par France Télécom (i) du coût de formations (ii) d'une indemnité versée lors du détachement destinée à compenser le différentiel sur deux ans entre la rémunération totale perçue à France Télécom et celle perçue dans l'emploi d'accueil quand celle-ci est inférieure, plafonnée à 60 % du salaire global de base annuel antérieur et (iii) d'une prime payée lors de l'intégration à la fonction publique d'accueil équivalente à quatre mois de rémunération. Un dispositif similaire est prévu pour les salariés de droit privé qui rejoindraient la sphère publique.

En outre, l'article 29-3 de la loi du 2 juillet 1990 créé par la loi 2003-1365 du 31 décembre 2003 et les décrets d'application y afférents définissent respectivement les principes et les modalités, applicables jusqu'au 31 décembre 2009, de la mobilité des fonctionnaires de France Télécom vers les Fonctions Publiques dont les mesures financières et d'accompagnement à la charge de France Télécom soit (i) prise en charge par France Télécom de 4 mois de mise à disposition de l'organisme recruteur (ii) versement d'une indemnité compensatrice forfaitaire à l'agent lorsque l'indice d'intégration dans la fonction publique est inférieur à celui détenu chez France Télécom (iii) remboursement au nouvel employeur du coût additionnel en cas de majoration suite à la mobilité de la contribution employeur (iv) versement au nouvel employeur d'une somme équivalente à 4 mois de salaire .

Les effets de l'accord de groupe et des dispositions de la loi du 31 décembre 2003 relatifs à la mobilité vers les fonctions publiques dépendent (i) du nombre des personnels volontaires (ii) du volume et de la nature de postes offerts par les différentes fonctions publiques (iii) de la décision d'intégration de l'Administration d'accueil prise à l'issue de la période de détachement.

En conséquence, les coûts relatifs à ces dispositions font l'objet d'une provision dès lors qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Dans ce cadre, une provision est comptabilisée sur la base des dispositions en vigueur lorsque le détachement d'un volontaire pour une mobilité sur un poste déterminé est accepté par la fonction publique d'accueil.

Si le volume de départs en mobilité observé sur 2005 se maintenait jusqu'au 31 décembre 2009 (terme des départs couvert par la loi du 31 décembre 2003) et sur la base des mesures financières en vigueur à ce jour, la valeur actuelle des dépenses à encourir s'élèverait à environ 244 millions d'euros (dont 22 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2005, voir note 28).

■ Droit individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non-fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du groupe France Télécom, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est d'environ 871 548 heures au 31 décembre 2005. Aucune heure n'a fait l'objet d'une demande de la part de salariés.

Conformément aux principes comptables décrits en note 2, au 31 décembre 2005, France Télécom n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

32.5 ACTIFS FAISANT L'OBJET D'ENGAGEMENTS

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier, à la date de clôture, la capacité de l'entreprise à disposer librement de ses actifs.

(en millions d'euros)		31 décembre 2005	31 décembre 2004
	Paragraphe	Total	Total
Actifs détenus en location financement	32.5.1	693	789
Actifs immobilisés nantis ou hypothéqués	32.5.2	740	1 410
Actifs circulants grevés de sûretés réelles		104	160
Créances cédées non échues ⁽¹⁾		2 736	2 870
Total⁽²⁾		4 273	5 229
Titres consolidés nantis ⁽³⁾		61	96

(1) Parts subordonnées et prix différés conservés par le Groupe dans le cadre des cessions de créances.

(2) Dont 118 millions d'euros correspondant à des actifs de sociétés dont les titres sont nantis.

(3) Concerne les titres d'Orange Botswana et Orange Dominicana, valorisés à hauteur du pourcentage de titres nantis, pour leur quote-part d'actif net consolidé contributif dans le bilan du Groupe.

32.5.1 ACTIFS DETENUS EN LOCATION FINANCEMENT

Le montant des actifs détenus en location financement comprend notamment 330 millions d'euros, au titre de l'opération de désendettement de fait (*in substance defeasance*) d'Orange au Royaume-Uni au 31 décembre 2005 (298 millions d'euros en 2004) : dans le cadre des contrats de location financement conclus en 1995 et en 1997, Orange, au Royaume-Uni, avait déposé des montants équivalents à la valeur actuelle de ses engagements locatifs auprès d'institutions financières britanniques afin de garantir des lettres de crédit émises par ces institutions au bénéfice des bailleurs pour garantir ces engagements locatifs. Au 31 décembre 2004, les institutions financières ont remboursé le dépôt de 462 millions d'euros relatif au contrat de 1997, Orange ayant donné aux institutions une garantie à première demande pour un montant de 504 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, les institutions ont remboursé le dépôt de 558 millions d'euros relatif au contrat de 1995, Orange ayant donné aux institutions une garantie à première demande pour un montant de 675 millions d'euros.

32.5.2 ACTIFS IMMOBILISES NANTIS OU HYPOTHEQUES

Les actifs immobilisés nantis ou hypothéqués correspondent aux biens donnés en garanties (y compris les titres non consolidés nantis).

(en millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2005		
	Montant d'actif nanti ou hypothéqué (a)	Total du poste de bilan (b)	Pourcentage (a) / (b)
Immobilisations incorporelles nettes (hors écarts d'acquisition)	0	18 865	0 %
Immobilisations corporelles nettes	22	28 570	0 %
Autres actifs financiers et dérivés non courants	718	1 506	48 %
Autres ⁽¹⁾	0	45 330	0 %
Total de l'actif non courant	740	94 271	1 %

(1) Inclut les écarts d'acquisition nets, les titres mis en équivalence et actifs destinés à la vente, les actifs disponibles à la vente et les impôts différés actifs nets.

Au 31 décembre 2005, les principaux actifs immobilisés nantis ou donnés en garantie concernent :

- 639 millions d'euros (1 129 millions d'euros en 2004) de dépôts de garanties effectués dans le cadre de ses contrats de swaps (cash collateral) (voir note 19.4),
- 79 millions d'euros (138 millions d'euros en 2004) de divers actifs financiers nantis, principalement dans les entités France Télécom S.A. et FT Marine,
- 22 millions d'euros (143 millions d'euros en 2004) de divers actifs corporels nantis, principalement chez Orange Botswana.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 33 - LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, France Télécom est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

A l'exception de certaines des procédures décrites ci-après, France Télécom n'est partie à aucun procès ou à aucune procédure d'arbitrage (et France Télécom n'a connaissance d'aucune procédure de cette nature, envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers) dont la direction de France Télécom estime que le résultat probable puisse raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière.

Au 31 décembre 2005, le montant des provisions pour risques enregistrées par France Télécom au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels elle est impliquée s'élève à 301 millions d'euros. France Télécom considère que le détail de cette provision par litige est de nature à causer un préjudice sérieux au Groupe et n'est donc pas fourni.

Litiges relatifs au droit de la concurrence

France Télécom fait l'objet d'un certain nombre de procédures contentieuses intentées par des concurrents arguant de comportements qu'ils jugent anti-concurrentiels. Concernant les plaintes déposées devant le Conseil de la concurrence, les plaignants demandent généralement le prononcé de l'ensemble des sanctions prévues par la loi, y compris des amendes qui peuvent en théorie s'élever à 10 % du chiffre d'affaires du groupe. Des concurrents peuvent également demander devant les juridictions civiles et commerciales l'indemnisation du préjudice qu'ils estiment avoir subi du fait de pratiques de France Télécom considérées comme fautives, notamment en raison de leur caractère anticoncurrentiel.

Procédures, enquêtes et demandes de renseignements de la Commission européenne

- En décembre 2001, à la suite d'une enquête sectorielle sur les conditions de la mise en œuvre du dégroupage de la boucle locale et de l'accès aux services haut débit dans les Etats membres de l'Union européenne, la Commission européenne avait notifié à Wanadoo une communication de griefs au sujet de la tarification de ses services d'accès à Internet à haut débit Wanadoo ADSL et Pack eXtense. En juillet 2003, la Commission européenne a condamné Wanadoo à 10,4 millions d'euros d'amende pour avoir abusé de sa position dominante en pratiquant des prix prédateurs sur le marché de détail de l'accès à Internet haut débit entre mars 2001 et octobre 2002. Wanadoo conteste cette décision et a déposé un recours en annulation devant le Tribunal de première instance de Luxembourg. Une décision devrait intervenir au cours du premier semestre 2006.
- Au cours du premier semestre 2004, la Commission européenne et la DGCCRF ont procédé à une enquête aux sièges sociaux de France Télécom et Wanadoo afin de vérifier la conformité de certains tarifs lancés par Wanadoo en janvier et février 2004. France Télécom a déposé des recours à l'encontre de la décision de la Commission et de l'ordonnance du juge français sur laquelle se fondent ces visites. Le recours contre l'ordonnance a été définitivement rejeté le 5 octobre 2005 par la Cour de cassation.
- Le 30 janvier 2003, la Commission européenne a lancé une enquête sur d'éventuelles aides d'Etat en faveur de France Télécom. Cette procédure formelle d'examen portait sur deux sujets : (i) les mesures financières annoncées par l'Etat le 4 décembre 2002, date à laquelle l'Etat a notamment annoncé qu'il était prêt à anticiper sa participation au renforcement des fonds propres de l'entreprise aux côtés d'investisseurs privés à travers une avance d'actionnaire, qui n'a jamais été mise en place ; et (ii) le régime particulier de taxe professionnelle découlant du statut historique de France Télécom mis en place par la loi du 2 juillet 1990 et appliqué de 1991 à 2002.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le 20 juillet 2004, la Commission a indiqué que ces mesures financières et ce régime de taxe professionnelle étaient incompatibles avec le Traité de l'Union européenne. Elle n'a demandé aucune récupération d'aide sur le premier volet et a demandé à l'Etat d'obtenir de France Télécom le remboursement d'un montant d'aide au titre du régime de taxe professionnelle, montant qu'elle estimait à titre indicatif compris, dans l'attente d'un chiffrage précis, entre 800 millions d'euros et 1,1 milliard d'euros plus intérêts. La Commission a annoncé qu'elle prendrait une décision sur le chiffrage précis au plus tard en novembre 2004. Le chiffrage précis du montant de l'aide supposée a donné lieu à des échanges entre le gouvernement français et la Commission européenne. Les services de la Commission ont proposé une nouvelle méthode assortie d'un chiffrage indicatif compris dans la fourchette de juillet 2004. Les autorités françaises ont contesté la pertinence de la méthode et la fiabilité du chiffrage. Le montant de l'aide supposée fait donc encore l'objet d'échanges entre les autorités françaises et les services de la Commission.

France Télécom considère que le régime de taxe professionnelle ne comportait aucun élément susceptible de le qualifier d'aide d'Etat. Au contraire, ce régime mis en place en juillet 1990 s'est traduit globalement par une surimposition massive de France Télécom, supérieure à 1,7 milliard d'euros. Au surplus, quand bien même il aurait comporté des éléments d'aide d'Etat, ce régime serait couvert par le délai de prescription de 10 ans fixé par règlement communautaire. Enfin, l'annonce de la Commission s'oppose au principe de sécurité juridique réaffirmé encore récemment par le juge communautaire.

France Télécom a déposé le 5 novembre 2004 un recours en annulation devant le Tribunal de première instance de Luxembourg contre la décision relative aux mesures financières et, le 10 janvier 2005, un recours devant la même juridiction contre la décision relative à la taxe professionnelle. Dans l'attente d'une décision définitive du juge communautaire, France Télécom engagera les actions appropriées contre toute mesure de mise en recouvrement prise en application de la décision annoncée. Par ailleurs, le gouvernement français a dès le 20 juillet 2004 confirmé qu'il contestait l'existence de tout élément d'aide d'Etat dans ces dossiers et a formé en octobre 2004 deux recours en annulation devant le TPI contre l'une et l'autre décision. Enfin, en novembre 2004, l'Association AFORS et Bouygues Télécom ont déposé des recours en annulation contre la décision de la Commission européenne relatives aux mesures financières.

Compte tenu de l'ensemble de ce qui précède, France Télécom considère que la demande de la Commission européenne entre dans la catégorie des passifs éventuels au sens de la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

- En décembre 2005, Bouygues Telecom a annoncé avoir déposé une plainte devant la Commission européenne concernant les alliances entre opérateurs mobiles en matière de roaming. Cette plainte vise notamment l'association Free Move à laquelle appartient Orange.

Procédures devant les autorités nationales de concurrence

- Le 18 novembre 1998, Numéricâble a saisi le Conseil de la concurrence sur la question de la détermination de la redevance versée à France Télécom pour l'usage des réseaux câblés dans le domaine de la télédistribution. Numéricâble a obtenu des mesures conservatoires pour figer la redevance à son niveau de décembre 1998 en attente d'une décision sur le fond du Conseil de la concurrence. Le 14 mars 2005, le Conseil de la concurrence français a décidé de mettre fin à son enquête et a classé l'affaire.
- Le 29 novembre 1999, la société Neuf Telecom a saisi le Conseil de la concurrence d'une demande de mesures conservatoires visant à faire ordonner à France Télécom de ne pas étendre géographiquement ses offres ADSL par rapport aux plates-formes alors ouvertes (Paris et sa banlieue), ou d'interrompre ces offres si elles avaient déjà été étendues, tant que France Télécom ne s'est pas soumis aux conditions prévues par l'ART dans l'avis qu'elle a rendu dans le cadre de la procédure d'homologation. Dans une décision du 18 février 2000, confirmée par la Cour d'Appel de Paris en mars 2001, le Conseil de la concurrence a rejeté cette demande de mesures conservatoires mais a fait injonction à France Télécom de proposer aux opérateurs une offre d'accès ADSL leur permettant l'exercice d'une concurrence effective, tant par les prix que par la

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

nature des prestations offertes. Saisi par Neuf Télécom d'une demande de sanction pour inexécution de sa décision du 18 février 2000, le Conseil de la concurrence a condamné le 13 mai 2004 France Télécom à une amende de 20 millions d'euros. Le 11 janvier 2005, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours de France Télécom contre cette décision et a porté la sanction pécuniaire à 40 millions d'euros. France Télécom a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision. Une décision devrait intervenir au cours du premier trimestre 2006.

Le 8 novembre 2005, dans le cadre de l'instruction au fond qui se poursuivait parallèlement, le Conseil de la concurrence a condamné France Télécom au fond pour abus de position dominante à une amende de 80 millions d'euros pour avoir, selon le Conseil, restreint de manière injustifiée l'accès de ses concurrents à son réseau local et ainsi faussé la concurrence sur le marché de détail et sur le marché en amont du haut débit par ADSL au cours de la période allant de novembre 1999 à septembre 2002. France Télécom a déposé un recours auprès de la Cour d'appel de Paris contre cette décision.

Le 30 juin 2005, Neuf Telecom avait assigné France Télécom à bref délai devant le Tribunal de commerce de Paris et lui réclamait 497 millions d'euros de dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait de l'absence de mise en place par France Télécom d'une offre ADSL Connect ATM conformément aux injonctions du Conseil de la concurrence et de la Cour d'Appel de Paris. Cette procédure a fait l'objet d'un règlement entre les parties.

- T-Online avait saisi en 1999 le Conseil de la concurrence d'un certain nombre de plaintes reprochant à France Télécom notamment des abus de position dominante dans le secteur de la fourniture d'accès à Internet et demandant le prononcé de mesures conservatoires. Au terme de l'instruction au fond diligentée par la suite, le Conseil de la concurrence a rejeté le 21 décembre 2004 l'ensemble des griefs formulés à l'encontre de France Télécom. France Télécom et T-Online ont mis fin à l'ensemble des différends qui les opposent dans ces affaires.
- Le Conseil de la concurrence a été saisi le 25 juin 1999 d'une plainte de l'association d'opérateurs TENOR reprochant à France Télécom et Orange (considérés comme entreprise unique au sens du droit de la concurrence), ainsi qu'à Cegetel, SFR et Bouygues Telecom, d'avoir mis en œuvre des pratiques faussant la concurrence sur le marché des communications fixe-mobiles entreprises, notamment en faisant obstacle au reroutage des appels à l'international ou en proposant aux entreprises des offres de mobile box, qui permettent de transformer des appels fixe vers mobiles en appels mobile mobile sans payer de terminaison d'appel mobile donc à moindre coût. Au terme de l'instruction de l'affaire, plusieurs griefs d'abus de position dominante ont notamment été retenus contre France Télécom par le rapporteur du Conseil de la concurrence. Dans une décision rendue le 14 octobre 2004, le Conseil de la concurrence a condamné France Télécom et SFR à des amendes respectives de 18 et 2 millions d'euros. Le 12 avril 2005, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision du Conseil de la concurrence. France Télécom a obtenu le remboursement de l'amende versée au Trésor public en décembre 2004. L'association ETNA (nouvelle dénomination de TENOR) et le ministre de l'Économie ont formé un pourvoi en cassation contre cette décision.
- Les sociétés Free et Iliad, puis LD Com et 9Télécom, ont saisi le Conseil de la concurrence en décembre 2003 pour abus de position dominante afin notamment d'obtenir la suspension provisoire des offres de télévision sur ligne téléphonique lancées par France Télécom et TPS. Dans une décision du 15 avril 2004, le Conseil de la concurrence a ordonné une mesure d'information des consommateurs sur tous les supports publicitaires relatifs aux modalités techniques de l'offre, des mesures opérationnelles pour faciliter via le dégroupage la mise en place par les autres opérateurs d'offres concurrentes ainsi que des mesures visant à imposer à France Télécom de facturer séparément le transport des flux vidéo et la desserte locale de Services ADSL-vidéo. En revanche, le Conseil de la concurrence a refusé d'ordonner la suspension provisoire des offres. Cette décision a fait l'objet de plusieurs recours devant la Cour d'appel de Paris qui, dans un arrêt du 29 juin 2004, a annulé l'ensemble des mesures conservatoires prises par le Conseil de la Concurrence. La Cour de cassation a cassé cet arrêt le 8 novembre 2005 ; les mesures conservatoires prononcées par le Conseil de la concurrence entrent donc en vigueur. Cette affaire a fait l'objet d'un règlement avec Neuf Telecom et LD Com mais se poursuit au fond avec la société Free.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- Wanadoo a été notifié le 2 février 2004 d'une plainte d'AOL devant le Conseil de la concurrence concernant ses tarifs ADSL pour 2004. AOL considère que les offres tarifaires de Wanadoo sont constitutives d'un abus de position dominante et demandait à titre conservatoire la suspension de la commercialisation des offres 512K et 1024K ainsi que des promotions tarifaires et des campagnes publicitaires s'y rapportant. Par décision du 11 mai 2004, le Conseil de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires. Le Conseil de la concurrence a relevé dans sa décision que le secteur n'a subi aucune atteinte grave et immédiate de la part de Wanadoo et que « les nouvelles offres à la carte de Wanadoo, ainsi que des concurrents qui ont suivi sa baisse tarifaire, permettent aux petits consommateurs d'accéder à des prix bas aux avantages du haut débit et donc contribuent au développement de l'Internet en France ». Le 16 septembre 2005, le Conseil a rendu une décision de classement prenant acte de la décision de la Commission européenne de se saisir de ce dossier dans le cadre du suivi de sa décision du 16 juillet 2003.
- Bouygues Caraïbes a saisi le Conseil de la concurrence en juillet 2004 d'une demande au fond assortie d'une demande d'une vingtaine de mesures conservatoires à l'encontre d'Orange Caraïbes et de France Télécom concernant les pratiques du Groupe sur le marché des mobiles aux Caraïbes. Par une décision du 9 décembre 2004, le Conseil de la concurrence a prononcé à titre conservatoire, quatre injonctions de faire à l'encontre d'Orange Caraïbe, dans l'attente de sa décision au fond dans ce dossier. Saisie d'un recours contre cette décision par Orange Caraïbe, la Cour d'appel de Paris a, le 28 janvier 2005 confirmé dans leur principe ces mesures conservatoires tout en prorogeant les délais de mise en œuvre pour deux d'entre elles. Une instruction au fond a été ouverte en décembre 2005.
- Le 1er décembre 2005, le Conseil de la concurrence a condamné Orange France à une amende de 256 millions d'euros pour avoir mis en œuvre avec SFR et Bouygues Télécom deux types de pratiques d'entente ayant, d'après le Conseil, restreint le jeu de la concurrence sur le marché de la téléphonie mobile. Les pratiques imputées aux opérateurs mobiles consistent, d'une part, en des échanges d'informations stratégiques portant sur des données de parc entre 1997 et 2003, et d'autre part, sur un accord de stabilisation de parts de marché entre 2000 et 2002. Orange conteste le bien fondé de cette décision et a déposé un recours à son encontre. A la suite de cette décision, des associations de consommateurs ont annoncé leur volonté d'obtenir dédommagement du préjudice subi par les consommateurs du fait de cette entente. A ce jour deux actions individuelles ont été enregistrées contre Orange.
- Orange fait par ailleurs l'objet d'enquêtes relatives à sa position de marché dans certains secteurs d'activité, diligentées par diverses autorités de concurrence :

En France, le Conseil de la concurrence a ouvert une instruction en février 2004 suite à une plainte déposée par UFC – Que Choisir à l'encontre des opérateurs de téléphonie mobile pour position dominante collective sur les services SMS. Cette instruction est toujours en cours. Le Conseil de la concurrence instruit également une plainte de Bouygues Telecom, annoncée en mai 2004, contre Orange France et SFR pour dominance collective sur le marché Grand Public. Enfin, en décembre 2005, Bouygues Telecom a annoncé le dépôt d'une plainte contre Orange France et SFR pour dominance collective sur le marché Entreprises.

En Suisse, une enquête de la Commission de la concurrence commencée fin 2002 est toujours en cours sur les coûts de terminaison d'appels et devrait faire l'objet d'une décision au cours du 1er semestre 2006. En outre, en janvier 2006, Swisscom Mobile et TDC ont déposé des réclamations contre Orange CH devant l'autorité suisse de régulation des télécom demandant la baisse de ses coûts de terminaison d'appels.

France Télécom n'est pas, à ce stade, en mesure de prévoir l'évolution de ces procédures.

- TP S.A. fait actuellement l'objet de différentes procédures diligentées par les autorités de la concurrence polonaises. Celles-ci ont été notamment saisies d'une plainte à l'encontre de TP S.A. par deux opérateurs de téléphonie mobile polonais pour abus de position dominante et accord anti-concurrentiel. La plainte reproche à TP S.A. d'avoir proposé à ses clients des offres liées à celles de sa filiale de téléphonie mobile PTK Centertel. L'issue de ce litige ne peut être déterminée.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Procédures devant les juridictions civiles

- Le 16 avril 1997, une Cour d'appel allemande a rendu un arrêt défavorable à Deutsche Telekom à l'occasion de la procédure entamée par British Telecommunications sur la date de lancement de Global One dont France Télécom était actionnaire. Le jugement a été confirmé en appel le 16 juin 1998 et est actuellement soumis à la Cour Suprême allemande. British Telecommunications n'a pas encore intenté d'action en dommages et intérêts et le montant d'une éventuelle réclamation ne peut à ce stade être déterminé.
- En 1992, Group/address (autrefois appelée Filetech) a déposé une plainte auprès du Conseil de la Concurrence pour abus de position dominante sur le marché français concernant l'usage de la base de données d'annuaires de France Télécom. France Télécom a été condamnée à une amende de 1,5 million d'euros ainsi qu'à donner accès aux bases d'annuaires sur demande à un tarif orienté vers ses coûts. Le recours en annulation puis le pourvoi en cassation de France Télécom ont été rejetés. Par ailleurs, le 13 juin 2001, la Cour d'Appel de Paris a décidé de rouvrir les débats sur la question de la protection juridique et du coût des bases annuaires. Le montant des dommages-intérêts réclamés par Group/address s'élève à 151,9 millions d'euros. Le 10 janvier 2006, la Cour d'appel a prononcé la radiation de l'affaire dès lors que, malgré plusieurs reports, Group/address n'avait toujours pas déposé de conclusions mais Group/address dispose d'un délai de deux ans pour demander le rétablissement de l'affaire au rôle de la Cour. France Télécom estime que les demandes de Group/address ne sont pas fondées.
- Quatre procédures sont pendantes devant des juridictions allemandes, liées à l'investissement UMTS engagé en Allemagne en 2000 en partenariat avec la société Mobilcom à travers le *Cooperation Framework Agreement* (« CFA ») du 23 Mars 2000, puis soldé par une transaction, le *Mobilcom Settlement Agreement* (« MCSA »), signée le 20 Novembre 2002.

Ces actions engagées soit par l'ancien dirigeant de Mobilcom, M. Gerhardt Schmid (aujourd'hui poursuivi pour faillite frauduleuse) par l'intermédiaire du mandataire-liquidateur de la faillite, soit par des actionnaires minoritaires de Mobilcom qui lui sont liés, et visent à obtenir, sur le fondement de la mauvaise exécution alléguée du CFA ou des lois allemandes de protection des minoritaires, le versement de sommes très significatives supposées représenter un préjudice que France Télécom leur aurait fait subir, ainsi qu'aux autres actionnaires ou à Mobilcom elle-même.

Les plaignants reprochent à France Télécom à la fois d'avoir engagé le projet UMTS, puis d'y avoir mis fin, et d'avoir imposé cette double décision à Mobilcom et son dirigeant de l'époque par le moyen d'une soi-disant domination "occulte" ou "de fait", dont les minoritaires sont protégés par le droit allemand des sociétés.

Ces quatre actions sont donc en substance fondées sur la même cause, et concertées; elles sont exposées ci-après de façon chronologique.

La première de ces actions a été intentée en décembre 2003 devant le Tribunal de Kiel par la société Millenium appartenant à Mme Schmid-Sindram. Elle se fonde sur l'allégation d'une domination de fait. Elle est actuellement suspendue sine die en raison de l'instruction devant la Cour Suprême des demandes d'intervention de trois autres actionnaires minoritaires jusque-là rejetées. Limité à 1 million d'euros pour des raisons de coût de justice, cette action a été portée en décembre 2005 au maximum du montant de préjudice initialement annoncé et doublée d'une action complémentaire devant le même tribunal, pour un montant total de réclamation de 5,41 milliards d'euros, hors intérêts, au titre des préjudices conjugués de Mobilcom et de Millenium.

La deuxième action a été intentée en décembre 2003 devant le Tribunal de Flensburg par Mme Schmid-Sindram et Mr Marek. Sur la base d'un raisonnement par analogie, elle consiste à demander au juge de calculer et d'allouer aux minoritaires la compensation équitable des conséquences préjudiciables d'un rapport de domination officiel (déclaré) de l'un des actionnaires avec la société. Aucune demande chiffrée n'a donc à être formulée. En revanche, les demandeurs suggèrent ici comme base d'appréciation du préjudice la somme de € 183 par action, soit la différence entre le prix théorique que l'action Mobilcom aurait dû, selon eux, atteindre à l'époque des faits (€ 200), et le cours actuel de l'action (€ 17). Ce chiffre multiplié par le nombre d'actions

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

détenues par les demandeurs, soit 6,8 millions d'actions, aboutit à un risque théorique de 1,24 milliards d'euros. Appliqué à l'ensemble des actionnaires de Mobilcom (à l'exception de France Télécom), il porterait sur un total de 47,1 millions d'actions, soit 8,6 milliards d'euros. Cette action a été rejetée le 12 Août 2005 par le Tribunal de Flensburg pour défaut de fondement, aucun contrat de domination n'existant en l'espèce. Les plaignants ont interjeté appel devant la Cour d'appel de Schleswig-Holstein.

La troisième action a été intentée en décembre 2004 devant le Tribunal d'instance de Schleswig par Mme Schmid-Sindram en nom. Comme l'action Millenium, elle se fonde sur l'allégation d'une domination "de fait". Intentée selon une procédure sommaire pour € 50 000, cette demande a été suspendue du seul fait de sa contestation par France Télécom et n'a pas à ce jour été réintroduite.

La quatrième action a été intentée devant le Tribunal de Francfort en décembre 2004 par M. Wilhelm, mandataire-liquidateur de la faillite de M. Gerhardt Schmid. Celui-ci allègue une domination de Mobilcom et une exécution fautive du CFA, tout en contestant toutes les renonciations à recours stipulées au MCSA. En décembre 2005, M. Wilhelm a porté sa demande, jusqu'alors de 4,23 milliards d'euros à 7,22 milliards d'euros hors intérêts. Ce montant correspond à un nouveau calcul de la valeur hypothétique de la société Mobilcom en cas de succès du projet UMTS, soit 5,3 milliards d'euros au titre des seules actions de M. Schmid (sur un total de 15,7 milliards d'euros pour l'ensemble de la société), augmenté de 40 % pour prix du transfert à France Télécom du contrôle de Mobilcom.

France Télécom considère l'ensemble de ces actions comme dénuées de fondement et formulées en mauvaise foi.

Indépendamment des procédures engagées contre France Télécom, certaines résolutions des assemblées générales de MobilCom font l'objet de contestations de la part d'actionnaires minoritaires :

Le 8 Décembre 2005, la Cour d'appel de Schleswig-Holstein a annulé la résolution de l'Assemblée générale de Mobilcom de janvier 2003 ayant approuvé la signature du MCSA. Un recours est pendant devant la Cour Suprême. France Télécom bien que n'étant pas partie à cette procédure, a souhaité y intervenir.

Par ailleurs, à la demande de certains actionnaires minoritaires et le 22 avril 2005, l'Assemblée Générale de MobilCom avait adopté une résolution nommant un représentant spécial des actionnaires minoritaires pour qu'il étudie la faisabilité d'une action de Mobilcom à l'encontre de France Télécom. Au cours d'une nouvelle Assemblée Générale tenue le 23 Août 2005, ce représentant a conclu dans un rapport préliminaire qu'il n'y avait pas d'action possible sur le fondement de la domination et la prolongation de son mandat a été repoussée. Cette résolution fait l'objet d'un recours devant le Tribunal de Kiel. Fin janvier 2006, le juge saisi a fait connaître son intention de suspendre le recours jusqu'à obtention d'une décision définitive concernant la résolution de Janvier 2003 ayant approuvé le MCSA.

- Wanadoo France et Transpac ont été assignées fin janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par la Société Nerim (après que Nerim a été assignée en paiement de ses factures par Transpac). Nerim demande au Tribunal de juger qu'elle ne serait redevable d'aucune somme à l'égard de Transpac et prétend que Transpac et Wanadoo auraient commis des actes de concurrence déloyale, pratiques discriminatoires et abus de position dominante. Le montant des demandes formulées par la plaignante au titre des dommages et intérêts allégués s'élève à environ 57 millions d'euros. Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom estime que les demandes ne sont pas fondées.
- Wanadoo a été assignée le 21 juillet 2004 par T-Online en réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait de pratiques tarifaires de Wanadoo sur le marché de détail de l'accès à Internet Haut débit entre mars 2001 et octobre 2002. T-Online fondait sa demande sur la décision de la Commission européenne du 16 juillet 2003 qui a constaté les agissements fautifs de Wanadoo et réclamait environ 52 millions d'euros de dommages et intérêts. France Télécom et T-Online ont mis fin à leurs différends dans cette affaire.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- A la suite d'une campagne de communication institutionnelle afférente à la qualité de son réseau, France Télécom a été assignée entre octobre et décembre 2004 par différents opérateurs (Free, Cegetel, Neuf Télécom et Tiscali/Liberty Surf) devant le tribunal de commerce ou le tribunal de grande instance de Paris, au fond ou en référé, pour concurrence déloyale (dénigrement et parasitisme principalement) et/ ou contrefaçon de marque. Le total cumulé des demandes de dommages intérêts dans ces procédures, tant au titre de la contrefaçon de marque que de la concurrence déloyale s'élevait à 139 millions d'euros. Dans une décision rendue le 25 novembre 2005, le tribunal de commerce de Paris a accordé 6 millions d'euros de dommages et intérêts à Free qui en réclamait 38,1 millions. S'agissant des affaires qui opposaient France Télécom à Cegetel et à Neuf Telecom qui réclamaient respectivement 40 millions d'euros et 52 millions d'euros de dommages et intérêts, celles-ci ont fait l'objet d'un règlement entre les parties. La procédure avec Tiscali reste pendante devant le tribunal de commerce de Paris, les réclamations de Tiscali s'élevant à 8,9 millions d'euros.
- Orange France a été assignée en décembre 2004 devant le tribunal de commerce Paris par la société Suberdine et certains de ses actionnaires. La société qui avait participé avec ses filiales à la commercialisation des offres d'Orange France entre 1995 et 2003 a été mise en liquidation judiciaire le 18 décembre 2003. Suberdine reproche à Orange France la rupture brutale de leur relation commerciale et demande réparation du préjudice prétendument subi à ce titre ainsi que du fait de sa liquidation judiciaire. Le montant total des demandes formulées par les plaignants s'élève selon les moyens invoqués jusqu'à 775 millions d'euros. La décision du tribunal devrait intervenir fin mars 2006.
- A la suite de l'offre publique de retrait (OPR) suivi d'un retrait obligatoire lancée par France Télécom le 20 novembre 2003 afin d'acquérir la totalité des actions Orange au prix de 9,50 euros par action, l'association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM) jugeant le prix de l'OPR trop faible, avait déposé le 24 novembre 2003 devant la Cour d'appel de Paris des recours en annulation de l'avis de recevabilité du CMF portant sur l'OPR suivie d'un retrait obligatoire et du visa de la Commission des Opérations de Bourse (COB) portant sur la note d'information. Après le rejet des demandes de l'ADAM par la Cour d'Appel de Paris le 6 avril 2004, l'ADAM avait formé des pourvois en cassation. Le 22 novembre 2005, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi relatif à l'avis de recevabilité du CMF, mettant fin de façon définitive à cette action. La décision de la Cour de cassation sur le pourvoi relatif au visa de la COB est attendue en avril 2006.

Litiges administratifs

- En novembre 2000, la SNCF a déposé une plainte contre France Télécom devant le Tribunal administratif de Paris réclamant 135,2 millions d'euros de dommages et intérêts pour l'utilisation par France Télécom de ses infrastructures ferroviaires entre 1992 et 1997. France Télécom ne conteste pas le fait qu'un paiement est dû à partir du 29 juillet 1996 mais considère l'action sans fondement en ce qui concerne la période antérieure à cette date. France Télécom a d'ores et déjà constitué une provision d'un montant suffisant pour les dépenses relatives à la période postérieure au 29 juillet 1996. Dans un jugement rendu le 11 mars 2004, le Tribunal administratif de Paris a déclaré irrecevables les demandes de la SNCF en considérant que seul l'établissement public Réseau Ferré de France, propriétaire des droits sur le domaine public ferroviaire depuis le 1er janvier 1997, était habilité à agir en ce sens à l'exception des dommages constatés avant cette date. La SNCF a interjeté appel de cette décision.
- A la suite d'une requête du groupement SIPPAREC, le Conseil d'Etat a, par un arrêt du 21 mars 2003, annulé les articles du code des Postes et Télécommunications relatifs au régime de la permission de voirie et, en particulier, au montant annuel des redevances versées par les opérateurs de télécommunications au titre de l'occupation du domaine public autoroutier et routier. Bien que France Télécom ne soit pas partie à l'instance, cet arrêt a une portée générale et s'applique à tous les opérateurs de télécommunications, y compris France Télécom. Le montant des redevances versées ou provisionnées par France Télécom au titre de l'année 2005 sur la base du tarif fixé par le décret annulé, s'est élevé à 62 millions d'euros pour l'occupation du domaine public routier et les autoroutes non concédées. Aux termes du nouveau décret du 27

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

décembre 2005 ayant pris effet le 1er janvier 2006, le montant global des redevances au titre de l'année 2006 pour le domaine public routier et les autoroutes non concédées est estimé à 71,7 millions d'euros.

Arbitrages internationaux

- Début 2005, dans le cadre d'une procédure déclenchée en vertu de la convention franco-libanaise d'encouragement et de protection réciproque des investissements et portant sur un contrat BOT, le Tribunal arbitral a rendu deux sentences allouant 266 millions aux deux sociétés FTML (société détenue à 66,66% par France Télécom) et FTMI. Au 30 juin 2005, France Télécom a procédé à une reprise de provision de 199 millions d'euros relative à ce litige. Les recours interjetés contre ces sentences par la République du Liban ont été rejetés par le Tribunal Fédéral suisse en novembre 2005. En décembre 2005, la République du Liban a formellement proposé à FTML et FTMI une transaction mettant fin à l'ensemble de leurs différends y compris notamment, outre le résultat des sentences, les plaintes pénales en cours à l'encontre de FTML et de ses dirigeants. Après discussions, un accord a été approuvé par l'assemblée générale de FTML le 12 janvier 2006. Cet accord entrera en vigueur à compter du retrait par la République du Liban du mandat de recouvrement de 300 millions de dollars émis en 2000 et des plaintes en cours.
- Sur la base d'un accord signé en 1991, la société d'Etat, prédécesseur de TP S.A. et la société Danish Great Northern Telegraph Company, prédécesseur de DPTG, ont décidé la construction d'un réseau de fibres optiques dénommé NSL reliant les frontières nord et sud de la Pologne. Les droits de propriété liés à cet investissement furent transférés à TP S.A. lors de la mise en place du service NSL et DPTG se vit accorder 14,8% sur le résultat net du NSL pendant une période de 15 ans commençant en novembre 1993. TP S.A. est responsable de la maintenance du NSL et a l'obligation de maximiser les flux de données à travers le NSL.

En mars 2001, suite à une diminution du trafic comptabilisé par TP S.A., DPTG a demandé la résiliation ou la renégociation du contrat. En l'absence d'accord de TP S.A. sur les termes de cette résiliation ou renégociation, DPTG a engagé une procédure d'arbitrage selon les règles contractuelles et réclamé le versement par TP S.A. d'un montant estimé de 280 millions d'euros. Au cours de l'arbitrage, DPTG a réduit le montant de ses réclamations à 218 millions d'euros pour la période s'achevant le 30 juin 2002 et demandé au tribunal arbitral de déterminer les montants qui lui sont dus pour la période ultérieure jusqu'en juin 2009.

Au cours de la procédure, le tribunal a nommé un expert des télécommunications indépendant afin de modéliser le volume pertinent du trafic du NSL et de calculer les revenus associés. En novembre 2005, l'expert a rendu un rapport préliminaire incluant un modèle utilisable pour déterminer le volume pertinent du trafic du NSL et calculer les revenus associés. L'utilisation de ce modèle, si il était retenu par le tribunal arbitral, pourrait conduire à une responsabilité de TP S.A. plus importante que prévu. Toutefois, les hypothèses retenues par l'expert pour développer ce modèle sont contestées par TP S.A. Le 9 février 2006, TP S.A. a demandé qu'un rapport complémentaire soit établi par l'expert et que lui soit donnée la possibilité de présenter ses observations sur ce rapport, une fois celui-ci établi. Le même jour, DPTG a porté sa demande, sur la base du modèle de l'expert et de ses propres ajustements, à un montant de 670 millions d'euros plus intérêts pour la période s'achevant le 31 janvier 2006.

Compte tenu de ces développements, TP S.A. a été conduite à réévaluer son analyse du risque dans ce litige et à actualiser au 31 décembre 2005 le montant de la provision précédemment retenue. L'issue de cette procédure dépend d'un certain nombre d'événements futurs dont le résultat demeure incertain et par conséquent, le montant de la provision pourrait évoluer dans l'avenir.

- Le 29 mars 2005, le Tribunal d'arbitrage de la Chambre de commerce polonaise a jugé que les actionnaires minoritaires de Wirtualna Polska étaient fondés à exercer en avance du terme l'option de vente accordée par TP Internet sur leurs actions dans Wirtualna Polska. Le montant total des actions devant être payé par TP Internet était de 221 millions de zlotys (54,7 millions d'euros). Le 21 juillet 2005, TP S.A. et les actionnaires minoritaires de Wirtualna Polska ont signé

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

une transaction mettant fin à toutes leurs disputes. Cette transaction a été approuvée par le Tribunal de Gdansk qui a mis fin le 8 septembre 2005 aux procédures de faillites relatives à Wirtualna Polska.

NOTE 34 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

34.1 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE EXECUTIF DE FRANCE TELECOM

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, membres du Conseil d'administration ou du Comité Exécutif de France Télécom.

(en euros)	Période close le	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avantages court terme hors charges patronales ⁽¹⁾	12 341 601	12 436 448
Avantages court terme : charges patronales	5 336 675	5 421 993
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	1 622 429	1 062 073
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	—	—
Indemnités de fin de contrat	—	—
Rémunération en actions ⁽⁴⁾	1 331 881	2 731 445

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, participation, abondement, jetons de présence et avantages en nature versés au cours de l'exercice, dont en 2005, 272 689 euros au titre de l'intéressement, participation et abondement (230 451 euros en 2004).

(2) Coût des services rendus.

(3) Autres rémunérations acquises mais dues à long terme.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plan d'options sur titres et des offres réservées aux salariés.

Monsieur Didier Lombard, tout comme Monsieur Thierry Breton auparavant, a renoncé à percevoir des jetons de présence.

34.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les sociétés mises en équivalence et avec les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'administration de France Télécom est membre du Conseil d'administration ou du Conseil de Surveillance ou du Comité Exécutif. Par ailleurs, les prestations de communications fournies aux services de l'Etat qui figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions courantes.

(en millions d'euros)	31 décembre 2005			
	Créances	Dettes	Ventes de biens et services	Achats de biens et services
Thales	1	7	9	(29)
Radiall	—	—	—	(1)
AXA	2	—	21	—
Thomson	14	—	12	—

(en millions d'euros)	31 décembre 2004			
	Créances	Dettes	Ventes de biens et services	Achats de biens et services
Tower Participations S.A.S.	6	16	11	(62)
AXA	6	4	21	(14)
Thomson	16	4	16	(15)

NOTE 35 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Outre les événements postérieurs décrits par ailleurs, les principaux événements intervenus postérieurement à la clôture sont les suivants :

■ **Procédure devant les autorités nationales de la concurrence**

Le 10 janvier 2006, la société Le Numéro a saisi le Conseil de la Concurrence d'une plainte pour abus de position dominante relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par France Télécom et PagesJaunes dans le domaine des services de renseignements téléphoniques. La plainte reproche à France Télécom d'avoir fourni à ses propres services de renseignements et à ceux de PagesJaunes une liste de données annuaires plus complète que celles qu'elle cède aux tiers au titre de ses obligations réglementaires en tant qu'opérateur de télécommunications. La plainte est par ailleurs assortie d'une demande de mesures conservatoires de la société Le Numéro visant à contraindre PagesJaunes à poursuivre la commercialisation des données publicitaires sur ses clients.

■ **FTML au Liban, voir note 33, « Arbitrages internationaux »**

■ **Cession des titres Ypso**

France Télécom a cédé en janvier 2006 pour un montant de 44 M€ l'ensemble des actions correspondant à la participation de 20% qu'elle détenait dans Ypso. De ce fait, les promesses d'achat et de vente conclues avec Cinven et Altice sur les actions Ypso sont devenues caduques (voir notes 4 et 32).

■ **DPTG (Danish Great Northern Telegraph Company), voir note 33, « Arbitrages internationaux »**

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 36 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur la période close au 31 décembre 2005 sont décrites dans la note 4. Les entités ad-hoc consolidées sont essentiellement des sociétés liées à la titrisation. La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

Société		Pays
France Télécom S.A.	Mère consolidante	France

Secteur Services de Communication Personnels (SCP)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange SA	100,00 %	100,00 %	France
Orange International Developments	100,00 %	100,00 %	Bahamas
Mobistar	50,18 %	50,18 %	Belgique
Wirefree Services Belgium	100,00 %	100,00 %	Belgique
Orange Botswana	51,00 %	51,00 %	Botswana
Orange Cameroun	99,50 %	99,50 %	Cameroun
Orange Côte d'Ivoire	85,00 %	85,00 %	Cote d'Ivoire
Orange Holding A/S	100,00 %	100,00 %	Danemark
Orange A/S	100,00 %	100,00 %	Danemark
Orange World Services	100,00 %	100,00 %	Danemark
Wirefree Services Denmark	100,00 %	100,00 %	Danemark
Wirefree Services Denmark 2	100,00 %	100,00 %	Danemark
Orange Dominica	100,00 %	100,00 %	Dominique
Amena (Retevision Movil)	77,72 %	97,90 %	Espagne
Amena Movil	77,72 %	100,00 %	Espagne
FT Operadores de Telecomunicaciones (ex Auna O. de T.)	79,39 %	79,39 %	Espagne
EBM Principia	47,53 %	59,87 %	Espagne
Grupo Auna Telecomunicaciones	79,39 %	100,00 %	Espagne
Inversiones en Telecomunicaciones	51,82 %	66,67 %	Espagne
Multimedia Cable	100,00 %	100,00 %	Espagne
Orange Services US	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
Orange Ventures 1	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
Orange World	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
FCC Récolte	100,00 %	100,00 %	France
Mobile et Permission	100,00 %	100,00 %	France
Orange Caraïbes	100,00 %	100,00 %	France
Orange France	100,00 %	100,00 %	France
Orange International SAS	100,00 %	100,00 %	France
Orange Réunion	100,00 %	100,00 %	France
Orange Réunion Invest	100,00 %	100,00 %	France
Orange Supports & Consulting	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 6	100,00 %	100,00 %	France
SPM Telecom	70,00 %	70,00 %	France
TELSEA Investements	60,80 %	75,50 %	Ile Maurice
FTM Liban	67,00 %	67,00 %	Liban
Orange Liechtenstein	100,00 %	100,00 %	Liechtenstein
Orange Madagascar	40,07 %	65,90 %	Madagascar
Ikatel ⁽¹⁾	29,82 %	42,33 %	Mali
VOXTEL	54,78 %	54,90 %	Moldavie
Castle Worldwide Finance	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Orange Finance	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Orange Nederland NV	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Orange Retail BV	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Wirefree Services Nederland	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
PTK-Centertel ⁽²⁾	47,50 %	100,00 %	Pologne
Orange Dominicana	100,00 %	100,00 %	République Dominicaine
Orange Romania	96,82 %	96,82 %	Roumanie
Ananova	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Secteur Services de Communication Personnels (SCP)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange Retail Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange 3G	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Austria	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Holdings	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Personal Communications Services	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Brand Services Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Cellular Services	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Direct	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Furbs Trustees	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Global	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Holdings	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange International Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Ocean	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Overseas Holdings	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Overseas Holdings No. 2	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Mobiles Services	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Paging	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Pension Trustees	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Payment Handling Services (ex The Point Telecommunications)	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Slovakia Services Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orange Ventures Management	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Orangedot	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Trust of receivables Orange	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Sonatel Mobiles ⁽¹⁾	42,33 %	42,33 %	Sénégal
Orange Corpsec	63,88 %	63,88 %	Slovaquie
Orange Slovensko	100,00 %	100,00 %	Slovaquie
Orange Sverige	100,00 %	100,00 %	Suède
Orange Communications SA ("OCH")	100,00 %	100,00 %	Suisse

(1) Sonatel, Sonatel Mobiles, Ikatel

- Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel et ses filiales (Sonatel Mobiles et Ikatel) sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans Sonatel et ses filiales était consolidée selon la méthode proportionnelle.

(2) TPSA et ses filiales (TP Group)

- France Télécom a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil de Surveillance de TP S.A.

Secteur Services de Communication Personnels (SCP)

Sociétés consolidées en intégration proportionnelle	Intérêt	Contrôle	Pays
Irisnet	25,09 %	50,00 %	Belgique
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS) ⁽³⁾	36,36 %	51,03 %	Egypte
Mobinil for Telecommunications ⁽³⁾	71,25 %	71,25 %	Egypte
Mobinil Invest ⁽³⁾	37,06 %	71,25 %	Egypte
Mobinil Services Company ⁽³⁾	36,33 %	71,25 %	Egypte
GETESA	40,00 %	40,00 %	Guinée Equatoriale
DARTY France Télécom	50,00 %	50,00 %	France
Cell Plus	40,00 %	40,00 %	Ile Maurice
Mobilecom	35,20 %	40,00 %	Jordanie

(3) Mobinil for Telecommunications

- Mobinil est une société détenue à 71,25 % par le Groupe France Télécom et à 28,75 % par Orascom Telecom. Toutes les décisions devant être approuvées conjointement par les deux partenaires au Conseil d'administration de Mobinil, la société Mobinil, est consolidée par intégration proportionnelle.

ECMS et ses filiales

- Mobinil détenant plus de 51 % de ECMS et nommant la majorité des administrateurs d'ECMS et ses filiales sont contrôlées par Mobinil et sont donc consolidées par intégration proportionnelle au niveau du Groupe France Télécom S.A.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Secteur Services de Communication Personnels (SCP)

Sociétés consolidées par mise en équivalence	Intérêt	Contrôle	Pays
One GmbH	17,45 %	17,45 %	Autriche
Sonaecom	23,70 %	23,70 %	Portugal
Safelayer	12,60 %	24,32 %	Espagne
Sonoblok	21,39 %	45,00 %	Espagne

Secteur Services de Communication Résidentiels (SCR)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Sofrecom Algérie	100,00 %	100,00 %	Algérie
FT Deutschland GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
FTMSC GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Sofrecom Argentina (ex Sofrecom consultora)	100,00 %	100,00 %	Argentine
Atlas Services Belgium	100,00 %	100,00 %	Belgique
Fimocam	100,00 %	100,00 %	Cameroun
FT Network Services Canada	100,00 %	100,00 %	Canada
FT R&D Beijing	100,00 %	100,00 %	Chine
CI TELCOM	45,90 %	51,00 %	Cote d'Ivoire
Cote d'Ivoire Multimedia	45,90 %	100,00 %	Cote d'Ivoire
Atlas Services Denmark	100,00 %	100,00 %	Danemark
Glocall Middle East	100,00 %	100,00 %	Emirats Arabes Unis
Autocity Networks	96,34 %	96,34 %	Espagne
Al-pi (ex Catalana)	75,00 %	75,00 %	Espagne
FT Espana (ex UNI2)	100,00 %	100,00 %	Espagne
El Rincon del Vago	100,00 %	100,00 %	Espagne
EresMas Interactiva	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
FT Participations US	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
FTLD USA	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
FTP Holding	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
FT R&D LLc San Francisco	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
FT R&D LLc Boston	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
Aura 2	100,00 %	100,00 %	France
Atrium 3	100,00 %	100,00 %	France
CITIUS 98	100,00 %	100,00 %	France
Corsica Haut Débit	100,00 %	100,00 %	France
FCC Titricom 1.2	100,00 %	100,00 %	France
FCC Titricom 1.3	100,00 %	100,00 %	France
FCR Côte d'Ivoire	90,00 %	90,00 %	France
France Câble Radio	100,00 %	100,00 %	France
France Télécom EGT	100,00 %	100,00 %	France
Francetel	100,00 %	100,00 %	France
FT Capital Development	100,00 %	100,00 %	France
FT Encaissements	99,99 %	99,99 %	France
FT IMMO	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Clichy	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Issy les Moulineaux	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Gestion	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO GL	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Holding	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Meylan	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Neuilly	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Pontarlier	100,00 %	100,00 %	France
FT IMMO Toulouse	100,00 %	100,00 %	France
FT Marine	100,00 %	100,00 %	France
FT Mobiles International	100,00 %	100,00 %	France
FT Services	100,00 %	100,00 %	France
FT Technologies Investissement	100,00 %	100,00 %	France
FT Terminaux	100,00 %	100,00 %	France
FTMSC	100,00 %	100,00 %	France
GIE Innovacom	57,62 %	57,62 %	France

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Secteur Services de Communication Résidentiels (SCR)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
GIE fiscal Descartes	100,00 %	100,00 %	France
Immobilière FT	100,00 %	100,00 %	France
Innovacom 3	34,21 %	34,21 %	France
Innovacom Gestion	50,00 %	50,00 %	France
NEDDI	100,00 %	100,00 %	France
Nordnet	100,00 %	100,00 %	France
Orange Distribution	100,00 %	100,00 %	France
Orange Promotions	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 9	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 18	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 23	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 24	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 26	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 27	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 30	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 31	100,00 %	100,00 %	France
Rapp 32	100,00 %	100,00 %	France
Rapptel	100,00 %	100,00 %	France
SOFRECOM	100,00 %	100,00 %	France
Solicia	100,00 %	100,00 %	France
TDCOM	100,00 %	100,00 %	France
Telincom Courtage	100,00 %	100,00 %	France
TPSA Eurofinance France SA.(2)	47,50 %	100,00 %	France
Viaccess	100,00 %	100,00 %	France
France Télécom e-Commerce (ex Wanadoo E-Merchant)	100,00 %	100,00 %	France
w-HA	100,00 %	100,00 %	France
FTLD Hong-Kong	100,00 %	100,00 %	Hong Kong
Call Services	100,00 %	100,00 %	Ile Maurice
Chamarel Marine Services	100,00 %	100,00 %	Ile Maurice
Rimcom	100,00 %	100,00 %	Ile Maurice
Teleservices	40,00 %	100,00 %	Ile Maurice
FT Japan	100,00 %	100,00 %	Japon
JIT CO	88,00 %	88,00 %	Jordanie
Sofrecom Maroc	100,00 %	100,00 %	Maroc
Régie T Mexico	75,00 %	75,00 %	Mexique
Dutchtone Group	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
FT Services Nederland	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
FTMSC BV	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
TFN	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Wanadoo International NL	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Wanadoo Nederland	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Paytel (ex Contact Center)	47,50 %	100,00 %	Pologne
Exploris (Ex TP Edukacja i Wypoczynek)	47,50 %	100,00 %	Pologne
Fundacja Grupy TP	47,50 %	100,00 %	Pologne
ORE	47,50 %	100,00 %	Pologne
OTO Lublin	47,50 %	100,00 %	Pologne
Sofrecom Polska	100,00 %	100,00 %	Pologne
PTE TP	47,50 %	100,00 %	Pologne
Telefony Podlaskie(2)	26,18 %	55,11 %	Pologne
Telefon 2000(2)	45,31 %	95,38 %	Pologne
TP EmiTel(2)	47,50 %	100,00 %	Pologne
TP Internet(2)	47,50 %	100,00 %	Pologne
TP Invest(2)	47,50 %	100,00 %	Pologne
TP Med(2)	47,50 %	100,00 %	Pologne
TP SA(2)	47,50 %	47,50 %	Pologne
TP SA Eurofinance(2)	47,50 %	100,00 %	Pologne
TP SA Finance(2)	47,50 %	100,00 %	Pologne
TP Teltech(2)	47,50 %	100,00 %	Pologne

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Secteur Services de Communication Résidentiels (SCR)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
TPDiTel ⁽²⁾	47,50 %	100,00 %	Pologne
Virgo ⁽²⁾	47,50 %	100,00 %	Pologne
Wirtualna Poska ⁽²⁾	47,50 %	100,00 %	Pologne
Freeserve Servicios de Internet	100,00 %	100,00 %	Portugal
FLLD-Czech	100,00 %	100,00 %	République Tchèque
F3B Property Company	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Freeserve Auctions	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Freeserve holding	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Freeserve Investment	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
FT Network Services UK	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
FT Participations UK	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
FT R&D Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Strike off 4 (ex Icircle)	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Freeserve.com (ex Intracus)	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Wanadoo UK (ex Freeserve.com)	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Wanadoo Plc	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Cge-Solutions	25,40 %	60,00 %	Sénégal
Sonatel Multimedia	42,33 %	100,00 %	Sénégal
Sonatel ⁽¹⁾	42,33 %	42,33 %	Sénégal
Sofrecom Thailand	99,98 %	99,99 %	Thaïlande
FLLD Singapour	100,00 %	100,00 %	Singapour
FT Network Services Sweden	100,00 %	100,00 %	Suède
FT Network Services Switzerland SA	100,00 %	100,00 %	Suisse
Telecom Vanuatu	33,33 %	33,33 %	Vanuatu
FCR Vietnam PTE Ltd	74,00 %	74,00 %	Vietnam

(1) Sonatel, Sonatel Mobiles, Ikatel

- Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel et ses filiales (Sonatel Mobiles et Ikatel) sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans Sonatel et ses filiales était consolidée selon la méthode proportionnelle.

(2) TPSA et ses filiales (TP Group)

- France Télécom a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil de Surveillance de TP S.A.

Secteur Services de Communication Résidentiels (SCR)

Société consolidées en intégration proportionnelle	Intérêt	Contrôle	Pays
DT-FT Italian Holding GmbH	50,00 %	50,00 %	Allemagne
Technocom Ventures	49,95 %	49,95 %	France
Mauritius Telecom	40,00 %	40,00 %	Ile Maurice
Telecom Plus	58,00 %	70,00 %	Ile Maurice
E-Dimension	35,20 %	40,00 %	Jordanie
JTC	35,20 %	40,00 %	Jordanie
Wanadoo Jordan	35,20 %	40,00 %	Jordanie
Société consolidées par mise en équivalence	Intérêt	Contrôle	Pays
Europortal jumpy Espana	50,00 %	50,00 %	Espagne
Bluebird Participations France	20,00 %	20,00 %	France
Tahiti Nui Telecom	34,00 %	34,00 %	France
Ypso Holding	20,00 %	20,00 %	Luxembourg

Secteur Services de Communication Entreprises (SCE)

Sociétés consolidées par intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Equant NV	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Equant Finance BV	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
EGN BV et ses filiales	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Equant SA et ses filiales	100,00 %	100,00 %	France
Equant Holdings US et ses filiales	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
Equant Integration Services SA	100,00 %	100,00 %	Suisse
Globecast Africa	100,00 %	100,00 %	Afrique du Sud
Etrali Allemagne	100,00 %	100,00 %	Allemagne

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Secteur Services de Communication Entreprises (SCE)

Sociétés consolidées par intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
FT Corporate Solutions Australia	100,00 %	100,00 %	Australie
Etrali SA Espagne	100,00 %	100,00 %	Espagne
Etrali North America	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
FT Corporate Solutions	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
Globecast NA	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
Almerys	64,00 %	64,00 %	France
CVF	100,00 %	100,00 %	France
Etrali France	100,00 %	100,00 %	France
Etrali SA	100,00 %	100,00 %	France
Expertel Consulting	100,00 %	100,00 %	France
Globecast France	100,00 %	100,00 %	France
Globecast Holding	100,00 %	100,00 %	France
Globecast Reportages	100,00 %	100,00 %	France
Intelmatique	100,00 %	100,00 %	France
Sétib	99,99 %	99,99 %	France
Telefact	69,53 %	69,53 %	France
Transpac	100,00 %	100,00 %	France
Etrali HK	100,00 %	100,00 %	Hong Kong
Etrali SRL	100,00 %	100,00 %	Italie
Globecast Italie	100,00 %	100,00 %	Italie
Etrali KK	100,00 %	100,00 %	Japon
Newsforce et ses filiales	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Etrali UK	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Globecast UK	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Etrali Singapore Pte	100,00 %	100,00 %	Singapour
Globecast Asie	100,00 %	100,00 %	Singapour
Etrali Suisse	100,00 %	100,00 %	Suisse
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	Intérêt	Contrôle	Pays
Globecast Australia	50,00 %	50,00 %	Australie
Globecast Espana SL	50,72 %	50,72 %	Espagne

Secteur Annuaires

Sociétés consolidées par intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Kompass Belgium	54,00 %	100,00 %	Belgique
QDQ Media	54,00 %	100,00 %	Espagne
Kompass France	54,00 %	100,00 %	France
Mappy	54,00 %	100,00 %	France
Pages jaunes Groupe	54,00 %	54,00 %	France
Pages Jaunes S.A.	54,00 %	100,00 %	France
Wanadoo Data	54,00 %	100,00 %	France
E-Sama	54,00 %	100,00 %	France
Euro Directory	54,00 %	100,00 %	Luxembourg
Edicom	54,00 %	100,00 %	Maroc
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	Intérêt	Contrôle	Pays
Editus Luxembourg	26,46 %	49,00 %	Luxembourg

NOTE 37 - NOTE DE TRANSITION IFRS 2004

Cette note détaille d'une part, les principes retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004, d'autre part, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués ainsi que leurs effets sur les bilans au 1^{er} janvier 2004 et 31 décembre 2004 et sur les résultats de l'exercice 2004.

37.1. BASE DE PREPARATION DE LA NOTE DE TRANSITION

Les informations financières 2004 sur la transition IFRS sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et des normes IFRS/IAS applicables au 31 décembre 2005, telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2005 et telles qu'adoptées par la Commission Européenne à cette même date. Cependant :

- certaines normes et interprétations ont fait l'objet d'une application anticipée par rapport à la date d'adoption proposée. Celles-ci sont décrites dans la note 2 « Principes comptables et changements d'estimation », au paragraphe 2.1.1.
- certaines positions comptables ne sont pas couvertes par des dispositions particulières des normes comptables internationales et leurs interprétations. Il s'agit en particulier du traitement comptable associé :
 - à l'acquisition d'intérêts minoritaires,
 - aux engagements d'achats d'intérêts minoritaires,
 - aux programmes de fidélisation,
 - aux offres réservées aux salariés,
 - au droit individuel à la formation.

Ces traitements comptables sont décrits dans la note 2 « Principes comptables et changements d'estimation », au paragraphe 2.1.2.

- les normes comptables prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs, tant dans le cadre de la norme IFRS 1 relative à la première application du référentiel comptable international que dans les normes elles-mêmes. Ces options sont décrites dans la note 2 « Principes comptables et changements d'estimation », au paragraphe 2.1.3.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

37.2. IMPACTS SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LE RESULTAT NET 2004

en millions d'euros

	Capitaux propres à l'ouverture			Capitaux propres à la clôture			Dont résultat net 2004			Note
	Groupe	Minoritaires	Total	Groupe	Minoritaires	Total	Groupe	Minoritaires	Total	
Normes françaises (publication au 31 décembre 2003)	12 026	5 966	17 992							
Consolidation de Tele Invest & Tele Invest II et programmes de titrisation	(62)	(519)	(581)							37.6.1.1
Avantages du personnel (groupe y compris FT SA)	(502)	0	(502)							37.6.1.2
Impôts différés sur avantages du personnel	177	0	177							37.6.1.2
Programmes de fidélisation	(297)	0	(297)							37.6.1.3
Impôts différés sur programmes de fidélisation	102	0	102							37.6.1.3
Normes françaises retraitées des changements de méthode 2004	11 444	5 447	16 891	15 681	4 052	19 733	2 784	218	3 002	
Consolidation en intégration proportionnelle des entités sénégalaises		(224)	(224)		(262)	(262)		(73)	(73)	37.6.4
Amortissement des bases d'abonnés	(1 952)	(517)	(2 469)	(2 472)	(628)	(3 100)	(476)	(106)	(582)	37.6.2.1
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	0	1 725	18	1 743	1 755	18	1 773	37.6.2.2
Retraitement des instruments financiers composés : TDIRA (hors effet du coût amorti)	1 267	0	1 267	1 236	0	1 236	0	0	0	37.6.2.3
Retraitement des instruments financiers composés : OCEANE	0	0	0	97	0	97	0	0	0	37.6.2.3
Dépréciation Equant (actifs incorporels et corporels)	0	0	0	163	136	299	163	136	299	37.6.2.4
Reconnaissance des revenus	(1 002)	(50)	(1 052)	(1 056)	(49)	(1 105)	(49)	8	(41)	37.6.2.5
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	(661)	(322)	(983)	(422)	(125)	(547)	(69)	0	(69)	37.6.2.6
Carry-back FT SA 2000 et 2001	275	0	275	198	0	198	(77)	0	(77)	37.6.2.7
Rémunération en actions	0	0	0	(282)	(2)	(284)	(321)	(21)	(342)	37.6.2.8
Révaluation à la juste valeur des actifs financiers	173	3	176	83	0	83	(81)	(2)	(83)	37.6.2.9
Instruments financiers	(14)	25	11	(16)	50	34	(2)	13	11	37.6.2.10
Ajustement de la dette au coût amorti (frais émission d'emprunt et primes d'émission)	(98)	(2)	(100)	(182)	0	(182)	(85)	2	(83)	37.6.2.11
Annulation des intérêts financiers capitalisés en immobilisations	(100)	(49)	(149)	(97)	(56)	(153)	7	(5)	2	37.6.2.12
Juste valeur d'immobilisations corporelles sur TP Group	139	154	293	133	148	281	(24)	(27)	(51)	37.6.2.12
Autres retraitements	82	(7)	75	162	9	171	13	4	17	
Impôts différés passif sur carryback	(98)	0	(98)	(70)	0	(70)	28		28	37.6.2.13
Impôts différés passif sur revalorisation d'immobilisations TP Group	(27)	(29)	(56)	(25)	(20)	(45)	8	8	16	37.6.2.12
Impôts différés passif sur les marques	(1 248)	(65)	(1 313)	(1 236)	(49)	(1 285)	8	7	15	37.6.2.13
Annulation des effets d'actualisation des impôts différés actifs	1 759	0	1 759	998	0	998	(776)	0	(776)	37.6.2.13
Impôts différés passif sur TDIRA et OCEANE (hors effet coût amorti)	(450)	0	(450)	(457)	0	(457)	15	0	15	37.6.2.13
Impôts différés sur reconnaissance des revenus	341	5	346	355	5	360	14	(2)	12	37.6.2.13
Impôts différés sur bases d'abonnés	(174)	(32)	(206)	(49)	(5)	(54)	130	26	156	37.6.2.13
Autres impôts différés	(17)	19	2	(16)	10	(6)	52	(11)	41	37.6.2.13
Normes IFRS	9 639	4 356	13 995	14 451	3 232	17 683	3 017	193	3 210	

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

37.3. IMPACTS SUR LE RESULTAT 2004

en millions d'euros	Normes françaises publication 2004	IFRS	Ecarts	Dont effet de la consolidation en IP des entités sénégalaises	Dont autres impacts IFRS
	2004	2004			
Chiffre d'affaires	47 157	46 158	(999)	(217)	(782)
Achats externes	(18 617)	(17 870)	747	45	702
Autres produits opérationnels	799	561	(238)	(3)	(235)
Autres charges opérationnelles	(2 204)	(2 076)	128	10	118
Charges de personnel - Salaires et charges	(8 874)	(8 850)	24	24	0
REAA (French GAAP) / MBO (IFRS)	18 261	17 923	(338)	(141)	(197)
- Participation des salariés		(280)	(280)		(280)
- Rémunération en actions		(399)	(399)		(399)
Dotation aux amortissements	(7 437)	(7 990)	(553)	35	(588)
Perte de valeur des écarts d'acquisition		(534)	(534)		(534)
Perte de valeur des immobilisations		(179)	(179)	(3)	(176)
Résultat de cession d'actifs		922	922	3	919
Coût des restructurations		(181)	(181)		(181)
Résultat des entités mises en équivalence		30	30		30
Résultat d'exploitation	10 824	9 312	(1 512)	(106)	(1 406)
Charges financières nettes	(3 397)	(3 621)	(224)	2	(226)
Gain (perte) de change	180	144	(36)	1	(37)
Effet d'actualisation	(148)	(148)	0		0
Résultat financier	(3 365)	(3 625)	(260)	3	(263)
Résultat des entités mises en équivalence	4		(4)		
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	113		(113)		
Participation des salariés	(269)		269		
Amortissement des écarts d'acquisition	(1 788)		1 788		
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	(519)		519		
Impôt sur les sociétés	(1 998)	(2 477)	(479)	30	(509)
Résultat net	3 002	3 210	208	(73)	281
Intérêts minoritaires	218	193	(25)	(73)	48
Résultat net part du groupe	2 784	3 017	233	0	233
Résultats par action (en euros)					
Résultat net part du Groupe					
- de base	1,14	1,23	0,09		0,09
- dilué	1,12	1,22	0,10		0,10

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

37.4 IMPACTS SUR LE BILAN AU 1^{ER} JANVIER 2004

Passage bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2004 – Actif

En millions d'euros

Bilan en normes françaises	Changements de méthodes en normes françaises (*)	Reclassements (**)	Retraitements IFRS	IFRS	Note	Bilan IFRS
Ecarts d'acquisition nets	25 838	699	0	0		Ecarts d'acquisition nets
Immobilisations incorporelles nettes	16 554		1 685 1 896 (211)	(2 374) (2 469) 95	15 865	Autres immobilisations incorporelles nettes
					37.6.2.1	
Immobilisations corporelles	30 635		(1 713) (1 896) 183	50 293 (149) (94)	28 972	Immobilisations corporelles nettes
					37.6.2.12 37.6.2.12	
Titres mis en équivalence	205		462	(60)	607	Titres mis en équivalence
Titres de participation nets	1 045		(460)	142	727	Actifs disponibles à la vente
Autres actifs à long terme nets	3 171	(1 718)		3 376 1 706 1 253 436 (19)	4 829	Autres actifs financiers et dérivés non courants
					37.6.2.9 37.6.2.7 37.6.2.14 37.6.2.10	
Impôts différés à long terme nets	7 927	279	1 429	1 516 1 759 346 (450) (98) (41)	11 151	Impôts différés actifs nets
					37.6.2.13 37.6.2.13 37.6.2.13 37.6.2.13	
Total de l'actif immobilisé	85 375	(740)	1 403	2 650	88 688	Total de l'actif non courant
Stocks nets	516		122	20	658	Stocks nets
Créances clients nettes de provision	3 819	3 143	0	(2)	6 960	Créances clients nettes
Impôts différés à court terme nets	1 429		(1 429)	(0)	0	
Autres créances et charges constatées d'avance	3 470		(3 455)	(15)		
			2 528 65	(354)	2 174 65	Autres actifs courants
			706	(69)	637	Impôts courants
Valeurs mobilières de placement	1 874		156 158 (2)	159 146 13	2 189	Charges constatées d'avance
					37.6.2.10	Autres actifs financiers et dérivés courants
Disponibilités et quasi-disponibilités	3 350	41		(21)	3 370	Disponibilités et quasi-disponibilités
Total de l'actif circulant	14 458	3 184	(1 307)	(282)	16 053	Total de l'actif courant
Total de l'actif	99 833	2 444	96	2 368	104 741	Total de l'actif

(*) Les changements de méthode en normes françaises sont décrits en note 37.6.1

(**) Les principaux reclassements sont décrits en note 37.6.3.1

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Passage bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2004 – Passif

En millions d'euros

Bilan en normes françaises	Changements de méthodes en normes françaises (*)	Reclassements (**)	Retraitements IFRS	IFRS	Note	Bilan IFRS
Capital social	9 609			9 609		Capital social
Primes d'émission	15 333			15 333		Prime d'émission
Réserves	(6 033)	(582)	(6 883)	(1 805)	(15 303)	Réserves
Réserve de conversion	(6 883)		6 883		0	Écarts de conversion
Capitaux propres	12 026	(582)	0	(1 805)	9 639	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de FT SA
Intérêts Minoritaires	5 966	(519)		(1 091)	4 356	Intérêts Minoritaires
Capitaux propres	17 992	(1 101)	0	(2 896)	13 995	Total capitaux propres
Fonds non remboursables et assimilés	5 279			(5 279)	0	
Emprunts obligataires	36 356			3 004 4 031 (1 152) 125	39 360 37.6.2.3 37.6.2.10	Emprunts obligataires ou échangeables non courants
Autres dettes financières à long et moyen terme	2 408	2 155	122	4 958 1 431 983 1 167 1 352 25	9 643 37.6.2.7 37.6.2.6 37.6.2.14 37.6.2.10	Autres dettes financières et dérivés non courants
Autres dettes à long terme	5 986	(1 266)	(4 712)	(8) 565 3 614 1 528 467 85 (73) (57) 1 530 1 313 206 56 (45)	650 3 541 1 471 1 997 37.6.2.13 37.6.2.13 37.6.2.12	Avantages du personnel non courants Provisions non courantes Autres passifs non courants Impôts différés passifs
Total des dettes à long terme	44 750	889	1 584	9 439	56 662	Total des passifs non courants
Part à – d'1 an des dettes fin. LMT	9 057		(9 057)			
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	1 570	1 462	(3 032)			
	0		14 171	213 86 253 (126)	14 384 37.6.2.14 37.6.2.10	Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants
	0		1 324	(10)	1 314	Intérêts courus non échus
	0		1 549	18	1 567	Avantages du personnel courants
Dettes fournisseurs	7 368		3 000	(27) (24)	2 973 7 344	Provisions courantes Dettes fournisseurs
Charges à payer et autres provisions CT	9 040	897	(9 900)	(37)		
Autres dettes	1 378		(1 361)	(17) (84)	2 809	Autres passifs courants Dettes d'impôt sur les sociétés
Impôts différés à court terme nets	0		406	(8)	398	
Produits constatés d'avance	234		(236)	2		
	3 165	297	(1 245)	1 078 1 052 26	3 295 37.6.2.5	Produits constatés d'avance
Total des dettes à court terme	31 812	2 656	(1 488)	1 104	34 084	Total des passifs courants
Total passif	99 833	2 444	96	2 368	104 741	Total du passif

(*) Les changements de méthode en normes françaises sont décrits en note 37.6.1

(**) Les principaux reclassements sont décrits en note 37.6.3.1

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

37.5 IMPACTS SUR LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

Passage bilan de clôture au 31 décembre 2004 – Actif

En millions d'euros

Bilan en normes françaises		Reclassements (*)	Retraitements IFRS	IFRS	Note	Bilan IFRS
Ecarts d'acquisition nets	25 806	0	1 783	27 589	37.6.2.2	Ecarts d'acquisition nets
Immobilisations incorporelles nettes	15 904	2 517	(2 789)	15 632		Autres immobilisations incorporelles nettes
		2 662	(3 151)		37.6.2.1	
		(145)	201		37.6.2.4	
			161			Immobilisations corporelles nettes
Immobilisations corporelles	29 034	(2 538)	6	26 502		
		(2 662)	281		37.6.2.12	
		124	(153)		37.6.2.12	
			98		37.6.2.4	
			(220)		37.6.4	
Titres mis en équivalence	174	216	(20)	370		Titres mis en équivalence
Titres de participation nets	760	(214)	69	615	37.6.2.9	Actifs disponibles à la vente
Autres actifs à long terme nets	1 635	0	2 650	4 285		Autres actifs financiers et dérivés non courants
			1 706		37.6.2.7	
			760		37.6.2.14	
			184		37.6.2.10	
Impôts différés à long terme nets	7 118	1 431	920	9 469		Impôts différés actifs nets
			998		37.6.2.13	
			360		37.6.2.13	
			(425)		37.6.2.13	
			(70)		37.6.2.13	
			57			
Total de l'actif immobilisé	80 431	1 412	2 619	84 462		Total de l'actif non courant
Stocks nets	579	69	(4)	644		Stocks nets
Créances clients nettes de provision	6 599		(10)	6 589		Créances clients nettes
Impôts différés à court terme nets	1 431	(1 431)	(0)	0		
Autres créances et charges constatées d'avance	3 833	(3 809)	(24)			
		3 023	(238)	2 785		Autres actifs courants
		88	0	88		Impôts courants
		653	7	660		Charges constatées d'avance
Valeurs mobilières de placement	249	44	19	312		Autres actifs financiers et dérivés courants
			56		37.6.2.10	
			(37)			
Disponibilités et quasi-disponibilités	3 203		(50)	3 153		Disponibilités et quasi-disponibilités
Total de l'actif circulant	15 894	(1 363)	(300)	14 231		Total de l'actif courant
Total de l'actif	96 325	49	2 319	98 693		Total de l'actif

(*) Les principaux reclassements sont décrits en note 37.6.3.1

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Passage bilan de clôture au 31 décembre 2004 – Passif

En millions d'euros

Bilan en normes françaises	Reclassements (*)	Retraitements IFRS	IFRS	Note	Bilan IFRS
Capital social	9 869		0	9 869	Capital social
Primes d'émission	12 675			12 675	Primes d'émission
Réserves	(3 137)		(8 536)	(11 673)	Réserves
Résultat net part du groupe	2 784		233	3 017	Résultat net
Réserve de conversion	(6 510)		7 073	563	Ecart de conversion
Capitaux propres	15 681	0	(1 230)	14 451	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de FT SA
Intérêts Minoritaires	4 052		(820)	3 232	Intérêts Minoritaires
Capitaux propres	19 733	0	(2 050)	17 683	Total capitaux propres
Fonds non remboursables et assimilés	5 149	(0)	(5 149)	0	
Emprunts obligataires	32 092		2 130	34 222	Emprunts obligataires ou échangeables non courants
			3 994	37.6.2.3	
			(97)	37.6.2.3	
			(1 773)	37.6.2.10	
			6		
Autres dettes financières à long et moyen terme	3 934	116	4 521	8 571	Autres dettes financières et dérivés non courants
			1 508	37.6.2.7	
			547	37.6.2.6	
			712	37.6.2.14	
			1 824	37.6.2.10	
			(70)		
Autres dettes à long terme	4 458	(4 454)	(4)		Avantages du personnel non courants
		628	0	628	Provisions non courantes
		3 250	(1)	3 249	Autres passifs non courants
		1 346	(7)	1 339	Impôts différés passifs
		487	1 491	1 978	
			1 297	37.6.2.13	
			54	37.6.2.13	
			45	37.6.2.12	
			95		
Total des dettes à long terme	40 484	1 373	8 130	49 987	Total des passifs non courants
Part à – d'1 an des dettes fin. LMT	7 478	(7 478)			
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	3 886	(3 886)			
	0	11 366	114	11 480	Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants
			225	37.6.2.10	
			48	37.6.2.14	
			(159)		
	0	1 122	50	1 172	Intérêts courus non échus
	0	1 701	281	1 982	Avantages du personnel courants
		1 984	284	37.6.2.8	
			(3)		
Dettes fournisseurs	7 786		(41)	1 943	Provisions courantes
Charges à payer et autres provisions CT	7 142	(7 095)	(29)	7 757	Dettes fournisseurs
Autres dettes	790	(767)	(23)		
	0	2 736	(48)	2 688	Autres passifs courants
		425	6	431	Dettes d'impôt sur les sociétés
Impôts différés à court terme nets	285	(287)	2	0	
Produits constatés d'avance	3 592	(1 145)	1 123	3 570	Produits constatés d'avance
			1 105	37.6.2.5	
			18		
Total des dettes à court terme	30 959	(1 324)	1 388	31 023	Total des passifs courants
Total passif	96 325	49	2 319	98 693	Total passif

(*) Les principaux reclassements sont décrits en note 37.6.3.1

37. 6 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RETRAITEMENTS IFRS

37.6.1 RETRAITEMENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES SELON LES NORMES FRANCAISES

37.6.1.1 Périmètre

Conformément à IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels et SIC 12 Entités ad hoc, les filiales dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement sont consolidées par intégration globale au 1^{er} janvier 2004 sans nécessité de détention de titres. Ainsi les sociétés Tele Invest et Tele Invest II, entités de Kulczyk Holding ayant acquis des actions TPSA, ainsi que les véhicules utilisés dans le cadre des programmes de titrisation des créances commerciales sont consolidées par intégration globale dans le bilan d'ouverture IFRS.

Dans les comptes consolidés préparés selon les normes françaises, ces entités qui n'étaient pas consolidées jusqu'au 31 décembre 2003 ont été consolidées en 2004 du fait de l'application de la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003.

L'application de ces textes au 1^{er} janvier 2004 se traduit sur les opérations Tele Invest et Tele Invest II par une diminution des intérêts minoritaires de 519 millions d'euros correspondant à la participation de 13,57 % de ces sociétés dans le capital de TPSA, une augmentation des écarts d'acquisition nets d'amortissements de 699 millions d'euros, une diminution des capitaux propres (y compris écarts de conversion) part du groupe de 66 millions d'euros et par une augmentation de l'endettement financier brut du groupe de 2 155 millions d'euros.

En normes françaises, la consolidation de ces entités s'est traduite également sur l'exercice 2004 par une charge d'amortissement des écarts d'acquisition de 43 millions d'euros, des frais financiers de 99 millions d'euros et par l'absence de mouvement sur la provision pour risque antérieurement constatée (870 millions d'euros au 31 décembre 2003) qui a été reprise par capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Selon les normes IFRS, la charge d'amortissement complémentaire de 43 millions d'euros est extournée des résultats 2004.

La consolidation des véhicules utilisés dans le cadre des programmes de titrisation des créances commerciales se traduit au 1^{er} janvier 2004 par : (i) à l'actif par la réintégration des encours de créances cédées, soit une augmentation des « Créances clients nettes » de 3 143 millions d'euros et une baisse du poste «Autres actifs financiers et dérivés non courants» de 1 718 millions d'euros correspondant aux intérêts résiduels nets et une augmentation des « Disponibilités et quasi-disponibilités » de 41 millions d'euros et (ii) au passif par une augmentation de 1 462 millions d'euros du poste « Emprunts obligataires ou échangeables, dettes financières et dérivés courants » et une augmentation des capitaux propres de 4 millions d'euros.

37.6.1.2 Provisions pour retraites et avantages similaires

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » sont similaires à celles appliquées en normes françaises en 2004 avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2004 suite à la recommandation 2003-R 01 du Conseil national de la comptabilité et au communiqué du CNC du 22 juillet 2004 en précisant les modalités de première application.

L'effet de ce changement de méthode en normes françaises comprend principalement la constatation en provision du montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés à la date de transition et a été imputé directement en diminution des capitaux propres pour un montant de 502 millions d'euros (avant impôt différé actif de 177 millions d'euros) en contrepartie d'une augmentation des avantages du personnel de 502 millions d'euros.

37.6.1.3 Programmes de fidélisation

Du fait de l'application de l'Avis n° 2004-E du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation des droits à réduction ou avantages en natures (produits ou services) accordés par les entreprises à leurs clients, le traitement des programmes de fidélisation sous condition de souscription d'un nouvel engagement de durée est similaire à celui des programmes de fidélisation

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

sans condition qui étaient provisionnés en déduction du chiffre d'affaires. L'impact sur les capitaux propres du groupe France Télécom au 1^{er} Janvier 2004 de ce changement de méthode en normes françaises est de (297) millions d'euros (avant impôt différé actif de 102 millions d'euros). Ces conditions de comptabilisation ont été maintenues en IFRS.

37.6.2 AUTRES RETRAITEMENTS

37.6.2.1 Amortissement des bases d'abonnés

Les parts de marché reconnues dans le cadre des regroupements d'entreprises dans les états financiers établis selon les normes comptables françaises, ont été analysées en normes américaines comme des bases d'abonnés amortissables sur la durée attendue de la relation commerciale. Il en est de même selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Les bases d'abonnés viennent se substituer en IFRS aux parts de marché (précédemment non amorties) pour leur montant net d'amortissement.

L'impact négatif sur les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 2 469 millions d'euros (1 952 millions d'euros sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom SA) et sur les capitaux propres au 31 décembre 2004 à 3 100 millions d'euros (2 472 millions d'euros sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom SA).

Au compte de résultat consolidé 2004, l'effet sur les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles est négatif de 582 millions d'euros. L'amortissement des bases d'abonnés affecte par ailleurs le montant en IFRS de la dépréciation des actifs corporels et incorporels d'Equant (voir note 37.6.2.4).

37.6.2.2 Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Selon l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004, ce qui génère un impact positif au compte de résultat de 1 773 millions d'euros.

Aucune perte de valeur complémentaire sur les écarts d'acquisition n'a été comptabilisée au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et sur l'exercice 2004. En 2004, au titre d'Equant, le montant de dépréciation présenté en IFRS (534 millions d'euros) correspond aux 519 millions d'euros de dépréciation et aux 15 millions d'euros présentés en amortissement, comptabilisés en 2004 en normes françaises.

37.6.2.3 Instruments composés

Un instrument financier composé est une dette qui contient à la fois un élément de passif et un élément de capitaux propres. Conformément à la norme IAS 32, l'émetteur d'un instrument financier doit classer cet instrument ou ses différentes composantes en passif ou en capitaux propres, conformément à la substance de l'accord contractuel et conformément aux définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. Les Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) et les Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) émises au cours du second semestre 2004 font ainsi l'objet d'une présentation séparée des éléments de dette et de capitaux propres.

■ Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA)

Les TDIRA, qui étaient selon les principes comptables français considérés comme des quasi-fonds propres sont décomposés en une composante dette et une composante capitaux propres en IFRS.

Au 1^{er} janvier 2004, l'impact de la comptabilisation de la composante en capitaux propres s'élève à 1 267 millions d'euros (contre 4 031 millions d'euros pour la composante dette), auquel s'ajoute l'impact du coût amorti s'élevant à (18) millions d'euros, soit un impact capitaux propres total de 1 249 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Au 31 décembre 2004, la composante capitaux propres des TDIRA s'élève à 1 236 millions d'euros (contre 3 994 millions d'euros pour la composante dette), à laquelle s'ajoute l'impact du coût amorti soit (81) millions d'euros en report à nouveau. Par conséquent, au 31 décembre 2004, l'impact total relatif aux TDIRA s'élève à 1 155 millions d'euros sur les capitaux propres et à 3 994 millions d'euros sur la dette.

Un impôt différé passif a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2004 à hauteur de 450 millions d'euros et au 31 décembre 2004 pour un montant de 425 millions d'euros (hors effet du coût amorti).

■ Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE)

Au 31 décembre 2004, l'impact sur les capitaux propres des OCEANE émises au cours du second semestre 2004 s'élève à 97 millions d'euros.

Un impôt différé passif a été comptabilisé au 31 décembre 2004 à hauteur de 32 millions d'euros.

37.6.2.4 Dépréciation des actifs corporels et incorporels d'Equant

L'impact positif de 299 millions d'euros en résultat IFRS correspond à la diminution de la dépréciation des actifs long terme par rapport au montant constaté en normes françaises. Cet impact s'explique essentiellement par l'amortissement dans le bilan d'ouverture IFRS des bases d'abonnés Equant de manière rétrospective, se traduisant par une diminution de la valeur nette comptable d'Equant.

37.6.2.5 Reconnaissance des revenus

L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 lié au retraitement IFRS du chiffre d'affaires hors effet programmes de fidélisation est négatif de 1 052 millions (avant effet positif d'impôt différé actif de 346 millions d'euros). Cet impact correspond principalement à l'étalement sur la durée moyenne de la relation contractuelle, du revenu associé aux frais de première connexion au service dans la téléphonie fixe.

Le compte de résultat consolidé IFRS 2004 présente un chiffre d'affaires diminué de 782 millions d'euros par rapport au chiffre d'affaires publié selon les normes françaises en raison principalement des changements dans les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et des changements de présentation décrits ci-après.

■ Changement sur les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires :

- impact négatif de 80 millions d'euros au titre de l'étalement des revenus associés aux frais de première connexion au service dans la téléphonie fixe,
- impact positif de 26 millions d'euros au titre des offres promotionnelles principalement dans le mobile incluant des gratuités pour lesquelles le revenu est désormais étalé sur la durée d'engagement contractuel.

■ Présentation de certaines charges en déduction du chiffres d'affaires :

- impact négatif de 352 millions d'euros au titre du reclassement en réduction du chiffre d'affaires des reversements aux prestataires de services principalement dans le cadre des numéros à coûts partagés (numéros spéciaux),
- impact négatif de 345 millions d'euros au titre de la comptabilisation du chiffre d'affaires de l'équipement mobile dans le cadre d'offres packagées vendues par un réseau de distribution tiers, au prix payé par le client final,
- impact négatif de 16 millions d'euros au titre des pénalités de performance versées dans la téléphonie fixe.

Ces éléments étaient comptabilisés en charges selon les normes françaises.

L'effet sur la marge brute opérationnelle consolidée 2004 est négatif de 41 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004 est négatif de 1 105 millions d'euros (avant effet positif d'impôt différé actif de 360 millions d'euros) et inclut principalement l'impact négatif au titre de l'étalement sur la durée moyenne de la relation contractuelle du revenu associé aux frais de première connexion au service dans la téléphonie fixe.

37.6.2.6 Engagements d'achats d'intérêts minoritaires

Les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom. L'impact au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 983 millions d'euros dont 458 millions d'euros au titre de l'opération publique de retrait et de l'opération publique de retrait obligatoire (OPR/OPRO) Orange et 525 millions d'euros au titre des engagements de rachat conditionnels, principalement au titre d'Orange Slovensko.

Au compte de résultat consolidé 2004, l'impact de la revalorisation des engagements d'achats de titres a eu un impact négatif sur le résultat de 69 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, l'impact sur les capitaux propres s'élève à 547 millions d'euros et concerne principalement Orange Slovensko.

37.6.2.7 Carry back FT SA

Selon les principes comptables français, les cessions par France Télécom des créances de *carry back* (créances d'impôts) à une institution financière en 2000 et en 2001 ont donné lieu à la sortie du bilan de ces créances. Selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ces cessions doivent être retraitées dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, les créances cédées sont inscrites au bilan et une dette financière est reconnue en contrepartie. Les créances de *carry back* ne peuvent pas venir en diminution de l'endettement financier car elles constituent une créance d'impôt. Ces dettes et créances s'éteindront pour partie en 2006 et pour le solde en 2007, lorsque les créances de *carry back* auront été réglées par l'État à la banque qui les a acquises.

Au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, la comptabilisation de cette créance a eu pour effet d'augmenter : (i) la valeur brute des créances de 1 706 millions d'euros, (ii) la dette financière de 1 431 millions d'euros, cette dernière étant valorisée sur la base du prix de cession des créances (1 300 millions d'euros) diminué des frais d'opérations (11 millions d'euros) et augmenté des intérêts courus à cette date sur la base du taux implicite de l'opération (142 millions d'euros) (iii) les capitaux propres de 275 millions d'euros (177 millions d'euros après impôt différé passif).

Au compte de résultat 2004, la comptabilisation de cette créance au bilan a eu pour effet la constatation d'une charge financière additionnelle de 77 millions d'euros (49 millions d'euros après impôt) correspondant aux intérêts échus de la dette financière au titre de l'exercice 2004.

Au bilan de clôture au 31 décembre 2004, la valeur brute des créances de *carry back* s'élève à 1 706 millions d'euros, la dette financière à 1 508 millions d'euros et le montant non amorti de la dette financière en capitaux propres s'élève à 198 millions d'euros (128 millions d'euros après impôt différé passif). Ce montant de 198 millions d'euros correspond aux intérêts financiers qui seront reconnus sur la dette jusqu'à son échéance, c'est à dire la date de mise en recouvrement des créances de *carry back* en 2006 et 2007.

37.6.2.8 Rémunération en actions

■ Stock-options

Selon les principes comptables français, aucune charge de rémunération n'est constatée lors de l'attribution des stock-options.

L'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » a pour conséquence la comptabilisation en charges des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le Groupe à ses employés. Au bilan d'ouverture, l'ensemble des plans étant réputés dénoués en

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

actions, la charge accumulée de 544 millions d'euros au 1er janvier 2004 est compensée par une augmentation d'un compte de capitaux propres, sans impact sur les capitaux propres totaux. Au cours de l'exercice 2004, 257 millions d'euros sont reclassés des capitaux propres à dette de rémunération au titre du contrat de liquidité des actions Orange, le Groupe n'étant alors plus en mesure de livrer des actions mais du numéraire.

Au compte de résultat IFRS 2004, les charges relatives aux options représentent 136 millions d'euros. La contrepartie de ce montant a été comptabilisée à hauteur de 109 millions d'euros en capitaux propres pour la part des plans dénoués en actions et à hauteur de 27 millions d'euros en « Avantages du personnel courants » pour la part des plans dénoués en trésorerie.

■ Offres réservées aux salariés

A la suite de l'ouverture du capital de PagesJaunes, PagesJaunes a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés. A la suite de la cession par l'Etat de 10,85 % du capital social de France Télécom S.A., l'Etat a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisation, à une offre d'actions réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe France Télécom. A l'issue de celle-ci, 28,7 millions d'actions ont été achetées par les salariés.

En IFRS, pour ces deux opérations, le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés et anciens salariés à la juste valeur à la date d'attribution des droits. Au compte de résultat IFRS 2004, l'impact des offres est une charge complémentaire : (i) de 190 millions d'euros au titre de l'offre de l'État (ii) de 16 millions d'euros au titre de PagesJaunes.

37.6.2.9 Réévaluation à La Juste Valeur Des Actifs Financiers

Selon les principes IFRS, les actifs financiers de transaction et les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Le retraitement consiste à enregistrer les variations de juste valeur en résultat pour les actifs de transaction et en capitaux propres pour les actifs disponibles à la vente. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat. Du fait de la comptabilisation de ceux-ci dans le bilan français à la plus faible de la valeur historique et de la juste valeur, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 est positif de 176 millions d'euros. Ce retraitement trouve essentiellement sa contrepartie pour 142 millions d'euros en actifs disponibles à la vente dont principalement 57 millions d'euros au titre de Pramindo Ikat et 44 millions d'euros au titre d'Intelsat. Les variations comptabilisées en résultat en 2004 correspondent à (83) millions d'euros et comprennent principalement (22) millions d'euros au titre de l'ajustement de la valeur des OPCVM, (40) millions d'euros au titre de l'élimination de la reprise de provision sur titres Bull, (30) millions d'euros au titre de l'élimination de la reprise de provisions sur Optimus.

Au cours de l'exercice 2004, l'impact des variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres pour les actifs disponibles à la vente s'élève à (11) millions d'euros.

Au 31 décembre 2004 l'impact sur les capitaux propres des retraitements s'élève à 83 millions d'euros et correspond principalement à la revalorisation des titres Intelsat pour 41 millions d'euros.

37.6.2.10 Instruments financiers

La politique du Groupe est la couverture économique des risques de taux et de change notamment par des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39 « Instruments Financiers », les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Pour être éligibles à la comptabilité de couverture, les instruments financiers doivent répondre à des critères de documentation et d'efficacité décrits dans la note 2.1.16 et sont comptabilisés selon les principes décrits dans cette même note.

Le Groupe utilise des dérivés de taux afin de couvrir une partie de sa dette financière. Une partie de ces dérivés qualifie à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de leur adossement à un sous-jacent identifié (dette financière à taux fixe), la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de valeur de la dette financière sous-jacente. Une autre partie de ces dérivés qualifie à la comptabilisation de couverture de flux de trésorerie (l'élément couvert est alors une dette à taux variable). Les variations de valeur des dérivés sont alors enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat pour sa partie inefficace.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Par ailleurs, le Groupe utilise des dérivés de change en couverture de dettes libellées en devises. L'effet change consistant à revaloriser en IFRS les dettes à leur cours de clôture (elles sont comptabilisées à leur cours de couverture en normes françaises) est compensé par l'effet change généré par l'inscription au bilan de la juste valeur des dérivés.

Au 1^{er} janvier 2004, l'impact sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments dérivés selon les normes IFRS s'élève à 11 millions d'euros. La comptabilisation à la juste valeur des Obligations Remboursables en Actions STM (présentée pour sa valeur nominale en normes françaises) affecte les capitaux propres à hauteur de (52) millions d'euros. Par ailleurs, l'effet de la comptabilisation au bilan des instruments dérivés (hors Obligations Remboursables en Actions STM) s'élève à (59) millions d'euros pour France Télécom S.A. Cet impact se décompose en un impact de 88 millions d'euros relatif à la plus value sur dérivés non comptabilisée en normes françaises et en un impact sur la réserve de flux de trésorerie de (147) millions d'euros. L'impact en réserve de flux de trésorerie correspond essentiellement aux soultes sur dérivés de couverture comptabilisées en normes françaises en produits constatés d'avance. Enfin, l'impact de la comptabilisation à la juste valeur des *warrants* NTL s'établit à 35 millions d'euros (plus value latente non comptabilisée en normes françaises) sur les capitaux propres et celle des Certificats de valeur garantie (CVG) Equant s'élève à 28 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, la comptabilisation des instruments dérivés selon les normes IFRS a un impact de 34 millions d'euros. Compte tenu de l'évolution du cours des Obligations Remboursables en Actions STM, la comptabilisation à la juste valeur de ce passif a un impact positif de 56 millions d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2004. Par ailleurs, l'effet de la comptabilisation au bilan des instruments dérivés (hors Obligations Remboursables en Actions STM) s'élève à (130) millions d'euros pour France Télécom S.A. Cet impact se décompose en un impact de 25 millions d'euros relatif à la plus-value sur dérivés non comptabilisée en normes françaises et en un impact sur la réserve de flux de trésorerie de (155) millions. Enfin, l'impact de la comptabilisation à la juste valeur des *warrants* NTL s'établit à 6 millions d'euros (plus-value latente non comptabilisée en normes françaises) sur les capitaux propres.

France Télécom couvre une partie de ses emprunts obligataires (part court terme et long terme) par des dérivés de change. L'impact de ces dérivés en normes françaises s'élève à 1 184 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (1 780 millions d'euros au 31 décembre 2004) et est classé au bilan en « Emprunts obligataires ». Cet impact est éliminé en IFRS : en effet les dettes sont valorisées à leur cours de clôture en normes IFRS et à leur cours couvert en normes françaises.

En normes IFRS, la juste valeur de l'ensemble du portefeuille des dérivés est ventilée selon leur maturité et leur sens (plus-values à l'actif, moins values au passif) sur les 4 postes du bilan suivants :

- en « Dettes financières et dérivés non courants » pour 1 352 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (1 824 millions d'euros au 31 décembre 2004),
- en « Autres actifs financiers et dérivés non courants » pour 436 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (184 millions au 31 décembre 2004),
- en « Emprunts obligataires ou échangeables, dettes financières et dérivés courants » pour 285 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004, hors juste valeur des Certificats de valeur garantie Equant (232 millions d'euros au 31 décembre 2004),
- en « Autres actifs financiers et dérivés courants » pour 146 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (56 millions d'euros au 31 décembre 2004).

37.6.2.11 Frais de transaction et primes d'émission ou de remboursement liés aux emprunts

Les frais de transaction et primes d'émission (ou de remboursement) directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue en échange de ce passif.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

En normes françaises, les frais et primes sont étalés prorata temporis sur la durée de vie des dettes, alors qu'ils sont amortis actuariellement (toujours sur la durée de vie des dettes), selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) en normes IFRS.

Au 1^{er} janvier 2004, la comptabilisation des passifs au coût amorti (hors effet sur le *carry-back*) affecte les capitaux propres à hauteur de (100) millions d'euros, dont (95) millions d'euros chez France Télécom S.A. Il est à noter que ce dernier montant inclut l'impact du coût amorti relatif aux TDIRA, soit (18) millions d'euros sur les capitaux propres.

Au 31 décembre 2004, l'impact du coût amorti sur les capitaux propres (hors effet sur le *carry-back*) est de (182) millions d'euros, dont (187) millions d'euros relatifs à France Télécom S.A. Il est à noter que ce dernier montant inclut l'impact du coût amorti relatif aux TDIRA soit (81) millions d'euros sur les capitaux propres.

37.6.2.12 Immobilisation corporelles

Dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 :

- la réévaluation à la juste valeur de certaines des immobilisations corporelles de TP Group génère une augmentation des immobilisations corporelles et une augmentation des capitaux propres pour un montant de 293 millions d'euros (237 millions d'euros après impôt),
- le montant des coûts d'emprunts sur acquisition d'immobilisations non encore amortis (149 millions d'euros avant impôt) est éliminé de la valeur nette comptable des immobilisations, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres.

Au compte de résultat 2004 :

- la réévaluation à la juste valeur de certaines immobilisations corporelles de TP Group a eu un impact négatif de 51 millions d'euros en amortissements sur le résultat d'exploitation,
- le changement de méthode de comptabilisation des coûts d'emprunts sur acquisitions a un impact positif sur le résultat d'exploitation de 2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004 :

- la réévaluation à la juste valeur d'immobilisations corporelles de TP Group s'élève à 281 millions d'euros en valeur nette comptable (236 millions d'euros après impôt),
- le montant des coûts d'emprunts d'immobilisation non encore amortis génère une diminution de 153 millions d'euros en valeur nette comptable du poste immobilisations corporelles par rapport aux normes françaises.

L'impact sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels d'Equant est décrit en note 37.6.2.4.

37.6.2.13 Impôts différés

Les principaux impacts au bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 relatifs aux impôts différés sont les suivants :

- La norme IAS 12 « Impôt sur le résultat » ne prévoit pas l'actualisation des impôts différés : la reprise de l'effet d'actualisation a un effet positif de 1 759 millions d'euros sur le bilan d'ouverture.
- La norme IAS 12 « Impôt sur le résultat » requiert de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprises (marques et bases d'abonnés) ; ceci conduit à la comptabilisation, au bilan d'ouverture, d'un impôt différé passif de 1 313 millions d'euros pour les marques et de 206 millions d'euros pour les bases d'abonnés.
- Les autres retraitements significatifs comptabilisés sur le bilan d'ouverture sont les suivants :
 - un impôt différé passif lié à la décomposition des TDIRA d'un montant de 450 millions d'euros (hors effet du coût amorti),

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- un impôt différé actif lié au changement de méthode sur la reconnaissance du revenu d'un montant de 346 millions d'euros,
- un impôt différé actif de 177 millions d'euros au titre des provisions pour retraites et avantages similaires,
- un impôt différé actif de 102 millions d'euros au titre des programmes de fidélisation,
- un impôt différé passif sur le carry back de 98 millions d'euros,
- des impôts différés constatés sur l'ensemble des autres retraitements qui ont un effet négatif sur les capitaux propres de 54 millions d'euros.

Sur le résultat 2004, l'application d'IAS 12 a eu notamment pour conséquence l'annulation de la reprise de provision liée à l'effet d'actualisation des impôts différés soit un impact négatif sur le résultat de 776 millions d'euros. Les autres mouvements résultant de l'application des autres normes ont eu un impact positif de 283 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, les principaux impacts des retraitements sur les impôts différés sont les suivants :

- un impôt différé passif de 1 297 millions d'euros pour les marques (dont 1 285 millions d'euros d'effet sur les capitaux propres Groupe) et de 54 millions d'euros pour les bases d'abonnés,
- un impôt différé passif lié à la comptabilisation des TDIRA pour 425 millions d'euros (hors effet du coût amorti) et des OCEANE pour 32 millions d'euros,
- des impôts différés actifs sur les retraitements de reconnaissance du revenu pour 360 millions d'euros,
- un impôt différé actif lié à l'élimination de l'effet d'actualisation pour 998 millions d'euros,
- un impôt différé passif sur le carry back pour 70 millions d'euros,
- les impacts des autres retraitements ont eu pour effet la constatation d'un impôt différé passif de 53 millions d'euros.

37.6.2.14 Désendettement de fait et opérations croisées de locations

Selon les principes comptables français, les dépôts de garantie et les engagements locatifs dans le cadre des contrats de location-financement contractés par Orange (« *In substance defeasance* ») ainsi que les pré paiements et les engagements locatifs contractés par FT S.A et Orange lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts (« *QTE Lease* »), ont été compensés.

Selon la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », ces dépôts (1 253 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004, 760 millions d'euros au 31 décembre 2004) et ces engagements locatifs sont présentés individuellement en tant qu'actifs et passifs au bilan consolidé et inclus dans le calcul de l'endettement financier net.

Le profit net constaté sur contrats de location-financement contractés par Orange (122 millions au 1^{er} janvier 2004, 116 millions au 31 décembre 2004) était comptabilisé dans le bilan consolidé en normes française en produits constatés d'avance. Ce montant a été reclassé en dette financière dans le bilan d'ouverture IFRS.

37.6.3 PRINCIPAUX RECLASSEMENTS

37.6.3.1 Principaux reclassements au bilan

■ Reclassements des intérêts minoritaires

Conformément à la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », les intérêts minoritaires figurant en normes françaises au passif sur une ligne spécifique pour 5 966 millions d'euros ont été reclassés au 1^{er} janvier 2004 au sein des capitaux propres sur une ligne distincte, et pour 4 052 millions d'euros au 31 décembre 2004.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

■ Autres reclassements bilantiels

Les comptes de bilan ont fait l'objet de reclassements afin de conformer leur présentation aux règles IFRS. Outre les reclassements décrits ci-dessus, les principaux reclassements au 1^{er} janvier 2004 sont les suivants :

- le solde du poste « Logiciels » classé en « Immobilisations corporelles nettes » au bilan en normes françaises a été reclassé en « Autres immobilisations incorporelles nettes » pour 1 896 millions d'euros (2 662 millions d'euros au 31 décembre 2004).
- le solde du poste « Droits d'utilisation des câbles (*Indefeasible right of use*) » classé en « Autres immobilisations incorporelles nettes » au bilan en normes françaises a été reclassé en « Immobilisations corporelles nettes » pour 183 millions d'euros (124 millions d'euros au 31 décembre 2004).
- le solde du poste « Autres créances et charges constatées d'avance » a été principalement reventilé sur 4 postes soit respectivement :
 - en « Autres actifs courants » pour 2 528 millions d'euros (3 023 millions d'euros au 31 décembre 2004),
 - en « Impôts courants » pour 65 millions d'euros (88 millions d'euros au 31 décembre 2004) ,
 - en « Charges constatées d'avance » pour 706 millions d'euros (653 millions d'euros au 31 décembre 2004),
 - en « Autres actifs financiers et dérivés courants » pour 156 millions d'euros (44 millions d'euros au 31 décembre 2004).
- Le solde du poste « Autres dettes à long terme » a été principalement reventilé sur 4 postes soit respectivement :
 - en « Avantages du personnel non courants » pour 565 millions d'euros (628 millions d'euros au 31 décembre 2004),
 - en « Provisions non courantes » pour 3 614 millions d'euros (3 250 millions d'euros au 31 décembre 2004),
 - en « Autres passifs non courants » pour 283 millions d'euros (201 millions au 31 décembre 2004),
 - en « Impôts différés passifs » pour 230 millions d'euros (200 millions au 31 décembre 2004).
- Le solde du poste « Charges à payer et autres dettes à court terme » a été principalement reventilé sur 6 postes soit respectivement :
 - en « Emprunts obligataires ou échangeables, dettes financières et dérivés courants » pour 2 077 millions d'euros au titre des CVG Equant dont le règlement est intervenu courant 2004,
 - en « Intérêts courus non échus » pour 1 324 millions d'euros (1 122 millions au 31 décembre 2004),
 - en « Avantages du personnel courants » pour 1 549 millions d'euros (1 701 millions au 31 décembre 2004),
 - en « Provisions courantes » pour 3 000 millions d'euros (1 984 millions au 31 décembre 2004),
 - en « Autres passifs courants » pour 1 375 millions d'euros (1 866 millions au 31 décembre 2004),
 - en « Dettes d'impôt sur les sociétés » pour 406 millions d'euros (425 millions au 31 décembre 2004).
- Le solde du poste libellé en normes françaises « Autres dettes » est essentiellement reclassé en « Autres passifs courants ».

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- Les impôts différés actifs et passifs sont présentés en IFRS dans une ligne spécifique et classés en non courants, ainsi le solde du poste libellé en normes françaises « Impôts différés court terme nets » à l'actif et au passif est reclassé en « Impôts différés actifs et passifs ».
- Les produits constatés d'avance non opérationnels classés en « Produits constatés d'avance » au bilan en normes françaises ont été principalement reclassés en « Autres passifs non courants » pour 1 245 millions d'euros (1 145 millions au 31 décembre 2004). Ce montant comprend la part des prestations de génie civil facturées d'avance dans le cadre de la cession de réseaux câblés.

37.6.3.2 Principaux reclassements au compte de résultat

Indépendamment des retraitements IFRS détaillés précédemment et de la consolidation selon la méthode proportionnelle de Sonatel au Sénégal et de ses filiales, les agrégats du compte de résultat ont fait l'objet de reclassements afin de mettre en conformité leur présentation aux règles IFRS. Les principaux reclassements au 31 décembre 2004 concernent le résultat d'exploitation soit :

- la présentation de la participation en « Charge de personnel »,
- la présentation des amortissements exceptionnels des écarts d'acquisition en « Perte de valeur des écarts d'acquisition »,
- la ventilation du solde positif de 113 millions d'euros des « Autres produits et charges non opérationnels » en normes françaises principalement en :
 - « Autres produits opérationnels » pour 83 millions d'euros,
 - « Autres charges opérationnelles » pour (176) millions d'euros,
 - « Salaires et charges » pour (69) millions d'euros,
 - « Rémunérations en actions » et « Participation des salariés » pour (68) millions d'euros,
 - « Perte de valeur des immobilisations » pour (431) millions d'euros,
 - « Résultat de cession d'actifs » pour 846 millions d'euros,
 - « Coûts des restructurations » pour (181) millions d'euros.

Les cessions d'actifs présentées en résultat non opérationnel en normes françaises s'élevaient au 31 décembre 2004 à 644 millions d'euros. Le montant de 922 millions en normes IFRS au 31 décembre 2004 inclut, outre les 644 millions d'euros en normes françaises, principalement 163 millions d'euros d'impacts positifs de liquidation de sociétés du Groupe présentées en normes françaises dans les rubriques « Dotation/reprises de provisions » et « Divers », 51 millions d'euros de profit de dilution et 46 millions (présentés en normes françaises en REAA) de résultats sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

37.6.4 SONATEL

Dans les comptes consolidés IFRS, la consolidation selon la méthode proportionnelle de Sonatel au Sénégal et de ses filiales a consisté à intégrer à partir du 1er janvier 2004 la fraction représentative des intérêts de France Télécom dans Sonatel et ses filiales, soit 42,33%. Cette méthode de consolidation n'a pas d'effet sur le résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom, ni sur la quote-part des capitaux propres du Groupe leur revenant.

37.7. EFFETS SUR L'ENDETTEMENT FINANCIER

37.7.1 EFFETS SUR L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Selon normes françaises, le Groupe définissait l'endettement financier net comme l'endettement brut total (converti au cours de couverture), diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Selon les normes IFRS, en l'absence de définition particulière, le Groupe a adopté la définition suivante à partir de celle formulée par le Conseil National de la Comptabilité dans sa

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

recommandation 2004-R-02 sur le format des états de synthèse sous référentiel IFRS : l'endettement financier net tel que défini et utilisé par France Télécom correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), diminué des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, diminué des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés (*cash collateral* actif), diminué des disponibilités et quasi-disponibilités des placements, des valeurs mobilières de placement de transaction, diminué de certains dépôts de garantie mise en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut), et impacté de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie. L'effet de l'application des normes IFRS sur l'endettement financier net au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2004 est synthétisé dans la tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2004	1er janvier 2004
Endettement financier net selon principes comptables français ⁽¹⁾		43 938	44 167
Consolidation des entités Tele Invest et Tele Invest II ⁽¹⁾		–	2 155
Consolidation des véhicules des programmes de cessions de créances commerciales ⁽¹⁾		–	1 422
Endettement financier net après prise en compte des changements de méthode au 1er janvier 2004		43 938	47 744
Effet du reclassement de la partie dette des Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA)	37.6.2.3	3 994	4 031
Effet de la présentation séparée des éléments de dette et de capitaux propres sur les Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE)	37.6.2.3	(97)	–
Dette liée aux créances d'impôt futures (<i>carry back</i>)	37.6.2.7	1 508	1 431
Certificats de valeur garantie (CVG) Equant ⁽²⁾		–	2 049
Engagements d'achats des intérêts minoritaires	37.6.2.6	547	983
Intérêts courus non échus		1 172	1 308
Instruments dérivés et <i>cash collateral</i> ⁽³⁾		(1 068)	(866)
Réévaluation obligations remboursables en actions STM ⁽⁴⁾		(56)	52
Autres		(116)	(47)
Endettement financier net en IFRS		49 822	56 685

(1) Au 31 décembre 2004, les entités Tele Invest et Tele Invest II et les véhicules des programmes de cessions de créances commerciales sont consolidés et sont donc inclus dans l'endettement financier net établi selon les principes comptables français.

(2) En normes IFRS, les certificats de valeur garantie (CVG) Equant constituent des instruments dérivés et ont été inclus à ce titre dans l'endettement financier au 1^{er} janvier 2004 pour leur juste valeur, soit 2 049 millions d'euros. Ils ont été remboursés le 8 juillet 2004 pour un montant de 2 015 millions d'euros.

(3) En normes françaises, la dette financière étant convertie au cours de couverture, les instruments dérivés de change étaient inclus dans l'endettement financier net. En normes IFRS, tous les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur (voir note 2.1.16). Le Groupe a décidé de classer l'ensemble de ces instruments dérivés dans l'endettement financier net, ces instruments étant pour l'essentiel destinés à couvrir les dettes financières. Les dépôts de garanties versés ou reçus dans le cadre d'appels de marge (*cash collateral*) étroitement liés à ces dérivés sont également inclus dans l'endettement financier net. Par ailleurs, les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche, la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne « Part efficace de la couverture de flux de trésorerie » permet de neutraliser cette différence temporelle.

(4) Les obligations remboursables en actions STM sont évaluées en IFRS à la valeur de marché soit 386 millions d'euros au 31 décembre 2004 (494 millions d'euros au 1er janvier 2004).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

37.7.2 ELÉMENTS BILANTIELS CONTRIBUTIFS À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET IFRS

(en millions d'euros)	Détail du bilan		Dont contribution à l'endettement financier net	
	31 décembre 2004	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2004	1 ^{er} janvier 2004
Autres actifs financiers et dérivés non courants	4 285	4 829		
<i>Dont Cash collateral versé</i>	1 129	910	1 129	910
<i>Créances de carry back</i>	1 706	1 706	–	–
<i>Créances rattachées et comptes courants</i>	210	184	–	–
<i>Dépôts liés aux opérations de désendettement de fait et opérations croisées de location (« QTE Leases »)</i>	760	1 253	760	1 253
<i>Autres prêts et créances</i>	296	340	–	–
<i>Dérivés actifs non courants</i>	184	436	184	436
Autres actifs financiers et dérivés courants	312	2 189		
<i>Dont Dérivés actifs courants</i>	56	146	56	146
<i>Valeurs mobilières de placement de transaction</i>	240	1 885	240	1 885
<i>Intérêts courus non échus</i>	–	8	–	–
<i>Prêts et créances</i>	16	150	–	8
Disponibilités et quasi-disponibilités	3 153	3 370	3 153	3 370
Eléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net			5 522	8 008
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de FT SA	14 451	9 639		
<i>Dont Part efficace des couvertures de flux de trésorerie⁽¹⁾</i>	(101)	(8)	(101)	(8)
Emprunts obligataires ou échangeables non courants	34 222	39 360	34 222	39 360
Autres dettes financières et dérivés non courants	8 571	9 643	8 571	9 643
Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants	11 480	14 384	11 480	14 384
Intérêts courus non échus	1 172	1 314	1 172	1 314
Eléments du passif contributifs à l'endettement financier net			55 344	64 693
Endettement financier net			49 822	56 685

(1) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche, la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne « part efficace de la couverture de flux de trésorerie » permet de neutraliser cette différence temporelle.

37.8 EFFETS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2004

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2004			
	CRC 99-02	IFRS	Ecart	Retraitements
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 818	12 697	(121)	(121)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(5 564)	(5 591)	(27)	(27)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(7 423)	(7 346)	77	77
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	(169)	(240)	(71)	(71)
Incidence des variations de taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités	22	23	1	1
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	3 350	3 370	20	20
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	3 203	3 153	(50)	(50)

L'application des normes IFRS n'a pas d'incidence sur la variation des disponibilités et quasi-disponibilités, hormis la variation de (50) millions d'euros sur les disponibilités et quasi-disponibilités liée à la consolidation par intégration proportionnelle de Sonatel au Sénégal et ses filiales en normes IFRS (en intégration globale en normes françaises).

III. INFORMATIONS COMPTABLES COMPLÉMENTAIRES LIÉES À LA COTATION DE FRANCE TÉLÉCOM S.A. AU NEW-YORK STOCK EXCHANGE

Du fait de sa cotation sur le New-York Stock Exchange, France Télécom doit satisfaire aux obligations d'information réglementaires spécifiques aux Etats-Unis. Dans ce cadre certaines informations complémentaires sont requises, notamment la présentation des méthodes comptables sensibles ("critical accounting policies") et la présentation d'une note de réconciliation des comptes consolidés qui ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avec les normes comptables américaines.

Dans la pratique, les comptes du Groupe établis selon le référentiel américain ne sont pas disponibles au moment de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005, ni au moment du dépôt du document de référence 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les documents déposés auprès de la SEC seront disponibles sur le site Internet de la SEC (www.sec.gov), ainsi que sur celui de France Télécom (www.francetelecom.com, rubrique Investisseurs/Données Financières). Le document "Form-20F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 est en cours d'élaboration, sa publication fera l'objet d'une annonce ultérieure.